

# Service Public de Wallonie – Département de la coordination des programmes FEDER

**Evaluation des impacts globaux du programme  
opérationnel FEDER 2014-2020 « Wallonie –  
2020.EU », avec un focus sur la création d'emploi  
et la réduction des gaz à effets de serre**

Rapport final  
Novembre 2022



LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL  
ET LA WALLONIE INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR



# Sommaire

<b>Principaux sigles et acronymes .....</b>	<b>4</b>
<b>Guide de lecture .....</b>	<b>4</b>
<b>1. Objectifs, périmètre et démarche générale de l'évaluation .....</b>	<b>5</b>
1.1. Mandat et champ de l'évaluation.....	5
1.2. Objectifs de l'évaluation .....	5
1.3. Démarche générale et calendrier .....	6
1.4. Synthèse des travaux réalisés.....	7
1.5. Limites de l'évaluation .....	9
<b>2. Contexte de l'évaluation .....</b>	<b>11</b>
2.1. Emploi.....	11
2.2. Réduction des émissions de gaz à effet de serre et protection de l'environnement .....	16
2.3. Autres thématiques .....	26
<b>3. Emploi - Evaluation des impacts du programme opérationnel FEDER 2014-2020 « Wallonie – 2020.EU » sur la thématique Emploi.....</b>	<b>38</b>
3.1. Q1.1 : Contribution du FEDER, notamment à travers l'octroi de financement aux PME, à la création d'emplois par les entreprises wallonnes .....	38
3.2. Q1.2 : Contribution du FEDER, notamment à travers l'octroi de financement aux PME, au maintien d'emplois par les entreprises wallonnes .....	45
3.3. Q1.3 : Contribution du FEDER à l'accroissement général de la demande de travail des entreprises sur le territoire wallon ? .....	47
3.4. Q1.4 : Effets du FEDER en termes de créations d'emplois chez les opérateurs des mesures du programme.....	48
3.5. Q1.5 : Effets du FEDER sur la part d'emplois à haute valeur ajoutée dans l'économie wallonne .....	49
3.6. Q1.6 : Effet du soutien du FEDER au renforcement de l'offre de formation à l'amélioration de l'employabilité de la main d'œuvre wallonne ?.....	50
3.7. Synthèse sur la contribution du FEDER à l'accroissement du taux d'emploi en Wallonie sur la période 2014-2020 .....	52
<b>4. GES et Environnement – Evaluation des impacts du programme opérationnel FEDER 2014-2020 « Wallonie – 2020.EU » sur la thématique GES et Environnement .....</b>	<b>55</b>
4.1. Q2.1 : Contribution du PO à la réduction de l'empreinte carbone de la Wallonie.....	55
4.2. Q2.2 : Effets multiplicateurs et d'entraînement du PO identifiables en Wallonie en matière de réduction de l'empreinte carbone .....	79
4.3. Q2.3 : Autres effets environnementaux du PO (qualité de l'air, des eaux et des sols).....	80
<b>5. Entreprises - Evaluation des impacts du programme opérationnel FEDER 2014-2020 « Wallonie – 2020.EU » sur la thématique Développement du tissu des entreprises et des porteurs de projets entrepreneuriaux .....</b>	<b>82</b>
5.1. Q3.1 : Contribution du PO, notamment à travers le soutien financier aux entreprises, à la recherche et à l'innovation et à l'accompagnement et l'appui aux entreprises, l'accroissement du nombre d'entreprises en activité en Wallonie .....	82
5.2. Q3.2 : Contribution du PO à l'augmentation de la taille des PME wallonnes par le biais du soutien financier et de l'accompagnement aux entreprises .....	88
5.3. Q3.3 : Contribution du PO à la mise en réseau des entreprises wallonnes grâce à la mise en place d'infrastructures, de services et d'actions permettant de favoriser collaborations et synergies entre entreprises et avec les structures de recherche wallonnes.....	93

5.4.	Q.3.4 : Contribution du soutien du FEDER à l' accroissement de la productivité et de la compétitivité des entreprises wallonnes.....	98
5.5.	Synthèse sur la contribution du FEDER à l'accroissement de la production de richesses en Wallonie sur la période 2014-2020 .....	100
<b>6.</b>	<b>Innovation - Evaluation des impacts du programme opérationnel FEDER 2014-2020 « Wallonie – 2020.EU » sur la thématique Transition vers l'innovation et l'économie de la connaissance .....</b>	<b>102</b>
6.1.	Q4.1 : Contribution du FEDER à l'accroissement de l'innovation et la capacité d'innovation des entreprises wallonnes.....	102
6.2.	Q4.2 : Contribution du FEDER à l'accroissement de l'attractivité des structures de recherche wallonnes dans des domaines stratégiques, en soutenant leur équipement et des projets collaboratifs avec les entreprises wallonnes .....	106
6.3.	Q4.3 : Contribution du FEDER, notamment par la réorientation du soutien à la recherche et à l'innovation vers les besoins des entreprises, à une valorisation accrue des projets de RDI réalisés en Wallonie.....	107
6.4.	Q4.4 : Contribution du soutien du FEDER à la coopération entre le tissu économique et les structures de recherche à une exploitation et/ou prise de connaissance plus efficiente et large des évolutions technologiques ? .....	108
<b>7.</b>	<b>Attractivité urbaine - Evaluation des impacts du programme opérationnel FEDER 2014-2020 « Wallonie – 2020.EU » sur la thématique Renforcement de l'attractivité urbaine et territoriale</b>	<b>110</b>
7.1.	Q5.1 : Contribution du FEDER à la croissance économique des pôles urbains .....	110
7.2.	Q5.2 : Contribution du FEDER à l'amélioration de la durabilité des pôles urbains .....	115
7.3.	Q5.3 : Contribution du FEDER à l'attractivité des pôles urbains wallons pour de nouveaux habitants et les visiteurs.....	117
7.4.	Synthèse sur la contribution du FEDER à l'accroissement de l'attractivité urbaine .....	119
<b>8.</b>	<b>Conclusion .....</b>	<b>121</b>
8.1.	Contribution du FEDER à l'emploi en Wallonie .....	121
8.2.	Contribution du FEDER à la réduction des émissions de GES en Wallonie et à la protection de l'environnement .....	121
8.3.	Contribution du FEDER au développement du tissu des entreprises et à l'entrepreneuriat	122
8.4.	Contribution du FEDER à l'innovation en Wallonie .....	122
8.5.	Contribution du FEDER à l'attractivité urbaine en Wallonie.....	123
<b>9.</b>	<b>Annexes .....</b>	<b>124</b>
9.1.	Documents consultés .....	124
9.2.	Liste des entretiens réalisés.....	126
9.3.	Présentation des répondants à l'enquête en ligne .....	129
9.4.	Présentation des travaux de reconstitution des listes d'entreprises bénéficiaires du FEDER et du croisement avec les données Belfirst.....	131
9.5.	Etudes de cas .....	132

## Principaux sigles et acronymes

BIT	Bureau international du travail
CRA	Centre de recherche agréé
DCPF	Département de la coordination des programmes FEDER
GES	Gaz à effet de serre
FEDER	Fonds européen de développement régional
FOREM	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
HE	Haute école
HQE	Haute qualité environnementale
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
LiEU	Réseau Liaison Entreprises-Universités
ETS	Emission Trading System
PO	Programme opérationnel
RDI	Recherche, développement & innovation
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des PME
SPW	Service Public de Wallonie
S3	Stratégie de spécialisation intelligente
TIC	Technologies de l'information et de la communication
ZAE	Zone d'activité économique

## Guide de lecture

Les éléments présentés ci-dessous permettent de distinguer pour le lecteur les sous-sections et constats mis en avant dans le corps du rapport.

**Sous-titre (analyse d'effet produit par le FEDER en réponse à une sous-question évaluative)**

**Constats-clés de l'analyse de l'évolution du contexte wallon sur la période 2014-2020**

# 1. Objectifs, périmètre et démarche générale de l'évaluation

Cette section précise les objectifs de l'évaluation et la démarche mise en œuvre durant cette évaluation.

## 1.1. Mandat et champ de l'évaluation

Le périmètre matériel de l'évaluation des impacts globaux (ex-post) a porté sur l'ensemble des opérations et dispositifs co-financés au titre du programme opérationnel FEDER wallon (« Wallonie-2020.EU ») pour la période 2014-2020.

L'évaluation a porté sur les 6 axes prioritaires définis dans le PO FEDER, et s'est focalisée sur les impacts globaux qui ont pu découler de l'utilisation du budget dans le cadre de projets sélectionnés par et pour la Wallonie. Pour rappel, il était attendu de cette étude une attention particulière sur les effets du programme sur l'**emploi** et les **gaz à effet de serre**.

Afin de tenir compte de ce focus ainsi que des différents effets attendus du PO FEDER Wallonie 2014-2020, cinq thématiques d'étude ont été définies dans le rapport de cadrage :

1. Emploi ;
2. Réduction des émissions de gaz à effet de serre et protection de l'environnement ;
3. Développement du tissu des entreprises et des porteurs de projets entrepreneuriaux ;
4. Transition vers l'innovation et l'économie de la connaissance ;
5. Renforcement de l'attractivité urbaine et territoriale.

## 1.2. Objectifs de l'évaluation

Pour rappel, cette évaluation a poursuivi deux objectifs :

### **Quantifier et décrire l'impact socio-économique et environnemental du programme FEDER 2014-2020 « Wallonie-2020.EU »**

Cette évaluation visait à décrire et quantifier les impacts socio-économiques et environnementaux du programme FEDER 2014-2020 « Wallonie-2020.EU ». Il s'agissait, pour les thématiques couvertes, de couvrir l'ensemble des effets du programme dans sa globalité. Bien qu'une partie des impacts des politiques mises en œuvre avec le soutien du FEDER ne puisse pas être mesurée avant plusieurs années, certaines contributions du programme aux impacts engendrés sur le territoire wallon peuvent déjà être décrites. Il s'agissait ainsi :

- ▶ D'identifier et de quantifier les **impacts directs** et d'identifier et analyser les **impacts indirects** du programme ;
  - Les impacts directs sont constitués des effets découlant directement des actions soutenues par le FEDER
  - Les impacts indirects du programme recouvrent les effets pouvant découler à la marge ou dans un deuxième temps des résultats produits directement par le FEDER
- ▶ De mesurer, les **effets nets** du programme :
  - Les effets du programme sur l'évolution des indicateurs socio-économiques et environnementaux sont à inscrire dans le contexte wallon afin d'identifier et, dans la mesure du possible, d'isoler et mesurer les effets nets du programme FEDER et sa plus-value par rapport aux autres plans et politiques régionaux.

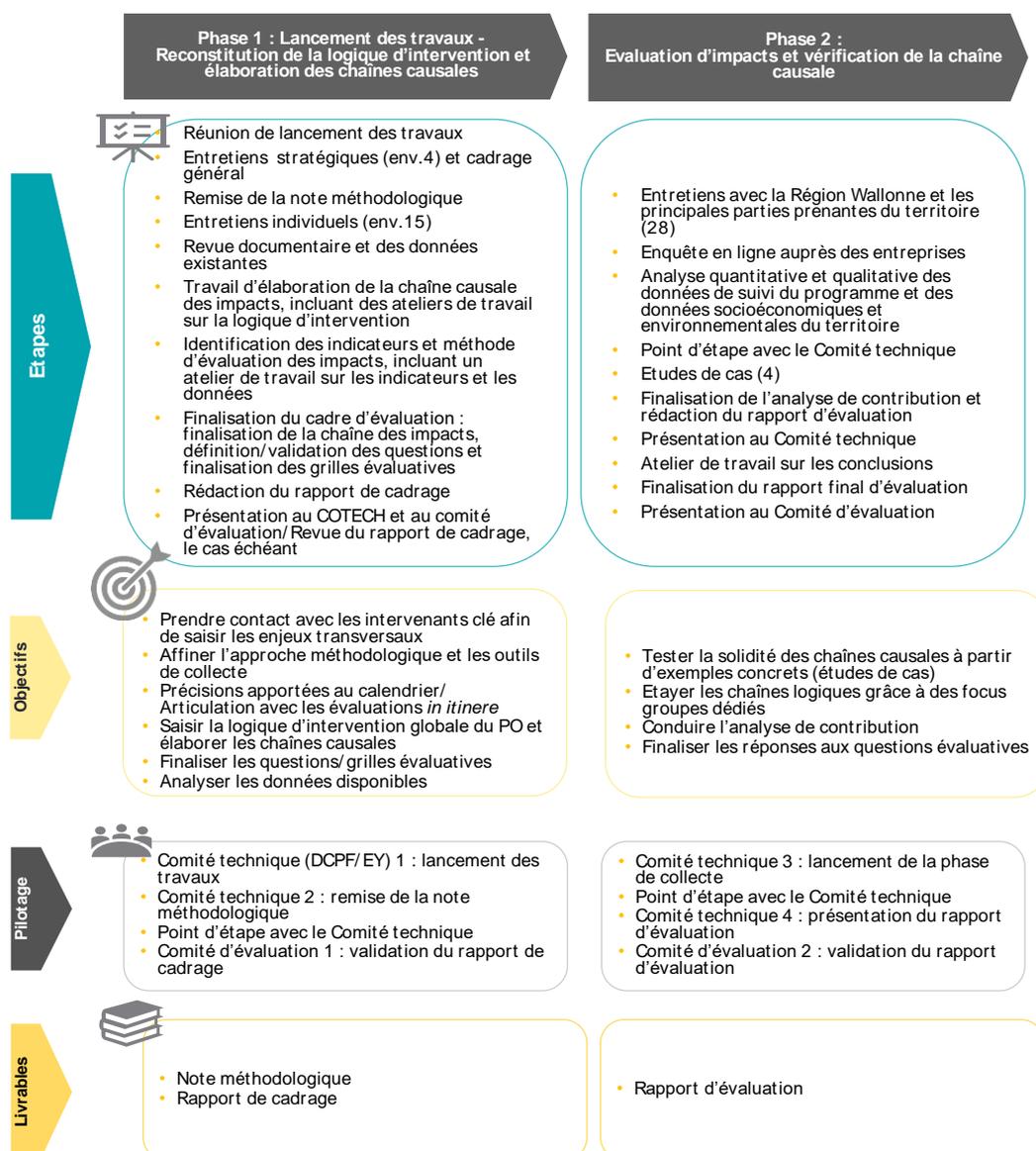
- Les effets nets du programme correspondent donc aux impacts du FEDER sur le territoire wallon exprimés en termes de contribution aux évolutions des principaux indicateurs socio-économiques et environnementaux pour le territoire, en tenant compte des potentiels effets adverses susceptibles de produire des impacts opposés aux impacts attendus limitant la contribution du FEDER aux objectifs poursuivis.

Le programme a fait l'objet d'évaluations *in itinere* sur les différents axes, il s'agissait donc dans le cadre de cette évaluation de dépasser cette logique par axe afin de considérer les **effets du programme dans leur globalité** sur les différents champs d'actions du programme.

Conformément au cahier des charges, un focus spécifique sur la contribution du programme à la **dynamique de l'emploi dans la région** (création d'emplois, maintien d'emplois, évolution de l'offre et de la demande, etc.) ainsi que sur la **réduction des gaz à effet de serre** (empreinte carbone, émissions de GES, efficacité énergétique, changements de pratiques, etc.) a été réalisé.

### 1.3. Démarche générale et calendrier

Le tableau ci-dessous synthétise les principales étapes méthodologiques et les principaux livrables de l'étude.



## 1.4. Synthèse des travaux réalisés

### **Phase de cadrage (Phase 1)**

La phase de cadrage de la mission s'est déployée entre septembre 2021 et décembre 2021. La réunion de lancement de cette évaluation s'est tenue le 14 septembre 2021.

La réunion de lancement a abouti à une revue de la méthodologie envisagée pour la phase de cadrage, afin de tenir compte de la nécessité d'éviter la sur-sollicitation des acteurs pour l'évaluation et de préciser la méthodologie envisagée pour le déroulé de l'atelier dédié à la mesure des impacts et à la discussion des indicateurs.

Cette révision a donné lieu à la production d'une note validée par le DCPF, substituant aux modalités envisagées dans l'offre de services.

Cette phase avait pour principaux objectifs la reconstitution des logiques d'intervention et l'élaboration des chaînes causales.

Elle s'est notamment appuyée sur :

- ▶ Un premier travail d'analyse du corpus documentaire relatif au programme transmis par le DCPF, ainsi que des évaluations *in itinere* réalisées sur les axes du programme.
- ▶ La réalisation d'entretiens de cadrage auprès des membres du Comité de suivi du PO FEDER Wallonie 2014-2020 et des cabinets de consultance ayant réalisé les évaluations de la mise en œuvre des différents axes du PO 2014-2020 en cours de programmation (voir liste en annexe)
- ▶ Un atelier autour des logiques d'intervention de chaque thématique et des indicateurs à mobiliser dans le cadre de cette évaluation qui s'est tenu le 9 décembre 2021 en présence des représentants des organisations suivantes : SPW Secrétariat Général – DCPF, SPW Economie, Emploi et Recherche, SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Energie, SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, Commissariat Général au Tourisme, SOWALFIN et IWEPS.

Cette phase de cadrage s'est conclue par la rédaction d'un rapport de cadrage validé par le Comité d'Evaluation présentant les éléments du contexte wallon relatifs à chaque thématique, des logiques d'intervention rattachées à chaque thématique, la contribution des mesures respectives du PO FEDER à chacune de ces thématiques et aux effets et impacts à mesurer, ainsi qu'un référentiel d'évaluation détaillé définissant la méthodologie, les outils et le cadre de réponse aux questions évaluatives, ainsi que le plan de collecte de données au cours de la phase 2.

### **Collecte de données (Phase 2) - Entretiens avec les principales parties prenantes au programme**

28 entretiens (hors entretiens spécifiques aux études de cas) ont été réalisés durant la phase de collecte auprès des administrations fonctionnelles ainsi que d'autres parties prenantes au programme intervenant dans les domaines socioéconomiques et environnementaux, notamment des acteurs de l'emploi et de la réduction des GES, ainsi qu'auprès d'entités porteuses de projets en matière d'attractivité urbaine dont les projets étaient arrivés à terme.

Des guides d'entretiens ont été élaborés en fonction des thématiques abordées et des catégories d'interlocuteurs ciblées. Ces guides d'entretiens ont été transmis en amont des entretiens aux interlocuteurs contactés.

Ces entretiens avaient pour objectif principal d'aborder l'ensemble des thématiques de l'évaluation et les différents effets et impacts du programme. Entre autres, les entretiens ont permis de :

- ▶ Alimenter la reconstitution du récit de contribution et de dégager les effets nets du FEDER 2014-2020 ;
- ▶ Identifier les facteurs externes et les autres politiques régionales contribuant aux changements régionaux observés afin d'en réaliser une cartographie et de pouvoir distinguer les effets du programme FEDER (étant entendu que la cohérence externe n'est pas l'objet de l'évaluation).

### **Collecte de données (Phase 2) - Enquête en ligne**

Une enquête en ligne à destination des entreprises du territoire bénéficiaires directes ou indirectes des financements du PO FEDER 2014-2020 a été déployée entre le 23 mai 2022 et le 26 juin 2022 afin de compléter et mettre en perspective les données récoltées sur Euroges et questionner la contribution perçue du FEDER.

L'enquête a été diffusée aux entreprises sur la plateforme Qualtrics par l'intermédiaire des administrations fonctionnelles (SPW Economie, Emploi, Recherche), des organismes intermédiaires (SOWALFIN) et de certains bénéficiaires directs (Invests, Hubs créatifs...). Au total, d'après les données transmises par les intermédiaires, l'enquête a été envoyée à 4 290 entreprises bénéficiaires directes et indirectes du FEDER.

342 réponses ont été enregistrées, soit un taux de réponse de 8%. Ce taux relativement faible s'explique principalement par l'impossibilité pour l'équipe de réaliser des relances ciblées auprès des bénéficiaires. Certaines relances ont tout de même été faites par les organismes intermédiaires. D'autre part, la succession de plusieurs sollicitations des entreprises sur des questions liées aux programmes européens au cours des mois écoulés peut également avoir suscité une certaine usure susceptible d'expliquer le faible taux de réponse à l'enquête.

La présentation détaillée de la typologie des répondants à l'enquête est présentée en annexe.

### **Collecte de données (Phase 2) - Etudes de cas**

En complément de la collecte de données établie sur l'ensemble des actions du programme, 4 études de cas ont été déployées sur les thématiques suivantes :

- ▶ 1.3.1 : Services d'appui avancé aux PME – Economie circulaire.
- ▶ 1.1.1 : Stimulation de l'investissement dans les PME existantes ou en création – projets relevant des secteurs de la Stratégie de spécialisation intelligente de la région wallonne
- ▶ Effet de levier des projets d'aménagement, d'infrastructures et de dépollution sur les investissements privés et l'attractivité urbaine
- ▶ Effet de levier du soutien du FEDER aux structures de recherche sur l'accès à d'autres programmes de soutien public à la recherche

Les synthèses des études de cas sont présentées en annexe.

### **Collecte de données (Phase 2) - Analyses**

Les informations recueillies via ces différentes sources de données ont été analysées et triangulées afin de répondre aux différentes questions évaluatives identifiées dans le rapport de cadrage.

Elles ont notamment été croisées avec des données complémentaires récoltées par l'équipe EY et auprès des différents interlocuteurs rencontrés, y compris des données de contexte, ainsi qu'avec les données de suivi du programme FEDER transmises par le SPW ou récoltées via l'accès à Euroges, notamment les éléments suivants :

- ▶ Suivi des dossiers FEDER mis en paiement (mai 2022) ;
- ▶ Extraction des indicateurs Euroges au 9 mai 2022 ;
- ▶ Rapports annuels 2021 et/ou de clôture des portefeuilles disponibles selon les mesures ;
- ▶ Données de suivi SPW/Sowalfin des mesures 1.1.1, 1.1.2, 2.3.1, 4.2.2 ;
- ▶ Bilan d'activité du réseau LiEU ;
- ▶ Données du FOREM sur le marché de l'emploi en Wallonie et de suivi de l'insertion des stagiaires des centres de compétences ;

Afin de mettre en cohérence les différentes données collectées, il a été décidé d'examiner les chiffres et données arrêtés à la date du 31 décembre 2021, dernier exercice complet antérieur à la réalisation de l'étude et permettant de collecter et croiser un maximum de sources. Les indicateurs Euroges extraits en mai 2022 notamment retracent les réalisations et résultats du programme à la date du 31 décembre 2021.

Certaines analyses ont nécessité des traitements importants, en particulier concernant le croisement avec d'autres bases de données régionales : ainsi, la reconstitution d'une liste d'entreprises bénéficiaires du FEDER à partir des différentes données de suivi récoltées (Euroges, administrations fonctionnelles, organes intermédiaires), et leur croisement avec la base de données Belfirst en vue de pouvoir récolter des données complémentaires sur les entreprises bénéficiaires du FEDER et d'introduire des comparaisons avec les entreprises wallonnes non bénéficiaires du FEDER a nécessité d'importants retraitements afin de pouvoir faire correspondre les bases de données et de constituer des listes d'entreprises pour lesquelles les données à exploiter étaient disponibles.

## 1.5. Limites de l'évaluation

La présente étude présente un certain nombre de limites, liées à différents facteurs :

- ▶ Résultats de la phase de collecte :
  - Le nombre de réponses des entreprises bénéficiaires du FEDER à l'enquête en ligne, limité à 342 répondants, est resté très limité par rapport au total des entreprises bénéficiaires, ne serait-ce que directes, du FEDER. L'échantillon de répondants ne permet ainsi pas d'assurer la représentativité des entreprises bénéficiaires du PO FEDER 2014-2020.
- ▶ Renseignement des indicateurs Euroges :
  - Un certain nombre d'indicateurs Euroges dont l'exploitation était prévue par le rapport de cadrage n'ont pas encore été renseignés (ceux-ci, binaires, ne devant être renseignés qu'à la clôture des projets), ou ont été interprétés de manière erronée vis-à-vis de leur définition (par exemple, l'indicateur « nouvelles entreprises soutenues »<sup>1</sup>, ou des indicateurs concernant les diminutions de GES), et n'ont donc pas été intégrés aux analyses présentées ci-après.
  - La définition de certains indicateurs a également nécessité de les considérer avec des précautions au regard des impacts analysés : ainsi l'indicateur relatif aux « entreprises nouvellement créées » ne désigne pas nécessairement des

---

<sup>1</sup> Le renseignement de cet indicateur n'a pas repris les entreprises soutenues répondant à la définition des nouvelles entreprises, mais l'ensemble des entreprises soutenues dans le cadre de la mesure.

entreprises en cours de création lors de l'octroi du soutien du FEDER, mais des entreprises créées depuis moins de trois ans.

- ▶ Données disponibles (données de contexte et données de suivi des projets soutenus par le FEDER) :
  - Les données de suivi des bénéficiaires des dossiers du PO FEDER, hors Euroges, n'ont pas toujours permis de reconstituer l'ensemble des bénéficiaires du PO (notamment dans le cas des entreprises bénéficiaires indirectes du programme, par exemple en étant accueillies dans des infrastructures d'accueil financées par le FEDER, entreprises engagées dans des coopérations avec les structures de recherche). Par ailleurs, dans d'autres cas comme celui des formations bénéficiant d'équipements financés grâce au FEDER, les enquêtes d'insertion des centres de compétences et de formation ne permettent pas de distinguer celles-ci des autres formations.
  - La mobilisation des données Belfirst pour l'analyse des entreprises bénéficiaires du FEDER et pour leur comparaison avec l'ensemble des entreprises wallonnes a également rencontré un certain nombre de limites (cf. Annexes), les données concernant une part non négligeable des bénéficiaires identifiés du FEDER n'étant pas disponibles dans l'outil Belfirst.
- ▶ Avancement des projets soutenus dans le cadre du PO FEDER 2014-2020 :
  - Un certain nombre de projets soutenus par le FEDER, notamment dans les domaines de la recherche, de l'économie circulaire ou de l'attractivité urbaine, ne sont pas arrivés à leur terme et/ou n'ont pas encore pu produire les effets escomptés ou attendus. Si quelques projections ou extrapolations ont pu être effectuées, l'ensemble des impacts du FEDER n'a pas pu être analysé, dans la mesure où une partie des effets produits par les projets soutenus n'est pas encore observable.
- ▶ Quantification des impacts, notamment du nombre d'emplois créés :
  - Les impacts dénombrés dans le cadre des rapports constituent des estimations basses, au-delà du fait qu'un certain nombre des impacts du programme ne sont pas encore observables.
  - D'une part, les chiffres avancés concernant les créations d'emplois ne tiennent compte que des emplois directement liés aux projets soutenus, étant donné que l'intégralité des emplois liés aux projets (indirects) et non retracés dans Euroges n'ont pas pu être répertoriés.
  - D'autre part, le rapport limite ses analyses aux contributions du programme FEDER, et n'inclut pas les impacts liés aux synergies avec le programme FSE. Les contributions du FSE à l'emploi, à l'innovation ou à la croissance des PME pour la programmation 2014-2020 ne sont ainsi pas prises en compte dans ce rapport.

## 2. Contexte de l'évaluation

Cette section rappelle les objectifs visés par le PO FEDER Wallonie 2014-2020 ainsi que le contexte de déploiement des actions pour chacune des thématiques ciblées par l'évaluation.

### 2.1. Emploi

#### 2.1.1. Rappel de la stratégie du PO FEDER 2014-2020 en lien avec la thématique Emploi

Si le diagnostic socioéconomique réalisé en 2014 lors de l'évaluation *ex-ante* du programme démontrait une évolution en cours favorable des indicateurs en Wallonie, le territoire se caractérisait notamment par un niveau de PIB et un taux d'emploi trop faibles, reflet d'un tissu économique et productif trop peu développé.

Concernant l'emploi, le diagnostic identifiait les principaux éléments de diagnostic suivants :

- Un faible taux d'emploi lié à un taux de chômage élevé des jeunes et des personnes âgées de 55 à 64 ans, un nombre important de chômeurs de longue durée et un manque de qualification des demandeurs d'emploi.
- Ce faible taux d'emploi, associé à d'autres faiblesses de l'économie wallonne, en termes de productivité, d'entrepreneuriat et d'investissement (se traduisant notamment par un taux de croissance des entreprises plus faible que dans les autres régions), aboutit à ce que le PIB par habitant de la Wallonie reste « à un niveau trop peu élevé ».

La stratégie déployée par le PO FEDER 2014-2020 afin d'accroître durablement le taux d'emploi en Wallonie s'est donc fondée sur les besoins et enjeux fondamentaux suivants pour le territoire :

- L'augmentation de la productivité ;
- La stimulation d'activités créatrices de valeur ajoutée ;
- Le développement et l'accompagnement des démarches entrepreneuriales ;
- La transition vers une économie de la connaissance ;
- La valorisation de la recherche et de l'innovation au sein du tissu économique ;
- L'amélioration de la qualité de la main d'œuvre et son adéquation avec les besoins des entreprises.

L'objectif général du PO FEDER 2014-2020 en matière d'emploi a été de contribuer à l'accroissement du taux d'emploi, en rapport avec un objectif de taux d'emploi fixé dans le cadre de la stratégie Europe 2020 à 73% pour les 20-64 ans en Wallonie. Les principaux objectifs poursuivis par le PO FEDER 2014-2020 en vue de l'accroissement durable du taux d'emploi en Wallonie ont été les suivants :

- Soutenir la croissance des PME wallonnes, y compris en termes d'emplois, afin d'accroître la demande de travail de la part des entreprises wallonnes.
- Améliorer la qualification de la main d'œuvre wallonne et de la qualité de l'emploi, en soutenant le financement de capacités de formation correspondant aux nouveaux besoins du marché du travail wallon, et en soutenant le renforcement de la recherche et développement et de l'innovation dans l'économie wallonne par le biais d'un soutien aux entreprises et aux structures de recherche.
- Redynamiser les pôles urbains par le biais de l'emploi, en améliorant leur attractivité pour les entreprises.

Les principaux leviers de soutien à l'emploi wallon par le biais du PO FEDER 2014-2020 résident ainsi dans le soutien à la croissance du tissu productif wallon, et donc notamment des PME, et dans le soutien au renforcement de l'innovation dans l'économie wallonne. Par conséquent, le PO FEDER 2014-2020 devait contribuer aux impacts suivants à court ou moyen terme sur le marché du travail wallon, concourant à une croissance durable du taux d'emploi à plus long terme :

- Création d'emplois dans les PME wallonnes, en soutenant la croissance de ces dernières par le biais de mesures de financement et d'accompagnement.
- Maintien d'emplois dans les PME wallonnes, en soutenant la pérennisation des activités des PME et la transmission de ces entreprises.
- Augmentation de la demande de travail en Wallonie, hors PME soutenues, en contribuant à la création d'emplois chez les opérateurs de mesures du PO FEDER 2014-2020.
- Augmentation de l'emploi à valeur ajoutée en soutenant le renforcement de la RDI dans l'économie wallonne et le recrutement de travailleurs très qualifiés par les entreprises.
- Amélioration de l'employabilité de la population active wallonne en contribuant au renforcement de l'adéquation de la main d'œuvre aux besoins des entreprises wallonnes.

Le PO FEDER 2014-2020 s'est caractérisé dès son élaboration par un souci de cohérence et de complémentarité entre ses différents axes, notamment entre les axes 1 (Economie), 2 (Innovation) et 4 (Transition bas carbone), à travers l'implication des Investis et de la Sowalfin dans les mesures de l'axe 2 soutenant le développement de la R&D et de l'innovation<sup>2</sup> en complément des mesures d'instruments financiers des axes 1 et 4.

### 2.1.2. Autres stratégies mises en place en Wallonie

Afin de soutenir la croissance et l'emploi, d'autres plans et dispositifs sont mis en place par la Wallonie, et contribuent à structurer une stratégie régionale destinée à soutenir une croissance économique créatrice d'emplois. Le PO FEDER 2014-2020 s'est donc articulé à ce titre avec des plans et stratégies dans le domaine des politiques d'emploi, tels que le PO FSE 2014-2020, mais également avec des plans et stratégies de la Région wallonne en matière de développement économique :

- **Plan Marshall 4.0** : adopté en 2015, ce plan d'actions prioritaires pour la période 2015 – 2019 définit cinq axes prioritaires, dont une a un lien direct avec les objectifs bas carbone du PO FEDER 2014 – 2020 : la politique des pôles de compétitivité et de *clustering*, qui vise le développement d'entreprises à haut potentiel dans des secteurs identifiés comme porteurs pour la Wallonie. Le plan est doté de 2,87 Md€. Ses axes prioritaires sont les suivants :
  - **Axe 1** : Faire du capital humain un atout
  - **Axe 2** : Soutenir le développement de l'industrie par une politique d'innovation et de croissance des entreprises
  - **Axe 3** : Mobilisation du territoire à destination du développement économique
  - **Axe 4** : Soutenir l'efficacité, la transition énergétique et l'économie circulaire
  - **Axe 5** : Soutenir l'innovation numérique

---

<sup>2</sup> La mesure 2.3.1 « Financement des entreprises innovantes », qui intervient en complément de la mesure 2.2.1, permet l'octroi de financements de tous types aux entreprises innovantes. La SOWALFIN est l'organisme intermédiaire sur cette mesure 2.3.1.

- **Stratégie de spécialisation intelligente** : adoptée en 2015 (et actualisée en 2021) par le Gouvernement Wallon conformément aux orientations européennes, la S3 wallonne, intitulée « Vers une politique régionale d'innovation industrielle durable » constitue le socle stratégique commun aux politiques industrielles, de recherche et d'innovation de la région. Ses grands axes stratégiques s'articulent autour des domaines d'action des Pôles de compétitivité et clusters.
- **Plan wallon d'investissements (2019-2024)** : il vise notamment à doter la Wallonie des infrastructures nécessaires pour accroître sa compétitivité et son attractivité pour les entreprises.
- **Déclaration de politique régionale wallonne (2019 - 2024)** : présentée en septembre 2019, celle-ci vise entre autres à permettre à la Wallonie de se hisser parmi les régions en reconversion industrielle les plus performantes d'Europe. A cette fin, elle définit un objectif d'augmentation du taux d'emploi de 5% en cinq ans pour la région, en s'appuyant notamment sur diverses actions en termes de formation et d'emploi, dont la pérennisation des centres de formation professionnelle et une réforme du FOREM (réforme TIM -Talents-Impulsion-Mobilisation- renforçant la personnalisation des parcours et l'accompagnement des demandeurs d'emploi).
- **PO FSE Wallonie-Bruxelles 2020.eu** : les objectifs du programme poursuivent également une ambition d'accroissement du taux d'emploi et d'amélioration de la qualité de l'emploi en Wallonie, en ligne avec la stratégie Europe 2020 et en complément du PO FEDER.
  - **L'axe 1 « Entreprises et créativité »** vise à soutenir l'autocréation d'emploi et la création d'entreprises ;
  - **L'axe 2 « Connaissances et compétences »** a pour objectif la mise à niveau des aptitudes et des compétences de la main d'œuvre wallonne à travers le soutien à des formations qualifiantes à haute valeur ajoutée et la promotion d'un système de formation et d'enseignement performant.
  - **L'axe 3 « Société inclusive et emploi »** vise quant à lui l'amélioration de l'accès aux dispositifs d'insertion et de formation, le soutien aux dispositifs d'insertion et l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

### 2.1.3. Evolution des principaux indicateurs 2014-2020 pour la région wallonne

L'objectif de taux d'emploi fixé pour la Wallonie dans le cadre de la stratégie 2014-2020 s'élevait à 73% pour la tranche d'âge 20-64 ans. La région wallonne est marquée par un taux de chômage plus élevé et un taux d'emploi plus faible que les moyennes belge et européenne (UE à 27). L'écart avec la moyenne de l'UE tend cependant à se réduire dans le temps. La période 2014-2020 a été marquée par une certaine amélioration de ces indicateurs, sans pour autant atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020. La dynamique favorable engagée depuis 2015 a de plus subi un coup d'arrêt en 2020 dans le contexte de la crise économique causée par la pandémie de Covid-19.

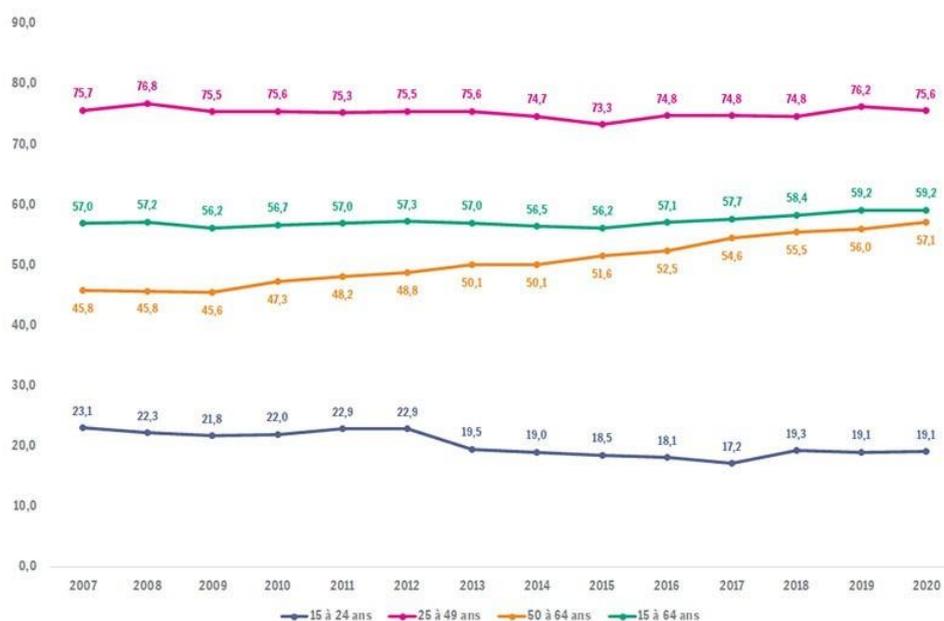
**Le taux d'emploi a augmenté au cours de la période 2014-2020, sans pour autant rattraper le retard de la Wallonie**

Le taux d'emploi au sens du BIT<sup>3</sup> de la population wallonne de 15 à 64 ans s'est amélioré au cours de la période 2014-2020, passant de 56,5% en 2014 à 59,2% en 2020 (+2,7%). Après cinq années de croissance constante entre 2015 et 2019, le taux d'emploi a stagné en 2020, dans le contexte de la pandémie de Covid-19. En réponse aux effets de la pandémie sur l'économie et l'emploi, un ensemble de mesures ont été déployées, notamment le chômage temporaire pour les salariés et la mise en place de droits « passerelle » pour les indépendants, qui ont permis de limiter les destructions d'emplois. La dynamique de croissance modérée enclenchée depuis 2015 a cependant été interrompue.

A la fin 2020, le taux d'emploi en Wallonie restait en dessous de la moyenne belge (64,7%). Malgré l'amélioration observée sur la période, le taux d'emploi des 20-64 ans en Wallonie, passé de 65,9 à 68,5% (+2,6%), restait également en-deçà de l'objectif de 73% fixé par la stratégie Europe 2020.

Il est à noter que la tranche d'âge ayant connu la plus forte croissance du taux d'emploi est celle des 50-64 ans, passant de 50,1 à 57,1% (+7%), croissance poursuivie également en 2020. Quant à la tranche d'âge 25-49 ans, dont le taux d'emploi se situait en 2014 au-dessus de 73% (74,7%), ce taux a faiblement augmenté pour atteindre 75,6% (+0,9%) fin 2020, avec une baisse au cours de l'année 2020. Enfin, concernant les jeunes (15-24 ans), après avoir connu une dégradation entre 2014 et 2017, le taux d'emploi a réaugmenté en 2018 avant de stagner. Le taux d'emploi pour cette catégorie d'âge a donc très peu varié (+0,1%) entre 2014 et 2020, passant de 19 à 19,1%.

**Figure 1 - Evolution du taux d'emploi au sens du BIT par tranche d'âge en Wallonie, 2007-2020 (en %)**



Source : Enquête sur les forces de travail - Statbel

<sup>3</sup> Le taux d'emploi est calculé en divisant le nombre de personnes occupées (qui ont un emploi) d'une tranche d'âge par la population totale de la même classe d'âge. Cet indicateur est calculé sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) dans tous les pays de l'Union européenne dans le respect des définitions du BIT. Cette enquête par sondage est organisée en Belgique par Statbel. C'est une enquête socio-économique auprès des ménages privés (les ménages collectifs sont donc exclus) dont le but principal est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories.

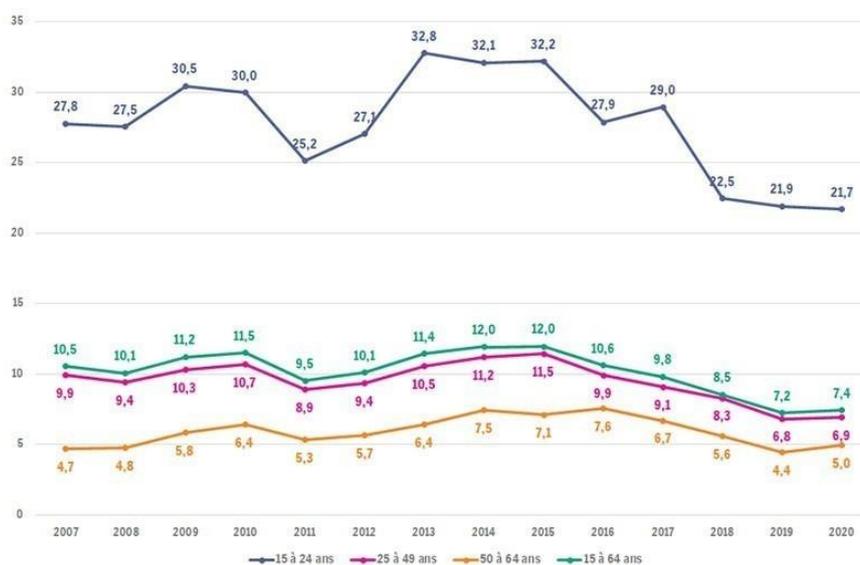
**Le taux de chômage a également diminué au cours de la période 2014-2020, sans non plus atteindre le niveau belge.**

Le taux de chômage wallon au sens du BIT<sup>4</sup> a connu une évolution favorable au cours de la période, à la faveur de l'amélioration de la conjoncture économique : entre 2014 et 2020, la diminution est en effet notable, le taux de chômage étant passé de 12 à 7,4% de la population active de 15 à 64 ans.

Le taux de chômage wallon était ainsi à fin 2020 supérieur de 0,2% à la moyenne de l'UE et de 1,8% à celui de l'ensemble de la Belgique (5,6%). Après une diminution du taux de chômage continue de 2016 à 2019, celui-ci a légèrement augmenté en 2020. La hausse du chômage observée reste cependant très modérée au regard du ralentissement de l'activité économique induit par la pandémie de Covid-19 et ses conséquences (confinement, arrêt de l'activité pour certains secteurs économiques).

Bien que la diminution du taux de chômage sur la période ait été moins linéaire pour la tranche d'âge 15-24 ans que pour les tranches supérieures, c'est cette tranche qui a connu la baisse du chômage la plus importante, avec une diminution de 32,1 à 21,7% (niveau qui reste cependant élevé), et une diminution poursuivie en 2020 malgré la crise découlant de la pandémie de Covid-19 (de 21,9 à 21,7%).

**Figure 2 Evolution du taux de chômage au sens du BIT en Wallonie, 2007-2020 (en %)**



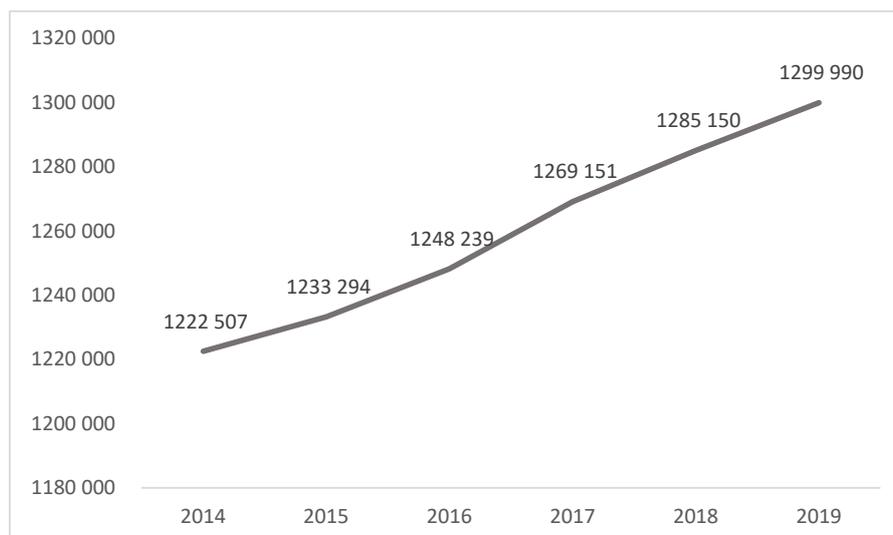
Source : Enquête sur les forces de travail - Statbel

Entre 2014 et 2020, le taux d'activité de la population wallonne est en revanche resté globalement stable, passant de 64,2 à 63,9% de la population âgée de 15 à 64 ans. Le nombre d'inactifs au sein de la population en âge de travailler est passé de 834 845 à 839 357 personnes.

Entre 2014 et 2019, selon les chiffres de l'Institut des comptes nationaux (ICN), le nombre de travailleurs en région wallonne a augmenté de 6,3%, passant de 1 222 507 à 1 299 990.

<sup>4</sup> Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active. Un chômeur est défini comme une personne âgée 15 à 64 ans, sans travail durant la semaine de référence, disponible pour travailler au cours des deux semaines suivantes et qui était activement à la recherche d'un emploi au cours des quatre semaines précédentes. Cet indicateur est calculé sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) dans tous les pays de l'Union européenne dans le respect des définitions du BIT.

**Figure 3 - Evolution du nombre de travailleurs en Wallonie, 2014-2019**



Source : comptes régionaux de l'ICN, 2010-2019

Il est à noter que les inondations survenues en juillet 2021 ont eu un effet délétère sur l'activité économique et sur l'emploi en Wallonie, susceptible d'infléchir la tendance observée sur la période 2014-2020, s'ajoutant de plus au prolongement des ralentissements et/ou interruptions d'activités découlant de la pandémie de Covid-19 au-delà de 2020.

## **2.2. Réduction des émissions de gaz à effet de serre et protection de l'environnement**

### **2.2.1. Rappel de la stratégie du PO FEDER 2014-2020 en lien avec la thématique « réduction des gaz à effet de serre »**

Les évaluations ex-ante (socio-économique et environnementale) finalisées en 2014 ont mis en avant les tendances suivantes préalablement au lancement du programme opérationnel FEDER 2014 – 2020 :

- Les émissions de gaz à effet de serre poursuivaient une tendance à la baisse entre 1990 et 2010. En 2011, 48% des émissions de GES étaient liées aux déplacements domicile-travail.
- La consommation totale d'énergie primaire était, en 2012, relativement stable depuis les années 1990. La consommation d'énergie de l'industrie poursuivait une tendance à la baisse, alors que d'autres secteurs tels que les secteurs du transport et tertiaire poursuivaient une tendance à la hausse.
- Les efforts pour satisfaire aux exigences européennes en matière d'efficacité énergétique de l'industrie et des ménages devaient être poursuivis.
- En 2012, la part des énergies renouvelables dans la consommation intérieure brute wallonne s'élevait à environ 9,5%, contre 4% en 2005. Cette énergie était principalement issue du développement de l'utilisation de la biomasse et dans une moindre mesure au développement de l'éolien et du photovoltaïque. Une évolution favorable de ce pourcentage était attendue durant les années suivantes.
- Les surfaces urbanisées n'ont cessé d'augmenter jusqu'en 2012, principalement au détriment des espaces naturels. Les impacts négatifs, directs ou indirects, de cette urbanisation galopante tels que la fragmentation du territoire, la dégradation de la

qualité des eaux et des sols, l'érosion de la biodiversité et la perturbation du fonctionnement des habitats étaient déjà présents.

- Au niveau du transport de personnes, les véhicules particuliers absorbaient déjà une part modale de près de plus de 80% en 2012. Les transports collectifs étaient donc largement minoritaires. La même tendance se dessinait pour le transport de marchandises : le transport routier par camion avait fortement augmenté depuis 1990, au détriment du transport par train ou bateau.
- La faible qualité de l'air affectant la santé des habitants étaient mises en avant comme un enjeu transversal aux éléments ci-dessus (mobilité, efficacité énergétique, etc.).

Le PO FEDER 2014-2020 avait pour objectif d'agir favorablement et durablement sur ces éléments, en apportant une attention particulière aux besoins et enjeux fondamentaux liés au changement climatique et à la transition énergétique.

La Stratégie Europe 2020 quantifie trois objectifs environnementaux (objectifs 20/20/20) :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à 1990 ;
- Utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables à hauteur de 20 % ;
- Augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique.

Avec pour objectif transversal d'accélérer « la transition vers une économie fondée sur une utilisation rationnelle des ressources et à faibles émissions de carbone »<sup>5</sup>, les mesures financées dans le cadre du PO FEDER 2014-2020 s'inscrivent pleinement dans la poursuite de ces objectifs.

### 2.2.2. Autres stratégies mises en place en Wallonie

Les objectifs poursuivis dans le cadre de la programmation FEDER 2014 – 2020 s'inscrivent dans la lignée de nombreux plans, politiques et réglementations wallonnes, belges et européennes.

La réduction des émissions de GES, l'augmentation de l'efficacité énergétique et l'encouragement des énergies renouvelables ainsi que l'encouragement d'une économie circulaire font l'objet de différents plans et politiques publiques, dont notamment :

- **Répartition des charges nationales (« Burden Sharing »)** : dans le cadre des objectifs européens climat-énergie 2030, la Belgique s'est vue attribuer un objectif de 35 % en 2030 par rapport à 2005, pour les émissions de GES des secteurs non couverts par le système européen d'échange de droits d'émissions (secteurs dit "non-ETS", comprenant principalement le transport, les bâtiments et l'agriculture).
- **Système européen d'échange de quotas d'émissions (« Emission Trading System » ou ETS)** : instauré en 2005, il s'agit d'un mécanisme de marché utilisé pour réduire les émissions de GES par la restriction du volume de GES que peuvent émettre certains secteurs (en particulier, l'industrie, les producteurs d'électricité et les compagnies aériennes).
- **Protocole de Kyoto** : accord international visant la réduction des émissions de GES qui vient s'ajouter à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.
- **Pacte vert pour l'Europe (« European Green Deal »)** : alloue de nouveaux objectifs à l'Europe, dont la neutralité carbone à l'horizon 2050, notamment via le soutien à la

---

<sup>5</sup> Source : Wallonie-2020.EU, Programme opérationnel FEDER, Version 9.0, p. 39 (version approuvée par le Comité de suivi le 19/07/2021 et par la Commission le 19/08/2021)

rénovation énergétique, le renforcement de la mobilité durable et intelligente ainsi que la production d'énergie propre.

- **Accords de branche** : contrats élaborés, sur base volontaire, entre la Wallonie et les entreprises les plus intensives en énergie via leur fédération. Au travers de ces contrats, les entreprises volontaires s'engagent à réduire les émissions de CO2 pour une échéance déterminée et à augmenter leur efficacité énergétique.
- **Plan Air Climat Energie (PACE) 2030** : précise la stratégie wallonne de contribution au Plan National Energie-Climat (PNEC) répondant aux exigences du Clean Energy Package de la Commission Européenne. Le PACE 2030 présente également la stratégie wallonne liée à la qualité de l'air et identifie les sources d'énergie renouvelables disponibles en Wallonie, les classant en trois catégories : électricité (E-SER), chaleur (C-SER) et transport (T-SER).
- **Déclaration de politique régionale wallonne (2019 - 2024)** : le Gouvernement wallon y indique vouloir atteindre la neutralité carbone au plus tard en 2050 avec une étape intermédiaire de réduction des émissions de GES de 55% par rapport à 1990 d'ici 2030.
- **Plan Marshall 4.0** : adopté en 2015, ce plan d'actions prioritaires pour la période 2015 – 2019 définit cinq axes prioritaires, dont un est en lien direct avec les objectifs bas carbone du PO FEDER 2014 – 2020 : « soutenir l'efficacité, la transition énergétique et l'économie circulaire ».
- **Plan pour la Reprise et la Résilience (PRR) de la Belgique (juin 2021)** : soutient la transition vers une économie décarbonée, durable et résiliente représentant 51% des dépenses au travers de la rénovation du bâti, les investissements dans la R&D et la restauration de la biodiversité.
- **Plan de Relance de la Wallonie 2024** : prend une série de mesures liées à la transition climatique et énergétique à travers son axe 2 « Assurer la soutenabilité environnementale » (rénovation énergétique, réduction des émissions de GES, énergies renouvelables, mobilité, biodiversité et environnement, ...).
- **Circular Wallonia** : stratégie de déploiement de l'économie circulaire adoptée début 2021 par le Gouvernement wallon. Le plan comprend 10 ambitions traduites en plus de 60 mesures.
- **Plan wallon des déchets-ressources** : adopté en 2018, ce plan comprend plus de 700 actions dont le but est de limiter, réutiliser, trier, recycler ou encore valoriser les déchets.
- **Stratégie wallonne à long terme (2050) pour la rénovation énergétique des bâtiments** : répond aux exigences de la Directive (UE) 2018/844 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018. La stratégie fixe les objectifs de rénovation à 2050.

En ce qui concerne la mobilité plus spécifiquement, il existe un « **policy mix** » régional interagissant plus ou moins directement avec les financements du FEDER :

- **Déclaration de politique régionale wallonne (2019 - 2024)** : le plan affecte 40 millions € supplémentaires à la mobilité douce et collecte durant la période, 29 millions € à l'instauration de la gratuité pour les jeunes de moins de 25 ans et pour les seniors sur le réseau TEC et 320 millions € à l'augmentation de l'offre de bus sur tout le territoire.
- **Vision FAST de la mobilité à 2030** : définit les objectifs wallons à l'horizon 2030 en termes de mobilité.

- **Stratégie Régionale de Mobilité (SRM)** : divisée en deux volets (mobilité de personnes et marchandises), elle définit comment les objectifs de la Vision FAST 2030 vont être atteints.
- **Plan Infrastructures 2019 – 2024** : acte l'investissement de 1,520 milliards € pour accroître la part modale de la mobilité alternative tout en sécurisant et modernisant le réseau routier et les voies fluviales. Le Plan mobilité et infrastructures 2020 – 2026 vise quant à lui plus spécifiquement l'augmentation de la mise à disposition d'infrastructures de mobilité douce et collective pour les citoyens.
- **Plan de Relance de la Wallonie 2024** : prend une série de mesures liées à la mobilité à travers son axe 2 « Assurer la soutenabilité environnementale ».

### 2.2.3. Evolution des principaux indicateurs 2014-2020 en Région wallonne

Comme décrit dans ce qui précède, l'énergie et le climat ont été des préoccupations essentielles de la démarche européenne à l'horizon 2020. Celles-ci se sont articulées autour de différentes thématiques, dont en particulier la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'augmentation de la consommation et de la production des énergies renouvelables, la diminution de la consommation d'énergie primaire et l'augmentation de l'efficacité énergétique des bâtiments. La mobilité et l'étalement de l'urbanisation ont également fait l'objet d'une attention particulière. L'évolution des principaux indicateurs concernant ces différentes thématiques est décrite ci-dessous.

#### **Des émissions de GES stables entre 2014 et 2019 et une intensité de la production wallonne en GES décroissante**

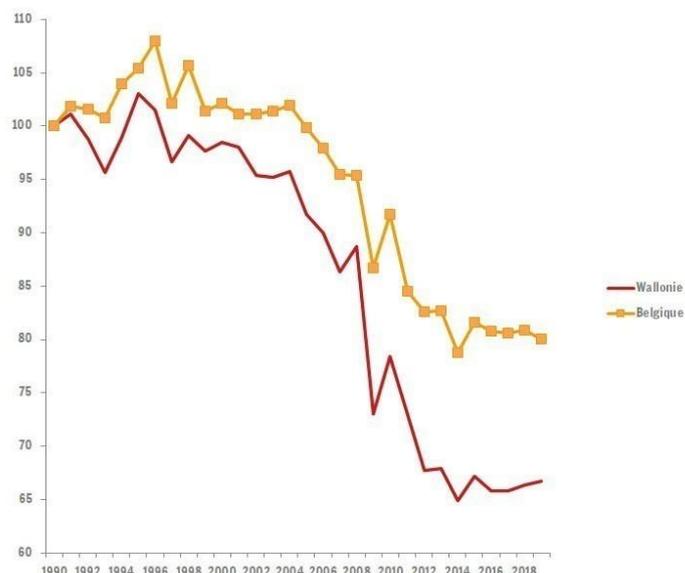
L'objectif wallon en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) provoquées par l'homme à l'horizon 2020 était une réduction de 30% par rapport au niveau de 1990.

Sur la base des dernières estimations disponibles (inventaire mars 2021 de l'Agence wallonne de l'air et du climat), les émissions de GES provoquées par l'homme (hors secteur forestier) étaient de plus de 37,1 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>-équivalents en 2019, soit 32 % des émissions annuelles de la Belgique (116,7 Mt CO<sub>2</sub>-équivalents). En 2019, cela représentait une réduction de 33,3% par rapport aux émissions de 1990.

Bien qu'une diminution globale soit observée entre 1990 et 2019, les émissions de GES se sont stabilisées entre 2014 et 2019.

Notons toutefois un taux de croissance positif du PIB wallon (1,5% sur la période 2009 – 2019 en déduisant l'évolution des prix). En 2019, le PIB wallon à prix courants s'élevait à 110 milliards d'euros, soit 23% du total belge (pour 32% des émissions annuelles de la Belgique), avec un taux de croissance de 1,6%. En d'autres mots, bien que les émissions de GES soient restées stables, on observe une réduction de l'intensité de la production en GES, soit une réduction des émissions de GES par euro de PIB wallon.

Figure 4 : Emissions de GES : comparaison Wallonie - Belgique (1990 = 100)



Source : Sources : SPW – Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC), inventaire mars 2021

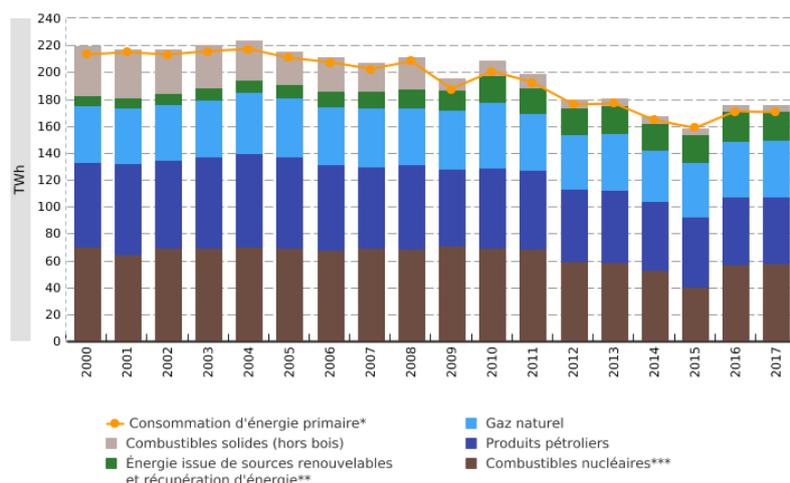
L'industrie et le transport restent les secteurs les plus émetteurs, représentant respectivement 29,5% et 24,4% des émissions de GES en Wallonie (2019). Le résidentiel représente quant à lui 16,2%. Le CO<sub>2</sub> représente 84% des émissions totales de GES, provenant principalement des secteurs suivants : industrie, transports, chauffage résidentiel et tertiaire, centrales électriques.

**Une consommation d'énergie primaire encore élevée en Wallonie, l'industrie et le transport restent les secteurs les plus énergivores**

L'Union européenne prévoyait un objectif d'augmentation de l'efficacité énergétique pour l'année 2020. Pour la Belgique, l'indicateur utilisé est la consommation d'énergie primaire, qui devait être réduite de 9,8% à l'horizon 2020.

Entre 2014 et 2018, la consommation d'énergie primaire a légèrement augmenté (moins de 5%). Toutefois, notons que la tendance générale depuis 2005 est à la baisse, avec une diminution de 20% de la consommation d'énergie primaire (-17% depuis 1990). L'intensité énergétique, soit les unités d'énergie nécessaires pour produire une unité de PIB, a également décliné depuis 2005.

**Figure 5- : Consommation d'énergie primaire en Wallonie, par source**



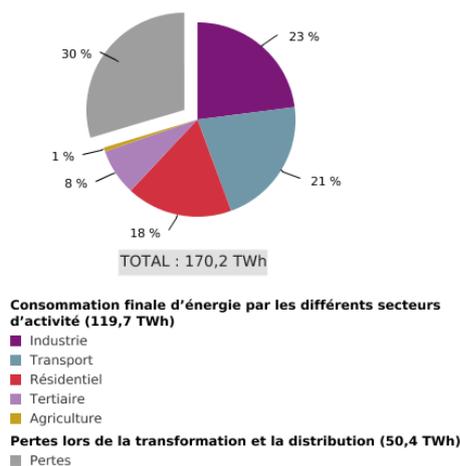
\* Prend en compte les importations nettes d'électricité, non représentées dans ce graphique  
 \*\* Issue de la fraction non renouvelable des déchets  
 \*\*\* Sur base de la production potentielle de chaleur

Source : SPW – DGO4 - DEBD

La crise économique de 2009 et ses impacts notamment sur le secteur de la sidérurgie explique la forte diminution de la consommation d'énergie primaire entre 2010 et 2014. En 2014 et 2015, deux des trois réacteurs nucléaires situés en Wallonie ont été mis à l'arrêt, engendrant une consommation plus faible des combustibles nucléaires. Ensuite, à partir de 2016, le niveau de production d'électricité d'origine nucléaire atteint à nouveau un niveau similaire à celui de 2013, ce qui explique une hausse de la consommation énergétique en 2016 et 2017. Bien que les chiffres de ces dernières années ne soient pas encore disponibles, une diminution, ou tout le moins un maintien, de la consommation d'énergie primaire est attendue en raison de la crise sanitaire ayant frappé au début de l'année 2020.

Les secteurs de l'industrie et du transport sont les secteurs les plus énergivores en termes d'énergie primaire, représentant respectivement 23% et 21% de la consommation totale. Le secteur résidentiel (les ménages) arrive en troisième position avec 18%.

**Figure 6 : Consommation d'énergie primaire en Wallonie (2017)**



Source : SPW – DGO4 - DEBD

La Wallonie poursuit un objectif de neutralité carbone de l'ensemble du bâti en 2050, avec un objectif intermédiaire pour 2030.

En Wallonie, près d'un quart de tous les logements a été bâti avant 1921 et environ 80% avant 1991. Par ailleurs, leur qualité énergétique (mesurée sur base de l'échelle du label PEB) est pauvre (plus de 37% des maisons unifamiliales sont de label G, 17% de label F et 17% de

label E). Seuls 1% des logements font l'objet d'une demande de permis d'urbanisme pour transformation, indiquant un taux de rénovation faible. Toutefois, l'évolution de la performance reflétée par les déclarations et certificats PEB témoigne d'une amélioration globale du parc entre 2014 et 2019, en particulier pour les maisons unifamiliales.

**Figure 7 : Evolution de la performance énergétique des bâtiments en Wallonie**



Source : Analyse CLIMACT sur la base des bases de données certificats et déclarations PEB

En ce qui concerne les bâtiments du secteur tertiaire (commerces, bureaux, enseignement, santé et infrastructures culturelles et sportives), 80% datent d'avant 1995 et affichent des faiblesses similaires en termes de performance énergétique que les logements.

### La part des sources d'énergies renouvelables dans le mix énergétique en constante progression

En matière d'énergies renouvelables, l'objectif pour la Belgique était d'atteindre 13% d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie brute en 2020, soit en valeur absolue 49 120 GWh. Pour la Wallonie, l'objectif a été fixé à 15 600 GWh pour 2020 par l'Arrêté « Burden Sharing » du Gouvernement wallon (2015).

En 2018, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie atteignait 12%, soit 15 357 GWh, ce qui reste inférieur à l'objectif fixé. Toutefois, cela représente une légère augmentation par rapport à 2014 (voir la figure 8 ci-dessous)

**Figure 8 : Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie**

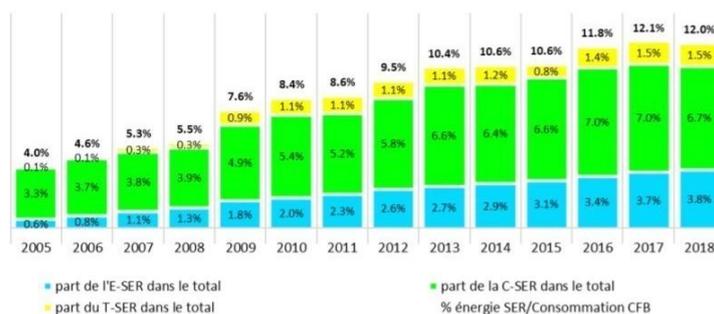


Figure 76 - Evolution de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute (E-SER électricité renouvelable ; C-SER chaleur renouvelable ; T-SER transport renouvelable)

Source : Bilan énergétique de la Wallonie 2018 (SPW, 2020)

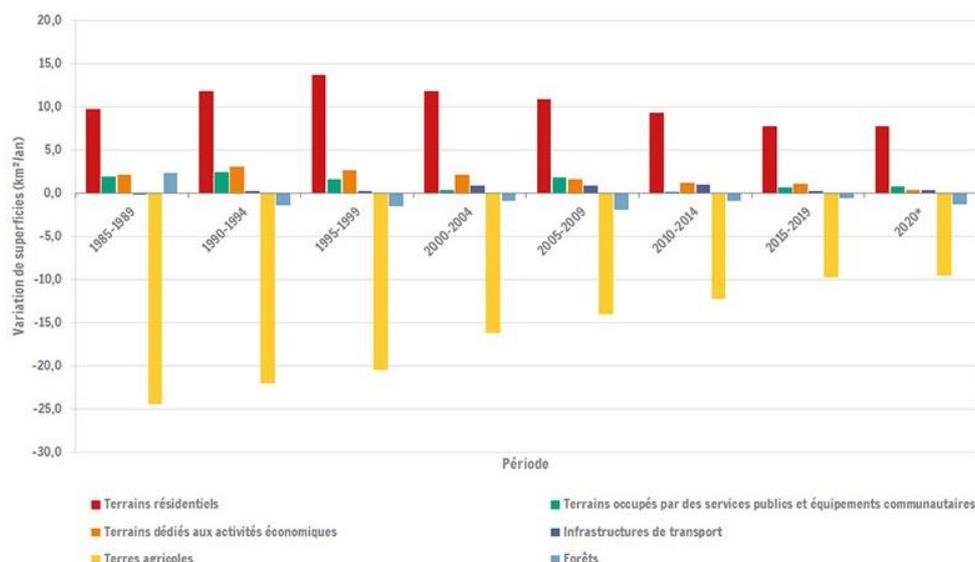
En 2019, la production nette d'électricité renouvelable était estimée à 5 325 GWh, soit 15,7% de la production nette d'électricité totale, grâce à la biomasse (32,3 %), à la force hydraulique (5,6 % pour 68 % en 2000), à l'essor de l'éolien (40 %) et au photovoltaïque (22,1 %, soit une production multipliée par 13 depuis 2010). Toutes les sources d'énergies renouvelables sont en progrès hormis la biomasse. La production de chaleur avait quant à elle atteint 8 580,6 GWh, principalement assurée par les énergies de type biomasse, en particulier la biomasse solide. Si on ajoute à cela les biocarburants du transport routier, la production brute d'énergie renouvelable atteignait 15 733 GWh en 2019, représentant 100,8% de l'objectif fixé à la Région

pour 2020. Cela donne une part du renouvelable dans la consommation finale brute en Wallonie de 12,4 % en 2019 pour 4 % en 2005.

**L'étalement de l'urbanisation ralentit mais continue principalement au profit des terrains résidentiels et au détriment des terres agricoles**

Aujourd'hui, la forêt occupe moins de 30% du territoire contre 28,4% pour les terres arables et cultures permanentes et 23,2% pour les surfaces enherbées et friches agricoles. Les terrains artificialisés couvrent quant à eux de 11 à 16% de la superficie de la Wallonie. L'artificialisation des sols (15,6km2/an entre 1985 et 2021) s'est principalement faite au détriment des terres agricoles (- 506 km2 en 36 ans) et des forêts (- 26 km2 en 36 ans).

**Figure 9 : Gain/perte de superficies (annuelles) des principales utilisations du sol par période**



Source : SPF-Finances/AGDP- Base de données Bodem/Sol aux 1er janvier ; Nomenclature CPDT-SPW ARNE-IWEPS ; Calculs : IWEPS, 2021

Pendant la période 2015 – 2019, l'artificialisation des sols est retombée à 11,2 km2/an (contre 18 km2/an entre 1980 et 2000, 16 km2/an entre 2010 et 2014 et 12,7 km2/an entre 2010 et 2014). Entre 2015 et 2019, les terrains résidentiels ont vu leur superficie augmenter le plus au détriment principalement des terres agricoles. Par ailleurs, les terrains dédiés aux activités économiques ainsi que les terrains occupés par des services publics et équipements communautaires expliquent également une partie non négligeable de l'artificialisation des sols pendant cette période.

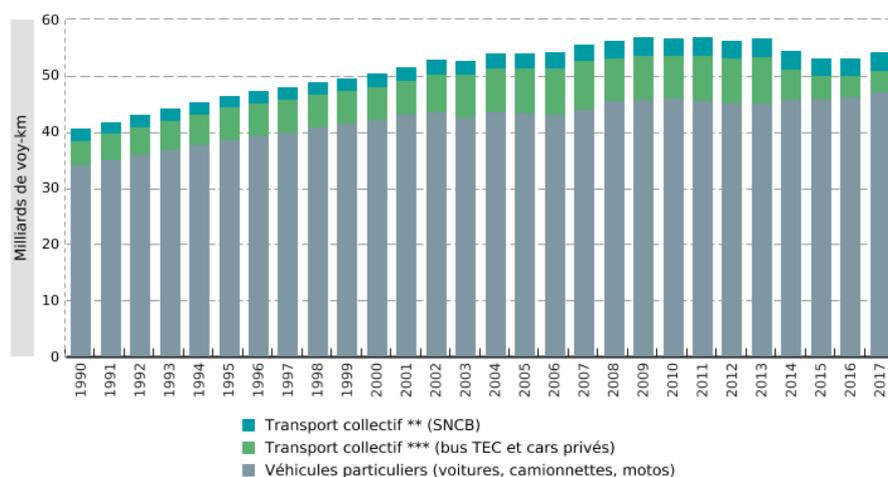
**Un transport routier prédominant tant au niveau du transport de personnes que de marchandises, responsable d'une part importante des émissions de GES**

Entre 1995 et 2017, le mode routier est resté le mode privilégié tant pour le transport de personnes que de marchandises.

En ce qui concerne le transport de personnes en Wallonie, 94% de ce transport s'est fait par la route en 2017, dont 87% en véhicules particuliers. Ces deux chiffres poursuivent une tendance croissante depuis 2014 (respectivement 93,8% et 84,1% en 2014). La part modale de la voiture a légèrement baissé entre 1990 (84 %) et 2013 (80 %) pour ensuite augmenter entre 2014 et 2017. En contrepartie, la part modale du transport collectif routier (bus TEC et cars privés) a progressé de 11 à 14 % entre 1990 et 2013. Une diminution importante est observée à partir de 2014. La part modale du transport ferroviaire, quant à elle, est restée stable (passant de 5,4 à 5,9 % entre 1990 et 2017). Une enquête sur la mobilité des Belges réalisée en 2017 confirme ces tendances : la voiture conserve une place importante en Wallonie, avec 73% des déplacements effectués en voiture, contre 59% en Flandre et 46% en Région Bruxelles-Capitale.

En ce qui concerne les déplacements domicile-travail en Wallonie, la voiture reste largement prédominante : 86,1% de ces déplacements sont effectués en voiture en 2014 et 87,3% en 2017.

**Figure 10- : Répartition modale du transport de personnes\* en Wallonie**



\* Transit international compris ; hors transport aérien et modes doux (vélo, marche à pied)  
 \*\* Données estimées à partir de 2010  
 \*\*\* Changements méthodologiques en 2014  
 REEW - Sources : SPW Mobilité et Infrastructures ; Statbel (SPF Economie - DG statistique) ; SPF Mobilité et Transports ; Bureau fédéral du Plan ; SNCB ; IWEPS ; calculs DEE

© SPW - 2020

**Source : SPW Mobilité et Infrastructures ; Statbel (SPF Economie - DG statistique) ; SPF Mobilité et Transports ; Bureau fédéral du Plan ; SNCB ; IWEPS ; calculs DEE**

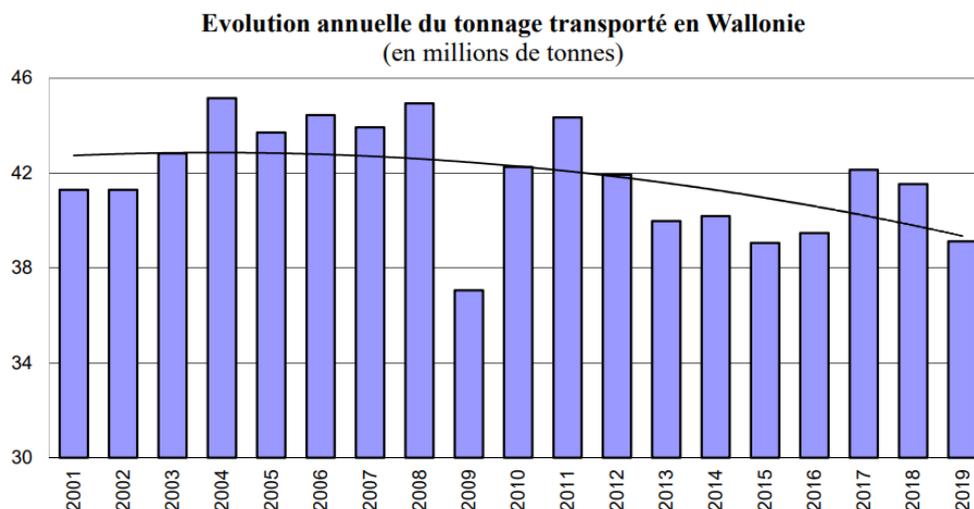
Le transport routier est également prédominant pour le transport de marchandises en Wallonie. Entre 2014 et 2017, le transport routier de marchandises a progressé de 11,4% (35,3% depuis 2000) en Wallonie pour atteindre 22 milliards de t-km. A noter que ces chiffres n'incluent pas les véhicules utilitaires légers (camionnettes) mais uniquement les camions. L'essor de l'e-commerce ainsi que la redevance kilométrique instaurée en 2016 pour les camions ont probablement contribué à un usage accru de véhicules utilitaires légers pour le transport de marchandises.

Le transport par voies navigables et ferroviaire représente une alternative durable au transport routier, mais à l'heure actuelle encore sous-utilisée. En effet, les transports de marchandises par navigation intérieure sont de l'ordre de 3 à 6 fois moins polluants<sup>6</sup> par kilo transporté par rapport à un camion. Le réseau wallon des voies navigables s'étend sur 451 km, dont 81% au moins au gabarit européen de classe IV, c'est-à-dire jusque 1.350 tonnes. Après une légère diminution de 2014 à 2015, le tonnage transporté par voie fluviale a augmenté entre 2015 et 2017. Ensuite, de 2018 à 2020, les tonnages transportés ont connu une nouvelle réduction. Globalement, cela correspond à une diminution de 16% des tonnages transportés entre 2014 et 2020. En ce qui concerne le transport ferroviaire de marchandises, la tendance est à la baisse.

---

<sup>6</sup> Source : « Accueil > Promotion et intermodalité > Transport Fluvial », Service Public de Wallonie, 2010

**Figure 11 : Evolution annuelle du tonnage transporté par voie fluviale en Wallonie**



Source : SPW Mobilité Infrastructures

Pour finir, le transport de marchandises par voie aérienne est en constante progression, résultant principalement de l'activité de l'aéroport de Liège. Le tonnage de marchandises transportées a augmenté de plus de 50% entre 2014 et 2019 (et a plus que triplé entre 2000 et 2019). Au niveau du transport de personnes, le trafic aérien était en constante progression entre 2014 et 2019 (+24%), pour finalement connaître une nette diminution en 2020 en raison de la crise sanitaire, soit un recul de 69%. L'aéroport de Charleroi (deuxième aéroport belge de passagers après Bruxelles-National) est ainsi passé d'une situation en croissance avec le chiffre record de 2019 (8,2 millions) à moins de 2,6 millions de passagers en 2020. Quant à l'aéroport de Liège, il a également connu une nette diminution de sa part « transport de personnes ».

### **La qualité de l'air s'améliore, mais reste un enjeu sanitaire et écologique majeur**

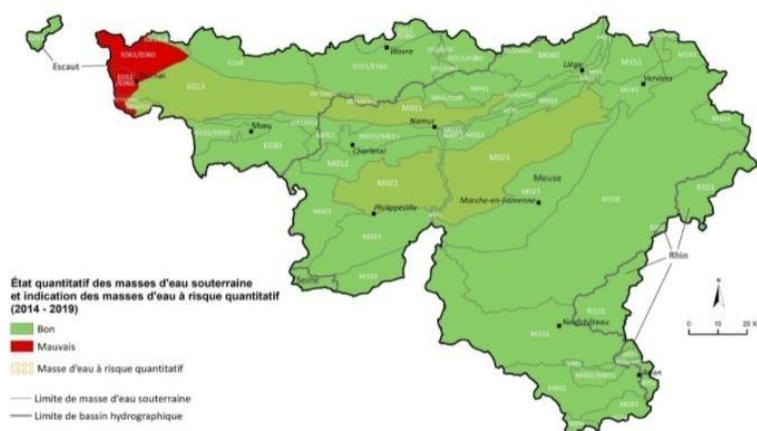
La qualité de l'air décrit le niveau de polluants qui sont définis comme toute substance présente dans l'air ambiant susceptible d'avoir des effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement dans son ensemble. En Wallonie, la qualité de l'air ambiant est mesurée via l'indice belge BelAQI (Belgium Air Quality Index) qui résulte d'une combinaison de sous-indices relatifs aux concentrations de 4 polluants dans l'air ambiant : les particules fines (PM10 et PM2.5), l'ozone (O3) et le dioxyde d'azote (NO2). Il s'exprime sous la forme d'une échelle graduée de 1 (qualité de l'air très bonne) à 10 (qualité de l'air très mauvaise). Outre les polluants atmosphériques, gazeux ou particuliers, la troposphère contient différents gaz qui lui confèrent les propriétés d'une serre.

La qualité de l'air ne cesse globalement de s'améliorer depuis une dizaine d'années. Cette évolution s'explique largement par la diminution des émissions liées aux moteurs automobiles, à la suite de normes de plus en plus strictes. En ce qui concerne les GES, les concentrations restent élevées avec 10,1 tonnes équivalent-CO2 par habitant en 2018, dépassant la moyenne européenne de 8,2 tonnes équivalent-CO2 par habitant.

### **Une qualité des eaux et des sols globalement bonne, mais des sols fortement impactés par l'artificialisation**

En Wallonie, il existe 352 masses d'eau de surface dont 75% sont qualifiées de naturelles, 20% sont considérées comme fortement modifiées et 5% sont des masses d'eau artificielles (canaux et leurs biefs de partage). En 2018, 44% d'entre elles étaient en bon ou très bon état écologique contre 41% en 2013. Par ailleurs, il existe 34 masses d'eau souterraine dont 97% étaient en bon état quantitatif sur la période 2014 - 2019.

**Figure 12 : Etat quantitatif des 34 masses d'eau souterraine en Wallonie (2014 - 2019)**



Source : SPW Environnement – DEE- (2020)

La qualité des sols peut être jugée par leur niveau d'imperméabilisation, leur exposition à des pollutions diffuses et locales, leur teneur en matière organique (sols agricoles), leur acidification, ainsi que leur érosion par les eaux pluviales et leur compaction<sup>7</sup> (réduction du volume entre les particules d'un agrégat suite à la pression appliquée à la surface). La détérioration de la qualité des sols notamment en raison de leur artificialisation représente de nombreux défis pour l'avenir. A titre indicatif, les données suivantes peuvent être mises en avant : 40.000ha sont potentiellement concernés par une pollution locale, le taux d'imperméabilisation était de 7,2% en 2007 (données les plus récentes), 90 % des superficies sous cultures en Wallonie (près de 375 000 ha, soit environ 22 % du territoire) présentent des teneurs trop faibles en matière organique et 59% des sols sous cultures s'érodent.

## 2.3. Autres thématiques

1. Développement du tissu des entreprises et des porteurs de projets entrepreneuriaux ;
2. Transition vers l'innovation et l'économie de la connaissance ;
3. Renforcement de l'attractivité urbaine et territoriale.

### 2.3.1. Développement du tissu des entreprises et des porteurs de projets entrepreneuriaux

- 2.3.1.1. Rappel de la stratégie du PO FEDER 2014-2020 en lien avec la thématique « Développement du tissu des entreprises et des porteurs de projets entrepreneuriaux »

Le diagnostic posé par l'évaluation *ex ante* du programme FEDER avait identifié comme principaux besoins la nécessité d'augmenter le PIB/habitant, la compétitivité des entreprises, le taux de survie et le taux de croissance des entreprises de la région. Le PO FEDER a donc poursuivi l'objectif de renforcer la compétitivité des PME wallonnes pour accroître le PIB wallon, en répondant aux besoins suivants : soutenir l'investissement et l'accès au financement des PME wallonnes ; développer l'esprit d'entreprise et la croissance des entreprises à haut potentiel ; densifier le tissu des PME wallonnes.

Afin de répondre à ces besoins, le PO FEDER 2014-2020 a introduit certains changements par rapport à la programmation 2007-2013, tels que l'introduction de l'approche proactive de

<sup>7</sup> « Un sol compacté est un sol écrasé, tassé, soit au niveau de la surface ou des premiers centimètres, soit à des profondeurs plus importantes. Un sol compacté ne remplit plus correctement ses fonctions, à commencer par l'infiltration de l'eau et la croissance des plantes. » Source : Sols et déchets en Wallonie, Portail Wallonie (sols.environnement.wallonie.be)

l'animation économique. Les PME sont ciblées en priorité par le programme car elles constituent l'essentiel du tissu économique wallon. Le programme s'est ainsi articulé autour des principes suivants :

- Apporter un soutien financier aux PME permettant d'accroître les investissements afin de renforcer leur compétitivité et de faciliter leur accès au financement ;
- Développer les infrastructures d'accueil et d'accompagnement des entreprises renforçant l'offre de services d'accompagnement et l'attractivité du territoire pour les entreprises ;
- Soutenir les acteurs susceptibles de proposer aux entreprises des services permettant de répondre à leurs besoins pour accompagner leur développement, le renforcement de l'innovation et l'acquisition de compétences adéquates ;
- Accompagner les porteurs de projets entrepreneuriaux afin de favoriser la création de nouvelles entreprises et pérenniser leur activité.

Le PO FEDER a ainsi déployé les leviers suivants afin d'atteindre ses objectifs.

- L'augmentation de l'investissement des entreprises,
- La facilitation de l'accès des PME au financement,
- L'optimisation des ZAE et le financement d'infrastructures d'accueil pour les entreprises,
- L'encouragement de la dynamique entrepreneuriale par le biais de l'accompagnement et de l'appui aux entreprises,
- La mise en place d'une stratégie de stimulation proactive des entreprises identifiées comme à haut potentiel,
- Le financement de l'innovation dans les PME,
- Le renforcement de l'attractivité du territoire pour les entreprises,
- Le soutien aux organismes de recherche pour accroître la valorisation économique de la recherche,
- Le développement de la capacité et des équipements de formation.

Par conséquent, le PO FEDER 2014-2020 devait contribuer aux impacts suivants à court ou moyen terme, devant concourir à un accroissement de la création de valeur ajoutée des entreprises wallonnes et donc à l'augmentation de la production de recherche dans la région :

- Augmentation du nombre d'entreprises wallonnes
- Augmentation de la taille des PME wallonnes
- Accroissement de la mise en réseau des PME wallonnes
- Renforcement de la compétitivité et de la productivité des entreprises

#### 2.3.1.2. Autres stratégies mises en place en Wallonie

Les objectifs poursuivis dans le cadre de la programmation FEDER 2014 – 2020 s'inscrivent dans la lignée de nombreux plans, politiques et réglementations wallonnes, belges et européennes. D'autres plans et dispositifs sont mis en place par la région wallonne, et contribuent à structurer une stratégie régionale destinée à soutenir la croissance économique et la production de richesse en Wallonie. Le soutien au développement du tissu des entreprises wallonnes et des porteurs de projets entrepreneuriaux fait l'objet de différents plans et politiques publiques wallonne en matière de développement économique, dont notamment :

- **Plan Marshall 4.0** : adopté en 2015, ce plan d'actions prioritaires pour la période 2015 – 2019 définit cinq axes prioritaires, dont la politique des pôles de compétitivité et de

*clustering*, qui vise le développement d'entreprises à haut potentiel dans des secteurs identifiés comme porteurs pour la Wallonie. Le plan est doté de 2,87 Md€. Ses axes prioritaires sont les suivants :

- **Axe 1** : Faire du capital humain un atout
  - **Axe 2** : Soutenir le développement de l'industrie par une politique d'innovation et de croissance des entreprises
  - **Axe 3** : Mobilisation du territoire à destination du développement économique
  - **Axe 4** : Soutenir l'efficacité, la transition énergétique et l'économie circulaire
  - **Axe 5** : Soutenir l'innovation numérique
- **Stratégie de spécialisation intelligente** : adoptée en 2015 (et actualisée en 2021) par le Gouvernement Wallon conformément aux orientations européennes, la S3 wallonne, intitulée « Vers une politique régionale d'innovation industrielle durable » constitue le socle stratégique commun aux politiques industrielles, de recherche et d'innovation de la région. Ses grands axes stratégiques s'articulent autour des domaines d'action des Pôles de compétitivité et clusters.
  - **Plan wallon d'investissements (2019-2024)**: il vise notamment à doter la Wallonie des infrastructures nécessaires pour accroître sa compétitivité et son attractivité pour les entreprises.
  - **Déclaration de politique régionale wallonne (2019 - 2024)** : présentée en septembre 2019, celle-ci vise entre autres à permettre à la Wallonie de se hisser parmi les régions en reconversion industrielle les plus performantes d'Europe.
  - **PO FSE Wallonie-Bruxelles 2020.eu** : les objectifs du programme poursuivent une ambition d'accroissement du taux d'emploi et d'amélioration de la qualité de l'emploi en Wallonie, essentiels pour soutenir le développement économique, en ligne avec la stratégie Europe 2020 et en complément du PO FEDER.
    - **L'axe 1 « Entreprises et créativité »** vise à soutenir l'autocréation d'emploi et la création d'entreprises ;
    - **L'axe 2 « Connaissances et compétences »** a pour objectif la mise à niveau des aptitudes et des compétences de la main d'œuvre wallonne à travers le soutien à des formations qualifiantes à haute valeur ajoutée et la promotion d'un système de formation et d'enseignement performant.

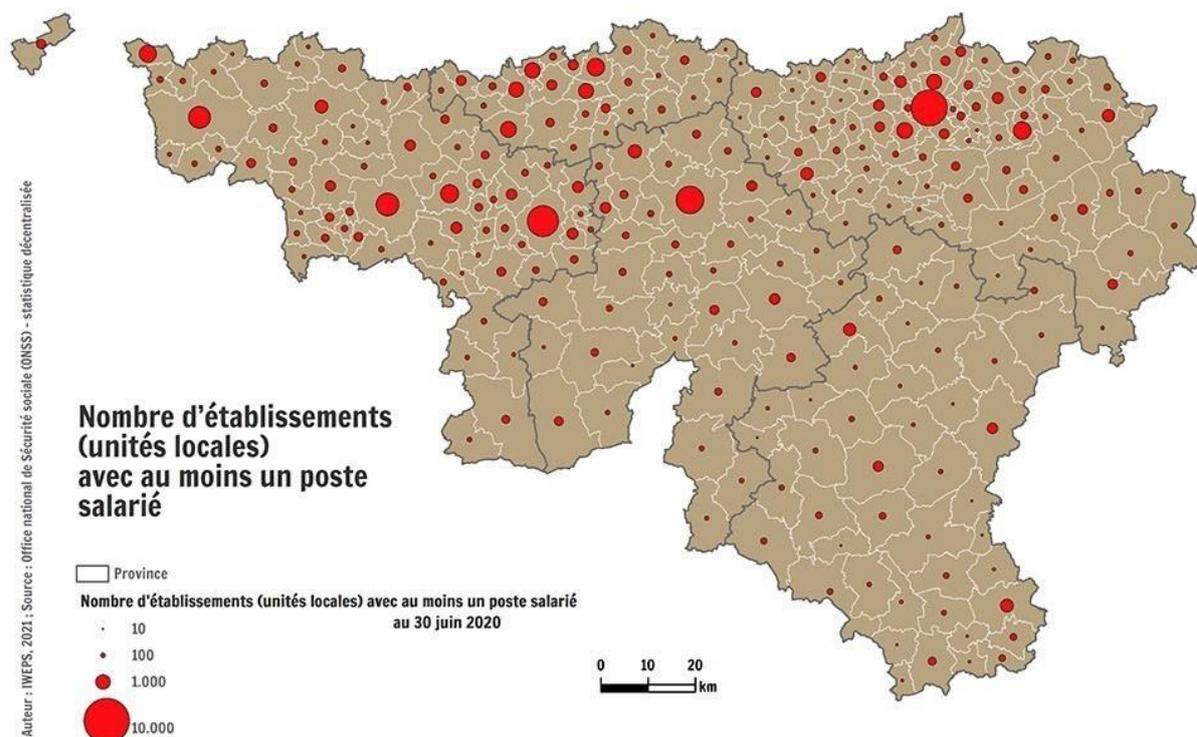
#### 2.3.1.3. Evolution des principaux indicateurs 2014-2020 en Région wallonne

##### **Une dynamique entrepreneuriale positive en Wallonie entre 2014 et 2019**

En 2020, le taux de création d'entreprises en Wallonie s'établissait à 9%, pour un taux de disparition de 7,1%, ce qui correspond à la moyenne observée sur la période 2007-2020. Cette année a été marquée par une diminution du taux de création et une hausse du taux de disparition, dans le contexte de la pandémie de Covid 19. La période 2014-2019 avait précédemment été marquée par une diminution du taux de disparition, passé de près de 8% à 6,5%, tandis que le taux de création avait globalement stagné entre 9,5 et 10%, témoignant d'une dynamique modérée mais favorable pour la démographie des entreprises wallonnes. Le taux de création nette wallon reste cependant inférieur à ceux de Bruxelles-Capitale et de la Flandre.

Au 30 juin 2020, la Wallonie comptait 86 855 établissements d'entreprises avec *a minima* un poste salarié, dont 25% implantés dans les six principales agglomérations wallonnes. Le nombre d'établissement a augmenté de 8,7% entre juin 2010 et juin 2020, soit 6959 établissements supplémentaires.

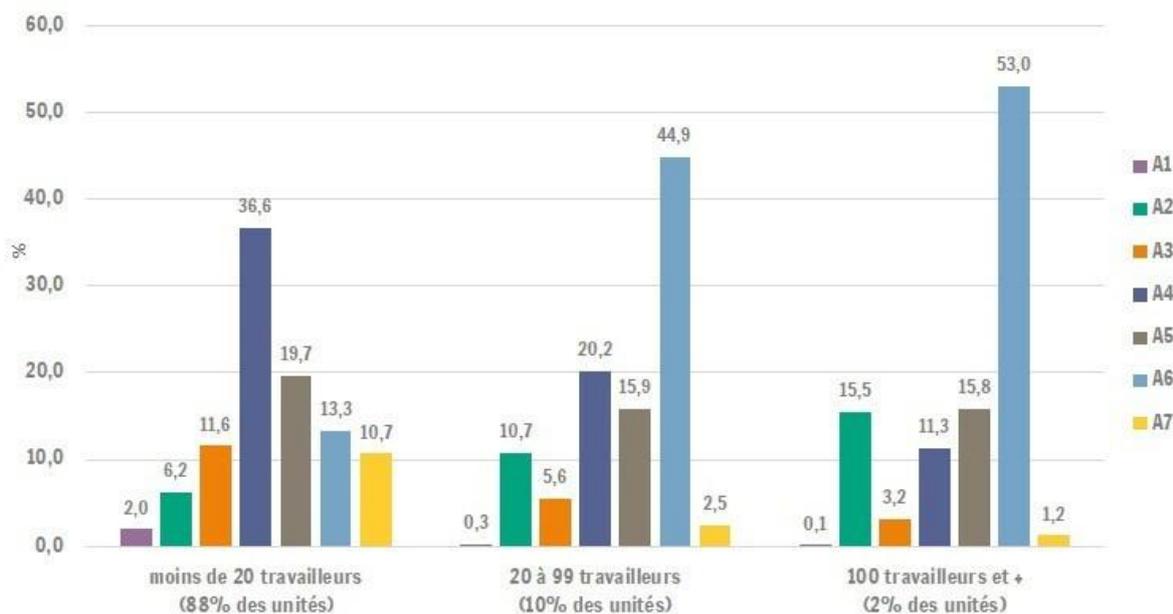
**Figure 13 Nombre d'établissements implantés en Wallonie avec au moins un poste salarié, juin 2020**



Source : IWEPS, Office national de sécurité sociale

88,4% de ces unités employaient moins de 20 travailleurs, pour 1705 établissements (2%) comptant plus de 100 travailleurs. A cours de la période 2010-2020, ce sont les établissements de moins de 5 travailleurs qui ont connu la plus forte hausse (+10,1%, soit plus de 5052 établissements supplémentaires).

**Figure 14 Etablissements wallons par secteur d'activité selon leur classe de taille, juin 2020**



A1	Agriculture, sylviculture et pêche
A2	Industrie manufacturière, industries extractives et autres
A3	Construction
A4	Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants
A5	Information et communication, finances, assurances, immobilier, activités spécialisées
A6	Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale
A7	Autres activités de services (culture, sport, associations, services personnels,...)

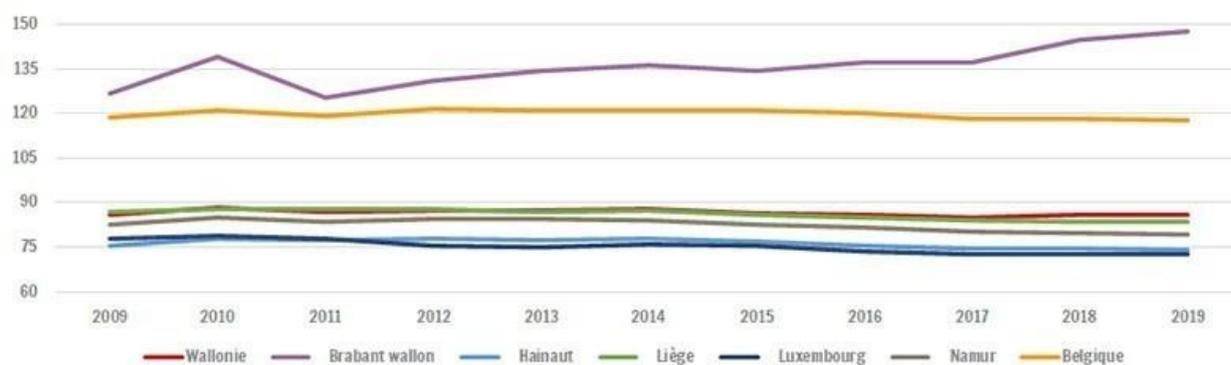
Source : IWEPS, ONSS

**Le PIB wallon a poursuivi sa croissance sur la période 2014-2019, mais sans enclencher une dynamique de rattrapage vis-à-vis des autres territoires belges ou de l'UE.**

En 2019, le PIB wallon s'élevait à 110 Md€, soit 23% du PIB belge, en hausse de 1,6%. La croissance annuelle moyenne du PIB wallon entre 2009 et 2019 s'élevait à 1,5%. Le PIB par habitant s'élevait à 30 132 €, alors que la moyenne belge s'élevait à 41 449 € par habitant : le PIB/habitant wallon était inférieur de 29% à celui de la Flandre et de 58% à celui de Bruxelles.

Exprimé en standard de pouvoir d'achat (SPA) à l'échelon européen, le PIB par habitant de la Wallonie s'élève à 85,7% de la moyenne de l'UE, écart qui s'est maintenu entre 2014 et 2019. La Wallonie n'a donc pas connu une dynamique de rattrapage de la moyenne européenne au cours de la période en termes de création de richesses. A ce titre, le Brabant wallon fait exception, se situant au-dessus de la moyenne belge et connaissant une croissance supérieure à celle de la moyenne européenne.

**Figure 15 Evolution du PIB par habitant en SPA, 2009-2019**



Source : IWEPS, Eurostat

### 2.3.2. Transition vers l'innovation et l'économie de la connaissance

#### 2.3.2.1. Rappel de la stratégie du PO FEDER 2014-2020 en lien avec la thématique « Transition vers l'innovation et l'économie de la connaissance »

Le diagnostic réalisé pour la Wallonie dans le cadre de l'évaluation ex-ante du PO FEDER 2014-2020 a mis en avant, dans la continuité des évaluations du PO 2007-2013, le besoin d'élargir la base des entreprises (et notamment des PME) engageant des démarches d'innovation, d'accroître le niveau de l'investissement privé dans la recherche et l'innovation et de développer les activités d'innovation dans un plus grand nombre de secteurs d'activités économiques, dans un contexte où de nombreuses PME wallonnes, peu innovantes, étaient menacées par la concurrence internationale. En 2013, 79% des dépenses de R&D en Wallonie étaient réalisées par des entreprises, mais seules 25% de ces dépenses avaient été réalisées par des PME<sup>8</sup>. Il apparaissait également nécessaire pour la Région d'accroître la valorisation économique des projets de recherche et de développement.

Afin de répondre à ces besoins, le PO FEDER 2014-2020 a introduit un changement d'approche dans les dispositifs de soutien à l'innovation, rééquilibrés vers une approche davantage orientée sur la demande des PME (« demand pull »). Le programme s'est ainsi articulé autour des principes suivants :

- Renforcer les dispositifs ayant permis d'accroître le nombre de PME à s'engager dans des démarches d'innovation (chèques technologiques, ingénierie financière)
- Accroître le nombre d'interactions et le nombre de PME coopérant avec d'autres entreprises ou des centres de recherche
- Porter une attention accrue à la valorisation économique à court terme des projets de recherche et d'innovation

L'objectif général du PO FEDER 2014-2020 a ainsi été de renforcer l'innovation et la recherche dans une logique de transition de l'économie vers une économie de la connaissance, en contribuant à l'atteinte de l'objectif d'investissement dans la recherche et le développement fixé à 3% du PIB de la Belgique par la stratégie Europe 2020. Les principaux objectifs poursuivis par le PO FEDER 2014-2020 déclinant cette stratégie ont ainsi été les suivants :

<sup>8</sup> Source : Rapport intermédiaire d'évaluation de l'Axe 2 du PO FEDER 2014-2020, Technopolis, 2020.

- Améliorer la valorisation de la recherche dans une logique renforcée de réponse aux besoins des PME et de partenariat entre acteurs de l'innovation, par une collaboration accrue entre structures de recherche, universités et entreprises innovantes ;
- Promouvoir l'investissement des entreprises wallonnes dans la RDI pour développer leur compétitivité, en permettant l'émergence d'un nombre accru de processus, produits et services innovants ;
- Contribuer à l'attractivité et à l'excellence des centres de recherche wallons, en renforçant les capacités des organismes de recherche dans les domaines utiles aux PME ;
- Soutenir l'acquisition des compétences nécessaires à la transition vers l'économie de la connaissance.

Les principaux leviers de soutien à la recherche et à l'innovation par le biais du PO FEDER 2014-2020 résident ainsi dans le financement et l'aide à l'investissement des entreprises dans la RDI, l'accompagnement et l'appui aux entreprises dans leurs démarches d'innovation, le soutien à la mise en réseau des acteurs de la RDI, le financement des organismes de recherche dans un objectif de valorisation économique de la recherche et le développement de la capacité et des équipements de l'appareil de formation. Par conséquent, le PO FEDER 2014-2020 devait contribuer aux impacts suivants à court ou moyen terme, concourant à une augmentation des développements technologiques apportant des solutions à des défis économiques et sociétaux de la Wallonie :

- Augmentation de la capacité d'innovation et de l'innovation des entreprises wallonnes ;
- Augmentation de l'attractivité des structures de recherche wallonnes dans des domaines stratégiques ;
- Augmentation de la valorisation économique des projets de RDI ;
- Exploitation plus efficiente et large des technologies et/ou prise de connaissance des évolutions technologiques.

#### 2.3.2.2. Autres stratégies mises en place en Wallonie

Les objectifs poursuivis dans le cadre de la programmation FEDER 2014 – 2020 s'inscrivent dans la lignée de nombreux plans, politiques et réglementations wallons, belges et européens. Le soutien à la recherche et à l'innovation, leur développement au sein du tissu économique et la transition vers un modèle d'économie de la connaissance font l'objet de différents plans et politiques publiques, dont notamment :

- **Plan Marshall 4.0** : adopté en 2015, ce plan d'actions prioritaires pour la période 2015 – 2019 définit cinq axes prioritaires, dont l'un en lien direct avec les objectifs du PO FEDER en matière d'innovation : l'axe 2 de soutien au développement de l'industrie par une politique d'innovation et de croissance des entreprises, doté de 850,5 M€. Fortement lié à l'axe 2 du PO FEDER 2014-2020, il vise à consolider la S3 wallonne.
  - o Au cœur de l'axe 2 dédié au développement de l'industrie par une politique d'innovation et de croissance des entreprises, la politique des pôles de compétitivité et de clustering, qui vise le développement d'entreprises à haut potentiel dans des secteurs identifiés comme porteurs pour la Wallonie, est poursuivie avec un accent renforcé sur l'innovation (« key enabling technologies » et TIC), la valorisation des projets, l'internationalisation et les PME. Ces pôles rassemblent notamment des entreprises dans les secteurs de l'aérospatial, de l'agro-industrie, du génie mécanique, du transport et de la logistique, des sciences du vivant et des technologies environnementales.
- **Stratégie de spécialisation intelligente** : adoptée en 2015 (et actualisée en 2021) par le Gouvernement wallon conformément aux orientations européennes, la S3 wallonne, intitulée « Vers une politique régionale d'innovation industrielle durable »

constitue le socle stratégique commun aux politiques industrielles, de recherche et d'innovation de la Région, notamment l'axe 2 Innovation du PO, et l'axe Innovation du Plan Marshall 4.0. Ces grands axes stratégiques s'articulent autour des domaines d'action des pôles de compétitivité et clusters. Des axes transversaux ont été identifiés pour stimuler de nouvelle dynamique d'innovation au sein des chaînes de valeur :

- Stimulation de l'innovation au sens large avec un accent sur la valorisation industrielle ;
  - Implication des PME à potentiel dans les dynamiques industrielles et d'innovation, et soutien à l'économie créative ;
  - Développement de l'économie circulaire ;
  - Internationalisation des acteurs industriels et de l'innovation.
- **Déclaration de politique régionale wallonne (2019 - 2024)** : présentée en septembre 2019, celle-ci vise entre autres à permettre à la Wallonie de se hisser parmi les régions en reconversion industrielle les plus performantes d'Europe. En matière d'innovation, la Région vise à consacrer près de 800 M€ d'investissements à la recherche et à l'innovation à travers le **plan wallon d'investissements**.
- **PO FSE Wallonie-Bruxelles 2020.eu** : le PO FSE 2014-2020 a été fortement articulé avec le FEDER en matière d'innovation sur la période 2014-2020 :
- **L'axe 1 « Entreprises et créativité »** vise à soutenir la création d'entreprises par le biais du soutien aux projets pilotes en matière d'innovation.
  - **L'axe 2 « Connaissances et compétences »** a pour objectif la mise à niveau des aptitudes et des compétences de la main d'œuvre wallonne à travers le soutien à des formations qualifiantes à haute valeur ajoutée, notamment dans les domaines relevant de la stratégie wallonne de spécialisation intelligente.

#### 2.3.2.3. Evolution des principaux indicateurs 2014-2020 en Région wallonne

#### **Accroître la part des activités à haute valeur ajoutée dans le tissu productif wallon**

L'OCDE avait effectué en 2012 une revue de diagnostic des enjeux, forces et faiblesses de la Région wallonne en termes d'innovation. Celle-ci a fortement orienté les programmations et stratégies régionales mises en œuvre par la suite. Le diagnostic posait l'enjeu d'accélérer la transition du tissu productif de la région vers des activités générant une valeur ajoutée plus élevée pour l'économie wallonne. La région se caractérisait ainsi principalement par :

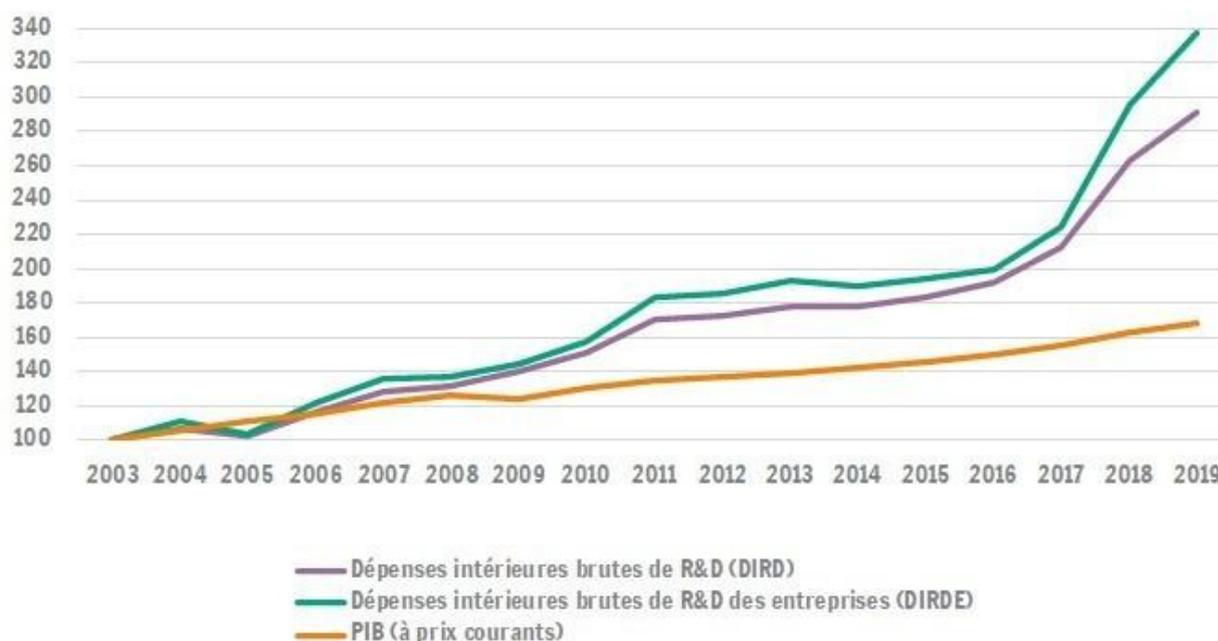
- Une dualité entre des noyaux d'innovation dynamiques dans des secteurs d'activités très compétitifs mais ne permettant pas de créer un effet d'entraînement avec l'ensemble du tissu productif.
- Un nombre important de PME peu innovantes menacées par la concurrence internationale, une dynamique entrepreneuriale et de développement des spin-offs et entreprises moyennes faibles.
- La concentration des activités d'innovation et des investissements en R&D au sein des multinationales présentes sur le territoire.
- Un important potentiel de recherche au sein des universités et des centres de recherche.
- Une main d'œuvre productive et bien formée, mais avec des lacunes dans l'enseignement technique, un déficit de scientifiques et de techniciens, et une part importante de la population non qualifiée.

Le diagnostic fixait l'enjeu d'accroître le continuum entre politiques de recherche et économie, qui a contribué à dicter la réorientation du PO FEDER vers le soutien à la recherche « demand pull » par rapport à la programmation 2007-2013 et à encourager la poursuite des politiques des pôles de compétitivité et de *clustering* et du soutien à la capacité d'absorption technologique des PME.

### Niveau élevé et accrues dépenses en R&D, fortement concentrées dans les grandes entreprises

Les dépenses en recherche et développement de la Wallonie représentaient 2,89% du PIB en 2013. La majorité de ces dépenses relèvent de l'investissement privé et étaient effectuées par les entreprises (79%). La grande majorité (75%) de ces investissements privés étaient réalisés par les entreprises de plus de 500 employés, et seulement 25% par les PME. Alors que la Wallonie affichait donc une performance proche des objectifs fixés par la stratégie Europe 2020 en termes de dépenses de R&D en début de programmation, celle-ci s'est encore améliorée sur la période 2014-2020, pour atteindre 3,4% en 2019 (dont 2,9% des dépenses assumées par les entreprises, soit 85%), au-dessus des moyennes belge (3,2%) et de l'UE (2,2%). Celles-ci ont en effet crû davantage que le PIB (lui-même en croissance) sur la période, notamment sous l'impulsion de la dynamique des dépenses des entreprises. Cette dynamique pose cependant la question du décrochage de l'évolution du PIB par habitant vis-à-vis de l'évolution des dépenses de R&D sur le territoire.

**Figure 16 Evolution des dépenses brutes de R&D et du PIB en Wallonie (indice 2003 = 100)**



Source : IWEPS, 2021

Cette croissance a concerné tous les secteurs d'activités, et s'est également traduite par une augmentation du nombre de travailleurs occupant des postes dans la R&D.

La concentration des dépenses de R&D dans les entreprises constitue également une caractéristique de la Wallonie, qui la distingue de la Flandre ou d'autres pays comme la France où la part des structures publiques dans les dépenses de recherche est bien plus importante, alors que la Wallonie déploie davantage de subventions à la R&D à destination des entreprises.

### 2.3.3. Renforcement de l'attractivité urbaine et territoriale

#### 2.3.3.1. Rappel de la stratégie du PO FEDER 2014-2020 en lien avec la thématique « Renforcement de l'attractivité urbaine et territoriale »

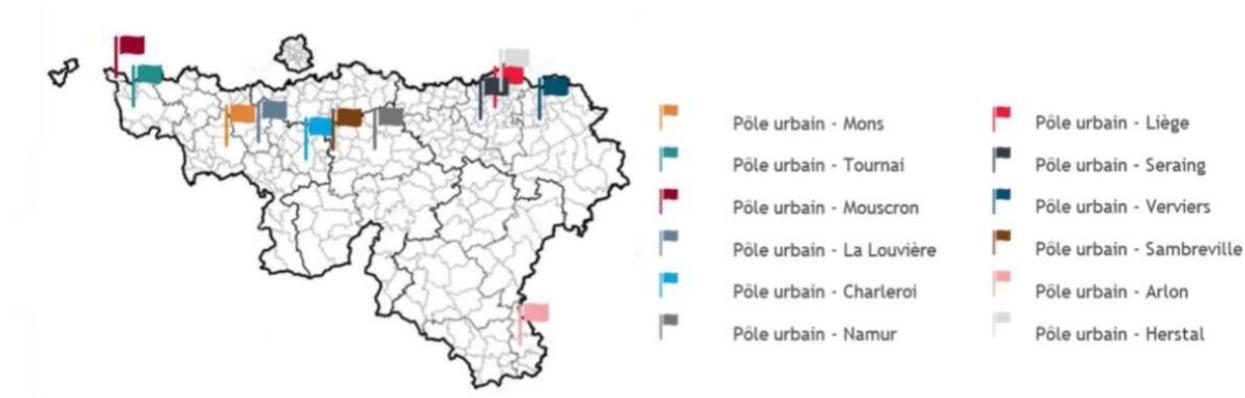
Les principales métropoles et aires urbaines wallonnes sont situées dans des zones affectées par le déclin des activités industrielles, ce qui implique un redéploiement intégré de celles-ci, afin de poursuivre d'une part un objectif de développement économique, mais également des objectifs de développement durable et d'amélioration du cadre de vie déterminants pour l'attractivité des territoires d'autre part.

Le diagnostic établi dans le cadre de l'évaluation *ex ante* du PO FEDER 2014-2020, s'appuyant entre autres sur l'évaluation du PO 2007-2013, avait mis en évidence des besoins de développement d'une mobilité intelligente au sein des pôles urbains, ainsi que de l'adoption d'une approche stratégique intégrée à l'échelle des territoires pour guider leur développement, qui constitue par ailleurs une exigence de l'Union européenne, laquelle alloue *a minima* 5% des ressources FEDER nationales à ces actions intégrées de développement urbain durable. Cette approche intègre ainsi les dimensions suivantes :

- Prise en compte de la qualité de vie des citoyens ;
- Amélioration de l'attractivité du territoire ;
- Renforcement des liaisons multimodales ;
- Mise en œuvre du concept de ville intelligente (smart city) dans les domaines de la mobilité et de la gouvernance ;
- Développement du tourisme et du tourisme d'affaires.

Dans le cadre du PO FEDER 2014-2020, six stratégies territoriales dans l'axe 5 « Développement urbain intégré » ont ainsi été développées<sup>9</sup>, en ligne avec les exigences de l'UE, articulées autour des 12 pôles urbains définis comme prioritaires dans le cadre du PO FEDER 2014-2020 :

**Figure 17 Pôles urbains prioritaires du PO FEDER 2014-2020**



<sup>9</sup> Stratégie territoriale intégrée pour la province de Luxembourg Réseaulux, 2015 ; Stratégie urbaine intégrée Entité Infra-régionale : Wallonie picarde 2015 ; Développement urbain intégré Programme opérationnel FEDER Wallonie-2020.EU - Charleroi – Sud Hainaut 2015 ; Stratégie urbaine intégrée – Cœur du Hainaut 2015 ; Stratégie de développement urbain intégré pour la province de Liège et prioritairement pour les villes de Herstal, Liège, Seraing et Verviers, 2015 ; Stratégie urbaine intégrée, adoptée par le comité de concertation AXUD (Namur et Sambreville), 2015

Le programme a déployé une approche multidimensionnelle de l'attractivité urbaine fondée sur des partenariats entre acteurs des territoires concernés afin de faciliter la mise en œuvre des projets.

Le PO FEDER 2014-2020 a ainsi visé à répondre aux besoins suivants en matière de renforcement de l'attractivité urbaine et territoriale :

- Redynamiser les pôles urbains ;
- Assainir et réhabiliter les friches industrielles, notamment pour valoriser l'espace des zones d'activités ;
- Faciliter et optimiser les déplacements par l'aménagement et la promotion de la mobilité douce ;
- Rendre les zones urbaines attractives pour les jeunes ménages en termes d'infrastructures et d'emplois ;
- Développer des infrastructures rendues nécessaires par le vieillissement de la population ;
- Densifier les zones urbaines pour générer des économies d'agglomération et favoriser le développement durable.

L'objectif général de redynamisation des pôles urbains wallons dans les zones de déclin post-industriel s'est décliné à travers le soutien à des stratégies de développement intégré, à l'amélioration du cadre de vie dans ces pôles urbains, et à des actions contribuant à attirer de nouveaux habitants, visiteurs, entreprises et investissements en Wallonie.

L'intervention du PO FEDER doit ainsi contribuer à un accroissement de l'attractivité des villes wallonnes, respectivement en tant que cadre de vie, pour les visiteurs, et pour les entreprises, à la densification et à la croissance des zones urbaines wallonnes, tout en contribuant à la dimension durable de ce développement à travers le développement de nouvelles formes de mobilité et l'amélioration de l'autonomie et de l'efficacité énergétique des villes.

#### 2.3.3.2. Autres stratégies mises en place en Wallonie

Les objectifs poursuivis dans le cadre de la programmation FEDER 2014 – 2020 s'inscrivent dans la lignée de nombreux plans, politiques et réglementations wallons, belges et européens. Le renforcement de l'attractivité urbaine dans le cadre d'une approche intégrée prenant en compte les enjeux de développement économique et durable fait l'objet de différents plans et politiques publiques, dont notamment :

- **Plan Marshall 4.0** : adopté en 2015, ce plan d'actions prioritaires pour la période 2015 – 2019 définit cinq axes prioritaires. Le plan est doté de 2,87 Md€. Ces axes prioritaires sont les suivants :
  - **Axe 1** : Faire du capital humain un atout ;
  - **Axe 2** : Soutenir le développement de l'industrie par une politique d'innovation et de croissance des entreprises ;
  - **Axe 3** : Mobilisation du territoire à destination du développement économique : cet axe vise notamment à renforcer l'attractivité économique des territoires par la mise en place d'infrastructures adaptées aux besoins des entreprises : zones d'activités, infrastructures de transport et d'intermodalité, reconversion de friches ;
  - **Axe 4** : Soutenir l'efficacité, la transition énergétique et l'économie circulaire ;
  - **Axe 5** : Soutenir l'innovation numérique.

Depuis 2018, la Wallonie a introduit la **démarche « Programme stratégique transversal »** (PST), outil de gouvernance pluriannuel visant à soutenir l'atteinte des objectifs des stratégies

élaborées au niveau local. Celui-ci intègre une Perspective de Développement Urbain (PDU) formalisant une « vision stratégique transversale territorialisée du développement urbain » : ce document de planification et de gouvernance doit permettre aux communes urbaines de mieux gérer l'ensemble des actions contribuant à leur redynamisation, en coordonnant la Politique des Grandes Villes (PGV) portée par le Gouvernement wallon avec les stratégies des communes. Les sept communes wallonnes de plus de 50.000 habitants et ayant un revenu net par habitant inférieur à la moyenne wallonne<sup>10</sup> sont tenues d'établir une PDU. Les grandes orientations de ces PDU recourent l'approche intégrée du FEDER :

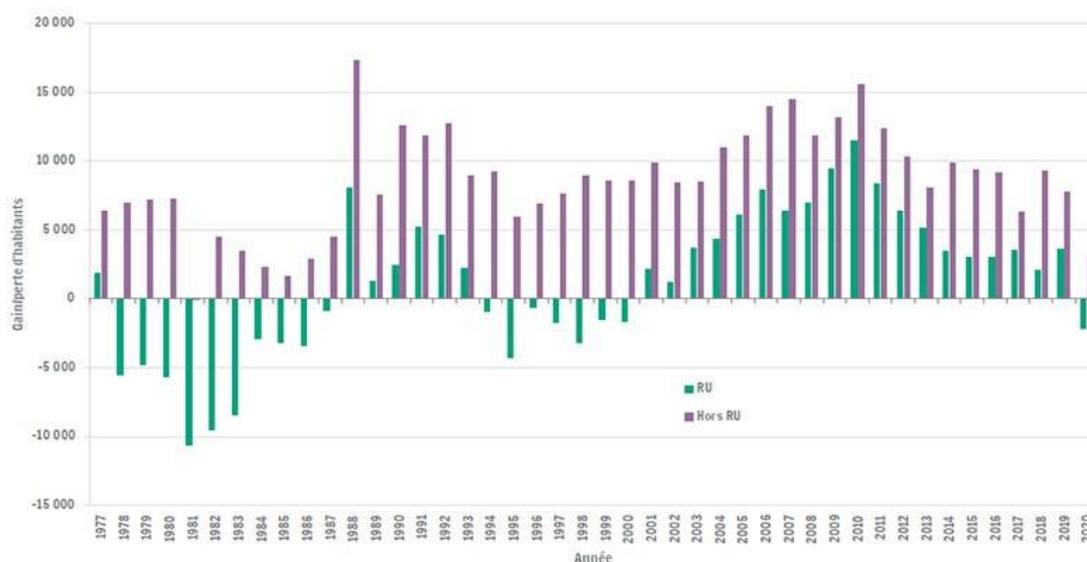
- Lutte contre l'étalement urbain ;
- Renforcement de l'attractivité du territoire ;
- Amélioration du cadre de vie ;
- Maîtrise de la mobilité.

Enfin, la **Déclaration de politique régionale wallonne (2019 - 2024)** présentée en septembre 2019 prévoit d'importants moyens dans divers domaines contribuant également à renforcer l'attractivité des pôles urbains et à leur développement durable, avec 40 M€ de crédits supplémentaires alloués aux mobilités douces et collectives et 320 M€ dédiés au développement du réseau de bus sur le territoire wallon, ainsi qu'un objectif de rénovation de 55 000 logements d'ici à 2030.

#### 2.3.3.1. Evolution des principaux indicateurs 2014-2020 en Région wallonne

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, 49,1% de la population wallonne habitait au sein d'une région urbaine, soit une des six aires urbaines wallonnes (Liège, Charleroi, Mons, Namur, Verviers, Tournai) et la partie de la région urbaine de Bruxelles s'étendant en Wallonie. La part de la population wallonne vivant dans les aires urbaines poursuit sa tendance baissière depuis les années 1980. Si les communes urbaines ont gagné 2,1% d'habitants en plus (36 752), les autres communes wallonnes ont en effet connu une croissance plus rapide (+4,9%).

**Figure 18 Variation annuelle de population dans et en dehors des régions urbaines en Wallonie**



Source : IWEPS, Statbel

<sup>10</sup> Charleroi, La Louvière, Liège, Mons, Mouscron, Seraing, Verviers

### 3. Emploi - Evaluation des impacts du programme opérationnel FEDER 2014-2020 « Wallonie – 2020.EU » sur la thématique Emploi

**Rappel de la question évaluative :** Dans quelle mesure le PO a-t-il contribué à l'accroissement de la production de richesses, à la croissance du tissu productif et à des créations d'emplois aboutissant à un accroissement durable du taux d'emploi en Wallonie ?

Les réponses aux différentes sous-questions évaluatives sont proposées ci-dessous, une partie conclusive propose une synthèse en réponse à la principale question évaluative.

#### 3.1. Q1.1 : Contribution du FEDER, notamment à travers l'octroi de financement aux PME, à la création d'emplois par les entreprises wallonnes

**Grâce à l'aide au renforcement de la trésorerie des entreprises et au soutien aux projets d'investissement, les PME soutenues sont plus pérennes et se développent : ces entreprises créent ainsi des emplois pour répondre à leurs besoins accrus de main d'œuvre**

*Effet analysé :* Le soutien du FEDER à l'investissement et au financement conduit à des créations d'emplois dans les PME soutenues.

Indicateurs de résultat	Réalisé 05/2022	Objectif 2018	Objectif 2023
Augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien (mesures 1.1.1 ; 1.1.2) (en ETP)	3860,72	331,16	2 737,16
Mesure 1.1.1	951,84	188,16	1 358,16
Mesure 1.1.2	2 908,88	143	1379

Le soutien aux projets d'investissement des PME et l'aide à l'accès à des instruments financiers sont considérés dans la littérature comme un levier pour la création d'emploi. En Wallonie, les PME représentent plus de 95% du tissu productif de la région et près de 78% de l'emploi total sur le territoire<sup>11</sup>. Le PO FEDER 2014-2020 a ainsi soutenu alors l'investissement des entreprises wallonnes et a apporté une réponse à leurs besoins de financement pour créer de nouvelles opportunités d'emplois et ainsi faire face au taux de chômage élevé en Wallonie.

Les deux mesures d'aide au renforcement de la trésorerie des entreprises et de soutien aux projets d'investissement des PME (mesure 1.1.1 « stimulation de l'investissement dans les entreprises existantes ou en création » et mesure 1.1.2 « capital et crédits dans les entreprises, les spin-off et spin-out ») ont en effet une forte composante emploi. En ce qui concerne la mesure 1.1.1, l'octroi de la prime de base et de l'aide complémentaire dépend du nombre d'emplois créés. Pour la mesure 1.1.2, la création d'emplois est l'objectif premier de cette mesure : « la dimension emploi a été considérée comme un facteur important dans la décision de sélection des projets »<sup>12</sup> par la SOWALFIN.

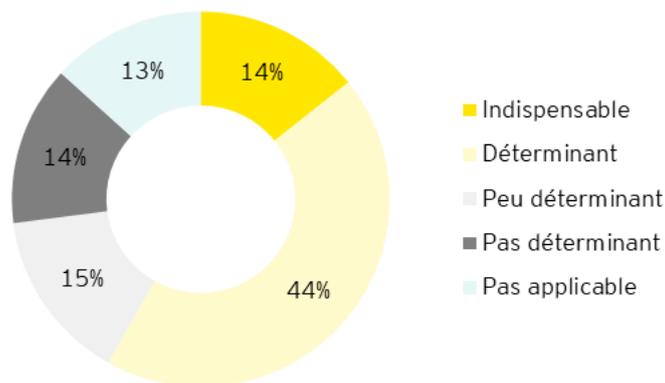
Les impacts de ces deux mesures sur l'emploi peuvent déjà être appréciés. Le soutien financier direct du FEDER aux entreprises wallonnes a permis de créer des emplois à hauteur

<sup>11</sup> SPF Economie, « [L'emploi dans les PME](#) »

<sup>12</sup> Entretien avec la SOWALFIN

de 3 853 ETP<sup>13</sup>. Au 9 mai 2022, le nombre d'emplois créés grâce à ces mesures représente ainsi 140,76% de l'objectif fixé pour 2023 (2 737 ETP). La SOWALFIN juge d'ailleurs que ces mesures d'investissement et de financement à destination des PME ont « un coût relativement faible »<sup>14</sup> par rapport à d'autres schémas d'aide à l'investissement à destination des PME, mais **un effet d'entraînement assez fort ciblé sur la croissance des PME et sur l'emploi.**

**Figure 19 - Dans quelle mesure l'aide dont vous avez bénéficié a-t-elle contribué à la création d'emplois dans le cadre du projet soutenu ? (196 répondants)**



Source : Enquête en ligne EY

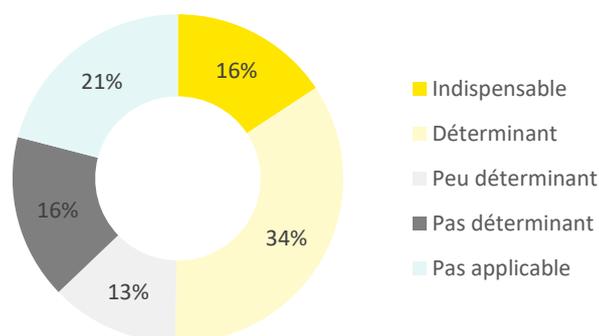
**Ce constat de la SOWALFIN a été confirmé par les résultats de l'enquête en ligne.** Les répondants à l'enquête ayant bénéficié d'une aide à l'investissement ou d'un instrument de financement ont répondu à 44% que l'aide dont ils ont bénéficié a été déterminante à la création d'emplois dans le cadre du projet soutenu et 14% ont jugé cette aide indispensable à la création d'emplois dans le cadre du projet, soit un total de 58%. Seulement 14% des répondants ont considéré que l'aide n'a pas été déterminante. Comme mentionné dans la partie de présentation des travaux effectués dans le cadre de cette évaluation, les résultats de l'enquête en ligne sont à considérer avec précaution au vu de la représentativité limitée de l'échantillon. Toutefois, à titre indicatif, si l'on extrapole cette proportion de 58% des répondants estimant que le FEDER a joué un rôle déterminant ou indispensable à la création d'emplois dans le cadre des projets soutenus, en considérant les 3852 emplois créés dans les entreprises soutenues par le FEDER, 2 234,5 emplois créés dans le cadre de ces mesures n'auraient ainsi pas été créés sans le soutien du FEDER.

En complément des emplois directs, le PO a également contribué à l'accroissement de l'activité des entreprises, génératrices d'emplois indirects.

<sup>13</sup> Au 9 mai 2022, sur la base des données EUROGES

<sup>14</sup> idem

**Figure 20 - Dans quelle mesure l'aide dont vous avez bénéficié a-t-elle contribué à l'accroissement de l'activité de votre entreprise ? – Embauches (191 répondants)**



Source : Enquête en ligne EY

**L'impact de ces mesures d'aide à l'investissement et à l'accès à des instruments financiers sur l'emploi s'explique par la pérennisation et le développement des activités des entreprises soutenues.** Même si d'autres facteurs exogènes sont à prendre en compte, les entreprises considèrent en général que le soutien du FEDER a été indispensable à la levée de fonds et à l'implémentation du projet d'investissement. Etant alors plus pérennes et plus résistantes, les entreprises soutenues sont en capacité de créer des emplois pour poursuivre le développement de leurs activités impulsé par l'aide du FEDER. En effet, 50% des répondants à l'enquête en ligne considèrent que, comme le soutien du FEDER a permis la croissance de leur entreprise et a généré de nouveaux besoins de personnels, l'aide reçue a été déterminante ou indispensable à l'augmentation des embauches au sein de leur entreprise. Un répondant explique ainsi que l'aide à l'investissement a rendu possible l'acquisition d'un outil de production permettant de multiplier par quatre leur volume de production : l'entreprise a alors créé des emplois dans tous ses services pour répondre aux besoins accrus de main d'œuvre.

**Figure 21 De quelle(s) catégorie(s) socio-professionnelle(s) relève(nt) les emplois à la création desquels le FEDER a contribué ? (196 répondants)**



Source : Enquête en ligne EY

**Ces embauches concernent différents types de profils.** Comme le montre le graphique ci-dessus, les emplois créés au travers de l'aide d'investissement et de financement relèvent de façon presque égale des différentes catégories socio-professionnelles existantes, les seules catégories socio-professionnelles n'étant pas représentées étant les « agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche » et les « professions militaires ». La catégorie socio-professionnelle dans laquelle le plus d'emplois ont été créés est celle des « Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat » (16% des emplois créés relèvent de cette catégorie) à égalité avec les « Employés de type administratif » (16%), suivies par celles des « Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques » (13%), des « Professions intermédiaires (techniciens, superviseurs, vérificateurs, courtiers, agents de vente, etc) », des « Managers » (12%) et des « Professions élémentaires (manœuvres, agents d'entretien, manutentionnaires) » (11%).

Par conséquent, au vu de l'indicateur « augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien », des descripteurs collectés par entretien avec la SOWALFIN et par les résultats de l'enquête en ligne, le soutien du FEDER à l'investissement et à l'accès à des instruments financiers conduit à des créations d'emplois dans les PME soutenues pour répondre aux besoins accrus de main d'œuvre, les PME étant plus pérennes et ayant plus d'opportunités de croissance. Le soutien du FEDER a incité l'embauche de profils variés, d'ouvriers aux postes de management.

**Les services d'accompagnement et d'appui aux projets entrepreneuriaux ont peu d'effets directs sur l'emploi, mais ces mesures renforcent le tissu économique wallon et permettront, à moyen et long terme, la création d'emplois**

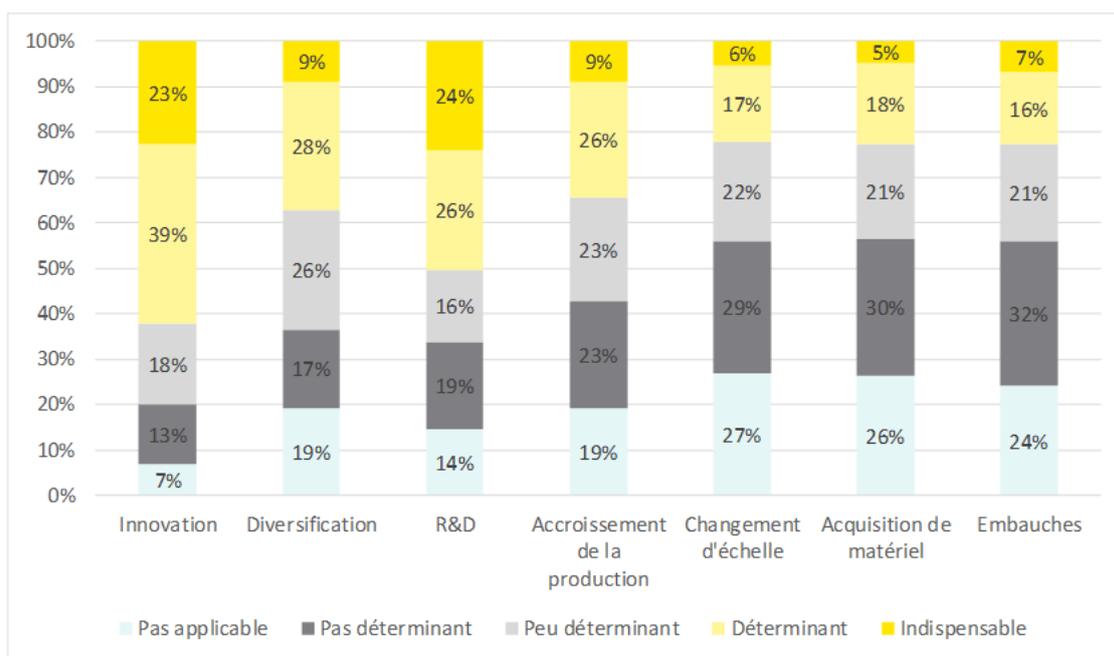
*Effet analysé : Les services d'accompagnement et d'appui aux projets entrepreneuriaux aboutissent à des créations d'emplois dans les PME créées avec le soutien du FEDER.*

Contrairement au soutien aux projets d'investissement des PME et l'aide à l'accès à des instruments financiers, l'accompagnement et l'appui aux projets entrepreneuriaux n'ont qu'un impact faible sur la création directe d'emplois. En effet, alors que les actions d'investissement et d'aide au financement précédemment analysées intégraient la création d'emplois dans les critères de sélection des projets soutenus, les services d'accompagnement et d'appui aux

projets entrepreneuriaux se concentrent sur les créations d'entreprises et de réseaux d'entreprises pour améliorer l'environnement économique et social dans lequel évoluent les PME. De ce fait, les effets directs de ces services sur la création d'emploi est faible, mis à part lorsque l'accompagnement permet la création de nouvelles entreprises, qui se traduit mécaniquement par la création de nouveaux emplois (*a minima* celui du nouveau chef d'entreprise) (l'autocréation d'emplois grâce à la création de nouvelles entreprises dans le cadre de ces mesures d'accompagnement et d'appui aux projets entrepreneuriaux n'est pas mesurée par les indicateurs, et n'a pas pu être reconstituée non plus).

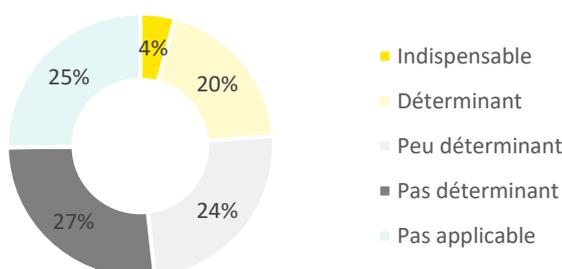
Quant aux effets des mesures d'investissement dans l'aménagement de zones d'activités économiques ou d'infrastructures d'accueil d'entreprises (mesures 1.1.3, 1.3.2, 4.3.2), l'impact de ces mesures sur l'emploi des entreprises bénéficiant de ces infrastructures a été jugé trop indirect lors du cadrage de l'étude pour être mesuré de manière fiable. Cependant, comme indiqué dans les sections relatives au soutien des entreprises et à l'attractivité urbaine, les bénéfices de ces infrastructures pour les entreprises bénéficiaires contribuent à soutenir leur croissance et, par extension, leur capacité à créer des emplois.

**Figure 22 Dans quelle mesure l'accompagnement dont vous avez bénéficié a-t-il contribué à l'accroissement de l'activité de votre entreprise ? (145 répondants)**



Source : Enquête en ligne EY

**Figure 23 Dans quelle mesure l'aide dont vous avez bénéficié a-t-elle contribué à la création d'emplois dans le cadre du projet soutenu ? (143 répondants)**



Source : Enquête en ligne EY

**L'impact direct limité de ces mesures d'accompagnement et d'appui aux projets entrepreneuriaux sur la création d'emplois est vérifié par notre enquête en ligne** : les répondants considèrent que les principaux effets de l'accompagnement dont ils ont bénéficié consistent en l'augmentation de leurs capacités d'innovation et de diversification, alors que seuls 22,8% des répondants considèrent que l'accompagnement a été déterminant ou indispensable à la création d'emplois. La mise en œuvre des projets FEDER d'accompagnement et d'appui aux projets entrepreneuriaux par les entreprises soutenues n'a en effet que dans peu de cas nécessité la création d'emplois, au vu de la nature de ces projets FEDER. 24% des répondants uniquement ont déclaré que l'aide FEDER a contribué à la création d'emplois dans le cadre du projet soutenu (20% des répondants ont considéré que l'aide était déterminante à la création d'emplois, 4% l'ont jugée indispensable).

Cependant, il convient de ne pas négliger les effets indirects de ces soutiens sur l'emploi. Même si l'objectif premier de ces services d'accompagnement et d'appui aux projets entrepreneuriaux est de renforcer le tissu économique wallon, le développement de l'activité des PME doit permettre, à termes, la création d'emplois et de valeur ajoutée au sein de la région. Ainsi, bien que les répondants considèrent que l'accompagnement à l'appui aux projets entrepreneuriaux a principalement rendu possible l'innovation et la diversification de leur activité, on peut considérer sans de grandes prises de risque que l'accroissement de l'activité des entreprises soutenues impulsé par les projets soutenus par le FEDER mènera ces entreprises à créer des emplois pour soutenir leur développement. Autrement dit, les services d'accompagnement et d'appui aux projets entrepreneuriaux n'aboutissent pas de manière significative à des créations directes d'emplois dans les PME accompagnées, mais ces services augmentent les opportunités de croissance des PME et donc, la création d'emplois - cependant difficilement quantifiable.

**La création de spin-offs dans le cadre de projets de recherche soutenus par le FEDER, limitée à deux, a été accompagnée d'embauches de chercheurs. Ces spin-offs seront amenées à croître grâce à leurs inventions et ainsi à créer des emplois**

*Effet analysé : Les spin-offs créées dans le cadre de projets de recherche soutenus par le FEDER créent des emplois*

Indicateurs externes de résultat <sup>15</sup>	Sur la période 2015-2020
Nombre de spin-offs créées grâce au soutien du FEDER	2
Nombre d'emplois créés dans les spin-offs créées avec le soutien du FEDER	5
Nombre d'AI (annonces d'invention) en cours d'évaluation (à date de mars 2020)	19
Nombre de brevets en cours de transfert (à date de mars 2020)	2

Grâce au soutien du PO FEDER 2014-2020, deux spin-offs ont été créées, VocSens et Depthen<sup>16</sup>. Au sein de ces deux spin-offs, cinq emplois à haute valeur ajoutée ont été créés : on compte un ingénieur, deux conseillers scientifiques, et deux fondateurs<sup>17</sup>. Par conséquent, la création de spin-offs dans le cadre de projets de recherche soutenus par le FEDER a directement créé des emplois. Ces spin-offs créées grâce au soutien du FEDER étant

<sup>15</sup> [Rapport Mirval+ 2015-2020, LiEU, \(octobre 2021\)](#)

<sup>16</sup> [Rapport Mirval+ 2015-2020, LiEU, \(octobre 2021\)](#)

<sup>17</sup> Page « About us » du site internet de [VocSens](#) et page d'accueil du site internet de [Depthen](#)

porteuses d'innovations, leurs impacts sur l'emploi dépassent la création d'emplois directs. En mars 2020, 19 AI (annonces d'invention)<sup>18</sup> étaient en cours d'évaluation et 2 brevets étaient en cours de transfert. Ces indicateurs montrent que les spin-offs créées grâce au soutien du FEDER ont une forte capacité d'innovation qui devrait mener à une croissance externe et, à moyen terme, à la création d'emplois. Par conséquent, les spin-offs créées dans le cadre de projets de recherche soutenus par le FEDER créent des emplois directs et leur croissance externe assurée par leur capacité d'innovation créera d'autres emplois sur le moyen à long terme.

En plus de ces spin-offs directement créées dans le cadre de projets de recherche soutenus par le FEDER, d'autres projets FEDER, comme, à titre d'exemple, l'incubateur d'entreprises Food is Life à Sambreville, accueillent des spin-offs et start-ups. Le soutien du FEDER a donc permis la création de 5 emplois dans les spin-offs créées avec le soutien du FEDER mais aussi la création d'emploi au sein des spin-offs accueillies par les incubateurs soutenus par le FEDER. Food is Life est conçu tout spécialement pour accueillir les spin-offs et start-ups actives dans le secteur de l'agro-alimentaires et issues des universités francophones. Food is life accueille sept entreprises, majoritairement du secteur agro-alimentaire<sup>19</sup>. Alors que 12 emplois ont directement été créés par les spin-offs accueillies par Food is Life, la création d'emplois supplémentaires est prévue au vu de la croissance d'activité de ces spin-offs.

### **Les entreprises ayant bénéficié d'un soutien à l'investissement des entreprises dans la R&D ont créé des emplois pour pérenniser et développer leur fonction R&D**

*Effet analysé : Le soutien à l'investissement des entreprises dans la RDI aboutit à des créations d'emplois*

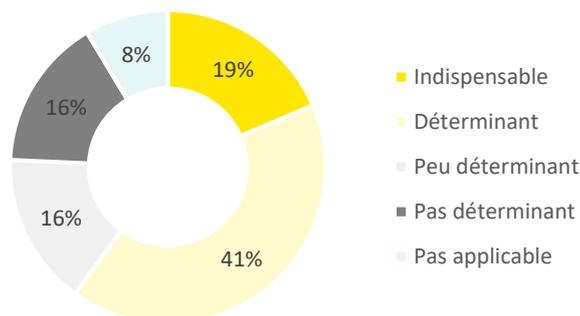
Indicateur de réalisation	Réalisé 05/2022	Objectif 2018	Objectif 2023
Augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien R&D FEDER (en ETP) (mesure 2.3.1 ; mesure 2.3.2)	493,4		381
Mesure 2.3.1	488,4		381
Mesure 2.3.2	5		

Plusieurs mesures du PO FEDER 2014-2020 soutiennent l'investissement des PME dans la RDI. La mesure 2.2.1 « subvention à la recherche « demand pull » » propose des actions de soutien à la R&D des PME pour appuyer les efforts de recherche en lien avec la dynamique des pôles de compétitivités dans les différents domaines qu'ils couvrent. Dans le cadre de la mesure 2.2.2, les PME bénéficient de la mise en place d'unités de démonstration permettant aux centres de recherche agréés de présenter aux PME leurs capacités technologiques. La mesure 2.3.1 « financement des entreprises innovantes » intervient quant à elle en complément de la mesure 2.2.1 en octroyant des financements de tous types aux entreprises innovantes pour leur permettre une mise à disposition de fonds à long terme et une prise de risque nécessaire à l'innovation.

<sup>18</sup> L'annonce d'invention constitue le point de départ de valorisation des inventions. L'annonce d'invention permet aux chercheurs de communiquer à l'Administration de la Recherche (ADRE) leurs inventions pour que celle-ci puisse en évaluer, avec le chercheur, l'invention, sa brevetabilité et son potentiel commercial.

<sup>19</sup> « [Food is life : Deux bâtiments financés grâce au projet FEDER](#) », site internet du BEP – Développement économique

**Figure 24 Dans quelle mesure l'aide dont vous avez bénéficié a-t-elle contribué à l'augmentation des embauches de votre entreprise ? (71 répondants)**



Source : Enquête en ligne EY

**Au travers de ces actions de soutien à l'investissement dans la R&D, le PO FEDER 2014-2020 a contribué à l'augmentation des embauches dans les PME, selon les répondants à notre enquête.** En effet, parmi les répondants qui ont bénéficié d'une aide spécifiquement visée à soutenir un projet de R&D ou de renforcement de l'innovation, 41% des répondants ont jugé que l'aide FEDER a été déterminante dans l'augmentation des embauches au sein de leur entreprise et 19% l'ont jugée indispensable, soit un total de 60%. Un des répondants a ainsi embauché une dizaine d'ingénieurs dédiés exclusivement à l'amélioration continue de leurs produits et à l'innovation. Selon un autre répondant, le soutien du FEDER a été indispensable à la pérennisation et à l'expansion de son équipe R&D.

Ce ressenti est confirmé : le soutien FEDER à destination des entreprises intensives en R&D a contribué à la création d'emplois à hauteur de 493 ETP, soit 130% de l'objectif de création d'emplois fixé à 2023. Cet indicateur n'étant pas renseigné pour les mesures 2.2.1 et 2.2.2, les mesures de soutien à l'investissement dans la R&D a donc permis *a minima* la création d'emplois à hauteur de 493 ETP.

### **3.2. Q1.2 : Contribution du FEDER, notamment à travers l'octroi de financement aux PME, au maintien d'emplois par les entreprises wallonnes**

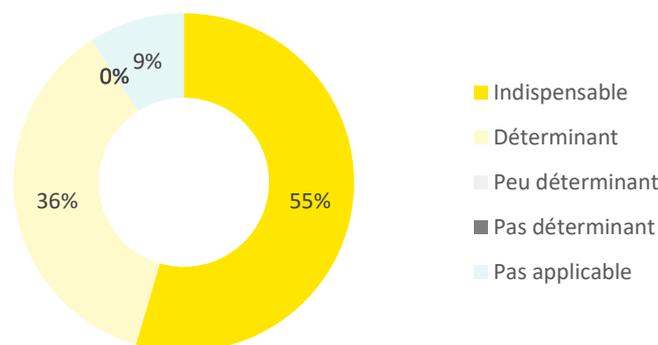
**En facilitant la reprise ou la transmission d'entreprises, le PO FEDER 2014-2020 assure le maintien des emplois dans ces entreprises, auquel il contribue également par l'octroi de financements aux PME, la pérennisation leur activité contribuant à éviter la destruction d'emplois dans ces entreprises**

*Effet analysé : Le financement des entreprises par le biais du FEDER contribue au maintien ou à la stabilisation des activités des PME soutenues*

La mesure 1.1.2 « Capital et crédits dans les entreprises, les spin-off et les spin-out » finance, entre autres, les reprises d'entreprises. Dans le but de maintenir les activités existantes, les actions de cette mesure soutiennent les reprises d'entreprises et favorisent le maintien des ressources humaines pour assurer le développement des activités de l'entreprises acquise. Il en est de même pour la mesure 1.1.4, dont les actions de stimulation du développement industriel et serviciel visent le maintien de l'activité des entreprises soutenues et la transmission d'entreprises.

Indicateur de résultat	Réalisé 05/2022	Objectif 2018	Objectif 2023
Entreprises reprises (mesure 1.1.2)	392	79	283

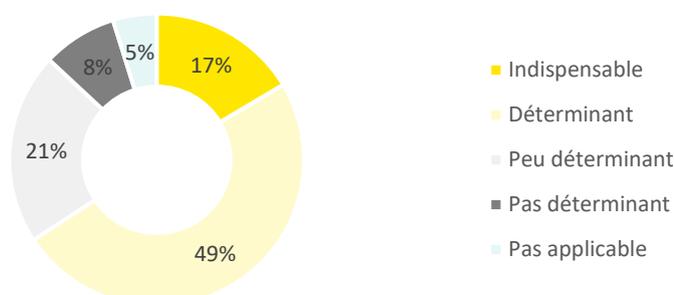
**Figure 25 - Dans quelle mesure le soutien du FEDER a-t-il contribué à la reprise ou à la transmission de votre entreprise ? (11 répondants)**



Source : Enquête en ligne EY

En mai 2022, le nombre d'entreprises reprises dans le cadre de la mesure 1.1.2 dépassait déjà l'objectif fixe à 2023 qui était de 283 entreprises, puisque 392 entreprises ont été reprises. **La mesure 1.1.2 a effectivement eu un impact considérable sur la reprise ou la transmission des entreprises** : 91% des 11 répondants qui ont déclaré que leur entreprise a été reprise ou transmise ont considéré que le soutien du FEDER a été déterminant ou indispensable à cette reprise ou transmission. Les emplois maintenus dans les entreprises reprises ou transmises grâce au PO FEDER 2014-2020 ne sont comptabilisés ni sur cette mesure 1.1.2, qui ne renseigne aucun indicateur sur l'emploi, ni sur la mesure 1.1.4, en partie dédiée au maintien de l'activité des entreprises, qui ne suit que la création d'emplois dans le cadre des actions de soutien à la création d'entreprises dans l'économie sociale. Toutefois, la reprise de ces 392 entreprises dans le cadre de la mesure 1.1.2 mais aussi la reprise, non quantifiée, d'entreprises dans le cadre de la mesure 1.1.4, a contribué au maintien des emplois de ces entreprises en évitant la mise à l'arrêt de ces entreprises et la destruction de leurs emplois qui aurait suivi.

**Figure 26 Dans quelle mesure le soutien du FEDER a-t-il contribué à garantir la pérennité (continuation de l'activité) de votre entreprise ? (146 répondants)**



Source : Enquête en ligne EY

**Le PO FEDER 2014-2020 a évité la destruction d'emplois par la reprise ou transmission d'entreprises mais aussi, de manière plus générale, par la pérennisation de l'activité des entreprises soutenues dans le cadre des mesures d'aide à l'accès à des instruments financiers et à l'investissement qui ont contribué à garantir la pérennité des entreprises soutenues.** Selon l'enquête en ligne, le soutien du FEDER a été déterminant ou indispensable pour garantir la continuité de l'activité de l'entreprise soutenue selon 66% des répondants ayant bénéficié d'une aide à l'investissement/subvention et/ou d'un instrument de financement. L'aide à l'accès à des instruments financiers (mesure 1.1.2) a en effet stabilisé les finances des entreprises soutenues, leur permettant ainsi de maintenir leurs emplois, alors que l'aide à l'investissement (mesure 1.1.1) a permis aux entreprises soutenues de faire face aux évolutions du marché et donc de poursuivre leurs activités et de maintenir leurs emplois.

Les impacts de l'aide à l'accès à des instruments financiers sur le maintien d'emplois ne sont pas quantifiables puisqu'aucun indicateur recensant les emplois maintenus n'a été défini, mais ces impacts sont significatifs. La SOWALFIN indique en effet que, lorsque les entreprises ne peuvent financer leurs besoins en fonds de roulement, les entreprises agissent généralement en premier lieu sur les emplois. Ainsi, en apportant une réponse aux besoins de trésorerie et de fonds de roulement des entreprises soutenues, le PO FEDER 2014-2020 a contribué au maintien des emplois dans ces PME soutenues.

Les actions d'aide à l'investissement ont, elles aussi, démontré leurs impacts sur le maintien des emplois dans les entreprises soutenues. Certains répondants à l'enquête en ligne ont déclaré que, sans ces aides à l'investissement, leur entreprise n'aurait pas pu rester concurrentielle sur le marché. Déjà fragilisées par la perte de clients due à la crise sanitaire, les entreprises ont dû s'adapter aux nouveaux besoins des clients et se différencier pour rester compétitives : sans le FEDER, les répondants considèrent alors que leur activité aurait continué mais avec moins de débouchés et à un rythme moins soutenu.

Par conséquent, la reprise des entreprises wallonnes et l'aide à l'accès à des instruments financiers ont contribué au maintien de l'activités des entreprises wallonnes et ont ainsi évité la destruction d'emplois dans ces entreprises soutenues.

### **3.3. Q1.3 : Contribution du FEDER à l'accroissement général de la demande de travail des entreprises sur le territoire wallon ?**

**Les mesures précédemment analysées ont eu des impacts significatifs sur la création et le maintien d'emplois dans les PME soutenues, sur le court et long terme, pour un coût limité**

*Effet analysé : Détermination de la part des emplois créés et ou maintenus grâce au soutien du FEDER dans les offres d'emplois des entreprises wallonnes sur la période 2014-2020*

Indicateur de résultat	Réalisé 05/2022	Objectif 2018	Objectif 2023
Augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien (mesures 1.1.1 ; 1.1.2 ; 2.3.1 ; 2.3.2) (en ETP) <sup>20</sup>	4354,12	331,16	3 118,16

<sup>20</sup> La mesure 1.1.4 n'a pas de critères de sélection liés à la création d'emplois, comme précédemment expliqué. Le tableau ci-dessus ne contient donc pas de données sur les emplois créés par cette mesure. Toutefois, la mesure 1.1.4 contribue aussi à l'accroissement de la demande de travail des entreprises wallonnes en impulsant le développement des entreprises.

Indicateur de résultat	Réalisé 05/2022	Objectif 2018	Objectif 2023
Mesure 1.1.1	951,84	188,16	1 358,16
Mesure 1.1.2	2 908,88	143	1 379
Mesure 2.3.1	488,4		381
Mesure 2.3.2	5		
Indicateur externe de résultat <sup>21</sup>	Réalisé 05/2022	Objectif 2018	Objectif 2023
Nombre d'emplois créés dans les spin-offs créées avec le soutien du FEDER	5		
<b>Total des emplois créés dans le cadre de ces mesures</b>	<b>4 251,12</b>	<b>331,16</b>	<b>3 118,16</b>

Même si l'objectif premier des mesures de soutien aux projets d'investissement des PME et d'aide à l'accès à des instruments financiers, d'accompagnement et d'appui aux projets entrepreneuriaux, de création de spin-offs, de soutien à l'investissement des entreprises dans la R&D et des mesures de maintien de l'activité des entreprises n'est pas la création d'emplois, les impacts de ces mesures sur l'emploi ne sont pas négligeables. Au global, l'objectif 2023 de création d'emplois par ces mesures a été atteint à 136%, malgré les impacts de la crise COVID sur l'activité des entreprises et sur la mise en œuvre des projets FEDER. De plus, comme expliqué précédemment, ces effets sur l'emploi dépassent les effets mesurés par les indicateurs du PO FEDER 2014-2020 puisque, en permettant pérennisation de l'activité des entreprises soutenues, ces mesures contribuent à la création d'emplois sur le moyen et long terme.

L'impact de ces mesures sur la création et le maintien d'emplois est d'autant plus conséquent que l'enveloppe FEDER destinée à ces mesures est significativement inférieure à l'enveloppe du gouvernement wallon allouée au soutien des projets d'investissement et à l'octroi d'instruments financiers. Alors qu'en moyenne par année, le gouvernement wallon attribue 713 774 800 € à l'aide à l'investissement et à l'octroi d'instruments financiers, l'accompagnement des entreprises, et le soutien, la promotion, la diffusion et la valorisation de la recherche<sup>22</sup>, 132 077 216,18€ du PO FEDER 2014-2020 ont été dépensés à ces effets, soit 18 868 173,74€ en moyenne par an. Ce montant FEDER dépensé ne représente donc que 2,64% du montant dépensé par le gouvernement wallon. **Par conséquent, les impacts positifs sur l'emploi de ces mesures du PO FEDER 2014-2020 aux entreprises sur le court et long terme sont significatifs et à moindre coût.**

### 3.4. Q1.4 : Effets du FEDER en termes de créations d'emplois chez les opérateurs des mesures du programme

**La mise en œuvre du PO FEDER 2014-2020 par l'accompagnement des entreprises a nécessité la création d'emplois**

*Effet analysé : Le soutien du FEDER a conduit à la création d'emplois au sein des opérateurs d'accompagnement*

La création d'emplois au sein des opérateurs d'accompagnement, d'appui et d'accueil n'est pas renseignée au travers des indicateurs du PO FEDER 2014-2020. Par conséquent, il n'est pas possible d'évaluer la création d'emplois au sein de ces opérateurs. Toutefois, une

<sup>21</sup> Rapport Mirval+ 2015-2020, LiEU, (octobre 2021)

<sup>22</sup> Division organique 18 « Entreprises, emploi et recherche », lignes budgétaires 18,096 « Entreprises - Aides à l'investissement », 18,097 « Entreprises - Outils économiques et financiers », 18,099 « Entreprises – Compétitivité – Innovation – Développement » et 18,114 « Recherche - Soutien, promotion, diffusion et valorisation ». Moyenne annuelle calculée à partir des budgets de 2016 à 2020 inclus. Source : [Exposé général, budgets des recettes et des dépenses de la région wallonne pour l'année budgétaire 2022](#)

appréciation du volume d'activité de ces opérateurs consacré à l'accompagnement, l'appui et l'accueil des entreprises peut donner une estimation des emplois maintenus ou créés par ces opérateurs pour assurer la mise en œuvre des mesures du PO FEDER 2014-2020.

En ce qui concerne les mesures d'accompagnement des entreprises (mesure 1.1.4 et 1.2.1), à date du 9 mai 2022, quatre rapports annuels de portefeuilles sont disponibles. Les portefeuilles en question sont « Animation économique dans le bassin du Brabant Wallon », « Animation économique dans le bassin de Liège », « Animation économique dans le bassin du Luxembourg », « Animation économique dans le bassin de Namur », « Animation économique dans le bassin Ouest Hainaut » et « Animation économique dans le bassin de Hainaut oriental ». Dans le cadre de ces portefeuilles, les opérateurs d'accompagnement des entreprises suivant ont été mobilisés : Cap Innove, CEI LLN, UCM Brabant wallon, Eklo, SPI, UCM Namur, WFG, CCI LB, IDELUX, UCM, BEP, CCIH, Entreprendre.Wapi, HD Gestion, IDEA, Maison de l'Entreprise, UCM National, Charleroi Entreprendre, et Igretec. Au total au 31 décembre 2021, ces opérateurs ont mené *a minima* 2 611 accompagnements individuels et 109 accompagnements collectifs. Le nombre d'accompagnements effectués montre que ces opérateurs ont un besoin conséquent en personnels pour mettre en œuvre les mesures du PO FEDER 2014-2020.

### 3.5. Q1.5 : Effets du FEDER sur la part d'emplois à haute valeur ajoutée dans l'économie wallonne

**Le soutien aux centres de recherche wallons permet non seulement à ces centres d'embaucher des chercheurs et des techniciens, mais impulse aussi la création d'emplois au sein des organismes qui collaborent avec ces centres de recherche**

*Effet analysé : Le soutien du FEDER aux projets de recherche conduit à accroître le nombre de chercheurs et de techniciens dans les centres de recherche wallons*

Indicateur de réalisation	Réalisé 05/2022	Objectif 2018	Objectif 2023
Nouveaux chercheurs embauchés dans les entités bénéficiant d'un soutien (mesure 2.1.2) (en ETP)	291,20	283,11	305,95

La mesure 2.1.2 « Développement de projets de recherche et de valorisation des résultats » contribue au soutien des structures de recherche. Afin d'encourager une politique d'innovation technologique au bénéfice des entreprises, et plus particulièrement des PME, les actions de cette mesure soutiennent l'acquisition de moyens suffisants en personnels pour satisfaire les besoins des entreprises en matière de guidance et de veille technologiques. Dans le cadre de cette mesure, de nouveaux postes de chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien ont été créés, à hauteur de 291,20 ETP. En mai 2022, l'objectif 2023 était donc déjà atteint à 96%.

En effet, les structures bénéficiant du soutien du FEDER ont embauché du personnel pour la mise en œuvre du projet soutenu, embauchant parfois plus que permis par le budget de leur projet FEDER dédié au personnel.

L'impact des actions de soutien aux centres de recherche sur l'emploi est d'autant plus significatif qu'il ne se limite pas aux centres de recherches soutenus : ces actions de soutien aux centres de recherche permettent aussi la création d'emplois au sein des entreprises qui collaborent avec ces centres de recherche. Par exemple, CELABOR, centre de recherche agréé porteur du projet FEDER Extratech, propose, grâce au soutien du FEDER, des outils et des compétences qui peuvent être mises à disposition des industriels wallons pour renforcer leur compétitivité et diversifier leur activité. Les entreprises qui collaborent avec CELABOR

développent alors de nouvelles activités qui requièrent de nouvelles compétences : ces entreprises sont ainsi amenées à embaucher des profils de techniciens.<sup>23</sup>

De plus, le soutien financier du FEDER aux entreprises innovantes a permis la création de près de 490 emplois dans le cadre des projets soutenus ; si le profil des emplois créés dans ce cadre ne peut être identifié, la mise en œuvre de ces projets nécessite *a priori* la mobilisation de personnel qualifié. D'autre part, les résultats de l'enquête indiquent que plus du quart des entreprises bénéficiant du soutien financier du FEDER ont créé des postes de professions intellectuelles, scientifiques ou artistiques, de managers, et plus du tiers des postes dans des métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat, contribuant ainsi à accroître la part des emplois qualifiés ou à haute valeur ajoutée dans l'économie wallonne.

### 3.6. Q1.6 : Effet du soutien du FEDER au renforcement de l'offre de formation à l'amélioration de l'employabilité de la main d'œuvre wallonne ?

**Les équipements de pointe acquis par les centres de formation grâce au PO FEDER 2014-2020 ont été au cœur de projets pédagogiques co-construits avec le tissu économique wallon et ont ainsi contribué à l'amélioration de l'employabilité de la main d'œuvre wallonne**

*Effet analysé : Le renforcement des capacités de l'appareil de formation wallon en phase avec les besoins des entreprises contribue à améliorer l'employabilité de la main d'œuvre wallonne et donc l'adéquation entre offre et demande de travail sur le territoire wallon*

Indicateur de résultat	Réalisé 05/2022	Objectif 2018	Objectif 2023
Fréquentation des CTA par les élèves, étudiants, travailleurs et demandeurs d'emploi (mesure 6.1.1)	200 637,23	24 960	49 920

Dans le cadre de la mesure 6.1.1 « financement d'équipements de pointe et des extensions des capacités physiques d'accueil pour l'acquisition de nouvelles compétences », les centres de formation acquièrent des équipements pour que les élèves apprennent à maîtriser les machines utilisées par les entreprises du territoire actuellement et dans un futur proche. Les centres de formation ont effectivement pour objectif de former les élèves aux pratiques des entreprises mais aussi en anticipation aux évolutions du marché et renouvellent donc leurs équipements assez régulièrement. Parfois, les entreprises déclarent même que les équipements de ces centres de formation sont en avance sur les équipements utilisés par le tissu économique wallon, leur permettant ainsi d'avoir accès à une main d'œuvre possédant des compétences qui permettraient à ces entreprises de rester compétitives<sup>24</sup>.

Cette adéquation entre l'offre de formation de ces centres soutenus et les besoins en compétences des entreprises wallonnes est justement assurée par la collaboration étroite entre ces centres de formation et les fédérations professionnelles et des conventions de partenariats<sup>25</sup>. Les structures de formation font évoluer leur offre de formation en fonction des besoins recensés par les acteurs économiques et impliquent ces derniers dans la définition

<sup>23</sup> Rapport annuel du portefeuille de projets Tropical Plant Factory (2021)

<sup>24</sup> Entretien avec le FOREM

<sup>25</sup> Entretien avec l'IFAPME

des projets pédagogiques.<sup>26</sup> Ainsi, bien qu'il ne soit pas possible de quantifier les impacts de cette mesure, le FOREM et l'IFAPME ne produisant pas d'indicateurs isolant les formations bénéficiant de la mesure 6.1.1, le renforcement des capacités de l'appareil de formation wallon au travers de l'acquisition d'équipements permet aux centres de formation de mieux répondre aux besoins en compétences des entreprises wallonnes et ainsi améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande de travail sur le territoire.

En effet, la mobilisation des publics sur les formations ayant mobilisé les équipements acquis par le biais du PO FEDER 2014-2020 a été remarquablement efficace. Les formations de l'IFAPME mobilisant ces équipements ainsi que les ateliers construits grâce au FEDER ont été remplis à 100%. Il en est de même pour les formations du FOREM ayant mobilisé les équipements acquis avec le soutien du PO FEDER 2014-2020 : sur certaines sections, comme les formations de transport-logistique, la mobilisation des publics a été tellement forte que le FOREM a dû instaurer des listes d'attente.

En permettant de former des élèves aux pratiques actuelles et futures des entreprises sur des équipements de pointe et dans des ateliers reconstituant les ateliers de travail du tissu économique wallon, la mesure 6.1.1 de renforcement des capacités de l'appareil de formation wallon a contribué à améliorer la capacité des centres de formation soutenus à répondre aux besoins en compétences des entreprises wallonnes. Selon le FOREM et l'IFAPME, cette contribution est significative. Premièrement, ces équipements sont effectivement jugés essentiels à la formation des élèves. L'IFAPME explique que, pour leurs formations aux métiers traditionnels comme la mobilité, la construction ou l'agroalimentaire, il est nécessaire que les élèves bénéficient de simulateurs pour découvrir, concrètement, les pratiques du secteur. De plus, sans le soutien du FEDER, des projets comme la didactisation des voitures hybrides pour simuler des pannes et ainsi former les élèves n'auraient pas pu être mis en œuvre, puisque, selon l'IFAPME, il est difficile de trouver des financements autres que le FEDER pour ces équipements.

#### **Focus : l'articulation entre le FSE et le FEDER**

Pour améliorer l'employabilité de la main d'œuvre wallonne, les centres de formation ont mobilisé le PO FEDER 2014-2020 et le PO FSE 2014-2020. Alors que le FEDER a permis de renforcer les capacités de l'appareil de formation par l'acquisition d'équipements et de bâtiments, le FSE a été mobilisé pour développer l'offre de formation des structures. Ainsi, en 2016, le soutien FSE a permis d'accueillir un public plus large, avec des modules de remédiation, de remise à niveau pour un public de candidats à l'alternance, pour mettre en œuvre la réforme d'alternance. L'accueil d'un public plus large a nécessité l'acquisition de bâtiments, rendue possible par le FEDER.

Bien que l'IFAPME et le FOREM considèrent que le FEDER et le FSE s'articulent bien, puisque les actions des deux fonds sont complémentaires, le FEDER ne permet pas nécessairement la réactivité ou l'adaptabilité nécessaire pour intervenir en complémentarité avec les projets FSE. En effet, le manque d'infrastructures ou d'équipements adaptés peut freiner le développement de projets FSE ; or le FEDER ne permet pas nécessairement d'adapter les financements aux projets émergents en cours de programmation dans le cadre du FSE, ceux-ci étant sélectionnés dès le début de la programmation sans appel à projets au fil de l'eau.

---

<sup>26</sup> Entretien avec le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

### 3.7. Synthèse sur la contribution du FEDER à l'accroissement du taux d'emploi en Wallonie sur la période 2014-2020

Cette section fait office de synthèse des effets du FEDER sur l'emploi.

Indicateur de résultat	Réalisé 05/2022	Objectif 2018	Objectif 2023
Augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien du FEDER ( <i>en ETP</i> ) (mesures 1.1.1 ; 1.1.2 ; 2.3.1 ; 2.3.2)	4354,12	331,16	3 118,16
Mesure 1.1.1	951,84	188,16	1 358,16
Mesure 1.1.2	2 908,88	143	1 379
Mesure 2.3.1	488,4		381
Mesure 2.3.2	5		
Indicateur externe de résultat	Réalisé 05/2022	Objectif 2018	Objectif 2023
Nombre d'emplois créés dans les spin-offs créées avec le soutien du FEDER	5		
<b>Total des emplois directs créés dans le cadre des mesures analysées<sup>27</sup></b>	<b>4 359,12</b>	<b>331,16</b>	<b>3 118,16</b>

Par les mesures d'aide aux projets d'investissement et à l'accès aux instruments financiers, la création de spin-offs, le soutien à l'investissement dans la R&D, les actions de maintien de l'activité des entreprises, le soutien aux centres de recherche, le PO FEDER 2014-2020 a contribué à la création de 4 359,12 emplois. Ce montant représente déjà 140% de l'objectif 2023 défini. Comme expliqué précédemment, on peut considérer que le PO FEDER 2014-2020 a donné lieu *a minima* à la création de 4 359,12 emplois, puisque la création d'emplois directs n'a pas été recensée sur l'ensemble des mesures et la création d'emplois au sein des entreprises créées grâce au soutien du FEDER n'a pas été mesurée. Ne sont pas non plus comptés les emplois créés à la suite des formations dans les centres de formations soutenus par le FEDER dans l'objectif de répondre aux besoins en compétences des entreprises wallonnes. De plus, ces mesures contribuent au renforcement du tissu économique wallon et au développement de l'activité des entreprises, ayant ainsi des impacts à moyen et long terme sur l'emploi qui ne sont pas mesurés.

En effet, l'aide aux projets d'investissement et à l'accès aux instruments financiers a engendré la création d'emplois dans le cadre de la mise en œuvre des projets du PO FEDER 2014-2020 mais aussi sur le moyen et long terme, les entreprises ayant pu stabiliser leurs finances et pérenniser leur activité, augmentant leurs capacités d'embauche. L'aide aux projets d'investissement et à l'accès aux instruments financiers a ainsi permis la création d'emplois à hauteur de 3 852,7 ETP. Les services d'accompagnement et d'appui aux projets entrepreneuriaux ont quant à eux eu peu d'effets sur l'emploi direct. Même si ces effets ne sont pas mesurables au moment de la rédaction de ce rapport, ces mesures renforcent le tissu économique wallon : le développement de l'activité des entreprises soutenues rendra possible, à moyen et long terme, la création d'emplois.

Le PO FEDER 2014-2020 a aussi soutenu des projets de recherche qui ont donné lieu à la création de spin-offs. Dans ce cadre, la création d'emplois s'est faite par l'embauche de chercheurs dans ces spin-offs mais donnera aussi lieu, grâce aux innovations portées par ces spin-offs, à la création d'emplois à haute valeur ajoutée à plus long terme. En plus des spin-offs créées, le PO FEDER 2014-2020 a soutenu des projets de recherche dans des centres de recherche agréés. Ce soutien aux centres de recherche a non seulement permis la création de postes pour des chercheurs et techniciens, mais a aussi permis la création d'emplois au

<sup>27</sup> Ce total n'inclut pas les mesures d'accompagnement 1.1.4 et 1.2.1. En effet, les emplois directs créés dans le cadre de ces deux mesures ne sont soit pas mesurable (c'est notamment le cas de la mesure 1.1.4 pour laquelle on ne peut pas identifier les emplois créés par l'accompagnement uniquement) soit sont trop indirects.

sein des entreprises qui collaborent avec ces centres de recherche pour pouvoir mettre en place et développer les projets de recherche communs. Le soutien à la recherche au travers du FEDER a été complété par des mesures de soutien à l'investissement des entreprises dans la R&D. Pour développer et pérenniser leur fonction R&D, ces mesures ont nécessité *a minima* la création d'emplois à hauteur de 493 ETP, dont au moins 295,8 ETP pour lesquels le soutien du FEDER a été déterminant voire indispensable. Ces résultats sont supérieurs à ceux escomptés lors de la définition des objectifs 2023 et ne sont qu'un minima, les emplois n'ayant pas été suivi sur l'ensemble des mesures de soutien à la R&D et les effets sur le moyen et long terme n'étant pas comptabilisés. Le PO FEDER 2014-2020 a par conséquent contribué, au travers de toutes ces mesures, à la création d'emplois.

Les impacts du PO FEDER 2014-2020 sur l'emploi ne se limitent toutefois pas à la création d'emplois, puisque des mesures du PO FEDER 2014-2020 ont été dédiées au maintien d'emplois et à l'amélioration de l'adéquation entre l'offre et la demande de travail en Wallonie. La reprise de 392 entreprises a effectivement assuré le maintien d'emplois selon les répondants à l'enquête en ligne. Enfin, bien que le FEDER ne soit pas orienté vers la formation professionnelle dans la même mesure que le FSE, l'apport du FEDER a renforcé les capacités de l'appareil de formation wallon de façon à répondre aux besoins en compétences des entreprises du territoire. La forte fréquentation de ces centres de formation dont les projets pédagogiques ont été étroitement élaborés avec le tissu économique wallon garantit la mise à disposition d'une main d'œuvre qualifiée aux entreprises wallonnes.

De manière absolue, le PO FEDER 2014-2020 a donc eu des impacts positifs certains sur l'emploi, par la création et le maintien d'emploi, sur l'amélioration de l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi, et ce sur le court et long terme. En considérant la part des emplois créés et/ou maintenus grâce au soutien du FEDER dans les offres d'emplois émises par les entreprises wallonnes sur la période 2014-2020, les emplois dénombrés dans la présente étude représentent 0,13% des offres reçues par le FOREM sur cette période (4 359 emplois créés dans les entreprises wallonnes grâce au soutien du FEDER pour 3 364 483 offres d'emploi transmises par les entreprises wallonnes au FOREM).

**Figure 27 Evolution de l'emploi intérieur selon l'ICN, entre 2011 et 2020**

Evolution de l'emploi intérieur par région selon l'ICN, entre 2011 et 2020										
Source : Comptes régionaux de l'ICN, 2011-2020										
Année n	Nombre de travailleurs (année n)					Evolution de l'emploi (écarts annuels)				
	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Unité extra-régionale	Belgique	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Unité extra-régionale	Belgique
2011	1.225.215	689.770	2.635.349	2.735	4.553.069	16.633	11.507	32.036	-99	60.077
2012	1.228.815	690.828	2.650.016	2.745	4.572.404	3.600	1.058	14.667	10	19.335
2013	1.221.864	690.680	2.643.884	2.624	4.559.052	-6.951	-148	-6.132	-121	-13.352
2014	1.222.507	694.716	2.657.308	2.659	4.577.190	643	4.036	13.424	35	18.138
2015	1.233.294	692.134	2.689.338	2.578	4.617.344	10.787	-2.582	32.030	-81	40.154
2016	1.248.239	695.191	2.729.803	1.981	4.675.214	14.945	3.057	40.465	-597	57.870
2017	1.268.986	700.310	2.777.175	2.027	4.748.498	20.747	5.119	47.372	46	73.284
2018	1.285.046	705.249	2.825.529	2.355	4.818.179	16.060	4.939	48.354	328	69.681
2019	1.300.349	713.533	2.878.877	2.469	4.895.228	15.303	8.284	53.348	114	77.049
2020	1.296.911	710.501	2.884.446	2.564	4.894.422	-3.438	-3.032	5.569	95	-806

Source : Forem, Veille, analyse et prospective du marché de l'emploi, mai 2022

En considérant les 4 675 emplois créés (et dénombrés) avec le soutien financier direct du FEDER, soit près de 670 emplois par an au regard de l'augmentation nette de l'emploi en Wallonie mesurée par l'Institut des comptes nationaux, dénombrée à 10 721 emplois pour la période 2014-2020, la contribution du FEDER à l'augmentation nette de l'emploi sur la période en Wallonie peut être estimée *a minima* à 6%.

Il est à noter que les indicateurs FEDER ne rendent pas compte des emplois maintenus grâce au soutien du FEDER. Les indicateurs FEDER ne mesurent en effet que les emplois créés en comparant la situation de l'entreprise avant et après le soutien. De plus, ces indicateurs ne couvrent pas l'intégralité des mesures d'accompagnement du PO FEDER 2014-2020. Ainsi, les indicateurs rendant compte de l'effet du soutien du FEDER sur l'emploi ne reflètent qu'une partie des effets directs sur la création d'emploi, ne rendent pas compte de la création indirecte de l'emploi et ne rendent pas compte du maintien de l'emploi.

L'analyse des impacts des mesures analysées dans cette partie de l'évaluation a démontré une efficacité certaine du PO FEDER 2014-2020 à créer et maintenir des emplois. Toutefois, comme mentionné tout au long de cette partie, une part significative des impacts du PO FEDER 2014-2020 sur l'emploi n'est pas mesurable. Malgré la définition d'indicateurs communs, le renseignement de ces indicateurs limite l'analyse qui peut être faite des impacts du FEDER en Wallonie. Non seulement les indicateurs de création d'emplois ne sont pas renseignés sur l'ensemble des mesures pertinentes, mais aussi le suivi des emplois maintenus et de la création d'emplois dans les entreprises créées grâce au soutien du FEDER et dans les entreprises bénéficiaires indirectes du PO FEDER 2014-2020 n'est pas effectué. De plus, les indicateurs FEDER ne rendent compte que de la création d'emplois à date de la fin des projets FEDER, écartant la création d'emplois après la fin de la date du projet FEDER, même si la création de ces emplois est rendue possible par ce projet FEDER : les effets à moyen et long terme ne sont donc pas mesurés.

## 4. GES et Environnement – Evaluation des impacts du programme opérationnel FEDER 2014-2020 « Wallonie – 2020.EU » sur la thématique GES et Environnement

**Rappel de la question évaluative :** Dans quelle mesure le PO a-t-il contribué à la réduction de l’empreinte carbone de la Wallonie ?

Les réponses aux différentes sous-questions évaluatives sont proposées ci-dessous, une partie conclusive propose une synthèse en réponse à la principale question évaluative.

### 4.1. Q2.1 : Contribution du PO à la réduction de l’empreinte carbone de la Wallonie

#### 4.1.1. Q2.1.1 : Dans quelle mesure le PO a-t-il contribué à réduire la consommation énergétique en Wallonie ?

**Le renforcement de l’attractivité urbaine permet de concentrer les activités, de rénover des bâtiments, d’inciter au report modal et ainsi de réduire la consommation énergétique liée**

*Effet analysé : Contribution du PO à la réduction de la consommation énergétique à travers le renforcement de l’attractivité urbaine*

Les trois mesures contributrices ont trait au renforcement de l’attractivité urbaine, ou plus largement de l’attractivité d’un territoire. Elles rassemblent 73 projets dont les domaines d’intervention sont variés : efficacité énergétique (2 projets, mesure 5.2.1), multimodalité (1 projet, mesure 3.1.1 et 1 projet, mesure 5.2.1), infrastructure routière (18 projets, mesure 3.1.1 et 7 projets, mesure 5.2.1), tourisme (18 projets, mesure 3.1.1 et 5 projets, mesure 5.2.1), environnement (1 projet, mesure 3.1.1 et 2 projets, mesure 5.2.1), friches (15 projets, mesure 3.1.2) et soutien aux entreprises (2 projets, mesure 3.1.1 et 1 projet, mesure 5.2.1).<sup>28</sup>

**Les travaux de rénovation de bâtiments publics, de par leur alignement sur la réglementation wallonne en matière de performance énergétique, contribuent à réduire la consommation énergétique des bâtiments.**

La redynamisation de certains quartiers inclut généralement la réhabilitation de bâtiments abandonnés ou vieillissants sur différents aspects, dont la performance énergétique. Or, d’après la réglementation wallonne sur la performance énergétique des bâtiments, tous les travaux de construction et de rénovation s’accompagnent d’exigences de performance énergétique, encore renforcées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Lorsque ces travaux sont soumis à permis d’urbanisme, ils doivent également respecter une procédure PEB (Performance Énergétique des Bâtiments).<sup>29</sup> Par conséquent, la rénovation de ces bâtiments souvent vieillissants et énergivores a pour effet de réduire la consommation énergétique de ces derniers. A titre d’exemples, deux projets peuvent être cités (mesure 5.2.1) : la rénovation du Palais des Beaux-Arts à Charleroi et la réhabilitation du bâtiment de Marexhe-Gare ayant tous deux nécessité l’obtention d’un permis d’urbanisme.

---

<sup>28</sup> Evaluation de la contribution des axes 3 – 4 – 5 à la réalisation des objectifs fixés dans le PO FEDER 2014 – 2020 « Wallonie-2020.EU » (Technopolis Group, 2021)

<sup>29</sup> <https://energie.wallonie.be/fr/exigences-peb-electromobilite.html?IDC=9136#Exigences%20PEB>

***La concentration des activités et la lutte contre l'étalement urbain à travers la réhabilitation de 21,6 hectares de sols<sup>30</sup> devrait permettre une réduction de la consommation énergétique liée à une réduction des déplacements routiers.***

Les administrations fonctionnelles soulignent que les projets de soutien à l'attractivité urbaine, et en particulier la réhabilitation de friches industrielles, sont réalisés dans un objectif de concentration des activités économiques et de l'habitat. Par la réhabilitation de terrains anciennement bâtis et/ou pollués, la volonté est donc de limiter l'étalement urbain. De plus, ces projets ont, pour la plupart, pour finalité d'attirer de nouvelles activités économiques, et ainsi d'offrir de l'emploi au sein et à proximité des centres urbains. Cette concentration des activités économiques peut avoir comme impact de limiter les déplacements liés au travail et ainsi de limiter la consommation énergétique suite à la combustion de carburants.<sup>31</sup> A noter pour finir que les administrations fonctionnelles concernées considèrent les financements FEDER comme nécessaires pour compléter les moyens alloués à la réhabilitation de friches investis par la Wallonie (notamment à travers le Plan Marshall 2.0, le plan de relance, etc.). Le PO a permis de réhabiliter 21,6 hectares de sols, ce qui représente 0,5% des sites à réaménager en Wallonie au 1<sup>er</sup> janvier 2021<sup>32</sup>. Par ailleurs, 9.921 m<sup>2</sup> de bâtiments publics ou commerciaux ont été construits ou rénovés en zones urbaines<sup>33</sup> ainsi que 98.178 m<sup>2</sup> d'espaces non bâtis ont été créés ou réhabilités en zones urbaines<sup>34</sup>.

Toujours en lien avec la réhabilitation de friches industrielles, notons que certains terrains sont connectés à la voie d'eau. A titre d'exemple, le Port Autonome de Charleroi a bénéficié du financement FEDER pour la construction d'un quai sur l'un des terrains qu'il a en gestion. Outre les effets mentionnés ci-dessus, la réhabilitation de « terrains mouillés », soit en bordure de voie d'eau, permet une meilleure connexion route – voie fluviale, condition nécessaire pour le report modal du transport de marchandises de la route vers la navigation intérieure, cette dernière étant de l'ordre de 3 à 6 fois moins polluante<sup>35</sup> par kilo transporté par rapport à un camion.

***Les projets d'amélioration des infrastructures routières poursuivent des objectifs de fluidité, d'accessibilité et d'efficacité des déplacements et ambitionnent donc à réduire la consommation énergétique liée aux déplacements routiers.***

Les 25 projets d'infrastructure routière que comprennent les trois mesures analysées ont pour objectif de rendre le trafic routier plus efficient et fluide, d'en réduire les nuisances et d'améliorer l'accès aux modes doux sur certaines parties du territoire urbain. A titre d'exemple, les réaménagements autour de la gare de Huy ont pour objectif d'améliorer l'accessibilité de la gare, tant routière que par les modes alternatifs. Ces aménagements prévoient la création d'un parking vélo sécurisé, la pose de pistes cyclables interconnectées avec le RAVeL<sup>36</sup> (0,5 km), l'amélioration des correspondances en transport en commun vers les pôles urbains de Liège et Namur. Par ailleurs, l'aménagement d'un nouveau parking de 400 places (hors FEDER) et l'amélioration de l'accessibilité en voiture non seulement de la gare mais également des voiries qui s'en approchent permet d'inciter à l'usage du train et au report modal route – rail, et ainsi de décongestionner la ville de Liège. Il est toutefois à noter que, en ce qui concerne

---

<sup>30</sup> Superficie totale de sols réhabilités (hectares) dans le cadre des mesures 3.1.1, 3.1.2 et 5.2.1 (extraction Eurogès du 09/05/22)

<sup>31</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/lutter-contre-l-etalement-urbain-et-consommation-des-espaces-naturels-agricoles-et-forestiers#:~:text=L'%C3%A9talement%20urbain%20a%20un,de%20diminution%20de%20la%20biodiversit%C3%A9>

<sup>32</sup> <https://www.iweeps.be/indicateur-statistique/sites-a-reamenager/>

<sup>33</sup> Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines (m<sup>2</sup>) dans le cadre des mesures 3.1.1, 3.1.2 et 5.2.1 (extraction Eurogès du 09/05/22)

<sup>34</sup> Espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines (m<sup>2</sup>) dans le cadre des mesures 3.1.1, 3.1.2 et 5.2.1 (extraction Eurogès du 09/05/22)

<sup>35</sup> Source: « Accueil > Promotion et intermodalité > Transport Fluvial », Service Public de Wallonie, 2010

<sup>36</sup> Réseau Autonome des Voies Lentes

les projets d'infrastructures qui augmenteraient la capacité routière, l'effet net sur la consommation énergétique ainsi que les émissions de GES est plus nuancé suite à la « demande induite » qui résulte de la diminution, à court terme, des temps de déplacements, ce qui incite les individus et les entreprises à voyager davantage<sup>37</sup>. Pour finir, les effets de ces projets d'infrastructures routières ne sont pas encore mesurés de manière systématique (par exemple via des comptages de voitures, d'usagers de modes alternatifs, ...) ; l'effet global ne peut donc pas encore être évalué.

**En conclusion, il est attendu que le renforcement de l'attractivité urbaine soutenu par le PO engendre une réduction de la consommation énergétique et par conséquent des émissions de GES par trois leviers : la rénovation de bâtiments (réduction de la consommation énergétique), la concentration des activités (réduction des déplacements) et l'amélioration des infrastructures routières (amélioration de l'accessibilité des modes doux).**

**Le développement des stratégies de mobilité durable a permis d'augmenter le nombre d'usagers de modes de transport alternatifs réduisant ainsi la consommation énergétique et les émissions de CO<sub>2</sub>-équivalents liés à l'auto-seulisme**

*Effet analysé : Contribution du PO à la réduction de la consommation énergétique à travers la promotion de stratégies de mobilité durable*

D'après les données disponibles 6.041 utilisateurs additionnels de modes de transport alternatifs peuvent être comptabilisés grâce au soutien du FEDER. Il est attendu que ces chiffres augmentent considérablement dans les prochaines années, étant donné que de nombreux projets sont encore en cours, soit non-achevés (mesure 4.4.1). Ces modes de transport moins polluants génèrent moins d'émissions de CO<sub>2</sub> sur le territoire. L'analyse approfondie des effets de cette mesure est traitée en réponse à la question 2.1.3 afin d'éviter les répétitions.

**Le soutien du FEDER à la création de ZAE devrait permettre de réduire les émissions annuelles de GES de 37.844 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> grâce à la mise en place et à la mutualisation d'équipements et/ou de bâtiments économe en énergie**

*Effet analysé : Contribution du PO à la réduction de la consommation énergétique à travers la création de zones d'activités économiques à haute qualité environnementale*

Indicateur de réalisation	Réalisé 09/05/22	Objectif 2018	Objectif 2023
Infrastructures d'accueil bâties HQE créées dans les ZAE (Nbre)	2	3	4
Indicateur de résultat	Réalisé 09/05/22	Objectif 2018	Objectif 2023
Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables (MW)	0	8	28,5

<sup>37</sup> <https://climatoscope.ca/article/la-loi-fondamentale-de-la-congestion-routiere-et-lefficacite-des-interventions-publiques-visant-a-reduire-la-congestion/>

Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre (tonnes éq. CO <sub>2</sub> ) <sup>38</sup>	0	4.081,32	37.844,12
Entreprises hébergées dans les infrastructures d'accueil bâties créées dans les ZAE (Nbre)	18	7	12
Entreprises hébergées dans les infrastructures d'accueil bâties créées dans les ZAE HQE (Nbre) <sup>39</sup>	1	5	15

Les mesures 1.1.3 et 1.3.2 concernent principalement le transport, la construction de voiries et plus spécifiquement la création de plateformes multimodales. Aucune dépense n'a été réalisée dans le cadre de la mesure 4.2.3 à ce stade (projets abandonnés ou en cours d'obtention de permis).<sup>40</sup>

***A ce stade, la finalisation d'une minorité de projets planifiés explique l'absence d'impacts.***

Les projets concernés (tels que Wallonia US Gate ou encore l'acquisition du Quai Ghlin-Baudour Sud en vue de permettre le développement de la trimodalité route-rail-eau) n'ont pas encore mené à des impacts étant donné qu'ils n'ont pour la plupart pas encore été finalisés.

Deux infrastructures d'accueil bâties HQE ont été créées dans les zones d'activités économiques (sur 4 prévues à l'horizon 2023). Les infrastructures d'accueil bâties dans des ZAE non caractérisées comme « à haute qualité environnementale » accueillent quant à elles 18 entreprises, représentant 32% de ce qui avait été visé à l'horizon 2023 (soit 60 entreprises). Bien que ces infrastructures ne soient pas HQE et qu'elles ne visent pas explicitement d'objectif « bas carbone », la concentration d'entreprises au sein d'un même parc d'activités renferme un potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique à travers la mutualisation de certains bâtiments/équipements (cogénération, pompe à chaleur, photovoltaïque, éolien,...). D'ici 2023, l'objectif était de 10 bâtiments/équipements mutualisés au sein des ZAE avec pour résultat estimé une diminution annuelle des émissions de GES de 37.844 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub><sup>41</sup>.

***Les effets des projets de réaménagement avec extension de voiries ou de pose de nouvelles voiries automobiles sont à nuancer (demande induite, artificialisation des sols, ...).***

Certains projets de réaménagement et de pose de voiries dans un objectif de faciliter l'accès à certaines zones d'activités économiques ont été mis en œuvre. En mai 2022, 6.558 km<sup>42</sup> de voies d'accès avaient été construits ou aménagés afin de permettre en particulier un trafic routier. Bien que qu'il ne soit à ce stade pas possible d'estimer l'efficacité du trafic routier sur ces nouvelles voies d'accès (absence d'indicateurs), l'effet net de projets d'infrastructures qui augmentent le nombre de kilomètres de voiries posées et fonctionnelles sur la consommation énergétique ainsi que sur les émissions de GES est plus nuancé suite à la « demande induite » qui résulte de la diminution, à court terme, des temps de déplacements, incitant les individus et les entreprises à voyager davantage<sup>43</sup>

<sup>38</sup> Cet indicateur sera valorisable lorsque les projets seront terminés.

<sup>39</sup> Cet indicateur sera valorisable lorsque les projets seront terminés.

<sup>40</sup> Evaluation de la contribution de l'axe prioritaire 1 « Economie 2020 » à la réalisation des objectifs fixés dans le programme opérationnel FEDER 2014 – 2020 « Wallonie-2020.EU » (PwC, 2020)

<sup>41</sup> Sur base de l'extraction Eurogès réalisée le 09/05/2022

<sup>42</sup> Principalement à Saint-Ghislain, Mons, La Louvière, Tournai, Farciennes et Charleroi.

<sup>43</sup> <https://climatoscope.ca/article/la-loi-fondamentale-de-la-congestion-routiere-et-lefficacite-des-interventions-publiques-visant-a-reduire-la-congestion/>

**En conclusion, il est estimé que le soutien du FEDER aux ZAE permettra de réduire les émissions annuelles de GES de 37.844 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> grâce à la mutualisation d'équipements et/ou de bâtiments.**

**Les mesures d'accompagnement aux entreprises permettent de soutenir et conseiller les entreprises dans leur transition énergétique afin d'optimiser leurs consommations voir de développer les énergies renouvelables**

*Effet analysé : Contribution du PO à la réduction de la consommation énergétique à travers l'accompagnement et l'appui aux PME*

Les mesures 1.2.1, 1.3.1 et 4.2.4 regroupent au total 40 projets répartis en 9 portefeuilles de la manière suivante : la mesure 1.2.1 regroupe 27 projets répartis en 8 portefeuilles, la mesure 1.3.1 regroupe 11 projets au sein d'un seul portefeuille et la mesure 4.2.4 contient 2 projets au sein d'un seul portefeuille. La SOWALFIN est le chef de file de l'ensemble des portefeuilles.

La mesure 1.2.1 porte sur l'octroi de subventions à des opérateurs d'animation économique agréés pour des services d'appui avancé aux PME, dans une perspective de stimulation économique « proactive »<sup>44</sup>. La réduction de la consommation énergétique n'est pas visée par cette mesure, qui ne permet donc pas de dégager des impacts intéressants en la matière.

**Des retours intéressants en termes d'amélioration de l'efficacité énergétique et de réduction de la consommation énergétique des entreprises peuvent être attendus des mesures 1.3.1 et 4.2.4.**

La mesure 1.3.1 a pour objectif spécifique de « stimuler les performances économiques des entreprises par la mise en œuvre de l'économie circulaire »<sup>45</sup>. Outre l'économie circulaire, la mesure vise à promouvoir la transition bas carbone des PME wallonnes. La mesure, n'ayant été lancée qu'en 2020 (2019 pour le dispositif des chèques économie circulaire), a permis de toucher plus de 670 entreprises individuellement (rencontres individuelles) et plus de 1.180 collectivement (rencontres collectives). Des indicateurs d'impact (par exemple, la réduction de la consommation énergétique et des émissions de GES) ne font actuellement pas l'objet d'un suivi systématique de la part de la SOWALFIN ou des opérateurs d'animation économique. Néanmoins, des éléments de réflexion qualitative quant aux impacts attendus du portefeuille « Vers une économie circulaire 4.0 » sont donnés dans l'étude de cas portant sur la mesure 1.3.1.

Ensuite, les projets de la mesure 4.2.4 visent à accompagner les entreprises situées dans le Hainaut dans leur transition bas carbone. A la différence de la mesure 1.3.1, la mesure 4.2.4 est concentrée sur la transition énergétique des entreprises et les accompagne en matière de gestion et efficacité énergétiques. La finalité est de permettre aux entreprises de réduire leurs dépenses de fonctionnement par la maîtrise et l'économie d'énergie afin d'améliorer leur compétitivité. Les deux opérateurs Entreprendre.Wapi et IDEA ont accompagné 312 entreprises, parmi lesquelles 99 ont initié une stratégie d'utilisation rationnelle de l'énergie<sup>46</sup>. Les mesures d'accompagnement sont toujours proposées en fonction des problèmes identifiés dans le cadre d'un *quick scan* énergétique et des attentes de l'entreprise. Parmi les mesures les plus fréquemment proposées, on retrouve le changement de l'éclairage, le reconditionnement du réseau d'air comprimé, le changement de la technologie de chauffage et l'optimisation de la maîtrise des échanges calorifiques avec l'environnement extérieur.

---

<sup>44</sup> Page 87 du rapport d'évaluation de l'axe 1 (PwC, 2020)

<sup>45</sup> Page 109 du rapport d'évaluation de l'axe 1 (PwC, 2020)

<sup>46</sup> Sur base de l'extraction Eurogès réalisée le 09/05/2022

Malgré l'absence d'indicateurs d'impact suivi sur les effets des accompagnements, des impacts intéressants en matière d'efficacité énergétique peuvent être attendus à plus ou moins court terme. Par ailleurs, les investissements dans les moyens d'autoproduction électrique tels que le photovoltaïque ou encore le petit éolien sont de plus en plus courants à la suite de l'accompagnement proposé. A titre d'exemple, une entreprise déjà équipée de panneaux solaires depuis 10 ans a souhaité investiguer les opportunités d'optimisation. L'accompagnement dans le cadre de la mesure 4.2.4 lui a permis d'identifier un potentiel de restructuration de l'installation photovoltaïque ainsi que d'étudier un projet éolien.

Le projet photovoltaïque du Marché International Mouscronnois, réunissant une trentaine d'entreprises dans l'agro-alimentaire, est un autre exemple intéressant. L'ambition du projet est de couvrir une surface de toiture de 1.400m<sup>2</sup>, libérant une capacité de production de 1,4MWc<sup>47</sup> d'énergie renouvelable<sup>48</sup>. L'opérateur Entendre.Wapi a donc rencontré l'ensemble des entreprises afin d'optimiser leurs consommations dans un premier temps et de dimensionner le futur projet sur des consommations non-superflues dans un deuxième temps.

### Résultats à l'enquête en ligne auprès des entreprises

- ▶ Parmi les répondants à l'enquête, 18 entreprises déclarent avoir bénéficié d'un soutien non-financier co-financé par le FEDER ayant eu pour objet de mettre en place une stratégie de réduction de la consommation énergétique, de produire des énergies renouvelables ou encore de rénover des bâtiments.
- ▶ Parmi ces entreprises :
  - 52% des répondants déclarent que le FEDER a été déterminant ou fortement déterminant<sup>49</sup> dans la mise en œuvre de leur projet qui permettra de réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub> et leur consommation énergétique. Les autres entreprises considèrent le FEDER comme peu ou non-déterminant ;
  - 36,3% des répondants déclarent que le FEDER a été déterminant ou fortement déterminant<sup>50</sup> dans la mise en œuvre de leur projet qui permettra d'augmenter leur capacité de production d'énergies renouvelables. Les autres entreprises considèrent le FEDER comme peu ou non-déterminant.

### **Le soutien financier aux PME a permis aux entreprises de gagner en efficacité énergétique et réduction de l'empreinte carbone**

*Effet analysé : Contribution du PO à la réduction de la consommation énergétique à travers le soutien financier aux PME*

Les mesures 4.1.1 et 4.2.2 (la mesure 4.2.1 a été abandonnée) regroupent trois projets qui ont pour objectif explicite de favoriser l'efficacité énergétique et la production et l'utilisation des énergies renouvelables par les entreprises.

Parmi ces projets, un projet, le seul de la mesure 4.1.1, a été abandonné principalement pour des raisons de technicité dans sa mise en œuvre afin de respecter les délais et exigences

---

<sup>47</sup> Mégawatt-crête

<sup>48</sup> Définie comme « toute source d'énergie non fossile ou nucléaire, c.à.d. l'énergie éolienne, solaire, aérothermique, géothermique, hydrothermique, marine et hydroélectrique, la biomasse, le gaz de décharge, le gaz des stations d'épuration d'eaux usées et le biogaz » (Source : Fiche indicateur Capacités supplémentaire de production d'énergie renouvelable)

<sup>49</sup> L'effet n'aurait pas eu lieu sans le FEDER

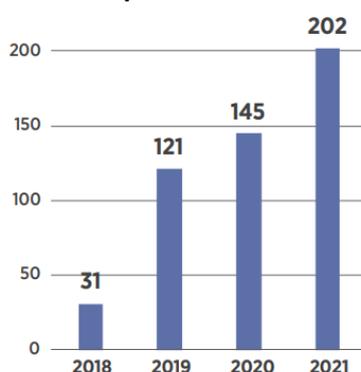
<sup>50</sup> Idem

inhérents au FEDER autant d'un point de vue juridique (aides d'états) que technique (marchés publics, disponibilités des matériaux, délais des travaux...).

Les deux autres projets (mesure 4.2.2) concernent l'instrument financier, « Easy'Green », qui a pour objectif de diminuer l'empreinte carbone des PME wallonnes. Ce dispositif est mis en œuvre par NOVALLIA (bénéficiaire), filiale de la SOWALFIN, et consiste en l'octroi de prêts, principalement subordonnés, et/ou la participation au capital des PME qui souhaitent réaliser des projets en lien direct avec leur empreinte carbone (amélioration de la performance énergétique, production d'énergie renouvelable, éco-innovation (y inclus l'économie circulaire), réduction de l'utilisation de gaz fluorés). Les montants pouvant être octroyés sont limités à 1 M€ par projet et 3 M€ de projets en cours par entreprise. Le dispositif est majoritairement financé par des financements FEDER (près de 65% du montant des prêts octroyés).

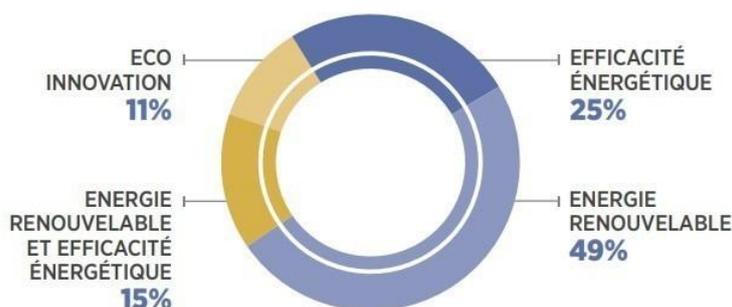
**Le dispositif Easy'Green connaît une croissance exponentielle depuis son lancement et montre son efficacité à travers l'atteinte de résultats intéressants en termes d'efficacité énergétique et d'empreinte carbone.**

Figure 28 : Dossiers soutenus par le Comité d'investissement (Nombre)



Source : SOWALFIN, Rapport annuel 2021

Figure 29 : Répartition par catégories d'investissements en 2021



Source : SOWALFIN, Rapport annuel 2021

Les données relatives aux effets du dispositif sont compilées dans le tableau ci-dessous<sup>51</sup> :

<sup>51</sup> SOWALFIN, Rapport annuel 2021

Indicateurs	Total 2021		Total 2019 – 2021		Total projeté 2019 – 2023***	
	Total	Dont dossiers FEDER	Total	Dont dossiers FEDER	Total	Dont dossiers FEDER
Dossiers acceptés	202	134	500	397	833	662
Montant global (€)	29.675.000 €	14.929.502 €	83.210.000 €	56.692.385 €	138.686.107 €	94.489.198 €
Puissance installée en énergie renouvelable	4.910 kWc	2.455 kWc*	27 MWc	17,55 MWc**	45 MWc	29 MWc
Production annuelle d'énergie renouvelable	5.000 MWh	2.500 MWh*	53.000 MWh	34.450 MWh**	88.335 MWh	57.418 MWh
Economies d'énergie	1.482 MWh	741 MWh*	14.000 MWh	9.100 MWh**	23.334 MWh	15.167 MWh
Réduction annuelle des émissions de GES	6.925 tonnes éq. CO <sub>2</sub>	2.362,5*	186.000 tonnes éq. CO <sub>2</sub>	<b>120.900 tonnes éq. CO<sub>2</sub>**</b>	310.006 tonnes éq. CO <sub>2</sub>	<b>201.504 tonnes éq. CO<sub>2</sub>***</b>

\* Sur base du ratio montants accordés pour les dossiers FEDER/total des montants accordés pour l'année 2021, on estime que 50% des effets engendrés en 2021 peuvent être imputés au PO FEDER 14-20.

\*\* Sur base du ratio montants accordés pour les dossiers FEDER/total des montants accordés de 2019 à 2021, on estime que 65% des effets globaux engendrés entre 2019 et 2021 peuvent être imputés au PO FEDER 14-20.

\*\*\* Estimation sur base d'une projection de croissance linéaire basée sur la croissance moyenne du nombre de dossiers entre 2019 et 2021 (soit +100% tous les trois ans).

D'après la SOWALFIN, la croissance du dispositif serait notamment due à la crise sanitaire ayant permis à de nombreuses entreprises de mener à bien des projets pour lesquels elles n'auraient pas eu suffisamment de temps disponible en temps normal. Par ailleurs, la crise économique aurait ainsi encouragé les entreprises à revoir leurs dépenses d'exploitation, et dans ce cadre à investiguer des manières de réduire leurs dépenses énergétiques – une tendance qui devrait se renforcer davantage suite à la guerre en Ukraine.

## Résultats enquête

- Parmi les entreprises ayant bénéficié d'un soutien financier<sup>52</sup> co-financé par le FEDER et considérant que ce soutien a un impact sur l'environnement<sup>53</sup>, près de 47% déclarent avoir pu réaliser des projets d'efficacité énergétique (24,6%), de production/consommation d'énergie renouvelable (19,7%) ou encore la mise en place d'un plan mobilité pour les employés (2,5%). Certains projets sont cités par les répondants, tels que : la construction d'une nouvelle usine éco-responsable, l'installation de panneaux photovoltaïques, la mise en place d'un nouveau service en interne visant à réduire les consommations énergétiques des clients, etc.

<sup>52</sup> Défini dans le cadre de l'enquête comme une aide à l'investissement/subvention, un instrument financier ou encore l'obtention de chèques destinés à financer des prestations d'accompagnement / diagnostic / expertise.

<sup>53</sup> Soit un impact (positif ou négatif) sur les émissions de GES, la qualité de l'air, de l'eau et des sols ou autre impact (p.ex. sur la production de déchets).

- ▶ Parmi ces mêmes entreprises, un tiers considère que le soutien du FEDER a permis de mener aux effets suivants en étant déterminant ou fortement déterminant<sup>54</sup> dans la réalisation de ces effets :

- Une réduction de la consommation énergétique suite à leur(s) projet(s) ;

A titre d'illustration, une entreprise déclare que le soutien du FEDER a permis de réduire de 40% sa consommation énergétique, ce qui représente une économie de 20.000 kWh/an<sup>55</sup> ;

- Une réduction des émissions de GES suite à leur(s) projet(s) ;

A titre d'exemple, une entreprise déclare que le soutien du FEDER a permis de réduire de 20% ses émissions de tonnes de CO<sub>2</sub>-équivalents (soit une économie de 300 tonnes de CO<sub>2</sub>-équivalents par rapport à la situation initiale) ;

- Une augmentation de la capacité de production d'énergie renouvelable ;

Notons que d'après les données encodées par certaines entreprises, le FEDER aurait permis de quadrupler leur production d'énergie renouvelable par rapport à la situation initiale.

**En conclusion, le soutien aux entreprises par le PO FEDER 14-20 a permis de réduire les émissions annuelles de GES de 120.900 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> et il est estimé que ce chiffre sera de 201.504 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> d'ici 2023 au minimum.**

### **Le soutien financier aux entités publics contribue à la réduction des émissions de GES grâce à la rénovation énergétique des bâtiments publics ainsi que la réalisation de projets industriels innovants**

*Effet analysé : Contribution du PO à la réduction de la consommation énergétique à travers le soutien financier aux entités publiques*

Indicateurs de résultat	Réalisé 09/05/22	Objectif 2018	Objectif 2023
Diminution de la consommation d'énergie primaire des bâtiments publics (KWh/an)	135.517	961.474	2.119.676,71
Capacités supplémentaires de production d'énergies (grâce à la cogénération) (MW)	0	0	34
Capacités supplémentaires de production d'énergies (MW)	0,05	0,04355	25,39955
Diminution annuelle estimée des émissions de GES (tonnes éq. CO <sub>2</sub> )	34,94	317,81	5.301,82
Usagers de modes de transport alternatifs à l'auto-seulisme (Nbre)	0	9.562	11.624

Les mesures 4.3.1, 4.5.1 et 5.1.1 rassemblent au total 20 dossiers qui ont pour objectifs simultanés d'améliorer l'attractivité urbaine et d'accélérer la transition vers une économie bas-carbone à travers une meilleure efficacité énergétique et la production et l'utilisation d'énergies renouvelables, principalement par des entités publiques. Parmi ces 20 dossiers, seuls 4 affichent des réalisations et résultats dans le sens où ils sont suffisamment aboutis pour dégager des premiers impacts ou en laisser percevoir la tendance ; il s'agit de projets

<sup>54</sup> L'effet n'aurait pas eu lieu sans le FEDER.

<sup>55</sup> Kilowatts-heure par an

principalement de revitalisation/attractivité urbaine réalisés à Andenne (1), Mons (2) (4.3.1) et Cuesmes (1) (Hainaut) (5.1.1).

**La rénovation de bâtiments publics, souvent énergivores, s'accompagne d'un potentiel de réduction des émissions de GES en Wallonie à travers une amélioration de l'efficacité énergétique.**

Le projet de revitalisation urbaine à Andenne est l'unique projet du portefeuille « Revitalisation du centre-ville d'Andenne - Eco-quartier - "La promenade des Tilleuls" » et concerne la rénovation du « bâtiment H », dit « Le Phare ». Il s'agit d'une ancienne école qui abritait également l'ancienne piscine Art déco. Le projet visait la réalisation d'un bâtiment public multifonctionnel et faible en carbone (bâtiment passif de type « zéro-énergie ») destiné à accueillir la bibliothèque, l'office du tourisme et le musée de la céramique (activités déjà existantes avant les travaux de rénovation) ainsi que le musée de l'Enfant de Sclayn et un espace polyvalent interactif (activités nouvelles). Le projet a permis l'installation de 305 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques en toiture du bâtiment, la présence de groupes de ventilation avec roue de récupération de chaleur et l'appoint de chauffage au moyen d'une chaudière gaz. Les travaux ont été achevés en octobre 2020. Afin de calculer l'évolution de la consommation énergétique, il a fallu estimer d'un côté la diminution des consommations énergétiques engendrées par le transfert de certaines activités de l'administration communale dans un nouveau bâtiment plus performant sur le plan énergétique, de l'autre côté l'augmentation de la consommation énergétique par la création de nouvelles activités qui n'existaient pas préalablement. D'après la méthodologie de quantification des indicateurs soumis au FEDER par la Ville d'Andenne, la rénovation du bâtiment H a permis d'atteindre un bilan net d'environ 16 tonnes éq. CO<sub>2</sub> économisés après un an de fonctionnement et devrait permettre d'économiser 32 tonnes éq. CO<sub>2</sub> annuellement d'ici 2023. Le tableau ci-dessous démontre l'atteinte des indicateurs de résultat à ce stade.

<b>Le Phare (Andenne) - Indicateurs de résultat (projet 584)</b>	<b>Réalisé 09/05/22</b>	<b>Objectif 2018</b>	<b>Objectif 2023</b>
Diminution de la consommation d'énergie primaire des bâtiments publics (KWh/an)	59.795	202.243	202.243
Capacités supplémentaires de production d'énergies (MW)	0,05	0,04355	0,04355
Diminution annuelle estimée des émissions de GES (tonnes éq. CO <sub>2</sub> )	16,36	32,18	32,18

A Mons, deux dossiers du même portefeuille « Mons 2020, ville créative, culturelle et intelligente » ont atteint des résultats intéressants en termes d'impacts sur la consommation énergétique et les émissions de GES. Le premier concerne des travaux de restauration de la façade de la maison communale de Mons et des bâtiments situés dans son périmètre, y compris la rénovation des toitures, l'isolation des greniers et la restauration des menuiseries (châssis, portes, etc.). Ce projet, bien que poursuivant principalement des objectifs de restauration du patrimoine, a également pour ambition d'améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment. Actuellement, ce projet a permis de réduire les émissions de GES annuelles de 6,46 tonnes éq. CO<sub>2</sub> (l'objectif à l'horizon 2023 est de 70,17 tonnes éq. CO<sub>2</sub>) et une diminution de la consommation d'énergie primaire de 31.962 MW (objectif 2023 de 333.933 MW).

Le second dossier localisé à Mons, intitulé « Plan Lumière », concerne le renouvellement de l'éclairage des rues piétonnes commerçantes qui mènent à la Grand-Place. La réduction de la consommation d'énergie et de l'empreinte écologique sont parmi les objectifs poursuivis. Il est estimé que le passage à la LED pour l'éclairage des rues, combiné à un système d'éclairage

avec *dimming* programmé<sup>56</sup> permettra à la ville de Mons de réduire sa consommation annuelle d'énergie de 45% (malgré 25 points lumineux supplémentaires). Le programme Lumière, à ce stade non-achevé, a déjà permis de réduire la consommation d'énergie primaire de 43.760 MW (109.662,37 MW d'ici 2023) et les émissions de GES de 12,12 tonnes éq. CO<sub>2</sub> (30,37 tonnes éq. CO<sub>2</sub> d'ici 2023).

***Le soutien aux entités publiques permet la réalisation de projets industriels innovants, dégageant des impacts intéressants dans le court et moyen terme, ainsi que des effets multiplicateurs dans le long terme.***

Au sein de la mesure 4.5.1, un projet permettra de délivrer des résultats et des impacts intéressants dans les court, moyen et long termes. Il s'agit du projet « Réalisation du réseau de distribution de chauffage urbain » (portefeuille « Herstal, une nouvelle urbanité pour une ville durable »). Ce projet a pour objet la création d'une boucle d'eau chaude au départ de l'usine d'incinération de déchets Intradel-Uvélia qui distribuera de l'énergie thermique (chauffage et eau chaude sanitaire) aux consommateurs finaux situés sur son parcours (agglomérations Herstal – Liège). Ce projet est divisé en deux phases<sup>57</sup>, dont seule la première est co-financée par le FEDER. Dans le cadre de cette phase, il s'agissait de réaliser les investissements nécessaires à la mise en place du réseau de chaleur permettant l'alimentation dans un premier temps de 14 bâtiments dans l'agglomération de Herstal (plusieurs bâtiments publics, des écoles, bâtiment de bureau, ...).

Les travaux de la première phase ont démarré en septembre 2021 et se termineront fin d'année 2022, avec une mise en service prévue début 2023. D'ici 2023, le réseau sera doté d'une capacité de production de 17 MW de chaleur verte grâce à la récupération de la chaleur issue de l'incinération des déchets de la Province de Liège et permettra ainsi une réduction annuelle de plus de 3.000 tonnes de CO<sub>2</sub>-équivalents par an (sur base des dernières estimations réalisées par le bénéficiaire). Ces indicateurs ne montrent qu'une fraction de la capacité réelle du réseau, étant donné que l'incinérateur permettrait, d'après Urbeo Invest (le bénéficiaire du projet), de produire une quantité d'énergie près de 20 fois plus importante (d'où la nécessité de la deuxième phase, qui permettra notamment la commercialisation du réseau à un public plus large).

D'après Urbeo Invest, les financements FEDER ont été déterminants dans la mise en place de la phase 1. En effet, la réalisation du réseau de distribution de chauffage urbain nécessitait d'importants investissements dès le départ ; dépenses qui n'auraient probablement pas été engagées par un acteur public ou privé étant donné le caractère innovant et méconnu de ce type de projet industriel (il s'agit du premier réseau de chauffage urbain d'envergure en Wallonie).

***Les projets réalisés par les entités publiques, co-financés par le PO FEDER 14-20, ont déjà permis de réduire les émissions annuelles de GES de près de 2584,94 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> et ce chiffre devrait monter à 53.409,94 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> d'ici 2023 lorsque l'ensemble des projets seront achevés.***

### ***Synthèse des effets du FEDER sur la réduction de la consommation énergétique de la Wallonie***

---

<sup>56</sup> Selon l'horaire suivant : Allumage – 22h : 100%, 22h – minuit : 50%, minuit – 4h du matin : 25%, 4h du matin – 6h du matin : 50%, 6h du matin – extinction : 80% (Source : <https://be.schreder.com/fr/projet/centre-ville-mons-ambiance-nocturne-harmonieuse-et-defi-energetique>)

<sup>57</sup> Voir 3.2.2 Q2.2 Quels effets multiplicateurs et d'entraînement identifiables du PO en Wallonie en matière de réduction de l'empreinte carbone en Wallonie ?

Indicateurs	Eurogès		Analyses complémentaires		TOTAL	
	2014 – 2021	2014 – 2023 (projection)	2014 – 2021	2014 – 2023 (projection)	2014 – 2021	2014 – 2023 (projection)
Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables (production électrique, MWh)	20.412	/	14.038	/	34.450	/
Capacités supplémentaires de production d'énergies (puissance installée, MWc)	17,45	/	/	/	17,45	/
Diminution de la consommation d'énergie primaire des bâtiments publics (MW)	135.517	2.119.676	/	/	135.517	2.119.676
Autres économies d'énergie (MWh)	/	/	9.100	/	9.100	/
annuelle des émissions de GES (tonnes éq. CO <sub>2</sub> )	2584,94 (1)	53.409,94 (2)	120.900 (3)	201.504 (4)	<b>123484,94 (5)</b>	<b>248.164 (6)</b>

(1) Indicateurs de résultats tels que recensés dans Eurogès (extraction du 09/05/2022)

(2) Objectifs à l'horizon de 2023 tels que recensés dans Eurogès (extraction 09/05/2022)

(3) Sur base des analyses complémentaires détaillées *supra* (Q2.1.1)

(4) Projections sur base de la trajectoire passée des indicateurs mesurés dans le cadre des analyses complémentaires (à croissance constant)

(5) Somme de (1) et (3)

(6) Somme de (2) et (4)

Sur base des analyses réalisées *supra* (Q2.1.1), il est estimé que le PO FEDER 14-20 a permis de réduire les émissions annuelles de GES de 120.935 tonnes éq. CO<sub>2</sub> entre 2014 et 2021 (voir tableau ci-dessus) à travers le soutien à la réduction de la consommation énergétique en Wallonie. Ce chiffre devrait atteindre 248.164 tonnes éq. CO<sub>2</sub> d'ici 2023. Il s'agit ici des mesures ayant un impact direct sur la consommation énergétique.

D'autres mesures, davantage indirectes, devraient également avoir un impact favorable sur la réduction de la consommation énergétique en Wallonie, telles que les mesures de soutien à l'attractivité urbaine (concentration de l'habitat et des activités), aux zones d'activités économiques en zones urbaines (concentration des activités économiques) et de soutien aux entreprises en matière d'économie circulaire (amélioration de la consommation de ressources et de l'efficacité énergétique). Ces impacts ne sont toutefois pas quantifiés et/ou quantifiables à ce stade.

Pour finir, certains effets doivent être nuancés. L'extension de voiries et la pose de nouvelles voiries (augmentant le nombre total de kilomètres de route accessibles) ont tendance à augmenter, in fine, la demande du transport routier (et donc la consommation énergétique). La localisation des projets, notamment des zones d'activités économiques a ainsi toute son importance, tout comme les politiques de soutien à l'attractivité des zones urbaines qui permettent de concentrer les activités.

#### 4.1.2. Q2.1.2: Dans quelle mesure le PO a-t-il contribué à utilisation plus rationnelle des ressources et à l'économie circulaire ?

***Le soutien à la création de zones d'activités économiques à haute qualité environnementale présente un potentiel important d'utilisation plus rationnelle des ressources à moyen terme***

*Effet analysé : Contribution du PO à une utilisation plus rationnelle des ressources et à l'économie circulaire à travers la création de zones d'activités économiques à haute qualité environnementale*

La plupart des projets des mesures 1.1.3<sup>58</sup> et 1.3.2<sup>59</sup> concernent le transport, la construction de voiries et plus spécifiquement la création de plateformes multimodales. Par ailleurs, comme expliqué à la section 4.2.1.1., seule une minorité des projets planifiés dans le cadre de ces mesures intégraient explicitement un objectif bas carbone.

Toutefois, la concentration d'entreprises au sein d'un même parc d'activité renferme, outre un potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique (voir 4.2.1.1), un potentiel d'utilisation plus rationnelle des ressources :

- ▶ Optimisation de l'usage du sol et de l'espace : lutte contre l'étalement urbain via la concentration des activités économiques et le développement vers l'intérieur, mutualisation de certaines infrastructures telles que les aires de stationnement, ... ;
- ▶ Facilitation des investissements en vue de la mise en place d'une gestion innovante et économe des ressources (p.ex. système de récupération des eaux de pluie) ;
- ▶ Développement de synergies industrielles entre entreprises, incitation à la mutualisation de moyens et de services et au partage d'infrastructures, ... (p.ex. les déchets d'une entreprise deviennent une matière première pour une autre entreprise).

Toutefois, la plupart des projets n'ayant pas encore démarré ou été finalisé, des résultats mesurables n'ont pas encore pu être dégagés<sup>60</sup>.

***L'intervention du FEDER à travers le soutien aux ZAE (HQE) n'a, à ce stade, pas permis de dégager des effets probants en termes d'utilisation plus rationnelle des ressources. Toutefois, 3 systèmes<sup>61</sup> permettant aux entreprises de mieux rationaliser leurs ressources dans les ZAE seront installés d'ici 2023<sup>62</sup>.***

***Les services d'appui avancé au PME sur le champ de l'économie circulaire donne lieu à des projets d'accompagnement prometteurs en termes d'utilisation plus rationnelle des ressources et de mise en place de l'économie circulaire au sein des PME wallonnes.***

*Effet analysé : Contribution du PO à une utilisation plus rationnelle des ressources et à l'économie circulaire à travers l'accompagnement et l'appui aux PME*

Comme décrit dans ce qui précède, la mesure 1.2.1 vise uniquement l'accompagnement à la croissance et à la création. Cette mesure n'engendre donc pas d'effets spécifiques en termes d'utilisation rationnelle des ressources.

A contrario, la mesure 1.3.1 vise spécifiquement la mise en place de l'économie circulaire au sein des PME wallonnes à travers la réalisation de diagnostics bas carbone/économie circulaire. Ces diagnostics ont pour objet d'identifier le potentiel de transition des entreprises et d'identifier des pistes d'action pertinentes. Ils donnent le coup d'envoi de projets d'accompagnement qui peuvent s'étaler sur plusieurs mois, voire des années, et donner lieu à des actions prometteuses en termes d'utilisation plus rationnelle des ressources. L'étude de cas réalisée à ce sujet décrit en détails les impacts engendrés.

---

<sup>58</sup> Renforcement de la compétitivité du territoire par la création et la requalification d'infrastructures propices à l'accueil des entreprises contribuant à la transition vers une économie bas carbone

<sup>59</sup> Zones d'activité économique à haute qualité environnementale

<sup>60</sup> Sur base d'extractions réalisées en mai 2022

<sup>61</sup> Procédures, plans d'actions et /ou installations en vue d'améliorer la productivité de ressources tout en économisant de l'énergie, l'eau et les matières premières, ainsi qu'en réduisant et en améliorant la gestion de ses déchets (Fiche indicateur « Systèmes mis en place pour permettre aux entreprises de mieux rationaliser leurs ressources dans les ZAE »)

<sup>62</sup> Objectif à l'horizon 2023 tel que recensé dans Eurogès (extraction du 09/05/2022)

Pour finir, la mesure 4.2.4 étant destinée à accompagner les entreprises dans leur transition énergétique principalement, il n'y a pas d'effet attendu spécifique en termes d'utilisation plus efficiente des ressources (à part de l'énergie, voir 4.2.1.1).

**Le soutien financier aux PME a permis à une trentaine d'entreprises de développer des projets en lien avec l'économie circulaire**

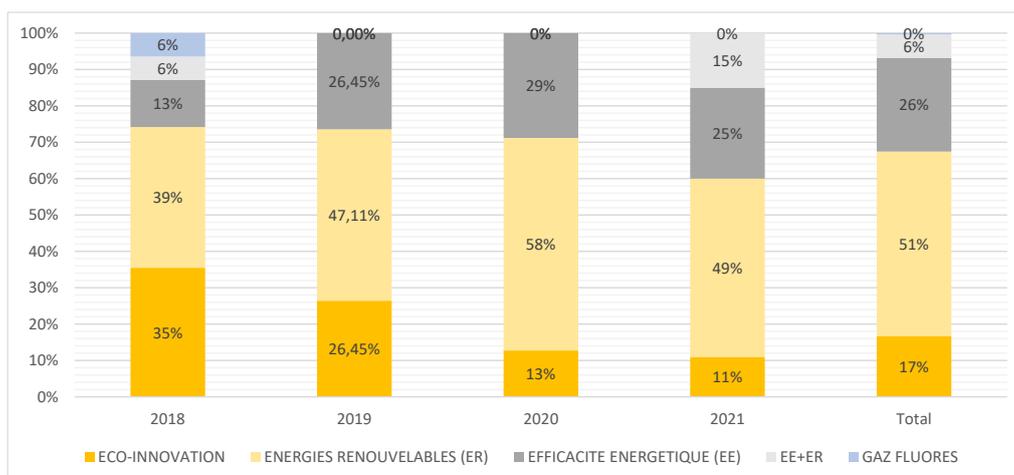
*Effet analysé : Contribution du PO à une utilisation plus rationnelle des ressources et à l'économie circulaire à travers le soutien financier aux PME*

Comme expliqué précédemment, les mesures 4.1.1 et 4.2.2 (la mesure 4.2.1 a été abandonnée) regroupent trois projets qui ont notamment pour objectif de stimuler les investissements éco-innovants dans les PME. Seuls deux projets ont effectivement été mis en œuvre (mesure 4.2.2) et concernent l'instrument financier « Easy'Green », (voir section 3.2.1.1). Pour rappel, ce dispositif permet notamment de financer l'éco-innovation, y inclus les projets d'économie circulaire, au sein des PME wallonnes.

**Les projets d'éco-innovation (y incl. l'économie circulaire) ne représentent qu'une minorité de projets financés dans le cadre du dispositif Easy'Green.**

D'après le rapport annuel de 2021 de la SOWALFIN, seuls 11% des dossiers présentés en 2021 concernaient des dossiers en éco-innovation. Ce pourcentage est en constante diminution depuis le lancement du dispositif (la part de projets d'éco-innovation était alors de 35%), au profit des projets ayant trait à l'efficacité énergétique et au renouvelable.

**Figure 30 : Evolution de la répartition par catégorie d'investissement depuis 2018**



Source : SOWALFIN, Rapport annuel 2021

D'après le rapport annuel de la SOWALFIN, les financements décidés dans le cadre du dispositif depuis son lancement ont permis de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de 186.000 tonnes par an. Toutefois, cet indicateur est uniquement basé sur les économies d'énergie réalisées suite à la réduction de la consommation énergétique. A ce stade, il ne prend pas en compte la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> pouvant résulter d'un changement de processus ou de l'économie circulaire au sein d'une PME. Par exemple, un nouvel outil d'emballage ou encore la diminution des déchets produits ne sont pas pris en compte. La SOWALFIN estime donc que cet indicateur sous-estime la réduction effective de l'empreinte carbone de ces entreprises. Il n'existe pas d'autre indicateur permettant d'estimer l'impact du dispositif sur la consommation des ressources autres que la consommation énergétique, mais l'enquête réalisée dans le cadre de la présente étude démontre le caractère déterminant du FEDER dans la réduction de la consommation de ressources des entreprises.

## Résultats enquête

- ▶ Parmi les entreprises ayant bénéficié d'un soutien financier<sup>63</sup> co-financé par le FEDER et considérant que ce soutien FEDER a un impact sur l'environnement<sup>64</sup> (soit 122 entreprises), 27% déclarent avoir réalisé des projets de promotion de l'économie circulaire, de réduction des déchets ou d'utilisation plus rationnelle des ressources.
- ▶ Parmi ces entreprises,
  - Un tiers considère que le soutien du FEDER a permis réduire la consommation de ressources (eau, fournitures, ...) et ce de manière déterminante (30,86%) ou fortement déterminante (3,7%) (28,4% des entreprises considèrent qu'il n'y a pas d'effets) ;
  - 24,05% considèrent que le soutien du FEDER a été déterminant dans la réduction de leur production de déchets et 6,33% considèrent que cette réduction n'aurait pas eue lieu sans le FEDER.

A titre d'exemple, le dispositif Easy'Green a permis de soutenir les projets d'éco-innovation suivants, dont les impacts ne sont pas comptabilisés dans les indicateurs mentionnés précédemment :

- ▶ La création d'un tapis à base de produits usagés à destination du secteur de l'aviation ; ce projet permet d'améliorer l'empreinte carbone du produit, nécessite la mise en place d'une nouvelle ligne de production et de générer ainsi de l'emploi supplémentaire, ....<sup>65</sup>
- ▶ Une société active dans le sport (dont les clients principaux sont des écoles et clubs sportifs) a acquis et implémente une technologie de réalité augmentée permettant de créer des environnements interactifs grandeur nature (type tennis, badminton, foot, ... ) ; ce dispositif est mobile et permet ainsi d'une part, de se passer de certains équipements à remplacer régulièrement, et d'autre part, de reconverter certains bâtiments et d'optimiser leur usage. Il s'agit d'un projet d'économie de fonctionnalité, qui est l'un des piliers de l'économie circulaire<sup>66</sup> ;
- ▶ La fabrication et la commercialisation de poudres à lessiver éco-responsables sur base de cendres de bois. Ce projet est basé sur deux principes de l'économie circulaire : le développement de symbioses industrielles et la conception / production circulaire.

***Le soutien financier du FEDER a permis de débloquer un potentiel d'utilisation plus rationnelle des ressources et d'économie circulaire au sein d'une trentaine d'entreprises, mais il s'agit d'une minorité de projets comparés aux projets d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable.***

***Le soutien financier aux entités publiques conduit au développement de quelques projets d'ampleur pour l'utilisation rationnelle des ressources et le développement de l'économie circulaire***

---

<sup>63</sup> Défini dans le cadre de l'enquête comme une aide à l'investissement/subvention, un instrument financier ou encore l'obtention de chèques destinés à financer des prestations d'accompagnement / diagnostic / expertise.

<sup>64</sup> Soit un impact (positif ou négatif) sur les émissions de GES, la qualité de l'air, de l'eau et des sols ou autre impact (p.ex. sur la production de déchets).

<sup>65</sup> Source : SOWALFIN

<sup>66</sup> Source : SOWALFIN

*Effet analysé : Contribution du PO à une utilisation plus rationnelle des ressources et à l'économie circulaire à travers le soutien financier aux entités publiques*

Comme décrit dans ce qui précède, les mesures 4.3.1, 4.5.1 et 5.1.1 rassemblent au total 20 dossiers dont 4 affichent des réalisations et résultats intéressants dans le sens où ils sont suffisamment aboutis pour dégager des premiers impacts ou en laisser percevoir la tendance.

***La création d'une recyclerie dans le Hainaut permet de réduire efficacement la quantité de déchets à incinérer à travers le recyclage et le reconditionnement.***

Parmi ces 4 projets, seul un projet contribue directement à la promotion de l'économie circulaire. Il s'agit du projet « Recyclerie », ayant permis la création d'une recyclerie sur le territoire de Mons (Cuesmes) dans le cadre du portefeuille « Création d'une recyclerie sur le territoire « Cœur du Hainaut, centre d'énergies ». Le dossier FEDER a été clôturé en 2021 après avoir permis la rénovation d'un bâtiment désaffecté en un centre de tri et de reconditionnement (près de 1.000m<sup>2</sup>). Le bénéficiaire, Hygea, est l'intercommunale en charge des collectes et du traitement des déchets sur le territoire Cœur du Hainaut. L'objectif du projet est de capter à la source des biens dont les citoyens souhaitent se débarrasser mais qui sont encore en bon état et peuvent être réutilisés, de les trier et de les reconditionner. Les objectifs de la création de la Recyclerie, estimés lors du lancement du projet, étaient les suivants :

- ▶ Diminution des quantités d'encombrants à éliminer et augmentation de la proportion d'encombrants réutilisés ;
- ▶ Augmentation des équipements électriques et électroniques réutilisés ;
- ▶ Diminution de l'empreinte carbone pour les objets réutilisés de la catégorie des encombrants et des équipements électriques et électroniques (DEEE), liée à la production évitée de biens neufs manufacturés et à la réduction de la quantité de déchets ménagers à envoyer en incinération (4,69 kg éq CO<sub>2</sub> évité par kg d'encombrant évité et 0,94 kg d'équ CO<sub>2</sub> évités par kg de DEEE<sup>67</sup> évité<sup>68</sup>).

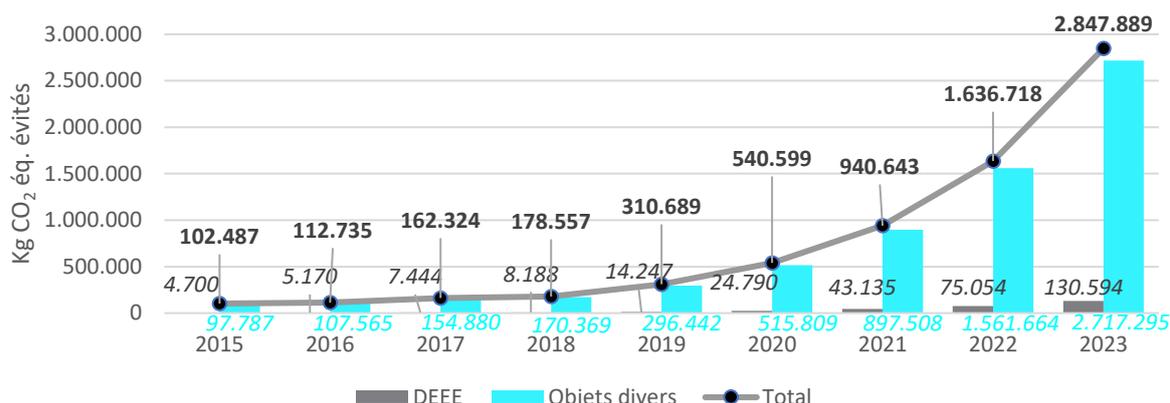
Le graphe ci-dessous illustre les résultats engendrés depuis le lancement du projet pilote en 2015 jusqu'en 2018 ainsi qu'une projection des résultats jusqu'en 2023.

---

<sup>67</sup> Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

<sup>68</sup> Source : [http://environnement.wallonie.be/rapports/owd/pwd/PWD\\_H2020\\_projet\\_incidences.pdf](http://environnement.wallonie.be/rapports/owd/pwd/PWD_H2020_projet_incidences.pdf)

Figure 31 : Estimation des émissions de CO<sub>2</sub> éq. évitées (2015 - 2020<sup>69</sup>)



Source : Fiche projet

En 2021, près de 53 tonnes de déchets ont transité par la Recyclerie. Près de 23 tonnes provenaient des Recyparcs d'Hygea, le reste venant de collectes organisées par le CPAS de Mons (demandes d'enlèvements de citoyens, opérations de vide-greniers, etc.). Au terme des opérations de remise en état, ± 25 tonnes ont été revendues en magasins.

Bien que moins importantes et non-mesurées, des tendances intéressantes se dégagent également des autres projets soutenus dans le cadre de ces mesures. Par exemple, le projet de revitalisation urbaine à Andenne ayant permis la rénovation du « bâtiment H », dit « Le Phare », a comme préoccupation centrale la problématique de la raréfaction de l'eau. Un système de récupération de l'eau de pluie via des bassins d'orage a donc été installé. Plus largement, les entités publiques intègrent de plus en plus l'économie circulaire comme un objectif transversal. La réutilisation des matériaux dans les projets de construction est donc généralement promue dans le cadre des marchés publics.

**En conclusion, malgré des résultats encore timides, les financements FEDER peuvent accélérer l'adoption des principes de l'économie circulaire par les entités publiques en facilitant le financement de projets innovants et l'accès à des matériaux, systèmes, ... encore coûteux. D'ici 2023, il est estimé que le FEDER permettra d'éviter des émissions de GES de près de 6.832 tonnes éq. CO<sub>2</sub>.**

### Synthèse des effets du FEDER sur l'utilisation plus rationnelle des ressources et l'économie circulaire

Indicateurs	Eurogès		Analyses complémentaires		TOTAL	
	2014 – 2021	2014 – 2023 (projection)	2014 – 2021	2014 – 2023 (projection)	2014 – 2021	2014 – 2023 (projection)
Emissions de GES évitées (tonnes éq. CO <sub>2</sub> )	0 (1)	0 (2)	2.347 (3)	6.832 (4)	2.347 (5)	6.832 (6)

- (1) Indicateurs de résultats tels que recensés dans Eurogès (extraction du 09/05/2022)
- (2) Objectifs à l'horizon de 2023 tels que recensés dans Eurogès (extraction 09/05/2022)
- (3) Sur base des analyses complémentaires détaillées *supra* (Q2.1.3)
- (4) Projections sur base de la trajectoire passée des indicateurs mesurés dans le cadre des analyses complémentaires (à croissance constant)
- (5) Somme de (1) et (3)

<sup>69</sup> Les données de 2019 et 2023 sont des estimations sur base de la croissance des émissions de CO<sub>2</sub> éq. évitées entre 2015 et 2018.

(6) Somme de (2) et (4)

Sur base des analyses réalisées *supra* (Q2.1.2), il est estimé que le PO FEDER 14-20 a permis d'éviter, au total, l'émission de 2.347 tonnes d'équivalent CO2 entre 2014 et 2021 (voir tableau ci-dessus) à travers le soutien à l'utilisation plus rationnelle des ressources et à l'économie circulaire. Ce chiffre devrait atteindre 6.832 tonnes d'équivalent CO2 d'ici 2023.

Ce chiffre n'intègre pas toutes les mesures ayant un impact positif en termes d'utilisation plus rationnelle des ressources. En effet, les projets d'appui aux PME wallonnes donnent lieu à des projets d'accompagnement prometteurs en termes d'utilisation plus rationnelle des ressources et de mise en place de l'économie circulaire au sein des PME wallonnes. L'étude de cas de la mesure 1.3.1 apporte plus de précisions à ce sujet. Il en va de même pour le soutien financier aux PME ainsi qu'aux entités publiques qui permet d'accélérer l'adoption des principes de l'économie circulaire par les entreprises et les entités publiques. Pour finir, la logique de concentration d'entreprises au sein d'un même parc d'activités dégage un potentiel non-négligeable d'utilisation plus rationnelle des ressources. Toutefois, ces impacts sont difficilement quantifiables à ce stade étant donné que les effets sur l'utilisation des ressources ne sont que rarement quantifiés.

#### **4.1.3. Q2.1.3 : Dans quelle mesure le PO a-t-il contribué au renforcement de la mobilité douce ainsi qu'à une réduction de la part modale du transport routier ?**

***Le soutien du FEDER permet de réduire la part modale du transport routier en renforçant l'attractivité urbaine et la concentration des activités***

*Effet analysé : Contribution du PO à une réduction de la part modale du transport routier à travers le renforcement de l'attractivité urbaine*

***Le renforcement de l'attractivité urbaine permet généralement de favoriser la multimodalité et la mobilité douce, étant tous deux des éléments constitutifs de l'attractivité d'une ville.***

Parmi les mesures 3.1.1, 3.1.2 et 5.2.1, 27 projets (19 projets, mesure 3.1.1 et 8 projets, mesure 5.2.1, voir Q2.1.1) ont pour objectif explicite d'améliorer l'infrastructure routière et d'inciter à la multimodalité et à l'utilisation de la mobilité douce. A titre d'exemple, la Ville de Huy a réaménagé un dépose-minute devant sa gare. La Ville de Namur quant à elle a développé plusieurs projets spécifiquement dédiés à la promotion de la mobilité douce, créant des alternatives jusque-là inexistantes aux déplacements automobiles. Il s'agit du projet de réaménagement de l'esplanade du Grognon afin d'en faire une vaste esplanade piétonne ouverte, de la construction d'une passerelle cyclo-piétonne entre les 2 berges de la Meuse créant une liaison directe entre Jambes et Namur et de la mise en place d'un éclairage spécifique des cheminements piétons autour de la citadelle. Par ailleurs, ces projets ont été coordonnés avec la création d'un parking souterrain de 620 places (non-financé par le FEDER), situé en dessous de l'esplanade, permettant ainsi de désengorger la ville en incitant les automobilistes à y garer leur voiture, avant de pénétrer le centre-ville. Le parking est directement connecté aux alternatives de mobilité douce (cheminements piétons, pistes cyclables, ...). Pour finir, les systèmes de surveillance de la mobilité installés (caméras, bornes de comptage, ...) dans le cadre du projet « Espaces urbains intelligents » permettent de surveiller la mobilité automobile et de la rediriger soit vers des modes alternatifs, soit vers des axes moins congestionnés, permettant ainsi de désengorger la ville et d'inciter au transfert vers des modes de transport alternatifs (en indiquant aux automobilistes, via des PMV, les alternatives disponibles à proximité).

Globalement, il peut être conclu que ces projets ont tendance à favoriser la multimodalité ainsi que la modalité douce. Toutefois, des indicateurs permettant la mesure du transfert modal n'ont pas été mesurés dans le cadre de ces projets.

**En conclusion, les projets mis en œuvre dans le cadre des mesures de soutien à l'attractivité urbaine soutiennent largement la mobilité douce et rendent possible un transfert modal plus structurel.**

### **Le soutien du FEDER a permis de renforcer le développement de la mobilité douce**

*Effet analysé : Contribution du PO à une réduction de la part modale du transport routier à travers la promotion de stratégies de mobilité durable*

Indicateur de résultat	Réalisé 09/05/22	Objectif 2018	Objectif 2023
Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre (tonnes éq. CO <sub>2</sub> )	2.550	0	6.750
Usagers des modes de transport alternatifs à l'auto-seulisme (Nbre)	6.041	731.810	859.541

Parmi les 14 projets soutenus dans le cadre de la mesure 4.4.1, 3 appartiennent au domaine d'intervention de la multimodalité, 7 à celui de l'environnement et les 4 projets restants à celui des infrastructures routières. Tous ont pour objectif de contribuer à une mobilité plus durable, notamment via la création de pistes cyclables et piétonnes, la construction de plateformes multimodales, la facilitation de l'accès aux transports en commun (par exemple, la construction d'une voirie d'accès à une gare) ou encore l'amélioration de l'efficacité du trafic routier (diminution de la congestion, amélioration de l'accessibilité, etc.). Parmi les 14 projets, seuls 3 projets recensent un ratio montant dépensé/montant décidé de plus de 70% (projets à Mouscron, Huy et Namur), alors que ce ratio est inférieur à 15% pour 6 projets et qu'aucune dépense n'a été réalisée pour les 5 projets restants.<sup>70</sup>

**Le retard de mise en œuvre explique largement l'absence d'atteinte des valeurs cibles des indicateurs ci-dessus.**

Les faibles taux de réalisation (déduits sur base des faibles montants dépensés) expliquent largement la non-atteinte des valeurs-cibles à l'horizon 2023. En effet, l'analyse des indicateurs de réalisation recensés dans Eurogès (extractions réalisées en mai 2022) démontre un faible niveau d'atteinte des objectifs ; 19 « actions améliorant la mobilité urbaine durable » auraient été mises en œuvre, ce qui représente moins de 38% de l'objectif de 50 à l'horizon 2023) et seuls 0,2 km de « longueur de pistes cyclables, de Ravel, de sites propres ou autres voies permettant le transport doux et/ou le transport en commun » ont été posés. Cela se traduit par des résultats relativement faibles comparés aux objectifs à l'horizon 2023 : près de 6.000 « usagers de modes de transport alternatifs à l'auto-seulisme » pour un objectif de près de 860.000 à l'horizon 2023 sont identifiés sur les voiries ayant bénéficié des projets de la mesure 4.4.1. Ces retards s'expliquent partiellement par la crise sanitaire ayant engendré des délais importants dans l'exécution des marchés.

**Il est attendu que le co-financement de projets permettant la promotion de stratégies de mobilité durable ait impact positif dans le moyen et long terme sur la consommation énergétique et par conséquent l'empreinte carbone wallonne.**

<sup>70</sup> Sur base d'extractions réalisées en mai 2022

Néanmoins, les projets financés dans le cadre de cette mesure ont pour objectif de reporter le transport routier (en particulier individuel) vers des solutions de transport moins émettrices, soit plus durables. Les 3 projets les plus aboutis ont pour bénéficiaire respectivement les villes de Huy, Mouscron et Namur. Dans le premier cas, il s'agit d'une liaison escalier entre la gare et le centre-ville afin d'améliorer l'accessibilité piétonne de la gare et la sécuriser (augmentation du nombre de luminaires, éclairage LED, balustrades, ...). En haut des escaliers, un espace repos avec du mobilier urbain et un parking vélo a été aménagé. Ce projet est techniquement clôturé depuis juin 2020, et a eu pour résultat 2.853 usagers de modes de transport alternatifs ainsi qu'une diminution annuelle estimée de GES de 2.550 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>. D'après les indicateurs Eurogès, il est attendu que cette réduction annuelle atteigne 6.750 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> d'ici 2023.

Le second cas concerne l'aménagement de la Grand Place de Mouscron ayant eu pour résultat 3.188 usagers de modes de transport alternatifs, ce qui est supérieur à l'objectif 2023<sup>71</sup> (3.150 usagers). Sur base du ratio ci-dessus<sup>72</sup>, ce projet devrait permettre une réduction annuelle de 2.849 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>.

Pour finir, le projet « Namur – Espaces urbains intelligents » comporte 2 volets qui concernent la mobilité d'une part et le balisage intelligent des cheminements piétons de la Citadelle d'autre part (les 2 autres volets initiaux « environnement » et « cohésion sociale » ont été abandonnés en 2020). Ces deux volets sont en cours d'achèvement (certains marchés complémentaires sont encore en cours). Bien que non-achevés, les actions entreprises visent à encourager d'autres formes de mobilité et une meilleure performance énergétique en rendant la mobilité piétonne et cycliste plus attractive, notamment autour de la citadelle. Par ailleurs, les systèmes de surveillance de la mobilité installés (panneaux à message variable (PMV), caméras, bornes de comptage, ...) dans ce cadre permettent de surveiller la mobilité automobile et de la rediriger soit vers des modes alternatifs, soit vers des axes moins congestionnés, permettant ainsi de limiter les temps d'arrêt passé dans les bouchons, ce qui réduit la combustion de carburant suite aux arrêts-redémarrages et aux tournées inutiles à la recherche d'une place de stationnement.

**Il est estimé que les trois projets les plus aboutis engendreront ensemble une réduction annuelle de près de 9.600 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> d'ici 2023 grâce à la promotion de stratégies de mobilité durable. L'impact global de la mesure 4.1.1 pourrait être jusqu'à 50 fois plus important si tous des projets venaient à aboutir<sup>73</sup>.**

### Synthèse des effets du FEDER sur la réduction de la part modale du transport routier

Indicateurs	Eurogès		Analyses complémentaires		TOTAL	
	2014 – 2021	2014 – 2023 (projection)	2014 – 2021	2014 – 2023 (projection)	2014 – 2021	2014 – 2023 (projection)
Réduction annuelle des émissions de GES (tonnes eq. CO <sub>2</sub> )	2.550 (1)	6.750 (2)	2.849 (3)	2.849 (4)	<b>5.434 (5)</b>	<b>9.599 (6)</b>

(1) Indicateurs de résultats tels que recensés dans Eurogès (extraction du 09/05/2022)

(2) Objectifs à l'horizon de 2023 tels que recensés dans Eurogès (extraction 09/05/2022)

(3) Sur base des analyses complémentaires détaillées *supra* (Q2.1.3)

(4) Projections sur base de la trajectoire passée des indicateurs mesurés dans le cadre des analyses complémentaires (à croissance constant)

<sup>71</sup> Une diminution de 2.550 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> correspond à 2.852 usagers de moyens de transport alternatif

<sup>72</sup> Diminution de 2.550 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> suite à 2.852 usagers de moyens de transport alternatif

<sup>73</sup> Sur base du ratio ci-dessus

(5) Somme de (1) et (3)

(6) Somme de (2) et (4)

Sur base des analyses réalisées *supra* (Q.2.1.3), il est estimé que le PO FEDER 14-20 a permis de réduire les émissions annuelles de 5.434 tonnes d'équivalent CO2 entre 2014 et 2021 (voir tableau ci-dessus) à travers le soutien à la réduction de la part modale du transport routier. Ce chiffre devrait atteindre 9.599 tonnes d'équivalent CO2 d'ici 2023.

Ces chiffres n'incluent pas les effets liés au renforcement de l'attractivité urbaine. De manière générale, le renforcement de l'attractivité urbaine permet de favoriser la multimodalité et la mobilité douce en les rendant possibles de manière structurelle. La logique de concentration des activités et de lutte contre l'étalement urbain à travers la réhabilitation des friches industrielles devrait également, à long terme, faciliter le transfert modal et l'adoption des modes doux. Toutefois, ces effets ne sont pas quantifiables.

#### **4.1.4. Q2.1.4 : Le PO a-t-il influencé d'autres pratiques chez les opérateurs, les bénéficiaires et dans les secteurs concernés en vue de réduire l'empreinte carbone ?**

A travers le soutien aux différentes mesures à destination tant des entreprises que des acteurs publics, le PO a influencé d'autres pratiques, et ce principalement chez deux groupes d'acteurs.

Premièrement, le PO, au travers des thématiques qui sont mises au centre de la programmation, inspire les chefs de file et les opérateurs à mettre en place certaines bonnes pratiques afin de contribuer, eux-mêmes, aux objectifs recherchés. En effet, le PO mettant l'accent sur la transition écologique, la réduction de l'empreinte carbone de la Wallonie ou encore la promotion de l'économie circulaire, les chefs de file et opérateurs sont incités à devenir eux-mêmes exemplaires et à prendre des actions en ce sens. Par exemple, la SOWALFIN ou encore certains opérateurs d'animation économique (mesures 1.3.1 et 4.2.4) ont entamé une réflexion sur leur empreinte carbone interne (efficacité énergétique des bâtiments, consommation de ressources,...).

De plus, la pluriannualité des subventions FEDER donne des perspectives aux chefs de file et aux opérateurs, ce qui les incite à améliorer leurs méthodes d'intervention, établir des procédures, développer une expertise administrative, etc. In fine, cela permet d'améliorer les outils publics wallons. A titre d'exemple, en ce qui concerne le volet « aides d'état » qui est souvent source de difficultés lors du montage de dossiers (de type production d'énergie avec bénéficiaires publics/privés), le soutien FEDER permet de développer une expertise et une méthodologie, même lorsque les dossiers sont abandonnés. Par ailleurs, tel que décrit par le SPW TLPE, Département de l'Énergie et du Bâtiment durable, les dossiers FEDER permettent également de développer une expertise thématique sur des sujets d'actualité, par exemple en géothermie ou encore dans les domaines de l'hydrogène qui sont deux vecteurs d'énergie renouvelable. La Wallonie a d'ailleurs lancé deux appels à projets concernant ces deux domaines dans le cadre du Plan de Relance de la Wallonie (voir ci-après).

Deuxièmement, le PO, en particulier à travers la sensibilisation, permet aux entreprises et aux entités publiques, bénéficiaires finaux des financements FEDER, de prendre conscience des opportunités qu'apportent les transitions écologique et énergétique et de leur marge de manœuvre y afférente. Certains entament par conséquent une réflexion quant à leurs moyens d'actions structurels, tels que la rénovation de leurs bâtiments, leur gestion de déchets, etc. Quelques actions prises par des entreprises ayant été sensibilisées grâce au FEDER sont citées ci-dessous. Cet impact de sensibilisation est aussi vérifiable sur les entreprises non bénéficiaires des financements FEDER grâce aux effets incitatifs des projets de recherche orientés bas carbone/économie circulaire, environnement et nouveaux processus soutenus par le FEDER. C'est notamment le cas pour les projets de recherche du portefeuille « Low Carbon Footprint Materials » visant la transition vers une économie circulaire et durable à

faible empreinte carbone par l'identification des besoins industriels wallons et la mise en place d'un réseau d'interactions pour transférer les connaissances des Universités et Centres de recherche wallons vers le tissu industriel. Malgré la crise sanitaire, deux entreprises se sont présentées en 2021 de leur propre initiative avec une demande de solution pour la valorisation de leurs sous-produits. Suite à la validation de la demande de brevet déposée par les partenaires du portefeuille, des partenariats dans les secteurs du sport, de l'ameublement et du transport devraient avoir lieu, les entreprises de ces secteurs ayant pris contact avec les partenaires du portefeuille voulant se tourner vers une économie circulaire et durable. Bien que largement nécessaires afin d'accélérer la transition vers une économie bas carbone, cela peut prendre plusieurs années (voire dizaine d'années) avant que les impacts de ces projets de recherche en termes de diminution des émissions de GES se manifestent et soient mesurables.

Dans le même ordre d'idées, les Hubs créatifs et les FabLabs<sup>74</sup> wallons permettent de tester, créer et concrétiser des innovations, dispositifs et projets circulaires et bas carbone. A titre d'exemples, une paire de lunettes de soleil à base de bouteilles en plastique a vu le jour au FabLab de Liège, accompagnée d'un système de recyclage et d'échange, et à Charleroi des vêtements évolutifs pour enfants ont été créés afin de réduire le nombre de tailles nécessaires entre 3 mois et 5 ans. Les Hubs créatifs accueillent également de nombreux projets d'ambition durable intégrant les concepts de l'écoconception<sup>75</sup> et de l'upcycling<sup>76</sup>, qu'il s'agisse de panneaux solaires DIY<sup>77</sup> sur batterie ou encore du projet Recycovid qui a pour ambition de donner une seconde vie aux plaques de plexi et visières fabriquées pendant la crise sanitaire.

Enfin, les considérations environnementales ont été intégrées dans l'élaboration et l'approbation du PO FEDER 2014-2020. En effet, une évaluation environnementale stratégique a été menée sur l'objectif « Investissement dans la croissance et l'emploi » pour assurer une prise en compte précoce des effets des axes et mesures du PO sur l'environnement et ainsi assurer une cohérence entre ces mesures et les objectifs environnementaux<sup>78</sup>. De ce fait, les mesures ont été pensées et définies dans une recherche de réduction de l'empreinte environnementale. L'évaluation environnementale stratégique montre effectivement une conscientisation environnementale dans le processus de définition du PO.

Par ailleurs, ces considérations environnementales sont également intégrées pour certains projets nécessitant la réalisation d'études d'incidences sur l'environnement (EIE). Il s'agit en particulier de projets d'aménagement du territoire ou encore de construction d'infrastructures de transport, qui nécessitent l'obtention d'un permis environnemental, et donc d'une EIE<sup>79</sup>.

---

<sup>74</sup> Laboratoires de fabrication

<sup>75</sup> Démarche créative d'innovation intégrant systématiquement des aspects environnementaux et de durabilité dans la conception et le développement de produits et solutions. (Brochure What's Hub ?, 2021)

<sup>76</sup> Recyclage « vers le haut » dont l'ambition est de transformer des matériaux et objets inutilisés ou obsolètes en produits de qualité ou d'utilité supérieure (Brochure What's Hub ?, 2021)

<sup>77</sup> *Do It Yourself*

<sup>78</sup> [https://europe.wallonie.be/sites/default/files/2662\\_Rapport\\_EES\\_FINAL\\_05\\_02\\_Complet%20%282%29.pdf](https://europe.wallonie.be/sites/default/files/2662_Rapport_EES_FINAL_05_02_Complet%20%282%29.pdf)

<sup>79</sup> <https://permis-environnement.spw.wallonie.be/home.html>

## Résultats enquête

- ▶ Parmi les entreprises ayant bénéficié d'un soutien financier<sup>80</sup> co-financé par le FEDER et considérant que ce soutien FEDER a un impact sur l'environnement<sup>81</sup>, 3 entreprises déclarent avoir pu mettre en place un plan mobilité pour les employés, permettant de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> liées au parc automobile et les besoins en mobilité des employés.
- ▶ Outre les effets cités dans ce qui précède (réduction de la consommation énergétique, de l'empreinte carbone, de la production de déchets, ...), l'enquête a permis de mettre en avant d'autres (nouvelles) pratiques chez les PME ayant un impact sur l'empreinte carbone et étant soutenues par le FEDER, telles que :
  - L'utilisation de matériaux écologiquement recommandés ;
  - L'achat de machines moins énergivores ;
  - La promotion de l'investissement éco-responsable ;
  - L'engagement dans des démarches de certification (par exemple la certification B-Corp) ;
  - La localisation des bureaux en milieu urbain, accessibles par mobilité douce ou transports en commun ;
  - L'engagement d'une réflexion sur les énergies renouvelables et la prise de conscience de « l'effet concret » de la production d'énergie renouvelable ;
  - La prise de conscience par rapport à l'utilité en termes d'efficacité énergétique de l'isolation ;
  - Le lancement d'une réflexion quant à l'électrification de la flotte de véhicules ;
  - Le développement de services éco-responsables à la clientèle.
- ▶ Plus généralement, il ressort de l'enquête que le fait de pouvoir recevoir un soutien financier uniquement pour des projets à vocation environnementale pousse les entreprises à entamer des réflexions en ce sens.

### 4.1.5. Synthèse globale de la contribution globale du PO à la réduction de l'empreinte carbone en Wallonie

Le tableau ci-dessous présentent les indicateurs consolidés prenant en compte l'ensemble des effets du programme ainsi que des projections afin de tenir compte des projets en cours de réalisation (si possible) :

Indicateurs	Eurogès		Analyses complémentaires		TOTAL	
	2014 – 2021	2014 – 2023 (projection)	2014 – 2021	2014 – 2023 (projection)	2014 – 2021	2014 – 2023 (projection)
Capacités supplémentaires de production d'énergies (production électrique, MWh)	20.412	/	14.038	/	34.450	/

<sup>80</sup> Défini dans le cadre de l'enquête comme une aide à l'investissement/subvention, un instrument financier ou encore l'obtention de chèques destinés à financer des prestations d'accompagnement / diagnostic / expertise.

<sup>81</sup> Soit un impact (positif ou négatif) sur les émissions de GES, la qualité de l'air, de l'eau et des sols ou autre impact (p.ex. sur la production de déchets).

Indicateurs	Eurogès		Analyses complémentaires		TOTAL	
	2014 – 2021	2014 – 2023 (projection)	2014 – 2021	2014 – 2023 (projection)	2014 – 2021	2014 – 2023 (projection)
Capacités supplémentaires de production d'énergies (puissance installée, MWc)	17,45	/	/	/	17,45	/
Diminution de la consommation d'énergie primaire des bâtiments publics (MW)	135.517	2.119.676	/	/	135.517	2.119.676
Autres économies d'énergie (MWh)	/	/	9.100	/	9.100	/
Réduction annuelle des émissions de GES (tonnes éq. CO <sub>2</sub> )	2.585	53.410	123.749	204.353	<b>126.369</b>	<b>257.763</b>
Emissions de GES évitées (tonnes éq. CO <sub>2</sub> )	0	0	2.347	6.832	<b>2.347</b>	<b>6.832</b>

D'après les analyses réalisées dans ce qui précède, le PO FEDER 14-20 a déjà permis de réduire les émissions annuelles de GES de 126.369 tonnes éq. CO<sub>2</sub>, ce qui représente 0,37% des émissions annuelles de CO<sub>2</sub>-équivalents en Wallonie (sur base des émissions wallonnes en 2020<sup>82</sup>). Considérant qu'en Belgique, une personne émet 10 tonnes éq. CO<sub>2</sub><sup>83</sup> par an, cela correspond aux émissions d'environ 12.000 wallons. D'après les projections réalisées, ce chiffre devrait atteindre 257.763 tonnes éq. CO<sub>2</sub> d'ici 2023, soit 0,75% des émissions wallonnes. En plus, l'émission de 2.347 tonnes éq. CO<sub>2</sub> a été évitée entre 2014 et 2021 et l'émission de 4.485 tonnes éq. CO<sub>2</sub> devrait encore être évitées d'ici 2023, ce qui représente 0,02% des émissions wallonnes. A titre de comparaison, les politiques et mesures de l'Etat fédéral visées à l'article 9,1° (politiques et mesures existantes) de l'accord de coopération relatif au partage des objectifs belges climat et énergie pour la période 2013-2020 (accord 'Burden Sharing') ont permis de réaliser une réduction des émissions, cumulée sur la période 2013-2020, à hauteur de 32.471 kilotonnes éq. CO<sub>2</sub> (soit environ 4.000 kilotonnes par an). Les politiques en question incluent des mesures d'incitation fiscale pour promouvoir l'efficacité énergétique dans les ménages, la gratuité des transports publics pour les fonctionnaires fédéraux, ainsi que la promotion des modalités de transports douces et durables et des systèmes multimodaux pour les marchandises.

Il est important de noter que ces indicateurs ne couvrent pas toutes les mesures ayant un impact soit sur l'empreinte carbone de la Wallonie, soit sur l'environnement de manière générale. A titre d'exemple, les indicateurs en matière d'émissions de GES, d'efficacité énergétique ou encore de report modal ne sont mesurés que pour certains projets de l'axe 4 alors que d'autres projets sont certainement intéressants également. Les résultats quantifiés sont donc basés sur des estimations, qui pourraient ne pas refléter la réalité de manière adéquate. Les effets en termes de pollution atmosphérique ne sont quant à eux jamais mesurés.

<sup>82</sup> Les émissions de GES provoquées par l'homme (hors secteur forestier) étaient de plus de 34,2 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>-équivalents en 2020, soit 32 % des émissions annuelles de la Belgique (106,3 Mt CO<sub>2</sub>-équivalents).

<sup>83</sup> <https://www.ecoconso.be/fr/content/combien-de-co2-emettons-nous-en-belgique>

## 4.2. Q2.2 : Effets multiplicateurs et d'entraînement du PO identifiables en Wallonie en matière de réduction de l'empreinte carbone

**Le soutien du FEDER donne lieu à des effets multiplicateurs et d'entraînement pour la Région wallonne, en particulier au travers de trois vecteurs.**

Premièrement, l'expertise administrative et thématique développée par les porteurs de projet, chefs de file, opérateurs et les Administrations fonctionnelles dans le cadre du FEDER donnent lieu à des projets financés par la Région ou permettent à des bénéficiaires de participer à des appels à projets régionaux. À titre d'exemples, deux appels à projets sont nés dans le cadre du Plan de Relance de la Wallonie notamment suite à l'expertise développée par l'Administration fonctionnelle en charge dans le cadre du FEDER. Il s'agit de l'appel à projet 2021 dans les domaines de l'hydrogène (budget de 25 millions d'euros)<sup>84</sup> et de l'appel à projets de géothermie peu profonde (budget de 22 millions d'euros)<sup>85</sup>. Les bénéficiaires de ces deux appels à projets sont d'une part, les entreprises, opérateurs publics intercommunaux et opérateurs de transports publics en collaboration au sein de clusters, et, d'autre part, les PME, les grandes entreprises et le secteur public. Par ailleurs, le FEDER à travers les mesures d'appui et de soutien aux entreprises, incitent les PME wallonnes à participer à des appels à projets wallons, tels que Circular Wallonia<sup>86</sup> par exemple. Dans de nombreux cas, le soutien des référents géographiques financés par le FEDER (par exemple, mesures 1.3.1 et 4.2.4) dans le montage des dossiers est en effet déterminant pour la participation des entreprises.

Deuxièmement, le FEDER permet de contribuer à la compétitivité des entreprises et à l'emploi régional, ce qui donne lieu à des retombées régionales, notamment fiscales. A titre d'exemple, la mesure 1.3.1 qui vise à promouvoir les démarches d'économie circulaire chez les entreprises, poursuit le double objectif de compétitivité d'une part, et d'impact environnemental d'autre part. En effet, les entreprises ne se lanceraient pas dans ces démarches si des bénéfices en termes de réduction des coûts de production ou encore augmentation de la visibilité n'étaient pas à la clé. Dans le secteur (para-)public également, le FEDER soutient l'emploi régional. Par exemple, le portefeuille « Création d'une recyclerie sur le territoire « Cœur du Hainaut, centre d'énergies » et son projet unique « Recyclerie » (mesure 5.1.1) a permis de créer une vingtaine d'emplois et des débouchés pour les métiers « verts »<sup>87</sup>.

Troisièmement, les projets financés par le FEDER donnent fréquemment lieu à des projets d'investissement complémentaires. Par exemple, le projet de la Recyclerie, soit la rénovation d'un bâtiment de 1.000 m<sup>2</sup> ayant été financée par le FEDER, va donner lieu à une seconde phase, soit la duplication du projet sur la commune de La Louvière. Cette deuxième phase ne sera pas financée par le FEDER (mais par les acteurs locaux). Il s'agira d'un projet de la même ampleur, motivé par le succès de la première phase. D'après les porteurs de projet, il est possible que d'autres communes souhaitent également monter un projet similaire sur leur territoire dans les prochaines années.<sup>88</sup> Un autre exemple est celui de la seconde phase de la création du réseau de chaleur à Herstal, qui ne fera pas l'objet de financements FEDER. Dans cette phase, le réseau de chaleur sera développé et commercialisé dans le cadre d'un contrat de concession de 20 ans par un consortium privé afin d'alimenter notamment des logements. Cela permettra l'installation d'un second échangeur de 17 MW de manière à

---

<sup>84</sup> Appel à projets 2021 dans les domaines de l'hydrogène – Fonds Kyoto et Plan de Relance de la Wallonie (<https://energie.wallonie.be/fr/appel-a-projets-2021-dans-les-domaines-de-l-hydrogene-fonds-kyoto-et-plan-de-relance-de-la-wallonie.html?IDC=10267&IDD=153410>)

<sup>85</sup> Appel à projets de géothermie peu profonde en Wallonie – 2022 (<https://energie.wallonie.be/fr/appel-a-projets-de-geothermie-peu-profonde-en-wallonie-2022.html?IDC=10265&IDD=161071>)

<sup>86</sup> Mesure 1.3.1, rapports d'activités 2020 et 2021

<sup>87</sup> Mesure 5.1.1 – Recyclerie – Rapport de clôture

<sup>88</sup> Mesure 5.1.1 – Recyclerie – Fiche projet & entretien M. Urbain, Responsable QSE (Qualité / Sécurité / Environnement) chez Hygea

atteindre une puissance totale de 34 MW. D'autres échangeurs pourront être installés par l'exploitant en fonction des besoins du réseau. Cela entraînera une diminution importante des émissions de GES de la Province de Liège dans le moyen et long terme (potentiel estimé à 38.000 tonnes de CO<sub>2</sub>-équivalents évitées par an, soit 0,1% des émissions annuelles de GES de la Wallonie).

***Pour finir, les projets à vocation environnementale qui s'inscrivent dans une stratégie d'attractivité territoriale renferment un potentiel multiplicateur important.***

En effet, l'amélioration de l'attractivité urbaine permet de lever des investissements subséquents et d'inciter de nouveaux partenariats publics-privés ou publics-publics supplémentaires. Par exemple, la réhabilitation de sites favorise l'arrivée d'investisseurs et de nouvelles sociétés, qui permettront notamment la création d'emplois directs et indirects. La vocation environnementale étant de plus en plus au centre de ces stratégies, il peut être attendu que les effets multiplicateurs et d'entraînement y soient également de plus en plus favorables.

### **4.3. Q2.3 : Autres effets environnementaux du PO (qualité de l'air, des eaux et des sols)**

De manière générale, les projets financés par le PO FEDER 2014 – 2020 incluent, bien que ce ne soit que rarement leur objectif premier, des considérations environnementales autres que l'objectif de réduction des émissions de GES. La protection de la biodiversité, l'amélioration de la qualité de l'air et la protection des sols et des eaux semblent être des préoccupations transversales. Il est toutefois difficile de quantifier ces impacts vu qu'ils ne sont pas suivis par des indicateurs pertinents. Nous citerons donc ci-dessous un certain nombre d'exemples afin d'illustrer la manière dont ces préoccupations sont intégrées dans les projets et quels types d'impacts cela permet de produire.

Tout d'abord, en ce qui concerne les marchés publics, des critères de sélection qualitative de type environnemental sont utilisés dès la conception des marchés. Par exemple, un niveau minimum de performance environnementale, incluant tant des aspects climatiques qu'environnementaux, peut être demandée à des fournisseurs potentiels. Les Pouvoirs adjudicateurs s'inspirent par ailleurs régulièrement des « fiches produit » pour les marchés publics écologiques (MPE) de la Mallette de formation de la Commission européenne.

Ensuite, différents projets financés par le FEDER ont un impact positif sur réduction de la pollution atmosphérique, et a fortiori sur réduction de la pollution des eaux et des sols. Tout d'abord, la promotion de stratégies de mobilité durable a pour objectif de réduire la part modale de la voiture. Outre une diminution des émissions de GES, une réduction de l'utilisation de la voiture permet également d'améliorer la qualité de l'air de manière non négligeable : à titre d'exemples, cela permet de réduire les émissions de particules (PM<sub>x</sub>), d'ozone (O<sub>3</sub>), d'oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), de dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>),... Ces polluants ont des effets tant sur la santé (réactions inflammatoires des poumons, augmentation des affections cardio-vasculaires, bronchites, asthmes, cancers,...) que sur l'environnement (pollution des eaux de surface ou souterraines, pollution des sols, perturbation des grands processus physiologiques, réduction de la croissance des végétaux, ...). L'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique permet également une réduction des polluants dans l'air (par exemple, le secteur résidentiel et de l'énergie sont responsables de 32% des émissions de dioxyde de soufre en Wallonie). Finalement, la réduction de la quantité de déchets incinérés permet également de réduire la pollution atmosphérique.<sup>89</sup> Nous pouvons citer quelques projets intéressants dont les effets qui y sont liés : la création d'une Recyclerie par Hygea (mesure 5.1.1), la passerelle cyclo-piétonne entre Namur et Jambes (mesure 5.2.1) ou encore la

---

<sup>89</sup> <https://www.wallonair.be/fr/>

promotion de l'efficacité énergétique dans les entreprises wallonnes (mesure 4.2.4). A noter toutefois que seules les mesures ayant un impact sur l'empreinte carbone et l'environnement sont considérées ici ; en effet, il est possible que d'autres mesures de la programmation aient un impact défavorable sur la pollution atmosphérique. Le bilan global de la programmation sur l'environnement ne peut donc pas être évalué à ce stade.

D'autres types de projets soutenus par le FEDER permettent d'avoir un impact davantage ponctuel sur l'environnement. Par exemple, la dépollution de sites et de friches industrielles permet d'une part, de dépolluer une zone polluée par des activités principalement industrielles et, d'autre part, de réhabiliter des espaces déjà artificialisées au précédent afin de lutter contre l'artificialisation des sols dont les effets négatifs sur l'environnement sont bien connus. A titre d'exemple, citons le portefeuille « Liège, ville en transition » qui avait notamment pour ambition de réaffecter des zones urbaines stratégiques pour y offrir de nouveaux espaces publics (par exemple, construction d'une nouvelle halle des foires à Bressoux sur un terrain assaini dans le cadre de la programmation). Finalement, le FEDER a également permis de soutenir des projets ayant notamment pour objectif de réduire la consommation d'eau, par exemple par l'installation d'une citerne d'eau de pluie ou encore l'optimisation de l'installation des espaces verts. La mesure 1.3.1 notamment soutient des actions d'utilisation plus rationnelle de l'eau via les diagnostics bas carbone réalisés par les référents BC/EC. Un autre exemple est celui du bâtiment « Le Phare » à Andenne, dans lequel un système de récupération de l'eau de pluie a été installé via des bassins d'orage.

Pour finir, les entreprises interrogées dans le cadre de l'enquête menée mettent en avant des effets qui d'après elles sont engendrés, ou tout du moins soutenus, par le soutien financier ou non-financier du FEDER :

- ▶ Utilisation de matériaux écologiquement recommandés ;
- ▶ Aide à l'investissement éco-responsable ;
- ▶ Réutilisation de l'eau de pluie ;
- ▶ Amélioration de la qualité des eaux de surface par l'assainissement et la dépollution ;
- ▶ Réduction de composés chimiques dans le processus de production.

## 5. Entreprises - Evaluation des impacts du programme opérationnel FEDER 2014-2020 « Wallonie – 2020.EU » sur la thématique Développement du tissu des entreprises et des porteurs de projets entrepreneuriaux

**Rappel de la question évaluative :** Dans quelle mesure le PO a-t-il contribué au développement du tissu d'entreprises et de projets entrepreneuriaux en Wallonie, dans une logique de renforcement de la compétitivité des PME wallonnes et d'accroissement de la production de richesses ?

Les réponses aux différentes sous-questions évaluatives sont proposées ci-dessous.

### 5.1. Q3.1 : Contribution du PO, notamment à travers le soutien financier aux entreprises, à la recherche et à l'innovation et à l'accompagnement et l'appui aux entreprises, l'accroissement du nombre d'entreprises en activité en Wallonie

**Le soutien financier du FEDER s'est avéré déterminant pour la création des entreprises soutenues, et a davantage accompagné la croissance des entreprises en activité qu'il n'a été déterminant pour la pérennité de leur activité.**

*Effet analysé : contribution du soutien financier du FEDER à la création de nouvelles entreprises ou à la pérennisation de l'activité d'entreprises existantes en Wallonie*

Montants	Réalisé (dépenses) 05/2022	Montant décidé
Coût total des dossiers soutenus (axe 1, axe 2, mesure 4.2.2)	838 771 309	1 454 873 810
Part FEDER des dossiers soutenus (axe 1, axe 2, mesure 4.2.2)	264 021 249	405 416 615

Indicateur de réalisation	Réalisé 05/2022	Objectif 2018	Objectif 2023
Nombre d'entreprises bénéficiaires de subventions (mesures 1.1.1 ; 1.1.2 ; 2.3.1 ; 4.2.2)	3 092	NA	NA
Mesure 1.1.1	109	64	109
Mesure 1.1.2	2 682	470	3282
Mesure 2.3.1	91	NA	NA
Mesure 4.2.2	229	71	129

Indicateur de résultat	Réalisé 05/2022	Objectif 2018	Objectif 2023
Entreprises reprises (mesure 1.1.2)	392	79	283

Le FEDER a octroyé un soutien financier aux entreprises wallonnes à travers la mesure 1.1.1 « Stimulation de l'investissement dans les entreprises existantes ou en création », la mesure 1.1.2 « Capital et crédits dans les entreprises, les spin-off et les spin-out », la mesure 2.3.1

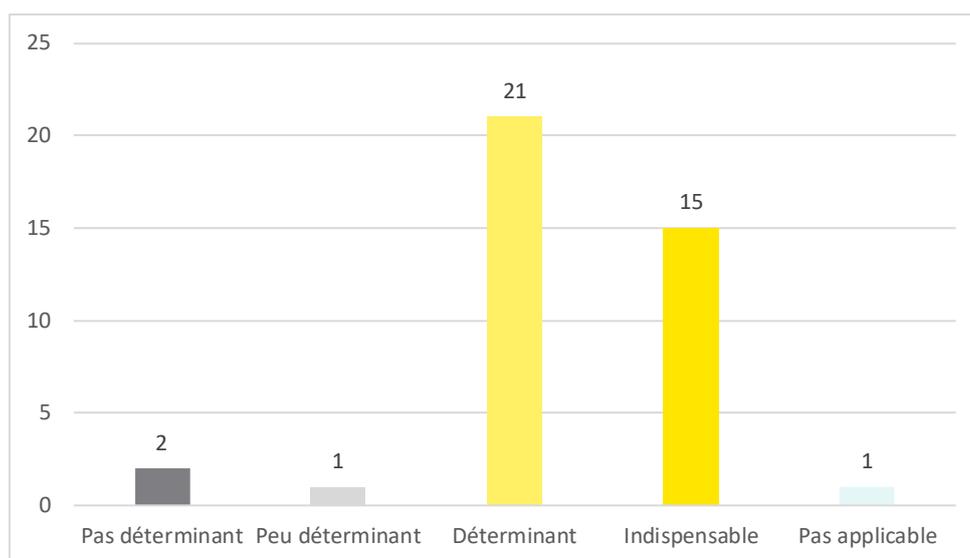
« Financement des entreprises innovantes » et la mesure 4.2.2 « Capital et crédit dans les entreprises, les spin-off et les spin-out ».

Les différentes mesures de soutien financier direct du FEDER aux PME wallonnes (mesures de financement et d'aide à l'investissement et mesures de financement de l'innovation portées par les axes 1, 2 et 4) ont conduit à octroyer plus de 405 M€ de cofinancements FEDER et régionaux à plus de 3000 entreprises wallonnes dans le cadre du PO FEDER 2014-2020, contribuant à plus de 1 454 M€ d'investissements au total par ces entreprises.

Ces investissements permettent de financer, selon la situation des PME soutenues, le lancement de l'activité à travers des investissements initiaux, ou, pour les entreprises existantes, l'accroissement des capacités de production, de la productivité, la réalisation de projets de R&D, l'introduction d'innovations, ou la transition des entreprises vers un modèle bas-carbone. Le soutien du FEDER a donc contribué d'une part à la création de nouvelles entreprises, et d'autre part à la pérennisation ou à la croissance d'entreprises existantes.

Parmi les 215 entreprises répondantes à l'enquête ayant bénéficié d'un soutien financier du FEDER, 37 étaient des entreprises en création au moment de bénéficier du soutien du FEDER, et 5 en étaient au stade de projets entrepreneuriaux (soit 19,5%). Les résultats de l'enquête indiquent que 90% de ces entreprises estiment que le soutien du FEDER a été déterminant ou indispensable à leur création.

**Figure 32 - Dans quelle mesure le soutien du FEDER a-t-il contribué à la création de votre entreprise ? (40 répondants)**



Source : enquête EY auprès des entreprises bénéficiaires du FEDER

Si les données disponibles ne permettent pas de quantifier la part des entreprises nouvellement créées pour l'ensemble des mesures, il est à noter que les entreprises en création ont par exemple représenté près de 30% (31 sur 108) des entreprises soutenues dans le cadre de la mesure 1.1.1 étaient des entreprises en création, dont le FEDER a ainsi cofinancé les investissements initiaux<sup>90</sup>, pour un total de plus de 164 M€.

Pour ces entreprises nouvellement créées, le soutien financier du FEDER a notamment permis de diminuer la prise de risque, pour l'entreprise ou pour l'obtention d'autres sources de financement, ou de financer la prise de risque en substitution d'autres financeurs.

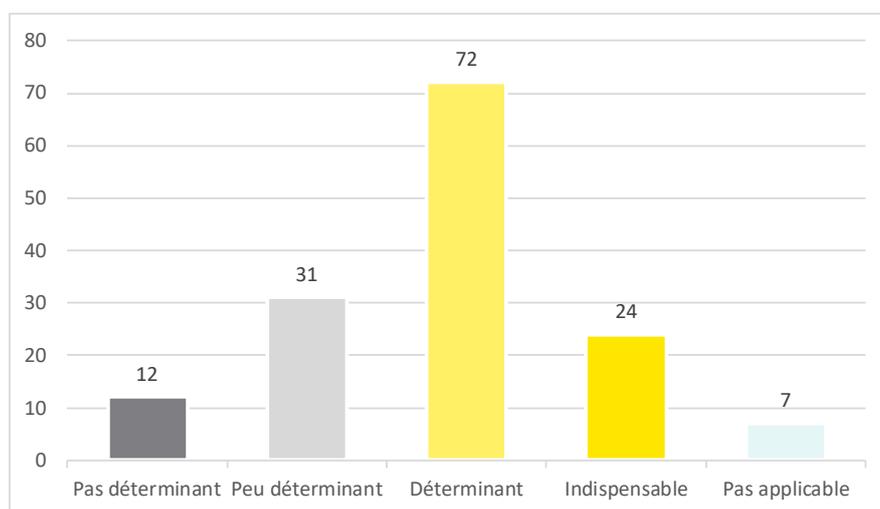
<sup>90</sup> Source : SPW EER DPI, Euroges ; cf. également Etude de cas sur la mesure 1.1.1 et le soutien à la S3

De manière plus marginale, le soutien du FEDER à des projets de recherche a également abouti à la création de deux spin-offs. Celles-ci ont cependant bénéficié de refinancements par la région wallonne hors FEDER après leur création afin de poursuivre leur croissance.

Sur 1916 entreprises bénéficiaires du soutien financier du FEDER pour lesquelles la donnée est disponible, leur ancienneté moyenne est de 11,3 ans (contre plus de 18 ans pour l'ensemble des PME wallonnes pour lesquelles l'information est disponible), 951 avaient commencé leur activité depuis moins de sept ans à fin 2021, soit près de 50%. Si le soutien du FEDER a pu intervenir peu après le démarrage de l'activité de ces entreprises, il est donc à noter que les entreprises en création ou récemment créées sont surreprésentées parmi les entreprises bénéficiant du soutien financier du FEDER.

Concernant les entreprises en activité, l'impact du soutien financier du FEDER sur la pérennisation de l'activité reste important, mais semble moins crucial : moins de 66% des entreprises répondantes à l'enquête ont estimé ce soutien déterminant (49%) ou indispensable (16%) pour leur pérennité.

**Figure 33 - Dans quelle mesure le soutien du FEDER a-t-il contribué à garantir la pérennité (continuation de l'activité) de votre entreprise ? (146 répondants)**



Source : enquête EY auprès des entreprises bénéficiaires du FEDER

Ce constat paraît cohérent avec la logique des mesures de soutien financier du FEDER, qui n'ont pas pour première vocation d'être l'unique levier permettant aux PME de maintenir leur activité, mais plutôt de contribuer à financer leur croissance, ou le lancement de nouvelles activités (cf. *infra*), notamment pour diminuer le risque financier<sup>91</sup> ou le coût du financement pour ces entreprises. Si de tels projets peuvent dans certains cas s'avérer cruciaux pour la pérennisation de l'activité de certaines entreprises (maintien de parts de marché, alignement sur les innovations ou avec les besoins émergents du marché, etc), une bonne part d'entre eux a davantage vocation à renforcer la position de l'entreprise sur le marché ou sa performance qu'à déterminer la pérennisation de l'activité.

De manière assez distincte des mesures de subvention à l'investissement, les mesures d'ingénierie financière se sont particulièrement positionnées sur la couverture de risques intermédiaires, niveau de risque sur lequel le besoin de financement des entreprises est souvent le plus important (les banques se positionnant sur des risques peu élevés, et les risques les plus élevés étant en général couverts par des *business angels* ou des investisseurs particuliers). Ce positionnement amène les Investis et les autres opérateurs de ces mesures à

<sup>91</sup> Dans le cadre des mesures d'ingénierie financière, pour les interventions en capital, les Investis se positionnent en général les premiers dans les tours de table de financement, conférant ainsi une garantie pour les autres financeurs.

ne pas nécessairement se positionner sur les secteurs les plus à la pointe de l'innovation (et donc les plus risqués) mais leur confère un rôle important de développement économique et déterminant pour la création d'entreprises, en répondant à une forte demande de financement non couverte par le secteur privé.

Il est également à noter que les Investis, en parallèle de l'octroi de crédits ou des investissements en capital réalisés, accompagnent les entreprises bénéficiaires dans leur création et leur développement, dans une démarche de conseil.

Enfin, le taux de faillite des projets financés avec le soutien du FEDER par les Investis est significativement inférieur à la moyenne du territoire, grâce d'une part à cet accompagnement et à la sélection des dossiers en amont.

**Les services d'accompagnement et de conseil aux entreprises financés grâce au FEDER, semblent avoir contribué, mais dans une moindre mesure, à mener à bien la création d'entreprises des porteurs de projets bénéficiaires et à déclencher les investissements afférents.**

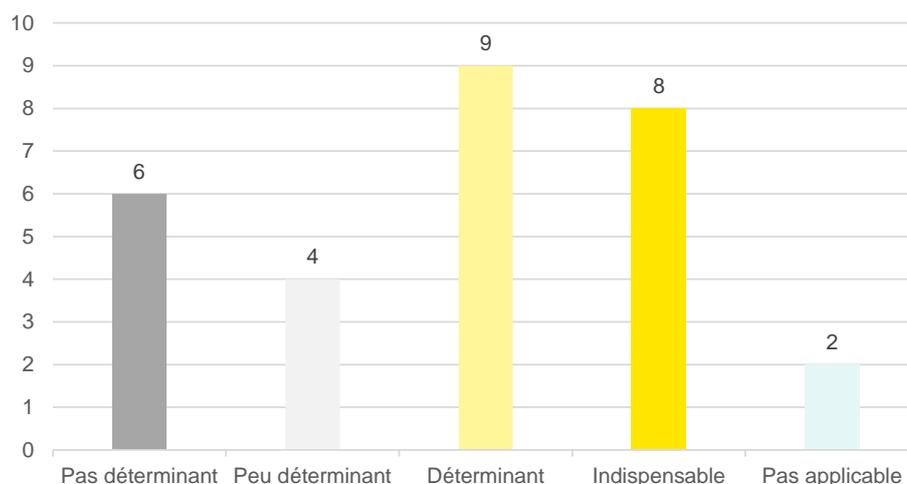
*Effet analysé : contribution des services d'accompagnement et d'appui aux projets entrepreneuriaux à la création de nouvelles entreprises*

Les mesures 1.1.4 « Accompagnement et soutien à l'entrepreneuriat » et 1.2.1 « Services d'appui avancé aux PME – stimulation économique proactive » soutiennent le tissu économique wallon par des services d'accompagnement et d'appui aux PME. Dans le cadre de ces mesures, le PO FEDER 2014-2020 soutient ainsi l'accompagnement à la création d'entreprises, l'accompagnement à la croissance et la pérennisation des entreprises par l'exploitation économique de nouvelles idées, et la mise à disposition d'outils d'animation économique (screening des entreprises, accompagnements spécialisés et individualisés).

Il est à noter, que sur ce point, le renseignement des indicateurs de suivi des mesures d'accompagnement et d'appui aux entreprises et aux projets entrepreneuriaux dans Euroges par les opérateurs des mesures n'a pas permis de retracer le nombre d'entreprises nouvellement créées grâce à cet accompagnement. En effet, le renseignement de l'indicateur pour les mesures 1.1.4 et 1.2.1 d'accompagnement des PME et d'appui à l'entrepreneuriat semble parfois avoir été mal interprété et regroupait toutes les entreprises accompagnées, sans distinguer les entreprises nouvellement créées. Au-delà du caractère déterminant ou non de cet accompagnement pour la création de ces entreprises, il est par conséquent difficile d'apprécier de manière globale l'effet du FEDER en la matière.

Parmi les 145 entreprises répondantes à l'enquête ayant bénéficié de prestations d'accompagnement, 29 étaient en cours de création ou à l'état de projet entrepreneurial lors de l'octroi du soutien du FEDER (20%). Pour ces entreprises, l'accompagnement financé par le FEDER a été déterminant ou indispensable pour la création de l'entreprise dans près de 59% des cas.

**Figure 34 - Dans quelle mesure le soutien du FEDER a-t-il contribué à la création de votre entreprise ? (29 répondants)**

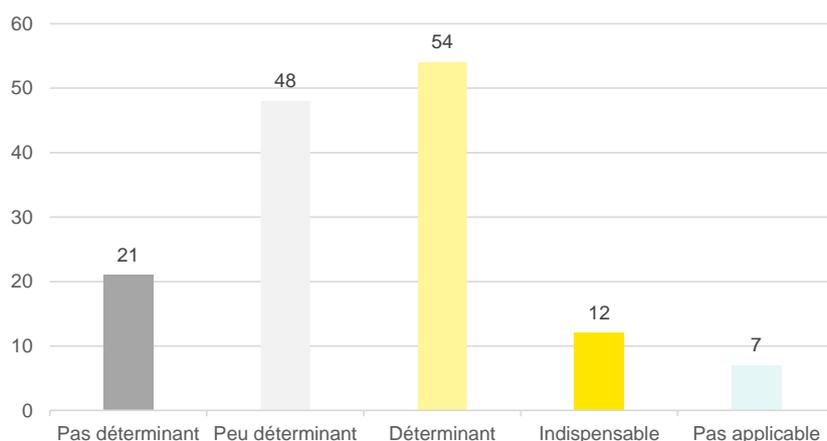


Source : enquête EY auprès des entreprises bénéficiaires du FEDER

Les prestations d'accompagnement financées par le FEDER semblent avoir eu une dimension déterminante pour la création des entreprises en permettant d'alimenter la réflexion sur le *business model* des entreprises, leur rentabilité, de réaliser des études de faisabilité ou d'entamer un certain nombre de démarches à moindre coût pour les porteurs de projets et créateurs d'entreprises. Un quart de ces entreprises interrogées notent que cet accompagnement a été déterminant ou indispensable pour la réalisation d'un investissement par le porteur de projet pour le lancement de l'entreprise, pour des montants allant de 5 000 à 150 000 €.

Concernant la pérennité des entreprises accompagnées, pour les 142 entreprises ayant répondu à l'enquête, cet accompagnement a été déterminant (52) ou indispensable (12) dans 46% des cas. En la matière, la démarche d'accompagnement n'apparaît donc pas avoir eu vocation à être la condition nécessaire à la continuation des activités des entreprises bénéficiaires.

**Figure 35 - Dans quelle mesure le soutien du FEDER a-t-il contribué à garantir la pérennité (continuation de l'activité) de votre entreprise ? (142 répondants)**



Source : enquête EY auprès des entreprises bénéficiaires du FEDER

**Si les cas de reprise ou de transmission d'entreprises représentent une minorité des dossiers soutenus par le FEDER, les objectifs ont été dépassés, et le soutien du**

**FEDER apparaît comme très majoritairement déterminant pour les bénéficiaires, permettant le maintien de l'activité de ces entreprises.**

*Effet analysé : contribution du FEDER à la reprise ou à la transmission d'entreprises wallonnes*

Indicateur de résultat	Réalisé 05/2022	Objectif 2018	Objectif 2023
Entreprises reprises (mesure 1.1.2)	392	79	283

Le soutien financier ou l'accompagnement des entrepreneurs ont pu contribuer à la reprise d'entreprises, et donc à éviter la diminution du nombre d'entreprises sur le territoire wallon. Ainsi, dans le cadre de la mesure 1.1.2 de capital et crédits dans les entreprises, la reprise de 392 entreprises a été cofinancée, excédant ainsi les objectifs fixés à l'horizon 2023 de 38%.

Parmi les entreprises répondantes à l'enquête, 14 entreprises ont déclaré être en cours de transmission et de reprise au moment où elles ont bénéficié du soutien du FEDER (aide à l'investissement ou instrument financier dans la quasi-totalité des cas). Toutes indiquaient être en activité au printemps 2022 et ont indiqué dans leur réponse à l'enquête que le soutien du FEDER a été indispensable (6 répondants) ou déterminants (4 répondants) pour le rachat ou la transmission de ces entreprises.

Dans de nombreux cas, le cofinancement FEDER a été la condition d'un accès à d'autres sources de financement privé nécessaires au rachat des entreprises.

**En synthèse, il apparaît que le soutien du FEDER, notamment dans sa dimension financière, a principalement contribué à l'accroissement du nombre de PME wallonnes à travers deux leviers sur lesquels son impact a été identifié comme particulièrement fort :**

- ▶ **Les créations d'entreprises,**
- ▶ **La reprise et la transmission d'entreprises.**

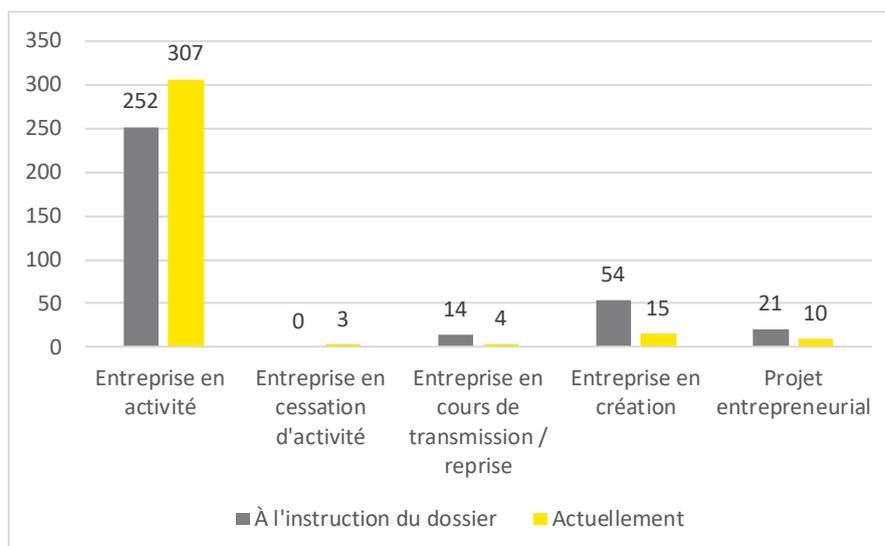
Dans les deux cas, le FEDER a proposé des solutions financières adaptées aux besoins des entreprises pour réduire le risque des investissements ou financer une part de celui-ci, et permettre aux entreprises de boucler leurs plans de financement et mettre en œuvre leurs projets ou lancer leur activité.

En parallèle, le financement de la croissance ou du développement des entreprises existantes a également contribué à pérenniser leur activité, mais apparaît moins crucial pour déterminer leur poursuite ou leur cessation d'activité, tout au moins à court terme.

Si l'accompagnement et l'appui aux entreprises et aux porteurs de projets entrepreneuriaux semblent également avoir contribué positivement à la création d'entreprises sur le territoire wallon, cet impact apparaît cependant moins directement déterminant (**à confirmer**) et plus difficile à quantifier en l'absence d'indicateurs remontés dans le cadre du suivi du FEDER.

La comparaison du statut des entreprises répondantes à l'enquête au moment de l'octroi du soutien du FEDER et au printemps 2022 illustre, à une échelle certes limitée à celle de l'échantillon, l'impact du FEDER sur le nombre d'entreprises actives en Wallonie : parmi les 339 répondants, les entreprises en activité sont passées de 252 à 307, pour 3 cessations d'activité, soit, en net, une augmentation de plus de 20% du nombre d'entreprises en activité parmi les bénéficiaires du FEDER entre le début et la fin de la programmation.

**Figure 36 Evolution du statut des entreprises répondantes entre l'octroi du soutien du FEDER et le printemps 2022 (339 répondants)**



Source : Enquête EY auprès des entreprises bénéficiaires du FEDER

## 5.2. Q3.2 : Contribution du PO à l'augmentation de la taille des PME wallonnes par le biais du soutien financier et de l'accompagnement aux entreprises

**Le soutien du FEDER aux PME a permis aux entreprises soutenues de croître significativement en termes d'effectifs, sans pour autant contribuer au passage du seuil de grande entreprise.**

*Effet analysé : Contribution du FEDER à la croissance des PME wallonnes en termes d'emplois*

Indicateur de résultat	Réalisé 05/2022	Objectif 2018	Objectif 2023
Augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien (mesures 1.1.1 ; 1.1.2 ; 2.3.1 ; 2.3.2) (en ETP) <sup>92</sup>	4 246,12	331,16	3 118,16
Mesure 1.1.1	951,84	188,16	1 358,16
Mesure 1.1.2	2 908,88	143	1 379
Mesure 2.3.1	488,4	-	381
Mesure 2.3.2	5	-	-
Indicateur externe de résultat	Réalisé 05/2022	Objectif 2018	Objectif 2023
Nombre d'emplois créés dans les spin-offs créées avec le soutien du FEDER	5	-	-
<b>Total des emplois créés dans le cadre de ces mesures</b>	<b>4 251,12</b>	<b>331,16</b>	<b>3 118,16</b>

<sup>92</sup> La mesure 1.1.4 n'a pas de critères de sélection liés à la création d'emplois, comme précédemment expliqué. Le tableau ci-dessus ne contient donc pas de données sur les emplois créés par cette mesure. Toutefois, la mesure 1.1.4 contribue aussi à l'accroissement de la demande de travail des entreprises wallonnes en impulsant le développement des entreprises.

Le FEDER a octroyé des soutiens financiers aux entreprises wallonnes à travers la mesure 1.1.1 « Stimulation de l'investissement dans les entreprises existantes ou en création », la mesure 1.1.2 « Capital et crédits dans les entreprises, les spin-off et les spin-out », la mesure 2.3.1 « Financement des entreprises innovantes » et la mesure 4.2.2 « Capital et crédit dans les entreprises, les spin-off et les spin-out ».

Comme illustré dans la section de ce rapport dédiée aux effets du FEDER sur la création d'emplois dans les entreprises wallonnes, il apparaît que pour les mesures de soutien financier, dont l'impact peut-être le plus directement relié à la création d'emplois, le soutien du FEDER a contribué à des créations d'emplois et donc à l'augmentation du nombre de salariés dans les PME soutenues, au-delà des objectifs attendus.

Concernant plus spécifiquement les entreprises ayant bénéficié d'une aide à l'investissement dans le cadre de la mesure 1.1.1 du PO FEDER, les données disponibles permettent de comparer, au-delà des emplois créés en lien avec les programmes d'investissement financé, les effectifs des entreprises lors de l'octroi du soutien du FEDER et les effectifs au 31 décembre 2021, lorsque le programme a été entièrement mis en œuvre (60% des bénéficiaires de la mesure). L'effectif moyen au sein des entreprises recensées était de 18,8 salariés à l'octroi du soutien, et de 30,5 salariés au 31 décembre 2021, soit une croissance moyenne de 62% des effectifs. Aucune de ces entreprises ne comptait plus de 200 salariés au 31 décembre 2021.

Il est à noter que les mesures d'ingénierie financière couvrent tout le tissu économique du territoire : les entreprises soutenues reflètent tout le champ des PME, de très petites entreprises à d'autres certaines proches de devenir de grandes entreprises. Or si les dossiers produisent des résultats en termes d'emplois, très peu d'entreprises ont pour objectif de passer un cap en devenant de grandes entreprises : le soutien de ce type de mesure à la transition du tissu économique wallon vers une part accrue de grandes entreprises apparaît donc marginal, même s'il contribue à augmenter l'emploi dans les entreprises soutenues.

L'impact du FEDER sur la croissance des PME soutenues en termes d'emploi, s'il est important, semble cependant davantage contribuer à accompagner la croissance ou à renforcer des PME wallonnes qu'à poursuivre l'objectif de devenir de grandes entreprises.

**Le soutien du FEDER semble s'être traduit par une forte croissance du chiffre d'affaires des entreprises soutenues, grâce à l'augmentation de leur activité permise notamment par les investissements cofinancés.**

*Effet analysé : contribution du FEDER au lancement de nouvelles activités et/ou à la croissance du chiffre d'affaires des PME wallonnes*

Indicateurs de résultat	Réalisé 05/2022	Objectif 2018	Objectif 2023
Entreprises en extension (mesure 1.1.1)	78	N/A	N/A
Entreprises en extension (mesure 1.1.2)	1113	119	1608
Entreprises ayant bénéficié de la valorisation des projets de recherche (mesure 2.1.2)	840.7	732	1439
Indicateurs de réalisation	Réalisé 05/2022	Objectif 2018	Objectif 2023
Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour elles (mesure 2.3.2)	3	4	13
Nombre d'entreprises soutenues pour lancer des produits / services nouveaux pour elles (mesure 2.3.1)	72	68	124

Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché (mesure 2.3.2)	2	4	13
Nombre d'entreprises soutenues pour lancer des produits / services nouveaux pour le marché (mesure 2.3.1)	79	68	124

Dans le cadre des mesures de soutien financier de l'axe 1, ce sont près de 1200 PME wallonnes en activité qui ont bénéficié d'un cofinancement accompagnant la croissance de leur activité, qu'il s'agisse d'accroître leur capacité de production, de diversifier leur offre, de monter en gamme, d'acquérir de l'équipement, d'améliorer leur rentabilité, d'innover ou de réaliser des embauches.

L'étude de l'évolution du chiffre d'affaires des PME wallonnes réduit considérablement l'échantillon considéré parmi les entreprises bénéficiaires du soutien financier du FEDER (réduit à 107 entreprises), en l'état des données permettant de comparer le chiffre d'affaires au dernier exercice clos et en N-8, afin de considérer l'ensemble de la période depuis le début de la programmation. Cependant, celle-ci permet de noter que les entreprises ayant bénéficié d'un soutien financier du FEDER ont vu leur chiffre croître plus significativement (+ 18,8% contre +9,5%) que celui de l'ensemble des PME du territoire wallon pour lesquelles les mêmes données étaient disponibles :

**Tableau 1 Comparaison de l'évolution du chiffre d'affaires des PME bénéficiaires du soutien financier du FEDER avec l'ensemble des PME wallonnes**

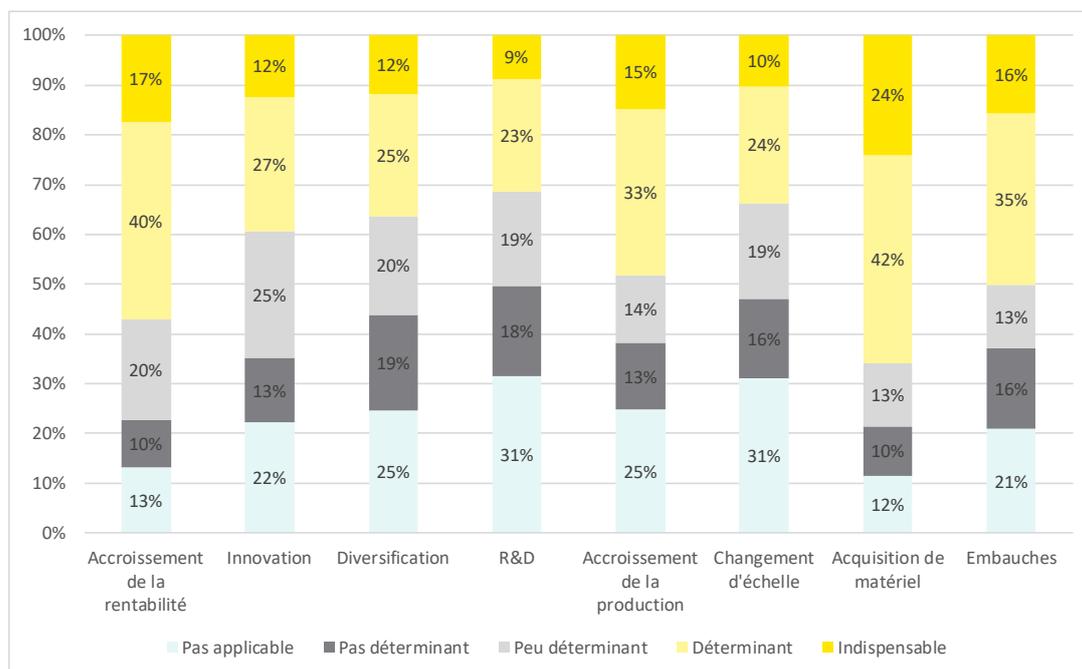
	Chiffre d'affaires (K€)	
	PME bénéficiaires du FEDER (107)	Ensemble des PME wallonnes (6605)
N-8	10 863	8 124
Dernier exercice clos	12 903	8 892
Variation	<b>+ 18,8%</b>	<b>+9,5%</b>

Sources : Listes des bénéficiaires FEDER, Belfirst, analyse EY

En cofinçant et en permettant les investissements réalisés par ces entreprises, s'inscrivant dans une dynamique de croissance probablement plus favorable que celle de la moyenne des PME wallonnes, le FEDER a ainsi contribué à la croissance des PME wallonnes en termes de chiffres d'affaires et à leur meilleure performance vis-à-vis du reste des PME wallonnes.

Les réponses à l'enquête de 191 entreprises bénéficiaires d'un soutien financier du FEDER concernant les effets de ces aides sur leur activité, présentées dans le graphe ci-dessous, permettent de considérer l'ensemble des impacts du FEDER pour les PME wallonnes. Pour chacune d'entre elles, cette aide a été déterminante ou indispensable à la réalisation d'au moins une évolution présentée, tous les projets ne recouvrant pas nécessairement tous les champs proposés. Cependant, il est à noter que pour une majorité d'entre elles, le soutien du FEDER a été déterminant ou indispensable pour accroître la rentabilité de l'entreprise (57%), la réalisation d'embauches (51%) et pour l'acquisition de matériel (66%).

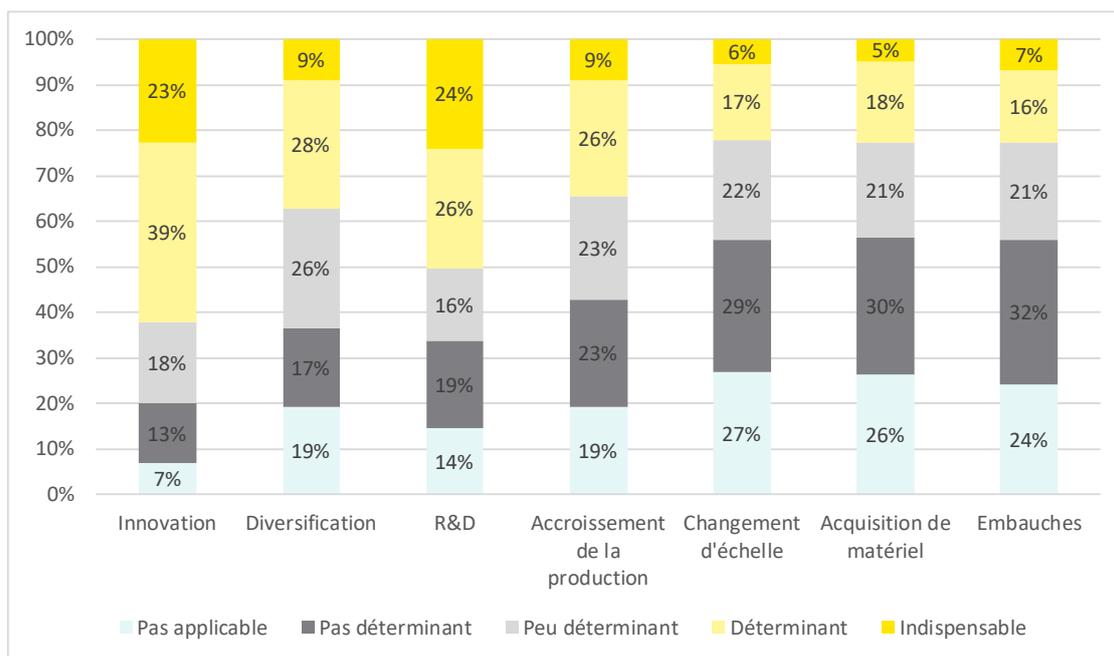
**Figure 37 Dans quelle mesure l'aide dont vous avez bénéficié a-t-elle contribué à l'accroissement de l'activité de votre entreprise ? (191 répondants)**



Source : enquête EY auprès des entreprises bénéficiaires du FEDER

Concernant les effets des mesures d'accompagnement et de conseil aux entreprises, ceux-ci sont plus indirects sur la croissance physique de l'entreprise, comme en témoignent ci-dessous les réponses à l'enquête des entreprises bénéficiaires de ce type de mesures. Si l'accompagnement paraît relativement peu déterminant pour l'accroissement de la production, l'acquisition de matériel ou la réalisation d'embauches, il est en revanche déterminant ou indispensable pour mettre en œuvre une démarche d'innovation (62%) ou des projets de R&D (50%). De ce fait, ces mesures contribuent également au développement de nouvelles activités pour les entreprises wallonnes, et à moyen terme peuvent avoir un effet sur l'évolution de leur chiffre d'affaires et leur rentabilité.

**Figure 38 Dans quelle mesure l'accompagnement dont vous avez bénéficié a-t-il contribué à l'accroissement de l'activité de votre entreprise ? (145 répondants)**

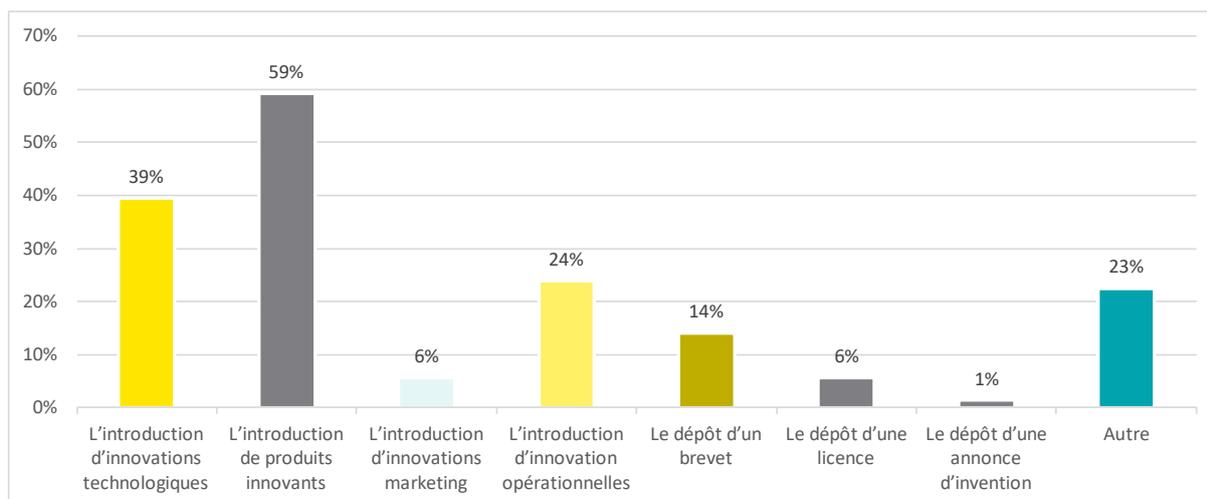


Source : Enquête EY auprès des entreprises bénéficiaires du FEDER

Le soutien à la croissance et à la pérennisation des entreprises wallonnes s'est aussi manifesté par le soutien au lancement de nouvelles activités et de nouveaux produits au travers des mesures 2.3.1 « Financement des entreprises innovantes », et 2.3.2 « Soutien au financement de démonstrateurs ou unités pilotes ». Ce soutien au lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits doit permettre aux entreprises soutenues de gagner de nouvelles parts de marché et à accroître leur activité. Ainsi, dans le cadre du financement des entreprises innovantes, 79 entreprises ont bénéficié de subventions pour le lancement de produits ou services nouveaux pour le marché, et 72 pour le lancement de produits ou services nouveaux pour elles. A travers le soutien aux projets de recherche portés par les centres de recherche agréés (CRA) et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche en collaboration avec des entreprises, plus de 800 entreprises wallonnes avaient bénéficié de la valorisation de projets de recherche au printemps 2022 (l'objectif pour 2023 ayant cependant été fixé à plus de 1400).

Le lancement de produits innovants ou l'introduction d'innovations technologiques dans la production des entreprises wallonnes soutenues apparaissent comme les principaux effets du soutien du FEDER à la recherche et l'innovation dans les entreprises : parmi les 71 répondants à l'enquête ayant bénéficié d'un tel soutien, les projets mis en œuvre ont abouti à l'introduction de produits ou services innovants dans 59% des cas, et d'innovations technologiques dans 39% des cas.

**Figure 39 - Votre (vos) projet(s) d'innovation soutenu(s) par le FEDER a-t-il (ont-ils) abouti pour votre entreprise à : (71 répondants)**



Source : Enquête EY auprès des entreprises bénéficiaires du FEDER

### 5.3. Q3.3 : Contribution du PO à la mise en réseau des entreprises wallonnes grâce à la mise en place d'infrastructures, de services et d'actions permettant de favoriser collaborations et synergies entre entreprises et avec les structures de recherche wallonnes

**L'effet de l'appui aux entreprises en matière de mise en réseau avec d'autres entreprises semble s'être principalement limité à des relations entre PME, par le biais principalement des hubs créatifs ou de l'implantation dans des zones d'activités.**

*Effet analysé : Contribution de l'accompagnement et de l'appui aux entreprises à la mise en relation des entreprises accompagnées avec d'autres entreprises de la filière.*

Indicateurs de résultat	Réalisé 05/2022	Objectif 2018	Objectif 2023
Entreprises hébergées dans les infrastructures d'accueil bâties créées dans les ZAE (infrastructures HQE dans la mesure 1.3.2) (mesures 1.13 ; 1.3.2)	19	12	27
Mesure 1.1.3	18	7	12
Mesure 1.3.2	1	5	15
Entreprises bénéficiant des services des hubs créatifs (mesure 2.3.3)	3 829	1769	3 779

Pour renforcer le tissu économique wallon, le PO FEDER 2014-2020 a renforcé le maillage entre les entreprises du territoire au travers des mesures 1.1.3 « Renforcement de la compétitivité du territoire par la création et la requalification d'infrastructures propices à l'accueil des entreprises [...] », 1.3.2 « Zones d'activité économique à haute qualité environnementale » et 2.3.3 « Aide à la mise en place de Hubs créatifs [...] ». En contribuant à la création ou à la requalification d'infrastructures d'accueil des entreprises, à la création de zones d'activités économiques (ZAE) à haute qualité environnementale et en cofinçant la mise en place de hubs créatifs dans neuf villes wallonnes, le PO FEDER 2014-2020 a visé non seulement à accroître l'attractivité et la compétitivité du territoire pour les entreprises, mais également à accroître les potentialités de mise en réseau des entreprises du territoire en

favorisant leur implantation dans des espaces favorables à l'échange et à la structuration de démarches collaboratives.

Si l'effet des du financement par le FEDER d'investissements dans des infrastructures d'accueil ou leur réaménagement sur la collaboration entre entreprises est assez indirect, et bénéficie *in fine* à un nombre d'entreprises relativement restreint, les infrastructures et ZAE concernées étant de petite taille, l'impact du FEDER en matière de mise en réseau, au bénéfice de petites entreprises ou de porteurs de projets apparaît plus important à travers le soutien aux hubs créatifs, intégrés au programme Creative Wallonia, aujourd'hui clôturé.

Si la nature des actions des hubs, leur nouveauté et leur diversité (cf. *infra*) et l'absence d'indicateurs de suivi spécifiques au suivi des actions d'accompagnement et de mise en réseau des entreprises dans le cadre de la programmation 2014-2020 limitent fortement la possibilité de quantification de leurs effets, certains constats peuvent cependant être dressés.

#### **Focus sur les hubs créatifs**

Le FEDER soutient les hubs créatifs à la fois pour l'aménagement de leurs infrastructures, pour l'acquisition d'équipements et pour leurs activités d'animation. Les hubs créatifs constituant un objet nouveau, créé en même temps que le démarrage de la programmation 2014-2020, sans avoir été préalablement testé ou évalué, les différents projets soutenus, qui présentaient des niveaux divers de maturité en termes de pilotage, de structuration et d'avancement, ont pour certains mieux fonctionné que d'autres. A l'issue de la programmation, deux des neuf hubs n'ont pas déposé de projets pour la programmation 2021-2027. Ceux-ci ont été plus ou moins orientés sur des logiques de collaboration en matière de recherche, de développement territorial ou d'accompagnement économique de jeunes entreprises ou de porteurs de projets entrepreneuriaux.

Premièrement, malgré les réussites diverses des différents hubs, au global ces structures semblent avoir dépassé le succès escompté, avec 3829 entreprises ayant bénéficié d'au moins un service des hubs au printemps 2022, ce qui excède déjà l'objectif fixé pour 2023.

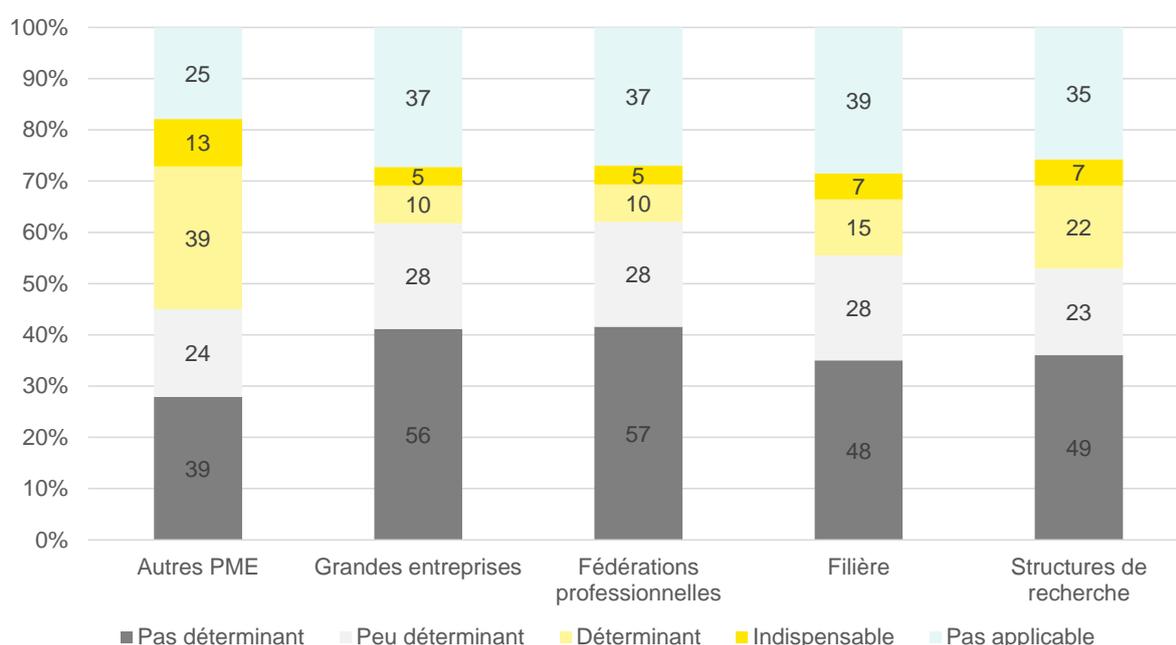
L'une des particularités des hubs réside dans l'accompagnement fourni à des porteurs de projets n'étant pas nécessairement des entreprises, mais dont les travaux peuvent déboucher sur la création d'une entreprise ou d'une innovation : une partie de leur action se situe donc en amont de l'accompagnement entrepreneurial. Ils permettent également à des entreprises de bénéficier d'un accompagnement pour tester et développer de nouvelles idées. Les actions s'appuient sur des ateliers de développement de projets, des workshops collectifs, l'usage de machines dans des fablabs, des sessions d'échanges entre pairs.

La logique présidant à ces actions est celle du croisement et de la mobilisation au sein de même lieux d'expertises et de compétences diverses. Plus particulièrement, la collaboration entre des porteurs de projets et des entreprises semble avoir eu un impact important. Les entreprises peuvent bénéficier de services de test rapides sur une phase d'accompagnement courte et resserrée pour tester une idée, reprototyper un produit en phase de croissance. Diverses initiatives ont été mises en œuvre selon les hubs, au-delà des services de tests et des fablabs : conférences Liège créative permettant la rencontre entre entrepreneurs et monde académique, hébergement de start-ups à Namur, espaces de coworking. Enfin, il est à noter que la logique de fonctionnement des fablabs au sein des hubs créatifs contribue aux objectifs d'une économie circulaire, en misant sur le réemploi, la requalification ou le recyclage de matériaux ou d'équipements, et s'inscrit ainsi en cohérence avec la logique de soutien du FEDER à ce mode de production : les hubs sont en effet le lieu de mises en œuvre de démarches d'upcycling et d'écoconception.

Ces structures peuvent constituer un levier d'attractivité important : à Namur, face à la forte demande concernant l'espace d'accueil permanent d'une capacité de 15 bureaux, de nouvelles infrastructures vont être construites.

Les hubs créatifs, malgré les difficultés rencontrées par certains, ont donc eu un réel effet de masse pour la mise en réseau de porteurs de projets entrepreneuriaux et d'entreprises récemment créées, de petite taille, relevant majoritairement du domaine des industries culturelles et créatives (ICC). Concernant les actions d'accompagnement des entreprises et des porteurs de projets entrepreneuriaux financées par le FEDER, celles-ci ont globalement eu un effet relativement limité sur la mise en réseau des entreprises avec des acteurs autres que des PME (indispensable ou déterminant pour 37% des répondants). L'effet de cet accompagnement sur la mise en relation avec les grandes entreprises ou les filières paraît très marginal, et n'est pas parvenu à répondre à l'enjeu de renforcement des liens entre grandes entreprises et PME wallonnes. Il est cependant à noter que la mise en relation avec des structures de recherche constitue la deuxième catégorie d'acteur pour laquelle l'accompagnement a joué un rôle déterminant ou indispensable (21%).

**Figure 40 - Dans quelle mesure l'accompagnement dont vous avez bénéficié a-t-il contribué à l'insertion de votre entreprise dans un tissu d'acteurs économiques wallons ? (140 répondants)**



Source : enquête EY auprès des entreprises bénéficiaires du FEDER

**Si le soutien du FEDER à la recherche et à l'innovation a pu contribuer à renforcer la collaboration entre entreprises et structures de recherche, cette contribution paraît globalement en deçà des attentes, et accompagner dans certains cas des processus déjà enclenchés.**

*Effet analysé : Contribution du soutien du FEDER à la recherche et à l'innovation à l'accroissement du nombre de projets collaboratifs entre entreprises et avec les structures de recherche*

Indicateurs de résultat	Réalisé 05/2022	Objectif 2018	Objectif 2023
Entreprises coopérant avec des organismes de recherche soutenus par le FEDER (mesure 2.2.2)	218,05	194	587

Entreprises utilisant les équipements de pointe acquis (mesure 2.1.1)	221,2	223	402
Entreprises ayant bénéficié de la valorisation des projets de recherche (mesure 2.1.2)	840,75	732	1 439

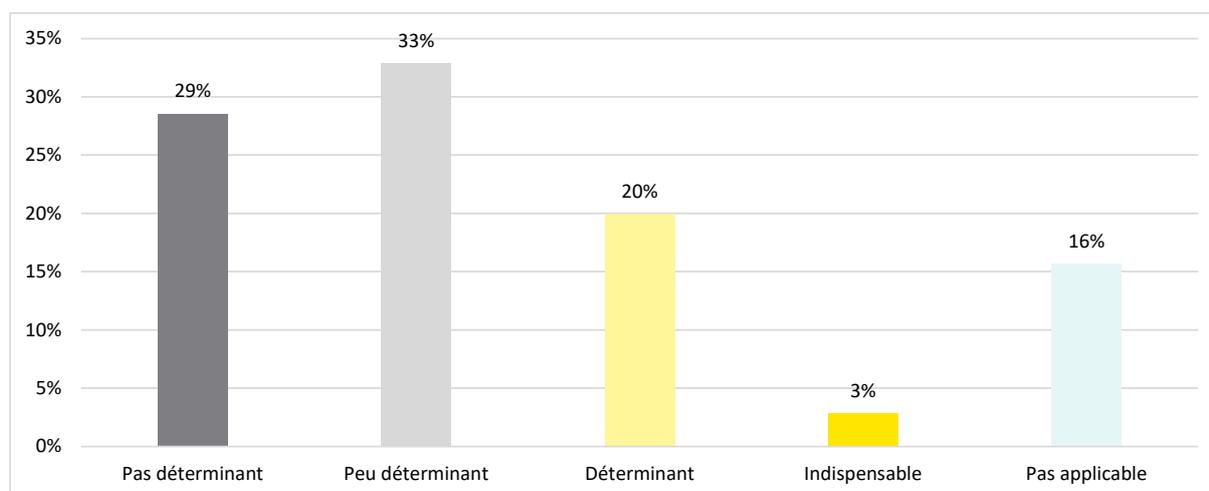
Les mesures 2.1.1 « Investissements en équipements de pointe », 2.1.2 « Développement de projets de recherche et de valorisation des résultats », et 2.2.2 « Soutien à la mise en œuvre d'unité de démonstration pour les PME [...] » visent à la fois à soutenir les structures de recherche et à l'appropriation et la valorisation économique des résultats des travaux de recherche du territoire par les entreprises wallonnes. Bien que ces mesures aient permis l'accroissement du nombre de projets collaboratifs entre entreprises et avec les structures de recherche, les résultats de ces mesures restent en deçà des objectifs du programme.

Le soutien du FEDER à la recherche et à l'innovation bénéficiant aux entreprises a permis un certain nombre de coopérations entre elles et des structures de recherche, bien que les objectifs fixés pour 2023 semblent difficiles à atteindre : 211 entreprises ont bénéficié des démonstrateurs et unités pilotes financés dans les CRA, 221 ont bénéficié des équipements de pointe financés dans les structures de recherche, 837 entreprises ont bénéficié de la valorisation de projet de recherche soutenus par le FEDER.

Les données remontées par les structures de recherche sur leurs interactions avec les entreprises ne précisent cependant pas la nature de celles-ci, ni nécessairement les entreprises concernées, dans la mesure où ces informations sont également considérées comme sensibles, dans un environnement concurrentiel. Par ailleurs, un certain décalage apparaît entre les acteurs du secteur de la recherche et le SPW dans l'interprétation de la valorisation économique de la recherche : là où les acteurs ont tendance à mettre en avant des réussites académiques, le SPW, en ligne avec les objectifs du FEDER de contribution au développement de l'économie wallonne, attache cette valorisation à un nombre d'emplois ou d'entreprises créées, de chiffre d'affaires généré ou de brevets déposés.

Les entreprises répondantes à l'enquête ayant bénéficié d'un soutien financier pour un projet de RDI, si elles représentent un échantillon relativement faible (70 répondants) pointent le caractère assez peu déterminant de ce soutien pour le développement de projets collaboratifs avec des structures de recherche wallonnes : le soutien y a contribué dans seulement 23% des cas.

**Figure 41 - Dans quelle mesure le soutien a-t-il contribué à mettre en place de nouveaux projets collaboratifs entre votre entreprise et des structures de recherche wallonnes ? (70 répondants)**



Source : Enquête EY auprès des entreprises bénéficiaires du FEDER

Il est toutefois à noter que ces mêmes entreprises sont un peu plus nombreuses (un tiers d'entre elles) à indiquer avoir renforcé leurs demandes de services auprès des structures de recherche wallonnes depuis 2014.

Cependant, un certain nombre d'impacts des actions financées par le FEDER ont pu être identifiés :

- L'investissement dans les équipements de pointe dans les structures de recherche permet aux entreprises d'avoir accès à des outils dans lesquels elles n'auraient jamais pu investir : elles utilisent ces équipements pour des finalités de recherche (par exemple, des études cliniques pour des entreprises du secteur pharmaceutique). Il n'existe pas d'alternative équivalente au FEDER sur le territoire wallon en termes de financement public pour de tels équipements.
- La transition d'un modèle « technology push » vers un modèle « demand pull » de soutien à la recherche et à l'innovation, amorcée avec la programmation 2014-2020, a rencontré un certain nombre de limites, la logique dominante restant celle de structures de recherche proposant des innovations aux entreprises. Dans cette perspective, les modalités des mesures de soutien à la recherche et à l'innovation de la programmation 2021-2027 ont été modifiées afin de donner plus d'ampleur à cette transition (comités d'utilisateurs d'entreprises, justification de l'achat d'équipements par des demandes du marché).
- C'est dans certains secteurs d'excellence de la Wallonie, comme les biotechnologies, que sont observés le plus grand nombre de coopérations entre entreprises et structures de recherche : par exemple le soutien du FEDER à l'implantation de l'ULB à Gosselies, ainsi qu'à l'université de Mons, a largement contribué à la structuration du biopôle, à attirer un certain nombre d'entreprises intéressées aux résultats des projets de recherche et engageant des collaborations avec ces structures, et donc à la structuration d'un pôle de la filière des biotechnologies à Gosselies, qui rassemble de nombreuses jeunes entreprises du secteur dont plusieurs ont été rachetées par de grandes entreprises internationales.
- Les espaces de démonstration à destination des PME industrielles dans les CRA soutenus par la mesure 2.2.2 sont identifiés comme ayant eu peu d'effets ; *a contrario*, la mesure 2.3.2 finançant des unités pilotes ou des démonstrateurs a été considérée par l'ensemble des parties prenantes interrogées comme un levier à fort impact. Elle a permis des collaborations entre plusieurs entreprises et des CRA sur des technologies très avancées ou de rupture, le déploiement de projets à une échelle quasi industrielle. Ces unités ont deux objectifs pour les entreprises : démontrer le fonctionnement auprès d'entreprises prêtes à investir dans les technologies, ou leur donner la possibilité de tester l'usage de ces technologies.

Comme le fait apparaître l'étude de cas relative à la mesure d'aide à l'investissement des PME s'intéressant aux entreprises des domaines de la S3, ainsi que les résultats de l'enquête auprès des entreprises (cf. *supra*), les autres mesures de soutien du FEDER aux entreprises peuvent avoir contribué, directement ou indirectement, au financement de projets de recherche d'entreprises développés en partenariat avec d'autres entreprises ou avec des structures de recherche.

**En synthèse, l'effet des différents soutiens du FEDER aux entreprises en matière de mise en réseau des entreprises entre elles, au-delà d'être difficilement mesurable, apparaît globalement limité, ou incident.**

Il semble en effet, dans certains cas, circonscrit au cadre particulier de certaines mesures et ciblant un public assez spécifique : ainsi les hubs créatifs ont-ils pu contribuer à mettre en réseau des porteurs de projets entrepreneuriaux, des dirigeants d'entreprises récemment créées et, dans une moindre mesure, des chercheurs, mais les entreprises concernées

semblent essentiellement de très petites ou petites entreprises au démarrage de leur activité. Alors que les mesures de conseil et d'accompagnement semblent avoir essentiellement contribué, lorsque cela a été le cas, à mettre en relation entre elles des PME, il apparaît que le soutien financier du FEDER, y compris pour des projets de recherche, ait permis dans certains cas de contribuer à des projets mobilisant des partenariats avec de grandes entreprises.

En matière de collaboration avec les structures de recherche, les différentes formes de soutien du FEDER à la recherche et à l'innovation visant à accroître ces interactions ont en effet permis de multiplier les projets et de renforcer les coopérations entre entreprises et structures de recherche. Le FEDER a ainsi fortement contribué, par exemple dans le secteur des biotechnologies et plus largement dans le secteur médical, à une structuration d'un secteur d'excellence s'appuyant sur un fort potentiel d'innovation porté par la coopération entre des structures de recherche d'excellence et un écosystème de start-ups dynamiques et en croissance. Cependant, les effets observés semblent en retrait par rapport aux objectifs fixés et aux attentes découlant du changement de paradigme du soutien à la recherche et à l'innovation en début de programmation, visant à davantage l'orienter vers la réponse aux besoins des entreprises.

#### 5.4. Q.3.4 : Contribution du soutien du FEDER à l' accroissement de la productivité et de la compétitivité des entreprises wallonnes

**Le FEDER a principalement contribué à l'accroissement de la productivité des entreprises wallonnes par le biais du soutien aux investissements des PME.**

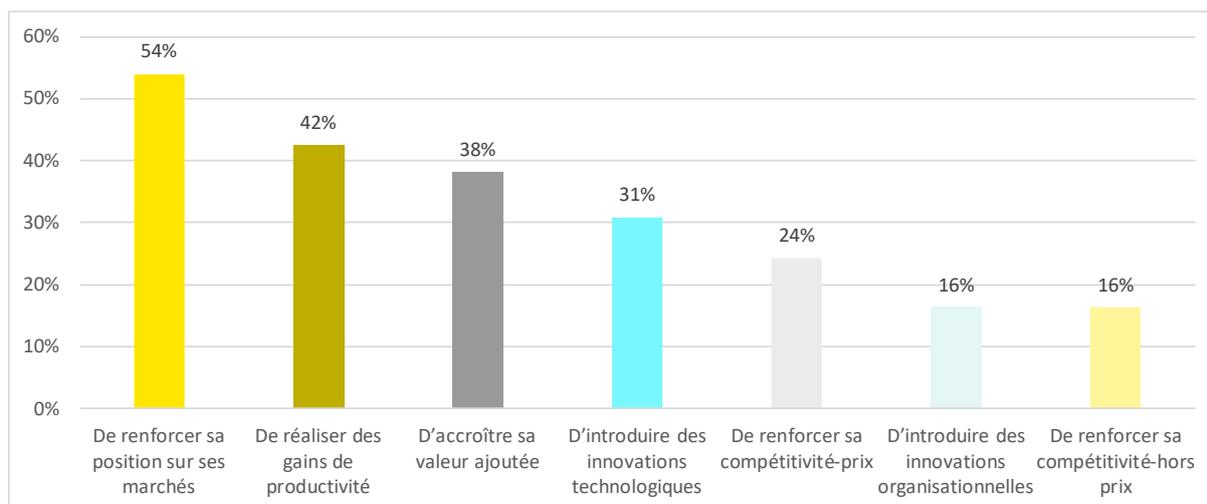
*Effet analysé : Contribution du FEDER à l'accroissement de la productivité des entreprises wallonnes en permettant une utilisation plus optimisée des facteurs de production*

Indicateurs de résultat	Réalisé 05/2022	Objectif 2018	Objectif 2023
Entreprises ayant finalisé un diagnostic sur l'utilisation efficace des ressources (mesure 1.3.1)	155	0	1 040
Entreprises ayant initié un plan d'actions d'utilisation efficace des ressources (économie circulaire) (mesure 1.3.1)	120	0	672
Entreprises ayant initié une stratégie d'utilisation rationnelle de l'énergie (mesure 4.2.4)	99	132	302
Projets industriels d'économie circulaires finalisés ou en cours de finalisation (mesure 1.3.1)	1	0	0

Comme l'indiquent les indicateurs de résultat du PO FEDER, les mesures spécifiquement destinées à l'amélioration de la productivité par le biais d'une rationalisation de l'usage des ressources ou du développement de l'économie circulaire n'ont pas atteint leurs objectifs, notamment en raison du retard de lancement de la mesure 1.3.1 (Services d'appui avancé aux PME – Economie circulaire).

Concernant le soutien à l'investissement (cf. mesures *supra*), les instruments financiers ou les mesures de financement des entreprises innovantes, les réponses à l'enquête permettent de donner une indication sur les effets des investissements réalisés avec le soutien du FEDER au sein des entreprises soutenues : si le premier effet des investissements et d'aboutir à un renforcement du positionnement des entreprises sur leurs marchés (54%), dans 42% des cas, ceux-ci ont directement permis aux entreprises de réaliser des gains de productivité et, dans 24% des cas, de renforcer leur compétitivité-prix.

**Figure 42 - Les investissements réalisés grâce au soutien du FEDER ont-ils permis à votre entreprise : (165 répondants)**



Source : enquête EY auprès des entreprises bénéficiaires du FEDER

**Le FEDER, en soutenant des jeunes entreprises et des entreprises innovantes, contribue à l'accroissement de l'intensité en R&D de l'économie wallonne et à développer l'innovation au sein des PME.**

*Effet analysé : contribution du FEDER à l'accroissement de l'intensité en R&D des entreprises et de l'économie wallonne*

Indicateur de réalisation	Réalisé 05/2022	Objectif 2018	Objectif 2023
CHEQUES - Nombre de dossiers de chèques technologiques ou "Propriété intellectuelle" introduits et recevables (indicateur de réalisation) (mesure 2.2.1)	1235	845	2569
Indicateur de résultat	Réalisé 05/2022	Objectif 2018	Objectif 2023
CHEQUES - Nombre de PME ayant fait appel aux chèques "propriété intellectuelle" (indicateur de résultat) (mesure 2.2.1)	243	55	375

La mesure 2.2.1 « subvention à la recherche « demand pull » » propose des actions de soutien à la R&D des PME pour appuyer les efforts de recherche en lien avec la dynamique des pôles de compétitivités dans les différents domaines qu'ils couvrent. La mesure 2.3.1 « financement des entreprises innovantes » intervient quant à elle en complément de la mesure 2.2.1 en octroyant des financements de tous types aux entreprises innovantes pour leur permettre une mise à disposition de fonds à long terme et une prise de risque nécessaire à l'innovation.

Au titre du financement des entreprises innovantes, le programme FEDER a engagé, via la SOWALFIN, près de 62 M€ au soutien de projets de RDI dans les entreprises wallonnes. Ces prêts ont cofinancé près de 337 M€ de projets d'investissements en R&D réalisés par 91 entreprises, soit 48 M€ d'investissements par an en moyenne sur la période 2014-2020. En 2019, l'investissement des entreprises wallonnes dans la R&D représentait 2,8% du PIB

wallon<sup>93</sup> en 2019, soit 2,9 Md€, en augmentation de 60% depuis 2014. En prenant comme référence cette période 2014-2019, la mesure de financement des entreprises innovantes a donc contribué en moyenne au financement de 1,6 à 2,6% des dépenses de R&D des entreprises wallonnes.

Cependant, la contribution du FEDER à l'intensité en R&D des entreprises wallonnes ne se limite pas à cette mesure. Les mesures de soutien financier de l'axe 1 et de l'axe 4 ont également contribué au financement de projets de RDI dans les entreprises sans qu'il soit possible de quantifier les investissements concernés. Il faut ajouter à ces mesures les chèques technologiques et propriété intellectuelle, qui ont bénéficié à près de 1500 entreprises, pour un montant de plus de 89 M€.

Ainsi, comme indiqué par le graphe ci-dessus, les entreprises répondantes à l'enquête ayant bénéficié du soutien financier du FEDER (161 répondants), quel que soit son objectif, a permis à 31% d'entre elles d'introduire des innovations technologiques dans leur offre ou leur activité, et à 16% d'entre elles d'introduire des innovations organisationnelles.

**En synthèse, le soutien du FEDER aux entreprises wallonnes a donc permis aux entreprises wallonnes soutenues d'accroître leur productivité principalement par le biais des aides financières (subventions ou instruments financiers) en leur permettant de réaliser des investissements à visée productive (matériel, innovations technologiques ou organisationnelles) ou améliorant leur compétitivité. Cette contribution à l'accroissement de la productivité est d'autant plus renforcée qu'une part conséquente du soutien du FEDER aux PME est orienté vers le renforcement de leur intensité en R&D, accompagnant ainsi la croissance de celle-ci à l'échelle de la Wallonie.**

## 5.5. Synthèse sur la contribution du FEDER à l'accroissement de la production de richesses en Wallonie sur la période 2014-2020

**Les PME soutenues par le FEDER ont vu leur valeur ajoutée croître bien davantage que la moyenne des PME wallonnes, le FEDER contribuant à leur donner les moyens de mettre en œuvre leur stratégie de croissance grâce à des investissements représentant en moyenne 0,2% du PIB wallon.**

*Effet analysé : analyse de la contribution du FEDER à la croissance de la valeur ajoutée des entreprises soutenues et à la croissance du PIB wallon*

L'étude de l'évolution de la valeur ajoutée moyenne des PME wallonnes entre le dernier exercice clos et l'année N-8 permet de noter que les entreprises ayant bénéficié d'un soutien financier du FEDER ont vu leur valeur ajoutée croître bien plus significativement (+ 86% contre +21%) que celui de l'ensemble des PME du territoire wallon pour lesquelles les mêmes données étaient disponibles.

**Tableau 2 - Comparaison de l'évolution de la valeur ajoutée moyenne des PME bénéficiaires du soutien financier du FEDER avec l'ensemble des PME wallonnes**

	Valeur ajoutée nette (K€) PME bénéficiaires du FEDER (815)	Valeur ajoutée nette (K€) Ensemble des PME wallonnes (36 663)
N-8	504	638

<sup>93</sup> Soit 85% de l'intensité en R&D de l'économie wallonne, définie comme la part des dépenses brutes de R&D dans le PIB.

Dernier exercice clos	937	773
Variation	+ 86%	+ 21%

Sources : Listes des bénéficiaires FEDER, Belfirst, analyse EY

Alors que cette valeur ajoutée était inférieure pour les bénéficiaires du FEDER en N-8, sa croissance plus rapide que pour l'ensemble des PME aboutit à ce qu'elle soit désormais supérieure à celle de l'ensemble des entreprises. Cette évolution reflète également le profil d'entreprises plus récemment créées des PME bénéficiaires du FEDER, positionnée pour une partie d'entre elles sur des secteurs innovants ou en forte croissance. Elle témoigne également du fait que le soutien du FEDER à leurs investissements s'inscrit et contribue à une dynamique croissance et à une amélioration de la productivité et de la compétitivité de ces entreprises plus importantes que pour le reste des PME wallonnes.

Le graphique *supra* résumant les effets des investissements réalisés grâce au soutien du FEDER pour les 165 entreprises répondantes à l'enquête rappelle que 38% de ces entreprises considèrent que ces investissements ont directement permis d'accroître leur valeur ajoutée, attestant de l'impact du FEDER dans cette croissance plus élevée de la valeur ajoutée. 54% de ces entreprises jugent également que ces investissements leur ont permis de renforcer leur position sur leurs marchés respectifs.

En considérant de l'évolution du PIB de la Wallonie entre 2015 et 2019, sur la base des données disponibles de l'IWEPS, et en écartant la variation du PIB à partir de 2020 celle-ci ayant été fortement perturbée par le choc exogène de la crise liée à la pandémie de Covid-19<sup>94</sup>, celui-ci a cru de 8,6 Md€ sur la période (soit 1,7 Md€ par an en moyenne), passant de 95,4 à 104 Md€, pour un volume moyen de 99,3 Md€. Sur la période de programmation, le soutien financier du FEDER a cofinancé près de 1,46 Md€ d'investissements réalisés par les entreprises wallonnes, soit 209 M€ par an en moyenne. Ces investissements ont donc représenté en moyenne 0,2% du PIB annuel de la Wallonie, et 12,3% de la croissance annuelle moyenne du PIB wallon.

---

<sup>94</sup> Forte contraction de 6,2% en 2020 et forte croissance de 5,7% en 2021. Source : IWEPS.

## 6. Innovation - Evaluation des impacts du programme opérationnel FEDER 2014-2020 « Wallonie – 2020.EU » sur la thématique Transition vers l'innovation et l'économie de la connaissance

**Rappel de la question évaluative :** Dans quelle mesure le PO a-t-il contribué au renforcement de l'innovation et de la recherche sur le territoire, en faisant de celles-ci des leviers de transition de l'économie wallonne vers l'économie de la connaissance, permettant des développements technologiques apportant des solutions aux défis de la Wallonie ?

Les réponses aux différentes sous-questions évaluatives sont proposées ci-dessous.

### **Avertissement**

Certains éléments de cette section ont été repris de la section dédiée au développement du tissu économique wallon, plus précisément des réponses aux questions évaluatives traitant des effets du soutien du FEDER à la recherche et à l'innovation sur la croissance des entreprises wallonnes. Ils ont été intégrés ou reproduits dans les analyses *infra* afin de permettre une lecture indépendante de cette section dédiée à l'impact du FEDER sur l'innovation et la transition vers une économie de la connaissance en Wallonie.

### 6.1. Q4.1 : Contribution du FEDER à l'accroissement de l'innovation et la capacité d'innovation des entreprises wallonnes

**Le soutien financier du FEDER à la recherche et à l'innovation dans les entreprises wallonnes a permis la réalisation de nouvelles innovations en renforçant les capacités des entreprises en pérennisant leur fonction d'innovation.**

*Effet analysé : contribution du soutien financier du FEDER à l'accroissement de la capacité d'innovation des entreprises wallonnes*

Indicateurs de résultat	Réalisé 05/2022	Objectif 2018	Objectif 2023
Augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien (mesure 2.3.1) (en ETP)	488,4	NA	381

La mesure 2.2.1 « subvention à la recherche « demand pull » » propose des actions de soutien à la R&D des PME pour appuyer les efforts de recherche en lien avec la dynamique des pôles de compétitivités dans les différents domaines qu'ils couvrent. La mesure 2.3.1 « financement des entreprises innovantes » intervient quant à elle en complément de la mesure 2.2.1 en octroyant des financements de tous types aux entreprises innovantes pour leur permettre une mise à disposition de fonds à long terme et une prise de risque nécessaire à l'innovation.

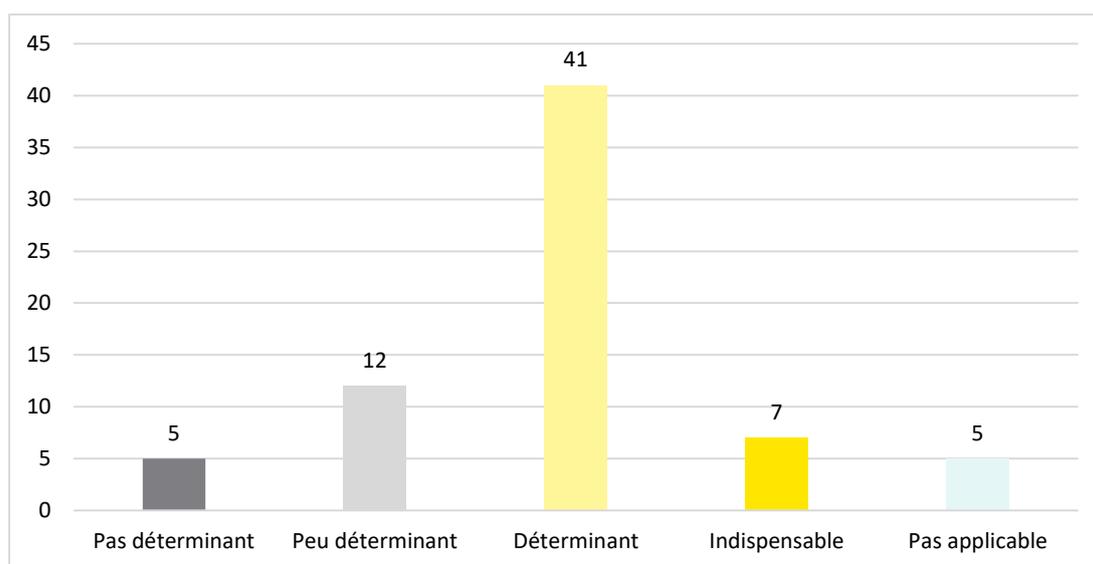
Au titre du financement des entreprises innovantes, le programme FEDER a engagé, via la SOWALFIN, près de 62 M€ au soutien de projets de RDI dans les entreprises wallonnes. Ces prêts ont cofinancé près de 337 M€ de projets d'investissements en R&D réalisés par 91 entreprises, soit 48 M€ d'investissements par an en moyenne sur la période 2014-2020.

Cependant, la contribution du FEDER à l'intensité en R&D des entreprises wallonnes ne se limite pas à cette mesure. Les mesures de soutien financier de l'axe 1 et de l'axe 4 ont également contribué au financement de projets de RDI dans les entreprises sans qu'il soit possible de quantifier les investissements concernés. Il faut ajouter à ces mesures les chèques technologiques et propriété intellectuelle, qui ont bénéficié à près de 1500 entreprises, pour

un montant de plus de 89 M€ cofinçant plus de 145 M€ de dépenses des entreprises en matière de RDI.

Le soutien financier du FEDER aux entreprises en matière de recherche et d'innovation semble avoir eu un impact fort pour leur permettre de développer leurs capacités pour mener des projets de recherche et d'innovation : parmi les 70 entreprises répondantes à l'enquête, ce soutien a été déterminant (41) ou indispensable (7) pour 69% d'entre elles.

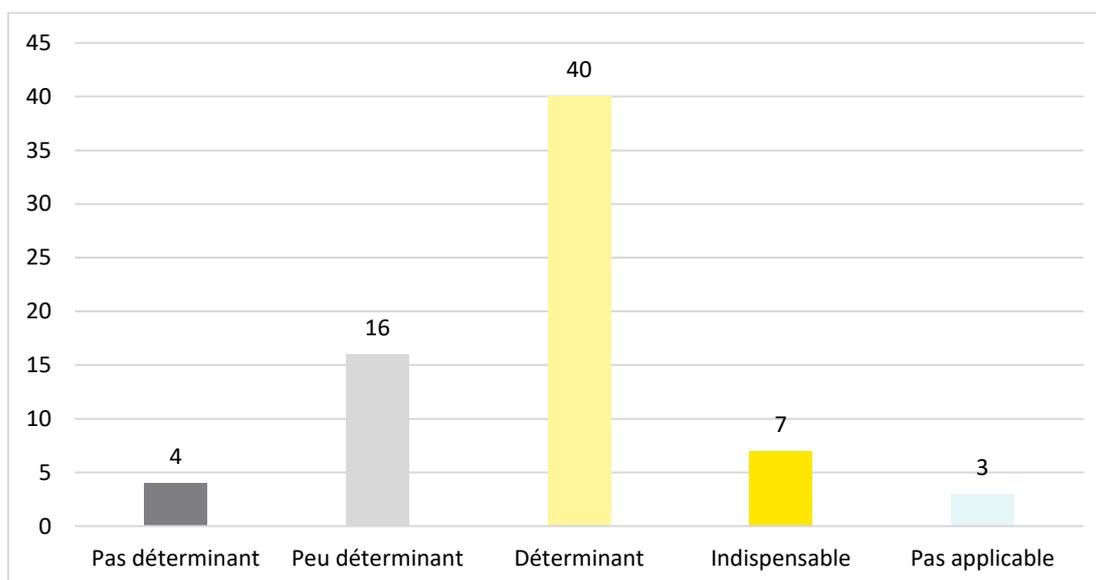
**Figure 43 - Dans quelle mesure le soutien du FEDER vous a-t-il permis d'acquérir de nouvelles capacités pour mener à bien des projets de recherche et d'innovation au sein de votre entreprise ? (70 répondants)**



Source : enquête EY auprès des entreprises bénéficiaires du FEDER

Un effet comparable est observé en termes de pérennisation de la fonction d'innovation des entreprises. Cet effet témoigne de l'impact de long terme du soutien financier du FEDER à ces entreprises, en permettant de structurer leur démarche d'innovation et de garantir son intériorisation au sein des entreprises, au-delà de la réalisation d'un seul projet, notamment grâce à la pérennisation des embauches.

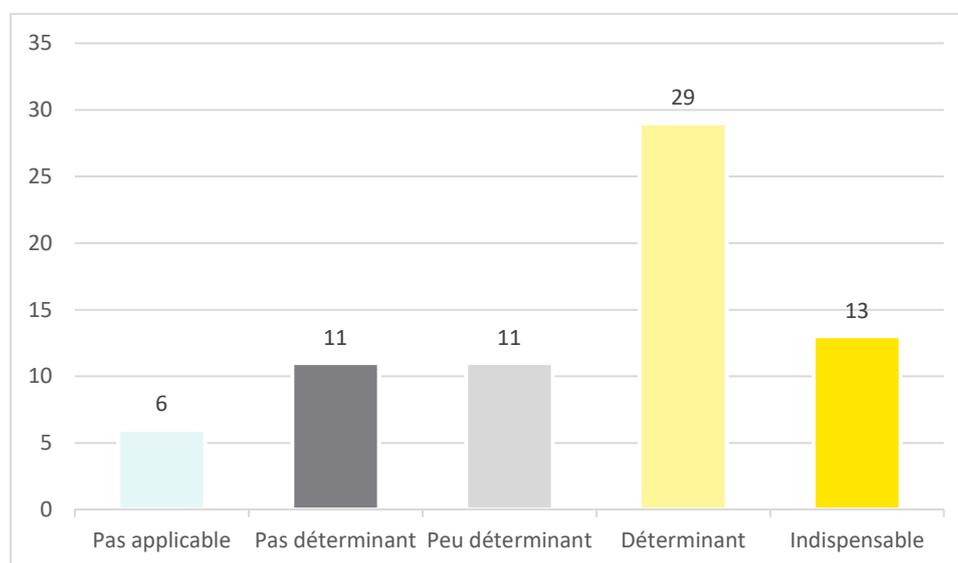
**Figure 44 - Dans quelle mesure le soutien a-t-il contribué à pérenniser la fonction d'innovation au sein de votre entreprise ? (70 répondants)**



Source : enquête EY auprès des entreprises bénéficiaires du FEDER

En cohérence avec ce constat, il apparaît que le soutien financier à la recherche et à l'innovation s'est également avéré déterminant pour la réalisation d'embauches pour 59% des entreprises bénéficiaires répondantes à l'enquête.

**Figure 45 - Dans quelle mesure l'aide dont vous avez bénéficié a-t-elle contribué à l'augmentation des embauches de votre entreprise ? (71 répondants)**



Source : enquête EY auprès des entreprises bénéficiaires du FEDER

En complément de ces embauches, dans 61% des cas, le soutien du FEDER à la RDI a permis aux entreprises soutenues d'acquérir du matériel, et dans 77% des cas, à investir dans l'innovation dans l'entreprise.

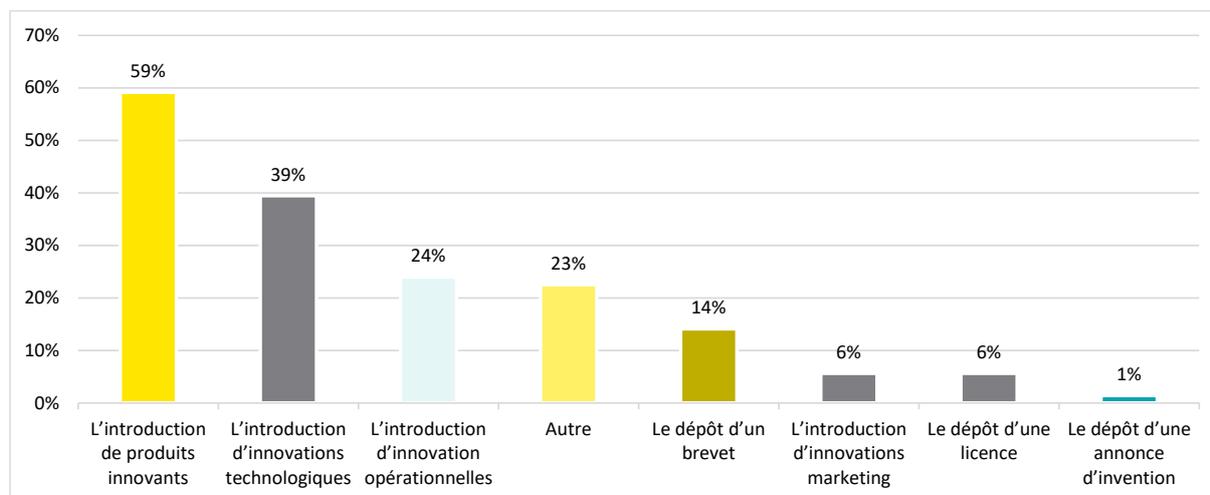
**Le soutien du FEDER à l'investissement et au financement dans la RDI dans les entreprises contribue à accroître les innovations réalisées dans les entreprises wallonnes**

Le soutien du FEDER spécifiquement ciblé sur la recherche et l'innovation dans les entreprises contribue également au lancement de nouvelles activités et de nouveaux produits par les entreprises wallonnes, devant les conduire à gagner de nouvelles parts de marché et à accroître leur activité. Ainsi, dans le cadre du financement des entreprises innovantes, 81 entreprises ont bénéficié de subventions pour le lancement de produits ou services nouveaux pour le marché, et 75 pour le lancement de produits ou services nouveaux pour elles.

Le lancement de produits innovants ou l'introduction d'innovations technologiques dans la production des entreprises wallonnes soutenues apparaissent comme les principaux effets du soutien du FEDER à la recherche et l'innovation dans les entreprises : parmi les 71 répondants à l'enquête ayant bénéficié d'un tel soutien, les projets mis en œuvre ont abouti à l'introduction de produits ou services innovants dans 59% des cas, et d'innovations technologiques dans 39% des cas. Dans 24% des cas, ces projets ont abouti à l'introduction d'innovations organisationnelles.

Une moindre part des projets a permis d'aboutir au dépôt de brevets (14%), de licences (6%) ou d'annonces d'invention (1%).

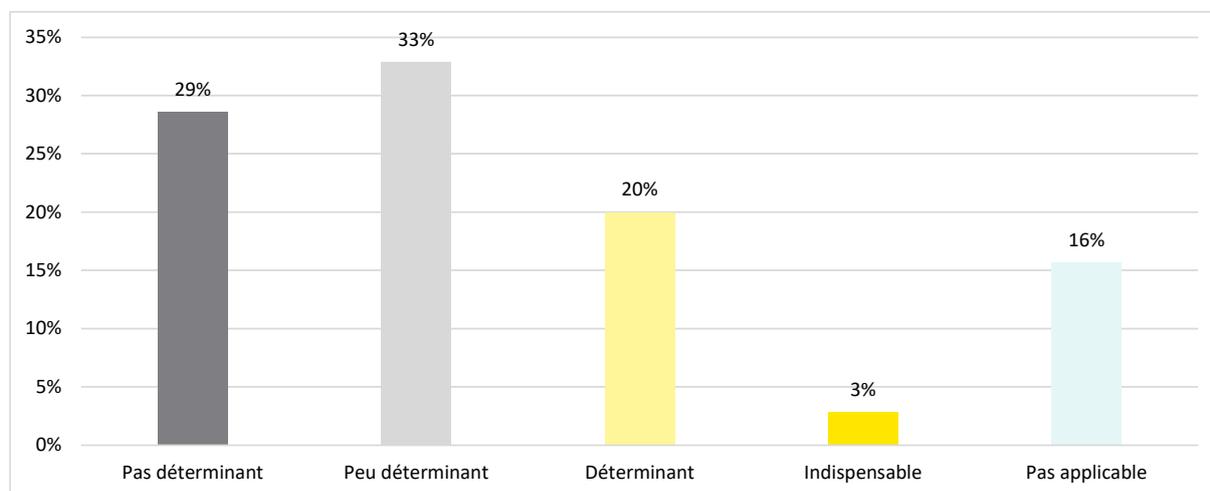
**Figure 46 - Votre (vos) projet(s) d'innovation soutenu(s) par le FEDER a-t-il (ont-ils) abouti pour votre entreprise à :**



Source : enquête EY auprès des entreprises bénéficiaires du FEDER

Les entreprises répondantes à l'enquête ayant bénéficié d'un soutien financier pour un projet de RDI, si elles représentent un échantillon relativement faible (70 répondants) pointent le caractère assez peu déterminant de ce soutien pour le développement de projets collaboratifs avec des structures de recherche wallonnes : le soutien y a contribué dans seulement 23% des cas.

**Figure 47 - Dans quelle mesure le soutien a-t-il contribué à mettre en place de nouveaux projets collaboratifs entre votre entreprise et des structures de recherche wallonnes ? (70 répondants)**



Source : enquête EY auprès des entreprises bénéficiaires du FEDER

## 6.2. Q4.2 : Contribution du FEDER à l'accroissement de l'attractivité des structures de recherche wallonnes dans des domaines stratégiques, en soutenant leur équipement et des projets collaboratifs avec les entreprises wallonnes

**Le FEDER a principalement contribué à accroître la capacité des structures de recherche wallonnes à développer leur collaboration avec les entreprises du territoire par le biais de l'investissement dans des équipements de pointe et de démonstrateurs.**

*Effet analysé : Contribution du FEDER au développement des capacités des structures de recherche à mettre en œuvre des projets en collaboration avec les entreprises du territoire*

Indicateurs de résultat	Réalisé 05/2022	Objectif 2018	Objectif 2023
Entreprises utilisant les équipements de pointe acquis (mesure 2.1.1)	221,2	223	402
Entreprises ayant bénéficié de la valorisation des projets de recherche (mesure 2.1.2)	837,9	732	1 439
Démonstrateurs et unités pilotes développés (mesure 2.3.2)	5	1	11

La section 2.1 du PO FEDER 2014-2020 « Renforcement des capacités de RDI des organismes de recherche dans les domaines utiles aux PME » visait la valorisation du potentiel des centres de recherche « Technology push » au travers des mesures 2.1.1 « Investissement en équipements de pointe » et 2.1.2 « Développement de projets de recherche et de valorisation des résultats ».

Le levier du soutien du FEDER aux structures de recherche semblant avoir l'impact le plus fort en termes de collaboration avec les entreprises semble être celui des investissements dans des équipements de pointe. Il a permis à plus de 200 entreprises d'avoir accès à des outils dans lesquels, dans de nombreux cas, elles n'auraient jamais pu investir : elles utilisent ces équipements pour des finalités de recherche (par exemple, des études cliniques pour des entreprises du secteur pharmaceutique). Il n'existe pas d'alternative équivalente au FEDER sur le territoire wallon en termes de financement public pour de tels équipements.

Le soutien du FEDER aux projets de recherche sur la programmation 2014-2020 a bénéficié à 220 projets répartis entre 20 portefeuilles. Ce soutien n'a pas posé d'exigence de saut de TRL aux projets soutenus : les projets démarrés en TRL 2 ou 3 en début de programmation n'ont pas nécessairement atteint un niveau plus élevé en fin de programmation, c'est-à-dire, par exemple, un niveau de TRL de 5 ou de 6 correspondant à des étapes de démonstration à des acteurs industriels. La valorisation économique des projets soutenus, et par conséquent la collaboration avec des entreprises, constitue donc une perspective plus lointaine pour ces projets.

Concernant la répartition sectorielle des portefeuilles de recherche soutenus, même si chacun pouvait s'inscrire dans un domaine de spécialisation, ils relevaient de secteurs très divers, ce qui réduit l'impact de ceux-ci. Bien que les financements soutiennent des structures ayant une taille critique, dans certains cas, le soutien du FEDER n'a pas nécessairement été suffisant pour permettre à des projets d'aboutir à une valorisation économique suffisante.

Il est toutefois à noter que dans certains secteurs de pointe et d'excellence sur lesquels la Wallonie est déjà bien positionnée, particulièrement dynamiques, le soutien du FEDER a contribué à de réelles avancées en termes de collaboration entre structures de recherche et entreprises : par exemple le soutien du FEDER à l'implantation de l'ULB à Gosselies, ainsi qu'à l'université de Mons, a largement contribué à la structuration du biopôle, à attirer un certain nombre d'entreprises intéressées aux résultats des projets de recherche et engageant

des collaborations avec ces structures, et donc à la structuration d'un pôle de la filière des biotechnologies.

Le soutien du FEDER à la recherche et à l'innovation bénéficiant aux entreprises a permis un certain nombre de coopérations entre elles et des structures de recherche, bien que les objectifs fixés pour 2023 semblent difficiles à atteindre : 218 entreprises ont bénéficié des démonstrateurs et unités pilotes financés dans les CRA.

**Le FEDER a davantage contribué à la pérennisation de postes de chercheurs dans l'ensemble des domaines qu'au ciblage du renforcement des structures de recherche dans quelques secteurs stratégiques, malgré une forte contribution à la réussite de certains de ces secteurs.**

*Effet analysé : contribution du FEDER à l'attractivité des structures de recherche wallonnes dans des domaines stratégiques*

Indicateur de réalisation	Réalisé 05/2022	Objectif 2018	Objectif 2023
Nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien (mesure 2.1.2) (en ETP)	291,62	283,11	305,95

Dans ce domaine également, le soutien à l'investissement dans des équipements de pointe pour les structures de recherche wallonnes semble avoir eu un impact fort et différenciant, en l'absence de dispositifs équivalents dans l'écosystème de financement wallon : ces investissements ont notamment pu permettre à des structures de rejoindre des consortia de recherche internationaux en disposant d'équipements rares, technologiquement très avancés, et coûteux.

Le soutien du FEDER aux structures de recherche semble avoir en grande partie permis de pérenniser des postes de chercheurs déjà existants, de maintenir une expertise existante dans des centres de recherche agréés (CRA) et dans les laboratoires : si le maintien de cette expertise représente certes un enjeu pour le territoire wallon, celui-ci répond encore à une logique « technology push » plutôt que de développement de nouvelles expertises en réponse à un besoin des entreprises.

### 6.3. Q4.3 : Contribution du FEDER, notamment par la réorientation du soutien à la recherche et à l'innovation vers les besoins des entreprises, à une valorisation accrue des projets de RDI réalisés en Wallonie

**La réorientation du FEDER vers un renforcement du soutien à la recherche « demand pull » semble avoir eu des effets limités sur la croissance de la valorisation économique de la recherche.**

*Effet analysé : contribution de l'accroissement du soutien du FEDER à la recherche « demand pull » et du soutien à la mise en contact des entreprises et structures de recherche à la valorisation économique des projets de recherche ou leur potentiel de valorisation*

Indicateurs de résultat	Réalisé 05/2022	Objectif 2018	Objectif 2023
Entreprises coopérant avec des organismes de recherche soutenus par le FEDER (mesure 2.2.2)	218,05	194	587
Entreprises utilisant les équipements de pointe acquis (mesure 2.1.1)	221,2	223	402
Entreprises ayant bénéficié de la valorisation des projets de recherche (mesure 2.1.2)	840,75	732	1 439

Nombre de spin-offs créées grâce au soutien du FEDER	2	N/A	N/A
Nombre d'emplois créés dans les spin-offs créées avec le soutien du FEDER	5	N/A	N/A

A travers le soutien aux projets de recherche portés par les centres de recherche agréés (CRA) et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche en collaboration avec des entreprises, plus de 800 entreprises wallonnes avaient bénéficié de la valorisation de projets de recherche au printemps 2022 (l'objectif pour 2023 ayant cependant été fixé à plus de 1400).

Les données remontées par les structures de recherche sur leurs interactions avec les entreprises ne précisent cependant pas la nature de celles-ci, ni nécessairement les entreprises concernées, dans la mesure où ces informations sont également considérées comme sensibles, dans un environnement concurrentiel.

Comme indiqué *supra* dans la réponse à la question 4.2, il apparaît cependant qu'en termes de valorisation économique des projets de recherche grâce au soutien aux structures de recherche, l'investissement dans les équipements de pointe a produit davantage d'impacts que le soutien aux projets de recherche eux-mêmes, toujours conçus dans une logique de « technology push ».

De plus, comme indiqué plus haut également, alors que la majorité des projets de recherche soutenus par le FEDER partaient d'un niveau de TRL faible de 2 ou 3, peu de projets ont atteint un stade permettant une valorisation économique, ce qui peut limiter le nombre de collaborations possibles avec des entreprises pouvant bénéficier des résultats de ces projets pour réaliser des innovations.

Le soutien du FEDER aux projets des structures de recherche wallonnes est de plus appréhendé comme ayant eu, au regard des objectifs formulés, moins d'effets en matière de valorisation économique que d'autres dispositifs de soutien public financés par la région wallonne. Par exemple, en termes de création de spin-offs, avec seulement deux spin-offs créées à l'issue de projets de recherche soutenus par le FEDER, ayant de plus bénéficié d'autres financements régionaux une fois lancées, les impacts sont relativement faibles.

Comme exposé dans la section du rapport dédiée à l'impact du FEDER sur le développement du tissu économique wallon, si la mise en contact du monde académique avec les entreprises ou les porteurs de projets entrepreneuriaux a constitué l'un des axes des hubs créatifs soutenus au cours de la période 2014-2020, cette dimension a été diversement exploitée selon les hubs, en fonction de leur gouvernance et de leurs infrastructures. D'autre part, cette interaction s'est souvent concentrée sur la démarche d'innovation d'entreprises en création ou de très jeunes start-ups, qui plus est majoritairement dans le secteur des industries culturelles et créatives, plutôt que sur un panel plus large d'entreprises et de secteurs.

#### **6.4. Q4.4 : Contribution du soutien du FEDER à la coopération entre le tissu économique et les structures de recherche à une exploitation et/ou prise de connaissance plus efficiente et large des évolutions technologiques ?**

***La contribution du FEDER à l'acquisition de compétences par les travailleurs permettant de valoriser des innovations issues de projets wallons apparaît généralement indirecte.***

*Effet analysé : Contribution du FEDER à l'acquisition par les travailleurs de compétences permettant de valoriser des innovations issues de projets de recherche et d'innovation wallons*

Au travers de la mesure 6.1.1 « Financement d'équipements de pointe et des extensions des capacités physiques d'accueil pour l'acquisition de nouvelles compétences », les centres de formation soutenus ont pu acquérir des équipements de pointe et construire des ateliers pour améliorer l'adéquation entre leur offre de formation et les besoins en compétences des entreprises du territoire.

Les entretiens avec le FOREM et l'IFAPME n'ont pas fait ressortir que les formations utilisant des équipements financés par le FEDER aient visé à former des stagiaires à des innovations issues de projets de recherche ou d'innovation portés par des structures de recherche soutenues par le FEDER.

Il apparaît qu'un certain nombre d'entreprises mettant en place des innovations technologiques ou investissant dans des équipements innovants forment les salariés en interne, notamment dans des secteurs de pointe pour lesquels des formations n'existent pas encore (par exemple, dans le secteur de la fabrication additive). A l'inverse, dans certains cas, les centres de formation peuvent être équipés de machines plus avancées technologiquement ou former les stagiaires à des procédés plus innovants que ceux employés dans les entreprises.

**La croissance limitée de la diffusion et de la valorisation directes des résultats de la recherche grâce au soutien du FEDER découle également de la nature des projets de recherche soutenus, pouvant avoir des effets davantage à moyen terme.**

*Effet analysé : Contribution du FEDER à une meilleure diffusion des résultats de recherche auprès des entreprises du territoire*

Indicateurs externes de résultat <sup>95</sup>	Réalisé - 05/2022
Nombre d'AI (annonces d'invention) en cours d'évaluation (à date de mars 2020)	19
Nombre de brevets en cours de transfert (à date de mars 2020)	2

Le faible nombre d'annonces d'inventions ou de brevets déposés en résultats des projets de recherche soutenu par le FEDER reflète d'une part le fait qu'un certain nombre de ces projets ne sont pas encore arrivés à leur terme, et d'autre part le niveau peu élevé de TRL atteint par la majorité de ces projets (cf. *supra*), qui explique que ceux-ci n'en soient pas encore au stade d'une valorisation d'un point de vue de propriété intellectuelle.

Par ailleurs, le fait que les CRA ne bénéficient pas d'un réseau dédié à la valorisation de la recherche économique, sur le modèle du réseau LiEU ou de Mirval+ dont bénéficient les structures universitaires en Wallonie, limite également la capacité de ces structures à dynamiser la valorisation et la diffusion des résultats de leurs projets de recherche auprès des entreprises du territoire.

Parmi les 70 entreprises répondantes à l'enquête ayant bénéficié du soutien à un projet d'innovation, un tiers d'entre elles indiquent avoir renforcé leurs demandes de services auprès des structures de recherche wallonnes depuis 2014.

Il convient cependant de noter que le soutien du FEDER a octroyé à certaines structures de recherche wallonne **une capacité d'initiative et de montée en compétences et en expertise sur des technologies et des champs de recherche encore émergents**. Si les projets de recherche associés sont certes éloignés du niveau de valorisation économique attendu dans les objectifs du PO FEDER 2014-2020, la perte, en l'absence de financement par le FEDER, de cette capacité d'initiative et de l'expertise acquise à travers ces projets, ne permettrait pas aux structures de recherche de se positionner ensuite sur des projets

<sup>95</sup> Rapport Mirval+ 2015-2020, LiEU, (octobre 2021)

d'envergure européenne ou de projets de recherche à niveau de TRL plus élevé en partenariat avec des entreprises wallonnes et soutenus par des dispositifs de la région (Win2wal par exemple). **Ainsi, si l'impact direct du FEDER sur l'exploitation ou la connaissance des évolutions technologiques par le tissu économique wallon peut sembler limité, il y contribue cependant à moyen ou long terme en permettant aux structures de recherche de se positionner comme expertes et sources d'innovation dans des champs de recherche débutant leur maturation économique.**

## 7. Attractivité urbaine - Evaluation des impacts du programme opérationnel FEDER 2014-2020 « Wallonie – 2020.EU » sur la thématique Renforcement de l'attractivité urbaine et territoriale

**Rappel de la question évaluative :** Dans quelle mesure le PO a-t-il contribué au renforcement de l'attractivité urbaine et territoriale afin de redynamiser les pôles urbains touchés par le déclin post-industriel ?

Les réponses aux différentes sous-questions évaluatives sont proposées ci-dessous.

### 7.1. Q5.1 : Contribution du FEDER à la croissance économique des pôles urbains

**Les zones d'activité économique créées ou développées avec le soutien du FEDER jouent un rôle important dans l'implantation ou la réimplantation des activités économiques dans le tissu urbanisé en offrant un cadre propice au développement des entreprises accueillies (forte connectivité au réseau de transports existant, réduction des coûts fixes, et mise à disposition de technologies et de services d'aide à l'innovation)**

*Effet analysé : Contribution du FEDER au renforcement de l'implantation d'activités économiques en zone urbaine*

Indicateurs de réalisation	Réalisé 05/2022	Objectif 2018	Objectif 2023
Hectares bruts équipés au sein de la nouvelle ZAE (mesure 1.1.3)	45	0	80
ZAE concernées par des projets de requalification (mesure 1.1.3)	4	6	7
Bâtiments/équipements mutualisés au sein des ZAE (mesure 4.2.3)	0	5	10
Infrastructures d'accueil bâties créées dans les ZAE (mesure 1.1.3)	9	13	17
Infrastructures d'accueil bâties HQE <sup>96</sup> créées dans les ZAE (mesure 1.3.2)	2	5	78
Infrastructures d'accueil bâties créées en tissu urbanisé (mesures 1.1.3 ; 4.2.3)	1	10	11
Hubs créatifs créés et équipés	6	8	9

La mise à disposition d'espaces répondant aux attentes des entreprises est indispensable à l'implantation d'activités économiques en zones urbaines. De ce fait, le PO FEDER 2014-2020 a contribué à la création et à l'équipement de zones d'activité économique dans une logique de développement durable et intelligent au travers des mesures 1.1.3 « Renforcement de la compétitivité du territoire par la création et la requalification d'infrastructures propices à

<sup>96</sup> Haute qualité environnementale

l'accueil des entreprises contribuant à la transition vers une économie bas carbone », 1.3.2 « Zones d'activité économique à haute qualité environnementale », 2.3.3 « Aide à la mise en place de Hubs créatifs dans les villes universitaires et les villes de plus de 50 000 habitants », 3.1.1 « Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises », 4.2.3 « Renforcement de la compétitivité du territoire par la création et la requalification d'infrastructures propices à l'accueil des entreprises contribuant à la transition vers une économie Bas Carbone » et 5.2.1 « Urbain/revitalisation – Renforcement de l'attractivité ».

Les effets de ces mesures ne sont pas tous observables au vu de l'état d'avancement des dossiers FEDER. En écartant les dossiers abandonnés, 127 dossiers sur l'ensemble de ces mesures ont été approuvés, mais les dépenses n'ont été enclenchées que sur 111 dossiers à date du 9 mai 2022. Parmi ces dossiers, 50% seulement (55 dossiers) ont leurs dépenses enclenchées à plus de 60% : il est donc difficile d'en évaluer les impacts étant donné que la majorité de ces projets ne sont toujours pas arrivés à terme. L'état d'avancement des dossiers explique alors les résultats des indicateurs définis sur ces mesures : aucun des objectifs fixés à 2023 n'a en effet été atteint. Il convient donc d'apprécier les impacts des actions menées dans le cadre de ces mesures non pas au regard des objectifs fixés à 2023, mais au regard des impacts observables des projets dont la mise en œuvre est relativement avancée.

A date du 9 mai 2022, ces mesures ont déjà permis l'équipement de 45 hectares bruts au sein de nouvelles zones d'activités économiques, la mise en place de projets de requalification dans 4 zones d'activités économiques, la construction de 12 infrastructures d'accueil des entreprises dont 9 dans des zones d'activités économiques, 2 infrastructures d'accueil HQE (Haute Qualité Environnementale) dans des zones d'activités économiques, 1 infrastructure d'accueil en tissu urbanisé, et la création et l'équipement de 6 hubs créatifs. Ces réalisations sont révélatrices de l'impact significatif du PO FEDER 2014-2020 sur l'attractivité économique de la Wallonie : les zones d'activités économiques équipées et requalifiées, les infrastructures d'accueil des entreprises construites et les hubs créatifs construits dans le cadre des mesures du PO FEDER 2014-2020 ont offert aux entreprises du territoire des espaces propices à leur développement. **Ces espaces soutenus par le FEDER sont connectés aux réseaux de transport existants, permettent aux entreprises de réduire leurs coûts fixes liés notamment aux frais à la location de locaux et à leur consommation d'énergie, et leur mettent à disposition des technologies et des services leur permettant d'innover.**

Indicateurs de réalisation	Réalisé 05/2022	Objectif 2018	Objectif 2023
Longueur de voies d'accès aux zones d'activité construites et/ou aménagées ( <i>en mètres</i> ) (mesure 1.1.3)	6 558	8 475	19 655
Infrastructures d'accueil bâties HQE créées dans les ZAE (mesure 1.3.2)	2	3	4
Systèmes mis en place pour permettre aux entreprises de mieux rationaliser leurs ressources dans les ZAE (mesure 1.3.2)	0	2	3

**En effet, le PO FEDER 2014-2020 a contribué à la construction de voies d'accès aux zones d'activités construites et/ou aménagées pour en améliorer l'accessibilité.** Les entreprises ont besoin que ces zones soient connectées au réseau de transports existants pour être reliés à leurs fournisseurs et leurs clients mais aussi pour que le temps de trajet des employés entre le domicile et le lieu de travail soit réduit<sup>97</sup>. Ainsi, 6 558m de voies d'accès à ces zones ont été construites à date du 9 mai 2022. Les zones d'activité économiques soutenues par le FEDER intègrent en effet l'accessibilité et la connectivité dans la définition des projets pour assurer l'attractivité de ces zones. Bien que ce chiffre ne représente que 33% de l'objectif fixé à 2023, sur tous les dossiers pour lesquels la construction des voies d'accès aux zones d'activités économiques est terminée, les objectifs 2023 ont été atteints. C'est le

<sup>97</sup> Entretien avec les dirigeants de l'incubateur Food is life

cas, par exemple, du projet « Amélioration de l'accessibilité à l'Ecopôle » qui visait la création de nouvelles voiries d'accès à l'Ecopôle à Farciennes : 2000m de voies d'accès ont été construites, soit 100% de l'objectif fixé à 2023.

**Le PO FEDER 2014-2020 a aussi adressé une autre condition importante à l'implantation d'entreprises en zones urbaines : la réduction des coûts liés à la location de locaux et à la consommation d'énergie.** Notamment pour les jeunes entreprises et les start-ups, les frais fonciers sont un facteur important dans leur logique d'implantation. Les infrastructures d'accueil des entreprises soutenues par le FEDER offrent donc des solutions d'accueil aux entreprises à des prix attractifs, comme à Sambreville avec le projet « Incubateur Food is Life 2 ». Le hall-relais dédié aux agro-industries à Auvelais, opérationnel depuis 2019, propose aux jeunes entreprises, start-ups et spin-offs des ateliers à des prix attractifs.

Les infrastructures d'accueil des entreprises soutenues par le FEDER permettent aux entreprises accueillies de réduire leurs coûts fixes liés aux frais fonciers mais aussi à leur consommation énergétique. Les mesures du PO FEDER 2014-2020 offrent effectivement des cadres physiques d'accueil des entreprises avec une utilisation rationnelle des ressources. A date du 9 mai 2022, deux infrastructures d'accueil à Haute qualité environnementale ont été bâties dans des zones d'activités économiques, permettant aux entreprises accueillies de bénéficier d'une infrastructure durable et de réduire ainsi leur consommation énergétique. Les autres infrastructures d'accueil soutenues par le FEDER, bien que non labellisées HQE, proposent aussi des solutions aux entreprises accueillies pour réduire leur consommation énergétique. Le projet « Food is life 2 » a ainsi permis l'équipement d'un bâtiment neuf en panneaux photovoltaïques qui couvrent une partie des besoins en énergie des modules accueillant les entreprises.

**Enfin, les infrastructures d'accueil des entreprises sont des espaces propices à l'innovation et attirent donc les entreprises par les opportunités de développement qu'elles offrent.** Premièrement, les infrastructures d'accueil soutenues impulsent des économies de localisation<sup>98</sup> pour attirer les entreprises. En adoptant une logique de concentration d'entreprises du même secteur, les infrastructures soutenues par le PO FEDER 2014-2020 offrent aux entreprises accueillies un meilleur accès à une main-d'œuvre qualifiée, à des savoir-faire, aux informations sur le marché et aux innovations. Par exemple, les entreprises candidates doivent ainsi démontrer la pertinence et la compatibilité de leur projet avec celui de Food is life afin d'être accueillies dans le hall-relais « Food is life 2 ». Enfin, les infrastructures d'accueil mettent à disposition des technologies et proposent des animations aux entreprises accueillies pour favoriser l'émergence d'innovations. Par exemple, pour le Hub créatif de Charleroi, un projet FEDER est entièrement destiné à la création, l'équipement et l'animation d'un fablab (*fabrication laboratory*) destiné à la production d'objets innovants. C'est également le cas pour le Hub créatif de Louvain-la-Neuve, pour lequel un projet FEDER a été consacré au réaménagement du fablab et à la création de nouveaux espaces dédiés à la production d'objets innovants et à la réflexion collaborative en réseau avec des universitaires.

Indicateurs de résultat	Réalisé 05/2022	Objectif 2018	Objectif 2023
Entreprises hébergées dans les infrastructures d'accueil bâties créées dans les ZAE - infrastructures HQE dans la mesure 1.3.2 (mesures 1.1.3 ; 1.3.2)	19	12	27
Mesure 1.1.3	18	7	12
Mesure 1.3.2	1	5	15
Entreprises installées dans la zone revitalisée (mesures 3.1.1 ; 5.2.1)	40	15	48
Mesure 3.1.1	4	6	25

<sup>98</sup> A. Marshall, Principles of economics (1890)

Mesure 5.2.1	36	9	23
Entreprises bénéficiant des services des hubs créatifs (mesure 2.3.3)	3 829	1769	3 779
Emplois créés (mesures 1.1.3 ; 1.3.2)	222	1 002	2 925
Mesure 1.1.3	222	992	2 907
Mesure 1.3.2	0	10	18

**Comme les zones d'activité économique soutenues par le FEDER répondent aux besoins des entreprises, elles jouissent d'une forte attractivité.** Alors que la majorité des dossiers FEDER ne sont pas encore arrivés à terme, 19 entreprises sont hébergées dans les infrastructures d'accueil créées dans les ZAE soutenues par le FEDER (soit 70% de l'objectif fixé à 2023), 40 entreprises sont installées dans les zones revitalisées dans le cadre du FEDER (soit 83% de l'objectif fixé à 2023), et 3829 entreprises bénéficient des services des hubs créatifs créés et/ou équipés grâce au FEDER (soit 101% de l'objectif fixé à 2023).

**Attractives, les zones d'activité économique ont déjà fait preuve de leurs capacités à soutenir le développement du tissu économique wallon.** Ainsi, 222 emplois ont déjà été créés dans les zones d'activités économiques soutenues par les mesures 1.1.3 et 1.3.2 du PO FEDER 2014-2020 -il est à noter que les emplois créés ne sont suivis que sur deux des six mesures analysées dans cette partie. Le projet de l'ASBL Contre vents et marées de « Réhabilitation de l'ancien site du Bon Grain – Incubateur en Economie sociale » a notamment permis la création d'emplois non délocalisables en ciblant des publics très éloignés de l'emploi. L'atelier vélo a justement été construit avec pour objectif principal de créer de l'emploi : selon Contre Vents et Marées, la coopérative compte plus de 40 travailleurs. Sur un territoire ayant un hauttaux de chômage, L'ASBL prévoit une augmentation de sa masse salariale de 50% grâce aux développements du site à venir<sup>99</sup>. Par conséquent, du fait de la mise en œuvre partielle des dossiers soutenus, les impacts du PO FEDER 2014-2020 sur l'attractivité des zones urbaines pour les entreprises sont limités. Toutefois, les résultats des dossiers mis en œuvre à date du 9 mai 2022 montrent que le PO FEDER 2014-2020 a contribué à l'aménagement de zones d'activité économique qui sont fortement attractives pour les entreprises et qui renforcent le développement du tissu économique wallon.

***Le développement urbain intégré impulsé par le FEDER capitalise sur des transformations urbaines passées ou en cours pour renforcer l'attractivité des zones urbaines. Cette approche multidimensionnelle et durable a déjà permis la création d'emplois et assure la création et le maintien d'emplois sur le moyen et long terme.***

L'axe 5 « développement urbain intégré » adopte une approche multidimensionnelle visant l'augmentation de l'emploi au niveau des pôles urbains, la densification des zones urbaines et la réduction des émissions de GES. Sur cet axe, 27 dossiers ont été instruits et 8 dossiers ont un état de mise en œuvre relativement avancé, avec un projet sur la mesure 5.1.1 (traité dans la partie GES de cette évaluation) et les autres projets sur la mesure 5.2.1 « Urbain/revitalisation - renforcement de l'attractivité ». Cette mesure vise la concentration des moyens sur les zones urbaines pour enclencher un processus de polarisation de la croissance suite à l'amélioration des facteurs d'attractivité dans les zones soutenues. L'état d'avancement des projets de l'axe 5 étant limité, il convient alors de baser l'analyse des impacts de ces projets d'aménagement des zones urbaines sur l'emploi sur les dossiers terminés, notamment des portefeuilles « Rénovation urbaine du centre-ville de La Louvière (suite) » et « Mons 2020, ville créative, culturelle et intelligente ».

<sup>99</sup> Entretien Contre Vents et Marées

**Ces portefeuilles, comme tous les portefeuilles de l'axe 5, répondent à une situation socio-économique du territoire dégradée.** A la Louvière, suite au déclin de l'activité industrielle, le portefeuille répond à un besoin pressent de changer l'image du territoire, d'attirer de nouvelles populations, de renforcer le tourisme et la qualité de vie des citoyens. A Mons, le centre-ville nécessite un repositionnement sur le plan commercial face à la hausse du nombre de fermetures de commerce et la baisse générale de l'attractivité commerciale du territoire. **Une approche multidimensionnelle est donc adoptée par ces portefeuilles pour renforcer l'attractivité des zones urbaines autour de l'attractivité résidentielle, économique, culturelle et touristique.** Le portefeuille « Rénovation urbaine du centre-ville de La Louvière (suite) » comporte ainsi un projet de réaménagement global des places et voiries du centre-ville, un projet de création d'un nouveau quartier polyfonctionnel à haute qualité environnementale sur une ancienne friche industrielle en centre-ville, un projet de réhabilitation du hall des expositions « Louv Expo », et un projet d'assainissement du Moulin Daubot. Le portefeuille « Mons 2020, ville créative, culturelle et intelligente » comprend quant à lui la réaffectation de voiries, la requalification de squares urbains, l'aménagement de la Place Léopold et de la Place des Congrès à proximité de la gare-passerelle, et l'« Exposition nouvelle génération – Mapping ».

**Ces projets capitalisent sur des actions de transformation urbaine déjà enclenchées.** Cette dynamique est relativement exceptionnelle à Mons, capitale européenne de la culture en 2015. Alors que de nombreuses anciennes capitales européennes de la culture peinent à capitaliser sur les travaux menés lors de cette année en tant que capitale de la culture, Mons a renforcé la cohérence des actions mises en œuvre dans le cadre du PO FEDER 2014-2020 avec les travaux menés en 2015 pour en renforcer son rayonnement. Cette stratégie a aussi été suivie à La Louvière : le PO FEDER 2014-2020 a été saisi par le Collège communal comme un outil pour « consolider les actions entreprises à l'échelle du centre-ville », telles que l'aménagement des espaces publics, l'embellissement des façades, et l'assainissement de plusieurs friches situées en plein cœur de la ville<sup>100</sup>.

**Alors que ces projets de grande envergure n'ont que récemment été terminés, les impacts de ces portefeuilles sur l'attractivité des zones urbaines sont déjà observables, sur plusieurs dimensions de la transformation urbaine.** Par exemple, à La Louvière, les places réaménagées dans le cadre du PO FEDER 2014-2020 sont en permanence occupées par des terrasses de l'Horeca et la population a déjà pris possession de ces places. Un centre commercial de 36 000m<sup>2</sup> a été construit sur l'ancienne friche industrielle en centre-ville, ainsi que 5 000m<sup>2</sup> de bureaux et 450 à 600 logements (avec capacité d'accueil d'environ 1 500 nouveaux habitants). « Louv Expo accueille à présent 20 000 visiteurs par an et une cinquantaine d'activités par an y sont organisées. Une Maison de l'Entreprise est implantée depuis 2 ans : 193 emplois ont ainsi été créés ou consolidés grâce aux actions de cette Maison de l'Entreprise et 52 plans d'affaires ont été accompagnés. Ainsi, comme le montre l'exemple du portefeuille de La Louvière, les actions soutenues par le FEDER ont eu des impacts positifs directs et rapidement observables sur l'attractivité commerciale, culturelle, touristique, économique et sur la création et le maintien d'emplois.

**Grâce à l'intégration de ces projets d'aménagement des zones urbaines dans une stratégie à long terme capitalisant sur les actions passées et en cours, l'impact de ces projets s'inscrivent sur le long terme.** L'exemple de Mons illustre cette dynamique. En effet, le portefeuille de Mons inscrit les actions du PO FEDER 2014-2020 dans la continuité des actions de création d'équipements structurants et de requalification urbaine dans le cadre des différentes périodes de programmation antérieures, La dynamique publique volontariste et ambitieuse qui s'est inscrite sur plusieurs programmations FEDER a eu des effets multiplicateurs notoires qui vont avoir des effets sur le long terme en stimulant le secteur privé

---

<sup>100</sup> Fiche projet « Acquisition de la propriété "CCC" », Eurogès

qui a investi dans le logement, le commerce, l'économie et la rénovation du patrimoine immobilier montois.

Par conséquent, l'approche multidimensionnelle de l'aménagement des zones urbaines capitalisant sur des actions de transformation urbaine passées et en cours ont déjà des impacts positifs observables sur l'attractivité résidentielle, économique, culturelle et touristique des territoires soutenus. L'inscription des actions du PO FEDER 2014-2020 dans des stratégies cohérentes et sur le long terme ont envoyé un signal positif au secteur privé qui investit dans le développement du territoire, permettant ainsi des impacts positifs sur le moyen et long terme de ces zones urbaines.

## 7.2. Q5.2 : Contribution du FEDER à l'amélioration de la durabilité des pôles urbains

Alors que la concentration et l'agglomération des activités dans l'espace géographique engendrent des externalités socio-économiques positives, ce phénomène peut aussi engendrer des externalités environnementales négatives. La concentration d'activités et de personnes a en effet des contreparties telles que la congestion et la pollution. Les pôles urbains présentent toutefois de nombreuses potentialités pour répondre aux défis énergétiques et climatiques.

**Au vu de l'état d'avancement des dossiers de mobilité douce et durable connectant les pôles urbains, les impacts du PO FEDER 2014-2020 ne sont pas observables**

*Effet analysé : Contribution du FEDER au renforcement de la mobilité douce et la mobilité durable*

Le déploiement d'une mobilité durable en Wallonie, comme dans d'autres régions européennes, se heurte à une demande croissante de mobilité, et notamment du mode routier. Les modes alternatifs de transport étant difficilement attractifs et les réseaux de transport, même en période hors « heures de pointes », étant en saturation progressive, les impacts environnementaux de la mobilité en Wallonie sont mal contrôlés. Pour faire face à la prépondérance de l'autoseulisme, le PO FEDER 2014-2020 soutient en Wallonie des projets visant à renforcer l'attractivité, la complémentarité et l'intermodalité des transports alternatifs.

Les dossiers de mobilité douce et durable instruits dans le cadre du PO FEDER 2014-2020 s'inscrivent principalement dans les domaines d'intervention « 034 - Autre réfection ou amélioration du réseau routier (autoroute, route nationale, régionale ou locale) » (47% des dossiers de mobilité douce et durable instruits), « 031 - Autres routes nationales et régionales (nouvelle construction) » (20% des dossiers de mobilité douce et durable instruits), et « 036 - Transports multimodaux » (11% des dossiers de mobilité douce et durable instruits). Le domaine d'intervention « 043 – Infrastructures et promotion des transports urbains propres (y compris les équipements et le matériel roulant) » n'est adressé qu'au travers d'un seul dossier qui vise la création d'un nouveau pôle de quais pour bus articulés accessibles depuis le parvis de la gare des bus de Mouscron ainsi que des accès sécurisés pour les piétons et cyclos. Il en est de même pour le domaine d'intervention « 044 - Systèmes de transport intelligents (y compris l'introduction de la gestion de la demande, les systèmes de péage, les systèmes informatiques de suivi, de contrôle et d'information) », avec un projet d'aménagement d'espaces urbains intelligents à Namur.

Indicateurs de réalisation	Réalisé 05/2022	Objectif 2018	Objectif 2023
Longueur de pistes cyclables, de ravel, de sites propres ou autre voie permettant le transport doux et/ou le transport en commun (mesures 4.4.1 ; 5.1.1) (en km)	0,2	3,505	9,923
Longueur totale de voiries aménagées (mesure 4.2.3) (en km)	0	0	1,6

Longueur totale de voies d'accès aux zones d'activité construites ou aménagées (en km)	6 558	8 475	19 655
<b>Indicateurs de résultat</b>	<b>Réalisé 05/2022</b>	<b>Objectif 2018</b>	<b>Objectif 2023</b>
Usagers des modes de transport alternatifs à l'auto-seulisme (mesures 4.4.1 ; 5.1.1)	6 041	741 372	871 165

**L'analyse des indicateurs du PO FEDER 2014-2020 mesurant les effets de projets de mobilité douce et durable soutenus laisse paraître que les impacts du PO FEDER 2014-2020 sur la mobilité sont pour le moment très faibles.** Sur chacun de ces indicateurs, ni les objectifs 2018 ni les objectifs 2023 n'ont été atteints au 9 mai 2022. Alors que l'objectif 2023 était d'atteindre 9 923 km de voies permettant le transport doux et/ou le transport en commun, 1,6 km de voiries aménagées et 871 165 usagers des modes de transport alternatifs à l'auto-seulisme, ces objectifs ne sont pas du tout atteints. Comme le montre le tableau ci-dessus, la base de données Euroges ne recense que 0,2 km de voies permettant le transport doux et/ou le transport en commun, 6 558 km de voies d'accès aux zones d'activité construites et/ou aménagées, 0 km de voiries aménagées et 6 041 usagers des modes de transport alternatifs à l'auto-seulisme.

**Cependant, ces indicateurs ne rendent pas compte de toutes les réalisations des projets de mobilité du PO FEDER 2014-2020.** Une première limite tient à la définition et au renseignement de ces indicateurs. Bien que les projets de mobilité soient soutenus au travers de plusieurs mesures du PO FEDER 2014-2020 (la mesure 1.1.3, la mesure 1.3.2, la mesure 3.1.1, la mesure 4.4.1, la mesure 5.1.1, et la mesure 5.2.1), ces indicateurs ne sont définis que sur les mesures 1.1.3, 4.4.1 et 5.1.1, alors que ces mesures ne représentent que 33% des projets de mobilité douce et durable. La deuxième limite de ces indicateurs est qu'ils ne révèlent pas un échec des projets soutenus mais plutôt un état d'avancement de ces projets encore trop limité pour en évaluer les effets. En effet, sur les mesures soutenant la mobilité douce et durable, 51 dossiers ont été approuvés, mais les dépenses n'ont été enclenchées que sur 35 dossiers à date du 9 mai 2022. Parmi ces dossiers, 45,7% seulement (16 dossiers) ont leurs dépenses enclenchées à plus de 60% : les impacts du PO FEDER 2014-2020 sur la mobilité douce et durable ne sont pas encore observables, la majorité des dossiers soutenus n'étant pas arrivés à terme, d'autant plus que les deux seuls dossiers terminés étant des dossiers d'acquisition de terrains en vue de la création d'infrastructures. De plus, le nombre d'usagers des modes de transport alternatifs à l'auto-seulisme renseigné dans le tableau ci-dessus ne concerne pas des dossiers de mobilité douce et durable connectant des pôles urbains.

Par conséquent, au vu de l'état d'avancement des dossiers de mobilité douce et durable connectant les pôles urbains, les impacts du PO FEDER 2014-2020 ne sont pas observables.

**Les impacts des actions visant la réduction de la consommation énergétique des pôles urbains ne sont pas encore observables mais les zones d'activité économique soutenues devraient permettre, à terme, une réduction annuelle des émissions de GES de 37 844 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>**

*Effet analysé : Contribution du FEDER à la réduction de la consommation énergétique des pôles urbains*

La redynamisation des pôles urbains dans le cadre du PO FEDER 2014-2020 étant menée dans une démarche durable, les mesures de revitalisation des pôles urbains intègrent des objectifs de réduction de consommation énergétique de ces pôles. Les mesures 4.1.1 « Bas-carbone/mobilité durable - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises », 4.2.3 « Bas-carbone – Renforcement de la compétitivité du territoire par la création et la requalification d'infrastructures propices à l'accueil des entreprises contribuant à la transition vers une économie Bas Carbone », 4.3.1 « Bas-carbone/bâtiments -

Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises », 4.4.1 « Bas-carbone/production à partir d'énergies renouvelables - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises », et 4.5.1 « Bas-carbone/cogénération - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises » visent ainsi, entre autres, une utilisation rationnelle et intelligente de l'énergie des pôles urbains.

Les portefeuilles de revitalisation des pôles urbains comprennent un ou plusieurs dossiers axés sur la réduction de la consommation énergétique, que ce soit par la mise en place de systèmes de cogénération, par le renforcement de la mobilité douce et durable, par la rénovation de bâtiments, ou encore par la mise en place d'éclairages moins énergivores. Comme développé dans la partie « GES et Environnement » de cette évaluation, les impacts des actions du PO FEDER 2014-2020 visant la réduction de la consommation énergétique des pôles urbains ne sont pas encore observables. Toutefois, la concentration des activités et la lutte contre l'étalement urbain devraient permettre de réduire la consommation énergétique de ces pôles urbains en limitant les déplacements routiers. De plus, le renforcement de l'attractivité urbaine par la création ou le développement de zones d'activité économique devraient permettre une réduction annuelle des émissions de GES de 37 844 tonnes d'équivalent CO2 grâce à la mutualisation d'équipements et/ou de bâtiments. Les impacts positifs des actions menées dans les pôles urbains au travers du FEDER sont cependant à nuancer en raison des impacts négatifs des projets d'aménagement de voiries dans le but d'améliorer l'accessibilité de ces pôles.

### **7.3. Q5.3 : Contribution du FEDER à l'attractivité des pôles urbains wallons pour de nouveaux habitants et les visiteurs**

***L'intégration des actions menées dans le cadre du PO FEDER 2014-2020 dans des approches stratégiques combinant les aspects économiques, environnementaux, sociaux et culturels du développement urbain ont renforcé le tourisme culturel et professionnel dans la région et y ont attiré de nouveaux habitants***

*Effets analysés : Contribution du FEDER à la rénovation et à la restauration de sites attractifs pour les visiteurs et d'amélioration des capacités d'accueil, et à l'amélioration du cadre de vie des citoyens*

Les projets de redynamisation des pôles urbains soutenus par le PO FEDER 2014-2020 visent à renforcer l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises. Ainsi, l'ensemble des mesures ayant pour objectif l'implantation des entreprises dans les pôles urbains wallons, le développement de la mobilité douce et durable dans ces pôles, l'amélioration du cadre de vie des citoyens et des entreprises ainsi que le développement du tourisme culturel et professionnel contribuent à attirer de nouveaux habitants et des visiteurs dans les pôles urbains wallons. De ce fait, les mesures 1.1.3 « Economie 2020 - Renforcement de la compétitivité du territoire par la création et la requalification d'infrastructures propices à l'accueil des entreprises contribuant à la transition vers une économie bas carbone », 3.1.1. « Territoire - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises », 3.1.2 « Territoire - Dépollution visant la reconversion des friches industrielles urbaines », 4.3.1 « Bas-carbone/bâtiments - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises », 4.4.1 « Bas-carbone/mobilité durable - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises », 4.5.1 « Bas-carbone/cogénération - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises », 5.1.1 « Urbain/bas-carbone - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises » et 5.2.1 « Urbain/revitalisation - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises » interviennent sur le territoire dans une logique de complémentarité.

**En effet, les projets de revitalisation des pôles urbains sont menés au travers d'une approche de développement durable et intelligente intégrant les volets économique,**

**environnemental, social et physique, notamment grâce à la définition des projets du PO FEDER 2014-2020 dans le cadre de portefeuilles.** Le portefeuille « Charleroi District créatif » est illustratif de cette approche. Ce portefeuille contient 11 dossiers, qui s'inscrivent dans l'ensemble des mesures contribuant à la redynamisation des pôles urbains. Ce portefeuille combine donc les volets économique, environnemental, spatiale, et social pour renforcer l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises.

Dans un premier temps, la SPAQUE, opérateur multitâche spécialisé dans l'assainissement des sols pollués, est intervenue pour assainir des chancres du cœur urbain, les terres de Charleroi étant fortement polluées à cause des activités industrielles. Une fois les terres dépolluées, une zone a accueilli une bretelle du ring (périphérique) autour de Charleroi pour permettre une meilleure répartition des charges automobiles. Cette bretelle de ring permet non seulement de mieux gérer la circulation à Charleroi, améliorant ainsi le quotidien des habitants, mais aussi de renforcer l'accessibilité au pôle économique du cœur urbain, améliorant ainsi l'attractivité de Charleroi pour les entreprises. Ce projet de construction de voiries a aussi des impacts positifs sur la réduction de la consommation énergétique : les travaux nécessaires à la construction de voiries ont permis, en simultanément, la mise en terre de tuyaux d'attente pour le déploiement d'un réseau de chaleur qui reliera 5 bâtiments publics (la mairie, la basilique, la maison du tourisme et un centre culturel). Enfin, le portefeuille a permis l'amélioration du cadre de vie des citoyens, avec notamment le réaménagement des espaces publics le long du Port autonome de Charleroi pour rendre le long de la voie d'eau plus accessible aux piétons, le cadre plus agréable et redynamiser le port avec l'installation de nouvelles entreprises du secteur de l'hôtellerie-restauration. Enfin, un projet de rénovation d'un bâtiment datant de 1911 est en cours pour accueillir des formations universitaires qui n'existaient pas jusqu'alors à Charleroi. Cette complémentarité des projets du PO FEDER 2014-2020, bien que ceux-ci ne soient pas tous terminés, a déjà des impacts positifs sur l'attractivité de Charleroi. L'implantation d'entreprises le long du Port autonome de Charleroi est déjà prévue et la construction de kots pour accueillir les étudiants qui seront attirés à Charleroi par les loyers moins élevés qu'à Bruxelles ou à Mons. Ainsi, **la complémentarité des projets s'inscrivant dans un portefeuille portant une stratégie cohérente de redynamisation du territoire permet d'attirer de nouveaux habitants, des visiteurs et des entreprises sur le territoire.**<sup>101</sup>

**Les impacts des projets soutenus par le PO FEDER 2014-2020 sont d'autant plus forts lorsqu'ils s'inscrivent dans une stratégie à long terme et dans une démarche participative pour pouvoir mener des projets structurants et qui répondent aux besoins de l'ensemble des acteurs du territoire.** C'est le cas, par exemple, du portefeuille « Namur Innovative City Lab », qui contient 10 projets visant la création d'un « écosystème intelligent, agile, orienté sur l'accélération du digital, tout en s'appuyant sur les fondements du concept de Ville intelligente »<sup>102</sup>. Ce portefeuille a été construit et porté par des partenaires publics (BEP, Ville de Namur, Digital Wallonia), académiques (UNamur) et privés (KIKK Festival, Dogstudio, Ressourcerie Namuroise, Subway architecture, WithIn, Superbe Interactive, IDSolution, Collective Transformation, UP Agency,...). Ces partenariats ont ainsi permis de proposer une stratégie globale intégrant des projets soutenus par le FEDER et des projets soutenus par d'autres fonds régionaux. L'adéquation des projets de redynamisation urbaine avec les besoins des citoyens a été assurée par une démarche participative, combinant le lancement de budgets participatifs, la création d'un panel citoyen pour réfléchir à l'extension du piétonnier de Namur, la co-construction du futur parc urbain de la Rue des Dames Blanches avec les riverains (citoyens, commerçants, écoles).

---

<sup>101</sup> Entretien avec la Ville de Charleroi

<sup>102</sup> Note introductive de la nouvelle programmation FEDER 2021-2027 du Namur Innovative City Lab au Namur Green City Lab

Cette approche stratégique et partenariale a démontré son efficacité : Namur jouit d'une plus grande attractivité pour les entreprises, avec notamment 12 entreprises accueillies dans le Hub créatif TRAKK, l'installation de nombreuses entreprises dans le parc d'activité Ecolys®, mais aussi d'une plus grande force touristique avec l'installation de l'hôtel Ibis Style à Ecolys® et la transformation du Casino de Namur. Le tournant axé sur l'innovation, le numérique, la participation citoyenne et le développement durable impulsé depuis 5 ans par ces partenariats a fait de la Ville de Namur la première ville intelligente wallonne, et la deuxième en Belgique<sup>103</sup>. Ainsi, entre 2014 et 2020, la population de la commune de Namur est passée de 110 540 à 112 469, malgré la crise du COVID qui a incité les populations à quitter les zones urbaines. Sans le FEDER, la Ville de Namur considère qu'il n'aurait pas été possible de mener des projets d'une telle ampleur<sup>104</sup>.

**Bien que les exemples de Charleroi District créatif et de Namur Innovative City montrent les impacts positifs des projets de redynamisation des pôles urbains sur l'attractivité de ces territoires, ces impacts ne peuvent pas être généralisés sur l'ensemble des projets soutenus par le PO FEDER 2014-2020, la contribution du FEDER au renforcement de l'attractivité urbaine n'étant pas toujours significative.** La majorité des projets FEDER de redynamisation des pôles urbains n'étant pas arrivés à terme, il n'est pas possible d'en mesurer les impacts sur l'attractivité urbaine. Toutefois, les organismes de gestion et de contrôle de ces projets considèrent que le PO FEDER 2014-2020 ne permet de renforcer l'attractivité des pôles urbains que lorsque les projets sont inscrits dans une logique de portefeuille mais aussi dans une stratégie sur le long-terme. Selon le SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Energie, les projets FEDER sont « plus structurants que les projets dans les crédits classiques »<sup>105</sup> grâce à la complémentarité des projets FEDER. Toutefois, tous les projets du PO FEDER 2014-2020 ne sont pas inscrits dans un projet stratégique à long terme, les programmations FEDER étant limitées à 7 ans, période relativement courte pour l'aménagement urbain. De plus, les bénéficiaires ont un temps court pour préparer leur projet et poser leur candidature : ceci explique que, à plusieurs reprises, certains projets aient dû être abandonnés car les études de faisabilité n'étaient pas conclusives, alors que les candidatures avaient été approuvées.

#### **7.4. Synthèse sur la contribution du FEDER à l'accroissement de l'attractivité urbaine**

Par conséquent, pour des projets structurants de redynamisation urbaine, le PO FEDER 2014-2020 joue un rôle important dans le renforcement de l'attractivité pour les entreprises, les citoyens et les visiteurs en permettant notamment de financer des projets structurants pour les communes bénéficiaires s'inscrivant dans leurs stratégies urbaines, qui contribuent à significativement remodeler les villes une fois terminés. Cependant, lorsque l'ensemble des projets d'aménagement urbain soutenus par le PO FEDER 2014-2020 seront terminés, une attention particulière devra être prêtée aux projets ne s'inscrivant pas nécessairement dans une stratégie partenariale et à long terme, leurs impacts sur l'attractivité des pôles urbains étant potentiellement moindre. Plus largement, une attention devra également être apportée aux impacts des aménagements et rénovation cofinancés par le FEDER en termes de durabilité, dans la mesure où la plupart des projets ne sont pas encore arrivés à leur terme, et leurs effets encore non observables.

---

<sup>103</sup> Classement de la Fédération Agoria (2013)

<sup>104</sup> Entretien avec la Ville de Namur

<sup>105</sup> Entretien avec le SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Energie



## 8. Conclusion

Cette section présente une conclusion synthétique des constats dressés pour chacune des thématiques couvertes dans le cadre de cette étude, en reprenant les principaux éléments développés et analysés dans le corps du rapport.

### 8.1. Contribution du FEDER à l'emploi en Wallonie

Le PO FEDER 2014-2020 a produit des impacts positifs certains sur l'emploi, par la création et le maintien d'emploi, et l'amélioration de l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi, et ce sur le court et long terme.

En considérant les 4 675 emplois créés (et dénombrés) avec le soutien financier direct du FEDER, soit près de 670 emplois par an au regard de l'augmentation nette de l'emploi en Wallonie mesurée par l'Institut des comptes nationaux, dénombrée à 10 721 emplois pour la période 2014-2020, la contribution du FEDER à l'augmentation nette de l'emploi sur la période en Wallonie peut être estimée *a minima* à 6%.

Bien qu'une part significative des impacts du PO FEDER 2014-2020 sur l'emploi ne soit pas mesurable, les actions du PO FEDER 2014-2020 ont ainsi répondu aux principaux objectifs du programme en matière d'emploi, et ont contribué, par le biais des créations d'emplois soutenues, à l'évolution favorable du taux d'emploi et du taux de chômage wallons entre 2014 et 2019, jusqu'à la survenue de la pandémie de Covid-19.

### 8.2. Contribution du FEDER à la réduction des émissions de GES en Wallonie et à la protection de l'environnement

D'après les analyses réalisées, le PO FEDER 14-20 a permis de réduire les émissions annuelles de GES de 126.369 tonnes éq. CO<sub>2</sub>, ce qui représente 0,37% des émissions annuelles de CO<sub>2</sub>-équivalents en Wallonie (sur base des émissions wallonnes en 2020<sup>106</sup>). Considérant qu'en Belgique, une personne émet 10 tonnes éq. CO<sub>2</sub><sup>107</sup> par an, cela correspond aux émissions d'environ 12.000 wallons. D'après les projections réalisées, ce chiffre devrait atteindre 257.763 tonnes éq. CO<sub>2</sub> d'ici 2023, soit 0,75% des émissions wallonnes. En plus, l'émission de 2.347 tonnes éq. CO<sub>2</sub> a été évitée entre 2014 et 2021 et l'émission de 4.485 tonnes éq. CO<sub>2</sub> devrait encore être évitées d'ici 2023, ce qui représente 0,02% des émissions wallonnes.

Ces effets font suite aux mesures soutenues par le FEDER agissant de manière plus ou moins directe sur l'empreinte carbone de la Wallonie. Parmi les mesures ayant un impact direct, la rénovation énergétique des bâtiments, l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'augmentation de l'énergie renouvelable dans le mix énergétique, la promotion de stratégies de mobilité durable et la promotion de l'économie circulaire peuvent être citées. D'autres mesures, telles que le soutien à l'attractivité urbaine et le développement de zones d'activités économiques ont un impact davantage indirect et moyennant certaines conditions (par exemple, localisation des ZAE).

Bien que la réduction des émissions de GES réalisée grâce au FEDER semble peu élevée relativement à la trajectoire globale de réduction des émissions de GES en Wallonie, le programme a également permis d'enclencher une série d'effets multiplicateurs, dont les effets ne sont pas à négliger en particulier à long terme. A titre d'exemples, le FEDER a permis de

---

<sup>106</sup> Les émissions de GES provoquées par l'homme (hors secteur forestier) étaient de plus de 34,2 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>-équivalents en 2020, soit 32 % des émissions annuelles de la Belgique (106,3 Mt CO<sub>2</sub>-équivalents).

<sup>107</sup> <https://www.ecoconso.be/fr/content/combien-de-co2-emettons-nous-en-belgique>

développer une expertise technique et thématique dans des domaines porteurs pour l'avenir tels que les réseaux de chaleur ou encore l'hydrogène. Par ailleurs, les financements FEDER donnent des perspectives à long terme, facilitent la prise de risque et engendrent des investissements complémentaires (par exemple, extension du réseau de chaleur à Herstal).

Pour finir, la protection de l'environnement a fait l'objet d'une attention particulière tout au long de la programmation. A titre d'exemples, la réduction de la part modale de la voiture, la réduction de la quantité de déchets incinérés, la dépollution de friches industrielles, etc. permettent d'améliorer la qualité de l'air et de réduire l'artificialisation des sols.

### **8.3. Contribution du FEDER au développement du tissu des entreprises et à l'entrepreneuriat**

Le soutien financier du FEDER aux PME, et, dans une moindre mesure, les services d'accompagnement et de conseil aux entreprises, ont contribué à l'accroissement du nombre de PME en activité en Wallonie observé entre 2014 et 2020, en s'avérant déterminant pour la création d'entreprises, pour la croissance des entreprises en activité soutenues et pour la reprise ou la transmission d'entreprises pour lesquelles les objectifs ont été dépassés. Le PO FEDER 2014-2020 a ainsi contribué à la dynamique de création nette d'entreprises observée sur le territoire wallon entre 2014 et 2019.

Concernant l'accroissement de la taille des entreprises, le soutien du FEDER aux PME a permis aux entreprises soutenues :

- de croître significativement en termes d'effectifs;
- une forte croissance du chiffre d'affaires, qui paraît supérieure à celle du reste des PME wallonnes, grâce à l'augmentation de leur activité permise notamment par les investissements cofinancés.

Le soutien du FEDER aux entreprises wallonnes leur a permis d'accroître leur productivité principalement par le biais des aides financières (subventions ou instruments financiers) en leur permettant de réaliser des investissements à visée productive (matériel, innovations technologiques ou organisationnelles) ou améliorant leur compétitivité.

Cette contribution à l'accroissement de la productivité est d'autant plus renforcée qu'une part conséquente du soutien du FEDER aux PME est orienté vers le renforcement de leur intensité en R&D, accompagnant ainsi la croissance de celle-ci à l'échelle de la Wallonie. En effet, le FEDER, en soutenant des jeunes entreprises et des entreprises innovantes, contribue à l'accroissement de l'intensité en R&D de l'économie wallonne et à développer l'innovation au sein des PME.

L'effet de l'appui aux entreprises en matière de mise en réseau avec d'autres entreprises semble s'être principalement limité à des relations entre PME, par le biais principalement des hubs créatifs ou de l'implantation dans des zones d'activités.

Le soutien du FEDER aux entreprises a donc notamment permis la réalisation d'investissements par les PME wallonnes et la mise en œuvre de projets qui ont permis une croissance de leur chiffre d'affaires et de leur valeur ajoutée qui paraît, au regard des échantillons certes limités, plus élevée que celle du reste des PME wallonnes, et représente une part non négligeable de la croissance de la richesse produite en Wallonie sur la période de programmation.

### **8.4. Contribution du FEDER à l'innovation en Wallonie**

Le soutien financier du FEDER à la recherche et à l'innovation dans les entreprises wallonnes a permis la réalisation de nouvelles innovations, en renforçant les capacités des entreprises à innover (notamment en pérennisant leur fonction d'innovation) et a contribué à accroître les innovations réalisées par celles-ci. En 2019, l'investissement des entreprises wallonnes dans

la R&D représentait 2,8% du PIB wallon<sup>108</sup>, soit 2,9 Md€, en augmentation de 60% depuis 2014. En prenant comme référence cette période 2014-2019, la mesure de financement des entreprises innovantes a donc contribué en moyenne au financement de 1,6 à 2,6% des dépenses de R&D des entreprises wallonnes. Cependant, la contribution du FEDER à l'intensité en R&D des entreprises wallonnes ne se limite pas à cette mesure. Les mesures de soutien financier de l'axe 1 et de l'axe 4 ont également contribué au financement de projets de RDI dans les entreprises sans qu'il soit possible de quantifier les investissements concernés. Il faut ajouter à ces mesures les chèques technologiques et propriété intellectuelle, qui ont bénéficié à près de 1500 entreprises, pour un montant de plus de 89 M€. L'orientation d'une part conséquente du soutien du FEDER aux PME vers le renforcement de leur intensité en R&D, a ainsi accompagné la croissance de celle-ci à l'échelle de la Wallonie.

Concernant la capacité des structures de recherche wallonnes à développer leur collaboration avec les entreprises du territoire, c'est par le biais de l'investissement dans des équipements de pointe et de démonstrateurs que le soutien du FEDER a eu l'impact le plus fort. Les projets de recherche soutenus par le FEDER permettent aux structures de développer une capacité d'initiative et une expertise sur des champs et des technologies émergents et contribuent de façon importante à la structuration de certains secteurs d'excellence wallons, comme les biotechnologies. Cependant, ils présentent un potentiel de valorisation économique directe encore limité à court terme, malgré l'ambition de réorientation du soutien à la recherche vers une logique « demand pull ». La croissance limitée de la diffusion et de la valorisation directes des résultats de la recherche découle également de la nature des projets de recherche soutenus, pouvant avoir des effets davantage à moyen terme.

## **8.5. Contribution du FEDER à l'attractivité urbaine en Wallonie**

Bien qu'un certain nombre des projets soutenus par le FEDER en matière d'attractivité urbaine ne soient pas achevés ou n'aient pas encore pu produire d'impacts observables, l'étude des projets achevés fait apparaître que pour des projets structurants de redynamisation urbaine, le PO FEDER 2014-2020 joue un rôle important dans le renforcement de l'attractivité des aires urbaines bénéficiaires améliorant ainsi les territoires concernés pour les entreprises, les citoyens et les visiteurs. Il permet notamment de financer des projets structurants pour ces communes s'inscrivant dans leurs stratégies urbaines, en complémentarité avec d'autres aménagements et avec ceux réalisés au cours des programmations précédentes, qui contribuent à significativement remodeler les villes une fois terminés.

---

<sup>108</sup> Soit 85% de l'intensité en R&D de l'économie wallonne, définie comme la part des dépenses brutes de R&D dans le PIB.

## 9. Annexes

### 9.1. Documents consultés

**Tableau 3 – Documents examinés dans le cadre de la revue documentaire (liste non-exhaustive)**

Source	Documents	Année
SPW	Règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil, et les actes délégués qui en découlent	2013
	Règlement (UE) n° 1301/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds européen de développement régional et aux dispositions particulières relatives à l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi", et abrogeant le règlement (CE) n° 1080/2006	2013
	Règlement 2020/558 du 23 avril 2020 concernant des mesures spécifiques visant à offrir une flexibilité exceptionnelle pour l'utilisation des Fonds structurels et d'investissement européens en réaction à la propagation de la COVID-19 (CRII Plus)	2020
	Accord de Partenariat pour la Belgique	2018
	Programme opérationnel FEDER 2014-2020 pour la Wallonie « Wallonie-2020.EU »	2021
	Complément de programmation	2021
	Les rapports annuels de mise en œuvre (RAMO) de la programmation 2014-2020	2014 - 2020
	Les guides pratiques de référence pour les porteurs de projets (1er appel et 2ème appel à projets)	-
	Les propositions de règlements portant dispositions communes et FEDER 2021-2027	2021
	Courrier de prise d'acte du GW des décisions	-
	Courrier d'octroi de budget	-
	Indicateurs de résultats PO 2014 - 2020	-
	Indicateurs de réalisation PO 2014 - 2020	-
	Evaluation environnementale stratégique	2014
	Déclaration environnementale – Programme opérationnel 2014 – 2020 Wallonie-2020.EU	2014

Source	Documents	Année
	Evaluation ex-ante du PO FEDER Wallonie-2020.EU	2014
	Evaluation résultats axe 1 <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport final</li> <li>- Synthèse</li> <li>- Rapport méthodologique et Annexes</li> </ul>	2020
	Evaluation résultats axe 2	2020
	Evaluation axes 3 – 4 – 5 <ul style="list-style-type: none"> <li>- Note de cadrage</li> <li>- Rapport final non validé</li> </ul>	2021
	Evaluation axe 6 <ul style="list-style-type: none"> <li>- Note de cadrage</li> <li>- Rapport final non validé</li> </ul>	2021
	Evaluation préparatoire sur la mise en œuvre du développement territorial (programmation FEDER 2021 – 2027)	2020
	Stratégies des EIR 2014-2020 <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation</li> <li>- AXUD</li> <li>- RESEAULUX</li> <li>- WAPI</li> <li>- Charleroi Sud Hainaut</li> <li>- Cœur du Hainaut</li> <li>- GRE Liège</li> </ul>	2015
<b>FSE</b>	Programme opérationnel FSE 2014-2020	- 2021
<b>IWEPS</b>	Cahier de Prospective de l'IWEPS sur la formation des adultes en Wallonie <ul style="list-style-type: none"> <li>- 129 indicateurs de référence (rubrique indicateurs statistiques) accompagnés chacun d'une fiche précisant les sources, la méthodologie et une analyse en général comparative.</li> <li>- la publication « La Wallonie dans la stratégie Europe 2020 » (présentant également les indicateurs européens).</li> </ul>	2020
	Rapport sur la 1ère phase de l'évaluation de l'axe 6 COMPETENCE 2020 du programme opérationnel FEDER 2014-2020	2020
	Indicateurs statistiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Artificialisation du sol</li> <li>- Utilisation du sol</li> <li>- Urbanisation résidentielle</li> <li>- Part d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique</li> </ul>	-

Source	Documents	Année
	Résultats de l'enquête sur la mobilité des wallons 2017	2018
Portail Wallonie.be	Mobilité : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Répartition modale du transport de personnes (<a href="http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorsheets/TRANS4.html">Répartition modale du transport de personnes (wallonie.be)http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorsheets/TRANS 4.html</a>)</li> <li>- Transport de marchandises (<a href="#">Transport de marchandises (wallonie.be)</a>)</li> <li>- Politique de Mobilité régionale wallonne (<a href="#">Répartition modale du transport de personnes (wallonie.be)</a>)</li> <li>- Plan de relance de la Wallonie</li> </ul>	-
	Energie : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie de rénovation énergétique à long terme du bâtiment (<a href="#">gw-201112-strategie-renovation-2020-rapport-complet-final.pdf (wallonie.be)</a>)</li> <li>- Bilans énergétiques wallons (<a href="#">gw-201112-strategie-renovation-2020-rapport-complet-final.pdf (wallonie.be)</a>)</li> <li>- Bilan de production primaire, récupération et transformation - Bilan de la cogénération et du renouvelable 2018 (<a href="#">Bilan de production primaire, récupération et transformation - Bilan de la cogénération et du renouvelable 2018 - Site énergie du Service public de Wallonie</a>)</li> <li>- Consommation résidentielle d'énergie (<a href="#">Bilan de production primaire, récupération et transformation - Bilan de la cogénération et du renouvelable 2018 - Site énergie du Service public de Wallonie</a>)</li> <li>- Qualité de l'air (Wallonair.be)</li> <li>- Etat des masses d'eau en Wallonie (<a href="http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAU%201.html">http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAU%201.html</a>)</li> </ul>	-

## 9.2. Liste des entretiens réalisés

### 9.2.1. Liste des entretiens de cadrage

Organisation	Personnes rencontrées
Agence wallonne de l'Air et du Climat (AWAC)	✓ François Verpoorten
Conseil des Recteurs des Universités de Belgique (CREF)	✓ Olivier Vande Wyver
IWEPS	✓ Bernard Conter ✓ Virginie Louis ✓ Julien Juprelle

Organisation	Personnes rencontrées
SOWALFIN	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Véronique Léonard</li> <li>✓ François Coibon</li> <li>✓ Etienne Reuter</li> </ul>
Wal-Tech	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Jean-Claude Noben</li> <li>✓ Marilyse Ledouble</li> <li>✓ Dominique Derestiat</li> <li>✓ Joel Hancq</li> <li>✓ Stephane Neiryck</li> <li>✓ Damien Hubaux</li> </ul>
PwC	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Axel Comhaire</li> </ul>
Technopolis	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Léonor Rivoire</li> <li>✓ Gaëtan Coatanroch</li> <li>✓ Anne-Gaëlle Muths</li> </ul>

### 9.2.2. Liste des entretiens de collecte

Organisation	Personnes rencontrées
IFAPME	(mesure 6.1.1) <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Patrick Monteyne</li> </ul>
FOREM	(mesure 6.1.1) <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Gelsomina Capierra</li> <li>✓ Guibert Debroux</li> </ul>
SOWALFIN	(mesures 1.3.1 ; 4.2.2 ; 4.2.4) <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Véronique Léonard</li> <li>✓ François Coibon</li> <li>✓ Jean-Paul Dibartolomeo</li> </ul>
	(mesures 1.1.2 ; 2.3.1) <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ John Weerts</li> <li>✓ Etienne Reuter</li> </ul>
SPW Mobilité et Infrastructures	(mesures 1.1.3 ; 5.2.1) <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Antoine Huret</li> <li>✓ Damien Borsu</li> <li>✓ Muriel Dozier</li> <li>✓ Pierre Arnold</li> </ul>
SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement	(mesure 3.1.2) <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Anne Dethy</li> <li>✓ Roxanne Benhamed</li> <li>✓ Catherine Ackermann</li> </ul>
SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Energie	(mesures 3.1.1 ; 4.4.1 ; 5.2.1) <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Jérôme Paquet</li> <li>✓ Alexandra Pierard</li> </ul>

Organisation	Personnes rencontrées
	(mesures 3.1.1 ; 4.3.1 ; 5.2.1) ✓ Benoit Lemaire ✓ Arnaud Paquay ✓ Frédéric Douillet
SPW Economie, Emploi, Recherche	(mesure 2.3.3) ✓ Vincent Lepage ✓ Delphine Goderniaux ✓ Frédéric Marchant
	(mesures 1.1.2 ; 1.1.4 ; 1.2.1 ; 1.3.1 ; 2.3.1 ; 4.2.2) ✓ Alain Peetermans ✓ Gaelig Magos
	(mesures 1.1.3 ; 1.3.2 ; 4.2.3 ; 5.1.1 ; 5.2.1) ✓ Hugues Lognoul ✓ Anne Mertens
	(mesures 2.1.1 ; 2.1.2 ; 2.2.2) ✓ Alain Gillin ✓ Thomas Gerards ✓ Julie Jasmes ✓ Fabrice Quertain
	(mesure 6.1.1) ✓ Amal Mahious ✓ Kevin Lambot
	(mesure 2.2.1) ✓ Baudouin Jambe ✓ Isabelle Haubert
	(mesure 1.1.1) ✓ Catherine Charlier ✓ Anne Raizair
Union Wallonne des Entreprises	✓ Jean-Christophe Dehalu
CGT	(mesures 3.1.1 ; 5.2.1) ✓ Vincent Moyse
Contre Vents et Marées ASBL	(mesure 1.1.3) ✓ Philippe Avenel ✓ Philippe Lhomme
Ville de La Louvière	(mesures 3.1.1 ; 5.2.1) ✓ Silvana Russo ✓ Jacques Gobert
BEP Namur (Bureau économique de la province, intercommunale de développement de Namur)	(mesures 1.1.3 ; 3.1.1 ; 4.4.1 ; 5.2.1) ✓ Laurence Gourgue ✓ Gaëlle Huysmans ✓ Alain Stevens

Organisation	Personnes rencontrées
IDETA (agence de développement économique territorial de la Wallonie picarde)	(mesures 1.1.3 ; 5.2.1) ✓ Dominique Devos
Ville de Namur	(mesures 3.1.1 ; 4.4.1) ✓ Mahin Annick
Urbeo	(mesure 4.5.1) ✓ Olivier Bordure ✓ Frédéric Simon
Hygea	(mesure 5.1.1) Alexandre Urbain
SPAQUE	Vincent De Lame Jonathan La Porta André Lox
Ville de Charleroi	Anne Meessen
Eriges	Valérie Depaye Renaud Chaput

### 9.3. Présentation des répondants à l'enquête en ligne

L'enquête en ligne à destination des entreprises bénéficiaires directes et indirectes a été diffusée aux entreprises sur la plateforme Qualtrics par l'intermédiaire des administrations fonctionnelles, des organismes intermédiaires et de certains bénéficiaires directs. Au total, l'enquête a été envoyée à 4 290 entreprises bénéficiaires, par l'intermédiaire de la SOWALFIN, Venturelab, Hub créatif TRAKK (Namur), et le SPW Economie, Emploi, Recherche.

Lancée le 23 mai au cours de la phase de collecte après validation, l'enquête en ligne a été rééchelonnée deux fois pour permettre aux intermédiaires de la transmettre à l'ensemble de leur liste d'adresses mails et ainsi assurer un taux de réponse maximal, et est restée ouverte jusqu'au 26 juin 2022.

Le questionnaire incluait plusieurs filtres afin d'adapter les questions aux différentes typologies de répondants (taille de l'entreprise, secteur d'activité, type de soutien dont l'entreprise a bénéficié, ...). L'enquête visait à interroger les entreprises en particulier sur les sujets suivants :

- Changements observés en matière d'emploi : nombre d'emplois créés, types d'emplois créés, durabilité des emplois créés pour les entreprises bénéficiaires du FEDER en début de programmation, etc.
- Evolutions en matière d'adéquation de la main d'œuvre :
- Changements opérés en matière d'empreinte carbone du territoire : consommation énergétique, utilisation rationnelle des ressources, économie circulaire, mobilité, émissions de GES, changements de pratiques, etc.
- Changements opérés en matière de recherche et d'innovation dans les entreprises.
- Changements opérés en termes d'investissement, de productivité, de développement et de diversification des activités des PME.
- Appréciation des effets des travaux de réaménagement urbain par la population et les entreprises wallonnes.
- Contribution perçue du FEDER à ces évolutions.

À la clôture de l'enquête en ligne, 342 réponses ont été enregistrées, soit 8% des entreprises ayant reçu l'enquête en ligne.

Après la collecte des données sur la plateforme Qualtrics, l'équipe EY a effectué un travail de pré-traitement des données : les données brutes ont été vérifiées et nettoyées. En outre, l'équipe EY a :

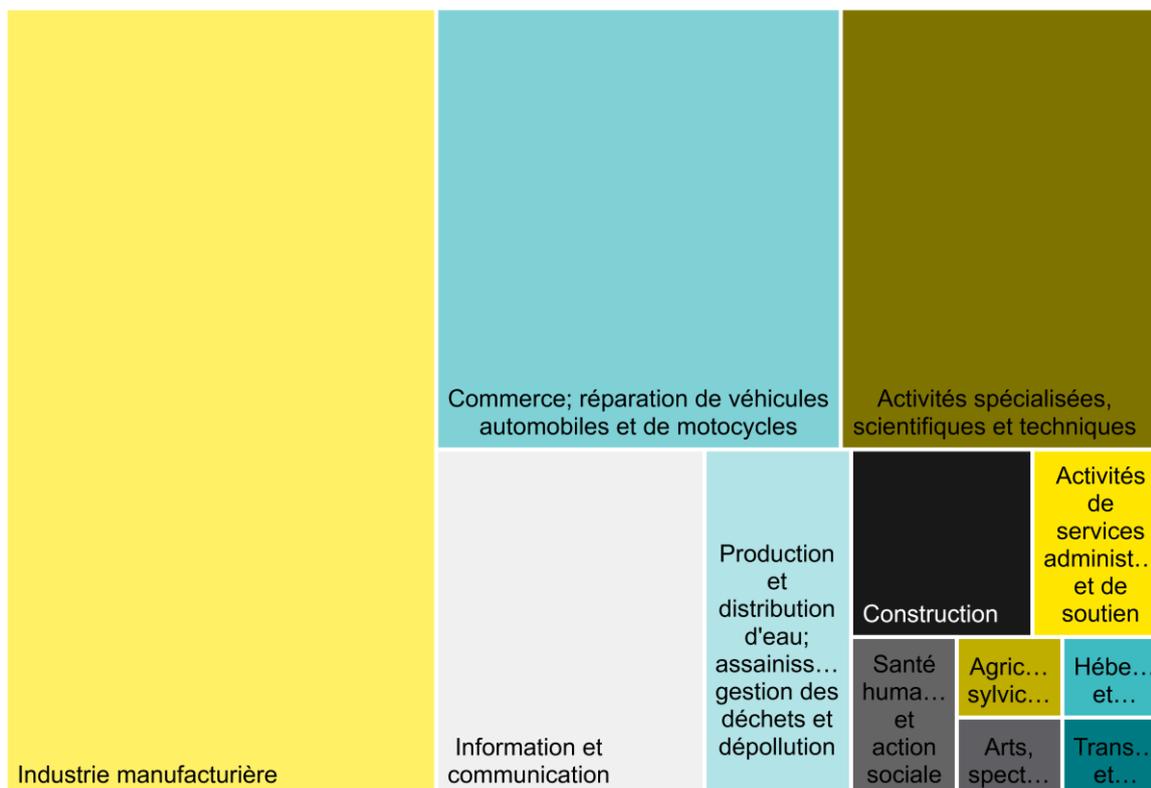
- Éliminé les réponses incomplètes (certains répondants ont communiqué à l'équipe EY qu'ils avaient exploré les questions de l'enquête et envoyé une réponse incomplète),
- Nettoyé les données qui n'ont pas été remplies correctement par les répondants ou dans un mauvais format (ex : numéro d'entreprise, chiffre d'affaires, nombre d'employés, etc.).

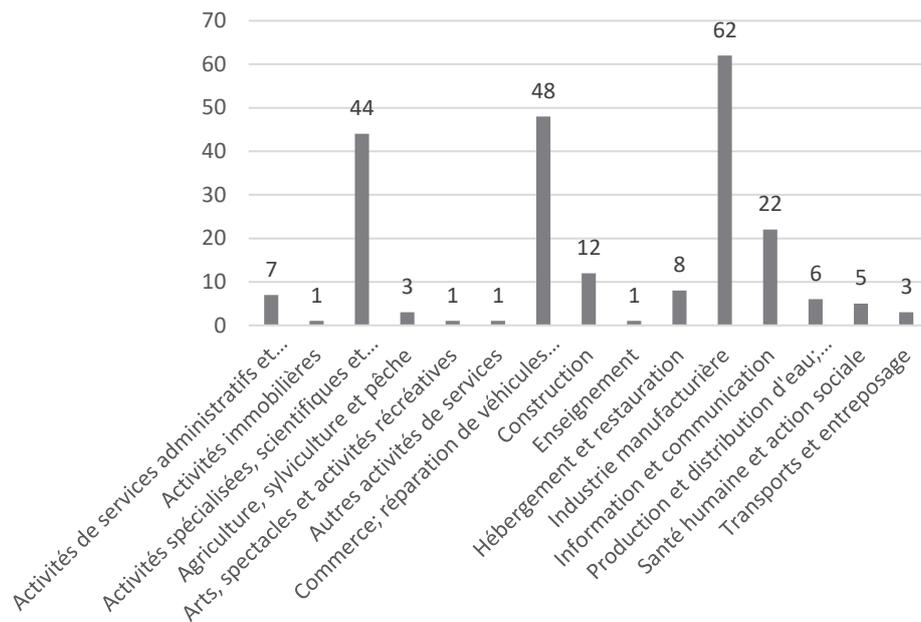
Une fois les données nettoyées, l'équipe EY a traité les données pour interprétation. Notamment, l'équipe EY a :

- Croisé les données extraites de l'enquête en ligne avec les données extraites de Belfirst, une base de données contenant des informations complètes sur les sociétés belges. L'objectif de cette étape est de pouvoir comparer la situation des entreprises bénéficiaires du PO FEDER 2014-2020 à la situation de l'ensemble des entreprises wallonnes et de compléter les données récoltées via l'enquête en ligne.
- Visualisé les données extraites de l'enquête en ligne pour en permettre l'interprétation et ainsi renseigner les descripteurs analysés dans ce présent rapport.

Les entreprises ayant répondu à l'enquête en ligne appartiennent à une diversité de secteur d'activité. Il est à noter une sur-représentation de l'industrie manufacturière dans les réponses enregistrées.

**Figure 48 - Secteur d'activité des entreprises ayant répondu à l'enquête en ligne**





#### 9.4. Présentation des travaux de reconstitution des listes d'entreprises bénéficiaires du FEDER et du croisement avec les données Belfirst

##### **Consolidation de la liste des entreprises bénéficiaires directes et indirectes du PO FEDER 2014-2020**

La liste consolidée des entreprises bénéficiaires directement ou indirectement d'un soutien du PO FEDER 2014-2020 n'étant pas disponible, l'équipe EY a reconstitué cette liste à partir des données transmises par le SPW et la SOWALFIN, les réponses à l'enquête en ligne EY à destination des entreprises bénéficiaires et de la base de données Euroges. La liste obtenue par l'équipe EY a été comparée à la liste des projets approuvés publiée sur le site WalEurope ([europe.wallonie.be](http://europe.wallonie.be))<sup>109</sup> : l'ensemble des entreprises bénéficiaires directes recensées par WalEurope a bien été intégré à la liste consolidée par l'équipe EY. Les données récoltées nous ont permis de reconstituer une liste des entreprises bénéficiaires directes ou indirectes (des mesures 1.1.1, 1.1.2, 2.2.1, 2.3.1, 2.3.2, 4.2.2) à partir des données disponibles et transmises.

De façon à permettre les analyses dans le cadre de notre évaluation des impacts globaux du PO FEDER 2014-2020, l'équipe EY a traité la liste des entreprises bénéficiaires reconstituée afin de croiser les données disponibles sur les entreprises avec les données disponibles dans la base Belfirst. Cette étape de retraitement des données avait pour objectif d'obtenir les données statistiques pertinentes disponibles sur Belfirst, soit :

- l'effectif des entreprises,
- la durée de vie des entreprises,
- le chiffre d'affaires sur le dernier exercice clos et de l'année n-8<sup>110</sup>,
- la rentabilité des capitaux propres sur le dernier exercice clos et sur l'année n-8,
- la valeur ajoutée nette de l'entreprise sur le dernier exercice clos et sur l'année n-8,
- le secteur d'activité.

<sup>109</sup> <https://europe.wallonie.be/programmation-2014-2020/projets-approuves>

<sup>110</sup> Cette année a été retenue afin de pouvoir comparer les dernières données disponibles avec le dernier exercice clos avant le début de la programmation 2014-2020.

Un nettoyage des données a été nécessaire pour ce croisement de données : l'équipe EY a homogénéisé le formatage du numéro des entreprises (BCE) pour que le numéro des entreprises de la liste que nous avons consolidée respecte le formatage de la base de données Belfirst. Lorsque les données Belfirst étaient disponibles, les informations conservées ont été les données Belfirst, dont la qualité et la fiabilité étaient supérieures à celles des données récoltées par le biais des interlocuteurs FEDER.

Au total, notre liste des entreprises bénéficiaires consolidée recense 3395 entreprises. Cependant, certaines entreprises n'étaient pas incluses dans la liste Belfirst des entreprises de Wallonie. Ainsi, notre analyse des entreprises bénéficiaires se base sur une liste de 2231 entreprises.

## 9.5. Etudes de cas

Au cours de la phase de collecte, quatre thématiques ont été définies suites aux discussions entre EY et le DCPF afin de compléter l'analyse globale des effets du PO par des focus sur des points précis, non nécessairement approfondis dans le cadre des évaluations *in itinere* ou spécifiquement suivis dans le cadre du reporting FEDER :

- Stimulation de l'investissement dans les PME existantes ou en création – projets relevant des secteurs de la Stratégie de spécialisation intelligente de la région wallonne – Mesure 1.1.1 : focus d'analyse sur l'impact de la mesure pour des entreprises relevant de secteurs de la S3 ;
- « Vers une économie circulaire 4.0 » - Mesure 1.3.1 - Services d'appui avancé aux PME – Economie circulaire : le lancement de cette mesure ayant été retardé dans le cadre de la programmation 2014-2020, cette mesure n'a pas pu faire l'objet d'une analyse dans le cadre des évaluations *in itinere* ;
- Effet de levier des projets d'aménagement, d'infrastructures et de dépollution sur les investissements privés et l'attractivité urbaine : focus sur un impact indirect du soutien du PO FEDER non étudié dans le cadre des évaluations *in itinere* ;

### 9.5.1. Etude de cas - Stimulation de l'investissement dans les PME existantes ou en création – projets relevant des secteurs de la Stratégie de spécialisation intelligente de la région wallonne – Mesure 1.1.1

Champ couvert
<b>Intitulé de la mesure :</b> 1.1.1 : Economie 2020 - Stimulation de l'investissement dans les entreprises existantes ou en création
<b>Administration fonctionnelle :</b> SPW EER – Département de l'investissement – Direction des programmes d'investissement
<b>Bénéficiaires finaux :</b> PME bénéficiant d'une subvention à l'investissement
Coût de la mesure
<b>Cout total :</b> 108 000 000 €
<b>Part de financement UE :</b> 43 200 000 € (40%)

**Cofinancements :**

- Wallonie/FWB : 64 800 000 € (60%)

**Plan de collecte****Revue documentaire :**

- Identification et sélection de projets relevant des secteurs retenus pour la S3 adoptée en 2015 – validation avec le SPW EER :
  - Processus industriels et nouveaux matériaux
  - Santé et alimentation
  - Développement durable – Construction et énergie durables
  - Transport et mobilité
  - Technologies digitales

**Entretiens – Administration fonctionnelle et entreprises bénéficiaires :**

- **SPW EER - Département de l'investissement – Direction des programmes d'investissement** (*Catherine Charlier, Anne Raizair*) (réalisé)
- **Entreprises bénéficiaires porteuses des projets retenus**

**Enquête** – Exploitation des réponses à l'enquête générale auprès des entreprises bénéficiaires directs et indirects du FEDER

### 9.5.1.1. Présentation de la mesure

La mesure 1.1.1 de stimulation de l'investissement dans les PME existantes ou en création permet l'octroi de subventions aux PME<sup>111</sup> pour accompagner leur création ou leur démarche d'extension. Les entreprises bénéficiaires touchent une prime de base en soutien à un projet de création d'entreprise ou d'extension incluant des créations d'emploi. Le taux de soutien public à l'investissement est déterminé par différents critères<sup>112</sup>. L'investissement doit être supérieur à un certain seuil (125 000 € pour les petites entreprises, 250 000 € pour les moyennes entreprises) et résulter en une création minimum d'emplois (4 emplois pour les petites entreprises, 6 pour les moyennes entreprises). Les emplois créés doivent l'être dans l'établissement concerné par l'investissement, n'être ni des emplois intermédiaires ou indépendants, ni des transferts internes à l'entreprise.

Les investissements éligibles sont les suivants : création d'un établissement, extension des capacités d'un établissement existant, diversification de la production vers de nouveaux produits, changement du processus de production : l'aide peut ainsi soutenir des investissements matériels<sup>113</sup> ou immatériels<sup>114</sup>.

La prime peut être versée aux entreprises en trois tranches maximum : à 40%, 70% puis 100% du programme d'investissement de l'entreprise bénéficiaire.

La direction des programmes d'investissement du SPW EER assure l'octroi et le contrôle (entre autres du respect de la conditionnalité d'emploi) de ces aides.

Le cofinancement apporté par cette aide est souvent intégré dès le début du tour de table des entreprises cherchant à financer un investissement. Elles transmettent au SPW, parfois par le biais des banques, une demande d'estimation d'éligibilité et du montant des aides qui seraient perçues. La clarté des critères et la rapidité des réponses des services instructeurs du SPW à ces demandes permettent ainsi aux entreprises de quantifier un apport financier garantissant le remboursement des crédits sollicités dans le cadre du tour de table.

Ce dispositif présente une valeur ajoutée par rapport aux autres schémas d'aide proposés par le SPW aux PME, dans la mesure où il permet de dépasser le taux de cofinancement maximal de 18% (10% en moyenne) de ces aides. Il conduit à soutenir des projets de montants en moyenne plus élevés, et présentant, du fait de leur association à des créations d'emplois une dimension d'extension ou d'accroissement des capacités de l'entreprise, dans une logique de développement (et pas seulement de modernisation) que ne présentent pas forcément les dossiers soutenus dans le cadre des aides classiques aux PME.

Les entreprises notent toutefois que certaines caractéristiques de la mesure contribuent à réduire son impact pour les entreprises :

- L'obligation d'acheter des matériels d'équipements neufs, et non du matériel d'occasion, conduit à une forme d'inflation des prix pratiqués par les fournisseurs. Par ailleurs, cette contrainte semble entrer en contradiction avec les objectifs du FEDER en matière de soutien à l'économie circulaire.
- Les prêts relais que peuvent contracter certaines entreprises auprès des banques en attendant les versements des tranches du soutien du FEDER représentent une source de financement onéreuse pour les entreprises.

---

<sup>111</sup> Entreprises de moins de 250 salariés

<sup>112</sup> Par exemple : caractère innovant de l'investissement, utilisation rationnelle des ressources, participation à la politique des pôles de compétitivité, création d'une spin off / spin out.

<sup>113</sup> Acquisition de terrains et/ou bâtiments, construction, matériel et mobilier neufs, frais relatifs à un investissement matériel.

<sup>114</sup> Acquisition, dépôt et maintien de brevets, licences et connaissances techniques.

### 9.5.1.2. Niveau de réalisation de la mesure

L'enveloppe dédiée à la mesure a été entièrement programmée, et a fait l'objet de compléments de programmation, témoignant du succès de cette mesure auprès des PME wallonnes. 128 dossiers ont été soutenus au bénéfice de 108 entreprises différentes, pour un soutien public total de 102 M€ (797 000 € en moyenne) dont 41 M€ de FEDER (320 000 € en moyenne) cofinçant un total d'investissements de 431 M€ (3,36 M€ en moyenne, 23,7% de cofinancement public en moyenne). En termes de dépenses, 47 M€ de soutien public (soit 46% du programmé) avaient été décaissés en juin 2022, de nombreuses demandes de report étant intervenues de la part des entreprises dans le contexte de la crise du Covid-19, qui a conduit un certain nombre d'entreprises bénéficiaires à retarder la mise en œuvre de leur programme d'investissement.

Près de 30% (31 sur 108<sup>115</sup>) des entreprises soutenues dans le cadre de la mesure 1.1.1 étaient des entreprises en création, dont le FEDER a ainsi cofinancé les investissements initiaux.

### 9.5.1.3. Stratégie de spécialisation intelligente Wallonie 2015-2020

En septembre 2015, le Gouvernement wallon a adopté sa stratégie de spécialisation intelligente pour la période 2015-2020, intitulée « Vers une politique régionale d'innovation industrielle durable ». Celle-ci devait servir de socle stratégique commun aux politiques industrielles, de recherche et d'innovation de la région, et notamment l'axe « Innovation 2020 » du PO FEDER 2014-2020.

Les priorités de la stratégie wallonne ont été fixées sur le fondement des politiques déjà déployées des Pôles de compétitivité et des clusters, et visaient à accompagner le processus de spécialisation de la région dans des secteurs niches à forte valeur ajoutée et fort potentiel de croissance.

Les secteurs retenus par la stratégie de spécialisation wallonne pour la période 2015-2020 étaient les suivants :

- Développement durable – Construction et énergie durables
- Processus industriels et nouveaux matériaux
- Santé et alimentation
- Technologies digitales
- Transport et mobilité

La mesure 1.1.1 du PO FEDER 2014-2020 avait été calibrée antérieurement à l'adoption de cette stratégie. Relever d'un secteur inclus dans cette stratégie ne constituait ainsi pas un critère d'éligibilité des PME à l'aide à l'investissement du FEDER. La mesure répondant à une logique de guichet, elle n'était donc pas spécifiquement élaborée pour être un véhicule de soutien au déploiement de la S3<sup>116</sup>. Cependant, certains critères permettant d'accroître la part maximale de cofinancement public allaient d'ores et déjà dans le sens de la S3 : technologies nouvelles, secteur industriel, réduction de l'empreinte carbone.

L'ampleur du soutien en cofinancement que la mesure 1.1.1 a été en mesure d'apporter à des entreprises dans une dynamique de croissance rend donc pertinent l'examen de la contribution

---

<sup>115</sup> Source : SPW EER DPI, Euroges

<sup>116</sup> Pour la programmation 2021-2027, le périmètre de l'aide a été restreint aux entreprises industrielles relevant des secteurs retenus dans le cadre de la nouvelle stratégie de spécialisation intelligente adoptée en 2021.

que cette mesure a pu apporter au déploiement de la S3, et à sélectionner des entreprises appartenant aux secteurs concernés dans l'étude détaillée de cas particuliers.

#### **9.5.1.4. Les entreprises des secteurs de la S3 dans le soutien de la mesure 1.1.1**

Parmi les 108 PME bénéficiaires de la mesure 1.1.1, 94 entreprises soutenues (soit 87% du total) ont été identifiées par la mission, en concertation avec la Direction des programmes d'investissement du SPW EER, comme relevant de secteurs rattachés à la stratégie de spécialisation wallonne pour la période 2015-2020.

Le déploiement de la mesure s'est donc largement inscrit en cohérence avec la S3, même si la mesure n'avait pas été originellement calibrée en ce sens. Le profil d'entreprises en phase de croissance ou en création des entreprises soutenues par la mesure 1.1.1 s'avère notamment cohérent avec leur appartenance à des secteurs relevant de la S3.

27 de ces entreprises étaient des entreprises en création. Pour les 81 entreprises bénéficiaires pour lesquelles l'information était accessible via l'outil Belfirst, les entreprises soutenues avaient au 31/12/2021 une durée de vie moyenne de moins de 16 ans. Les 44 343 entreprises wallonnes de moins de 250 salariés pour lesquelles cette information est renseignée dans la base de données Belfirst ont une durée de vie moyenne de 18,3 ans. La mesure 1.1.1 a donc soutenu des entreprises de création plus récente en moyenne par rapport à la population globale des entreprises wallonnes.

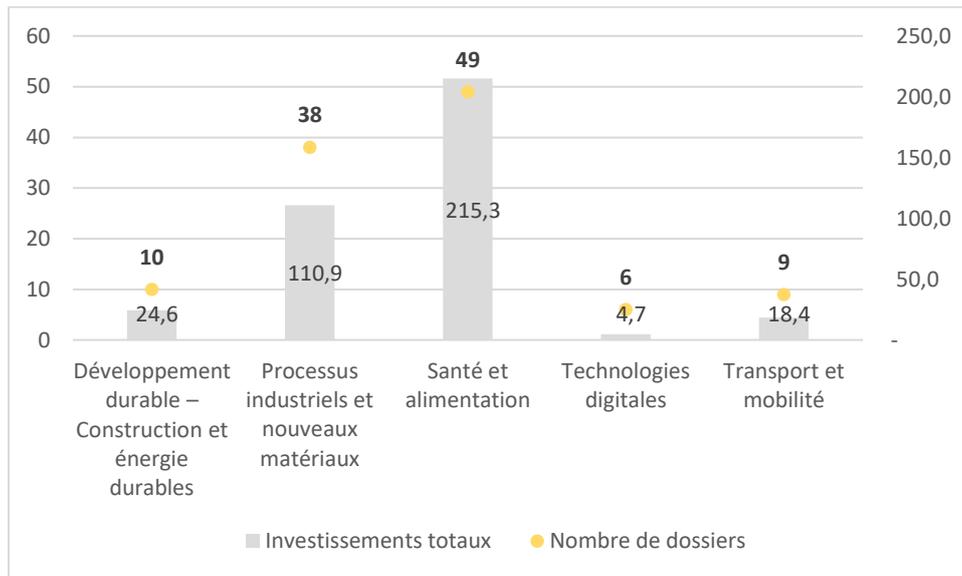
La mesure 1.1.1 a ainsi contribué au financement d'investissements dans des domaines relevant de la stratégie de spécialisation wallonne à hauteur de près de 374 M€, en mobilisant 86 M€ de fonds publics. Les deux principaux secteurs bénéficiaires en sont le secteur de la santé et de l'alimentation (au sein duquel les projets d'investissement sont de taille plus importante, 4,4 M€ en moyenne) et celui des processus industriels et des nouveaux matériaux.

**Tableau 4 Soutien du FEDER à l'investissement des PME des secteurs de la S3 - Synthèse**

<b>Investissements totaux admis</b>	373 902 K€
<b>Objectif d'investissements privés</b>	287 605 K€
<b>Soutien public (FEDER + Région wallonne)</b>	86 297 K€
<b>Effet multiplicateur du soutien public</b>	4,3
<b>Effectifs de départ des entreprises soutenues</b>	1719
<b>Créations d'emplois escomptées</b>	1171
<b>Créations d'emplois effectives au 31 décembre 2021</b>	892

Source : SPW EER

**Figure 49 Dossiers et montants d'investissements (en M€) soutenus par secteur de la S3**



Source : SPW EER

L'effet multiplicateur du soutien public à 4,33, renvoyant à un taux de cofinancement des investissements de 23%, illustre bien la valeur ajoutée de ce dispositif par rapport aux aides régionales aux PME, plafonnées à 18% et cofinçant en moyenne les projets à hauteur de 10%, et le bénéfice que les entreprises relevant des secteurs de la S3 ont pu retirer des critères permettant d'accroître le taux de financement apporté par le FEDER par rapport au taux de base.

### 9.5.1.5. Trois cas d'entreprises soutenues par la prime à l'investissement des PME du programme FEDER

#### ► Gramitherm Europe

**Tableau 5 Données relatives au soutien reçu dans le cadre de la mesure 1.1.1**

Emploi de départ	Emploi final	Création d'emploi escompté	EMPLOI EFFECTIF au 31/12/2021	CREATION D'EMPLOI EFFECTIVE au 31/12/2021	Investissements totaux admis	Montants engagés (FEDER + RW)	Investissements privés complétant un soutien public OBJECTIF	Investissements privés complétant un soutien public EFFECTIF au 31/12/2021 (*)
0,00	7,00	7,00	7,00	7,00	1 691 223,00	507 366,90	1 183 856,10	1 183 856,10

Source : SPW EER

#### ► L'entreprise

L'entreprise Gramitherm, basée à Sambreville, a été créée en 2019 pour produire et commercialiser les produits de la marque déposée Gramitherm, un procédé suisse permettant de fabriquer des panneaux isolants naturels à partir de déchets d'herbe non valorisés (biomasse produite dans le cadre de l'entretien des canaux, domaine public des aéroports, etc). L'emploi de ces matériaux et la démarche d'économie circulaire de l'entreprise font de ce matériau l'isolant présentant le meilleur bilan écologique de sa catégorie.

L'entreprise a mis en place un mode de calcul des tonnes d'équivalent-CO2 évitées grâce à l'utilisation de ses produits : les émissions évitées sont estimées à 1160 tonnes de CO2-EQ depuis 2019.

La Belgique représente aujourd'hui 48% des activités de Gramitherm, qui exporte également vers la France, la Suisse, le Danemark, les Pays-Bas et l'Allemagne.

► Le programme d'investissement soutenu et son financement

A sa création, l'entreprise a dû investir à hauteur d'environ 2 M€ dans des équipements de production, notamment une nappeuse industrielle. Pour démarrer son activité, l'entreprise s'est donc lancée dans une levée de fonds, aboutissant à la structure de financement suivante, pour un total de 2,9 M€ :

- 1,8 M€ d'apports en capital
- 2 x 150 000 € de prêts d'Invests régionaux
- 150 000 € de prêts à moyen terme de la BNP
- 500 000 € de subvention au titre de la mesure 1.1.1 (associés à 300 000 € de prêt relais de la BNP)
- 150 000 € versés par Novalia au titre du dispositif EasyGreen de la Sowalfin (autre dispositif soutenu par le FEDER)

Gramitherm avait eu connaissance de l'aide à l'investissement des PME dans le cadre de ses discussions avec les Invests régionaux, et avec sa fiduciaire au moment de décider de son territoire d'implantation. C'est la BNP qui a mis en contact l'entreprise avec le SPW et a monté le dossier de demande d'aide, tout en accordant à l'entreprise un prêt relais à hauteur de 300 000 € dans l'attente du versement des différentes tranches de l'aide à l'investissement du FEDER.

Gramitherm a bénéficié d'un taux de cofinancement élevé (30% des 1 691 223 € d'investissements admis), son projet répondant aux critères permettant d'accroître la prime de base : une technologie nouvelle, secteur industriel, activité contribuant à la réduction de l'empreinte carbone.

A l'investissement dans les équipements de production étaient associées 7 embauches pour le démarrage de la production, un directeur d'usine et six ouvriers.

► Impacts du soutien du FEDER

Le soutien du FEDER et le démarrage d'activité de Gramitherm sont intervenus dans un contexte particulier : après l'achat des machines en avril 2019, une ouverture de la ligne de production et des tests sur le second semestre 2019, Gramitherm a démarré sa production en février 2020, juste avant la survenue de la crise du Covid-19. L'ensemble des commandes ont été annulées, le chiffre d'affaires de l'entreprise en 2020 a été nul. L'entreprise a dû mettre ses machines en leasing pendant un temps. De plus, l'entreprise n'ayant pas encore démarré son activité en 2019 et n'ayant pas pu justifier d'une perte de chiffre d'affaires, elle n'a été éligible à aucune aide de crise de la région wallonne.

Dans un contexte de lancement de projet en situation de sous-capitalisation, comme de nombreux projets industriels, l'absence d'activité et de chiffre d'affaires a placé l'entreprise en difficulté face à ses créanciers bancaires. Le temps nécessaire à l'obtention en période de crise Covid de certains justificatifs administratifs nécessaires au versement des tranches du soutien du FEDER, l'absence d'ajustement des conditions de déblocage des tranches de l'aide a conduit en 2021 à la saisie immédiate par la BNP du versement de ces tranches et au placement de l'entreprise en procédure de réorganisation judiciaire. Dans le même temps, l'entreprise a conservé l'ensemble des sept salariés recrutés au démarrage du projet, afin de maintenir le respect de la conditionnalité d'emploi de l'aide du FEDER.

Aujourd'hui, grâce à la reprise de l'activité et à une recapitalisation, l'entreprise est aujourd'hui sortie de la PRJ, compte 14 ETP en salariés, et 5 ETP de prestataires de service. 5 M€ d'investissements ont été réalisés depuis 2019, et l'entreprise vise d'atteindre l'équilibre en 2023.

En l'absence de financement par le FEDER, le dirigeant de Gramitherm aurait dû faire appel à davantage d'apport capitalistique en fonds propres. Paradoxalement, dans le contexte d'absence d'activité en période de Covid-19, une telle option, si l'entreprise avait bouclé son tour de table en substituant es capitaux à la subvention FEDER, aurait permis à l'entreprise de disposer de davantage de liquidités pendant la crise liée au Covid-19. Mais dans tous les cas, la subvention du FEDER est identifiée comme ayant comblé le gap de financement nécessaire au démarrage de l'entreprise et de son activité, et ayant constitué une condition *sine qua non* à la réalisation du projet.

Gramitherm met en avant la rapidité de l'instruction du dossier et de la réponse du SPW quant à son éligibilité et à la décision d'octroi du soutien.

En complément du soutien à Gramitherm, d'autres entreprises contribuant au développement d'une filière de la construction et de l'habitat durables : Home EOS, qui a également bénéficié d'un financement d'une ligne de production à hauteur de 28%.

## ► Any Shape

**Tableau 6 Données relatives au soutien reçu dans le cadre de la mesure 1.1.1**

Emploi de départ	Emploi final	Création d'emploi escompté	EMPLOI EFFECTIF au 31/12/2021	CREATION D'EMPLOI EFFECTIVE au 31/12/2021	Investissements totaux admis	Montants engagés (FEDER + RW)	Investissements privés complétant un soutien public OBJECTIF	Investissements privés complétant un soutien public EFFECTIF au 31/12/2021 (*)
0,00	4,00	4,00	5,75	5,75	1 374 007,22	370 981,95	1 003 025,27	1 003 025,28

Source : SPW EER

### ► L'entreprise

La création en 2015 d'Any Shape, société de fabrication additive de pièces en plastique et métal, s'est inscrite dans un contexte d'arrivée à maturité technologique de la fabrication additive, et d'un intérêt croissant des entreprises grands donneurs d'ordres dans les secteurs de l'aéronautique et de l'automobile, en Wallonie et ailleurs, pour ce mode de production pour des pièces complexes. L'entreprise est installée à Villers-le-Bouillet dans la province de Liège, à proximité de Huy.

L'objectif d'Any Shape est d'utiliser un procédé innovant pour une exploitation commerciale et de constituer l'étape manquante entre un TRL de 4, 5 ou 6 et un TRL de 8 ou 9. La stratégie de l'entreprise vise ainsi à répondre à l'un des défis qui se posent en Wallonie, à savoir le manque d'acteurs réalisant le transfert de technologie depuis la RDI vers l'application industrielle. Any Shape vise à devenir un acteur de référence industriel et commercial, parmi les leaders européens dès l'échéance de 2021-2022.

### ► Le programme d'investissement soutenu et son financement

Le démarrage d'activité d'Any Shape nécessitait un investissement de départ dans des équipements de production haut de gamme, qualifiés ou qualifiables chez les principales entreprises donneuses d'ordres des secteurs de l'aéronautique et de l'automobile. L'achat de machine et équipements complémentaires visait à couvrir 95% de la chaîne de valeur.

L'investissement initial a ainsi permis l'achat d'une machine de fabrication de pièces plastique, d'une machine de fabrication de pièces en métal, d'équipements annexes et des équipements nécessaires à un laboratoire en métallurgie.

La prime à l'investissement octroyée dans le cadre de la mesure 1.1.1 du PO FEDER est intervenue lors de la création de l'entreprise, pour financer ces investissements initiaux. La prime d'un montant de 371 000 € a représenté 27% de l'investissement, soit un taux de cofinancement élevé (supérieur à la moyenne sur la mesure).

5,75 recrutements d'ET étaient associés à ce programme d'investissement, dont un ingénieur et un technicien. Tous les recrutements prévus ont été réalisés, et l'entreprise a depuis continué à recruter de nouveaux salariés pour accompagner la croissance de son activité (cf. *infra*).

► Impacts du soutien du FEDER

La prime à l'investissement du FEDER a été intégré au dossier de sollicitation des prêts bancaires : la subvention permettait de réduire le risque pour les banques, qui ont octroyé à l'entreprise une avance de trésorerie de six mois en attendant le versement de la première tranche de la prime. Le reste de l'investissement soutenu a été entièrement financé par des prêts, dont un prêt d'un Invest régional (SRIW), présente au capital de l'entreprise. En l'absence d'un soutien, du FEDER, c'est ce dernier levier qu'Any Shape aurait davantage sollicité, mais qui aurait abouti à considérablement accroître le risque de l'investissement, le coût du financement bancaire et le taux d'endettement de l'entreprise au démarrage de son activité (le capital social initial de l'entreprise était de 720 000 €).

Indépendamment des crises qu'a traversées le secteur (Boeing et Covid-19), la technologie de fabrication additive reste en phase de maturation, et est encore chère. Any Shape a mené à bien la première phase de son business plan : l'entreprise est rentable et comble progressivement les pertes initiales. L'objectif de figurer parmi les leaders européens du marché à horizon 2021-2022 a été atteint, malgré une dynamique d'activité ralentie dans le contexte de la crise du Covid-19 : l'entreprise est fournisseur « tier one » chez des entreprises leaders du secteur : Airbus, Safran, SNCF, Daimler, et intervient sur des projets de l'Agence spatiale européenne (ESA). Le bilan de l'entreprise était entre 4,5 et 5 M€ à fin 2021.

Si la crise du Covid-19 a retardé l'atteinte des objectifs de croissance du chiffre d'affaires et de business development, elle a aussi conduit l'entreprise à se positionner sur de nouveaux segments d'activité : Any Shape a développé en trois semaines des écouvillons de dépistage du Covid et en a produit 600 000. Le secteur médical représente aujourd'hui 25% de leur activité.

A l'heure actuelle, Any Shape dispose de deux autres machines identiques à celles achetées avec le soutien du FEDER, ainsi que d'une autre machine de taille supérieure, la plus grande sur son marché, permettant de produire des pièces de dimension supérieure. L'entreprise compte 4 ingénieurs, 3 techniciens, un assistant administratif, un responsable qualité, soit 9 salariés, et le recrutement d'un responsable de la production est en cours. En l'absence de formation à la fabrication additive, les techniciens sont formés dans l'entreprise.

L'entreprise s'est également lancée, en parallèle de sa création, dans un projet de recherche de trois ans financé par la région wallonne, Any Shape 4.0, impliquant trois CRA (aéronautique, métallurgie et industrie) et trois autres entreprises (modélisation, software, usineur) dans le but de valoriser la recherche et l'innovation tout en couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur du marché : l'objectif pour Any Shape était, grâce à ce projet, de monter très vite en compétences et de valoriser les compétences existantes au sein d'autres acteurs de la filière

L'entreprise a été également retenue pour l'obtention d'une nouvelle prime à l'investissement dans le cadre de la programmation actuelle, à hauteur de 216 000 €, pour un investissement total de 1,1 M€.

► **Immunxperts**

Emploi de départ	Emploi final	Création d'emploi escompté	EMPLOI EFFECTIF au 31/12/2021	CREATION D'EMPLOI EFFECTIVE au 31/12/2021	Investissements totaux admis	Montants engagés (FEDER + RW)	Investissements privés complétant un soutien public OBJECTIF	Investissements privés complétant un soutien public EFFECTIF au 31/12/2021 (*)
2,07	11,07	9,00	12,36	10,29	630 000,00	170 100,00	459 900,00	183 960,00

Source : SPW EER

► L'entreprise

Immunxperts SA, installée dans les locaux Igretech à l'Aéropôle de Gosselies, est une entreprise spécialisée dans les biotechnologies fondée en 2014, plus particulièrement dans la réalisation de tests des effets de traitements immunitaires en amont des phases d'études cliniques.

► Le programme d'investissement soutenu et son financement

Afin d'une part de répondre à la demande croissante du marché, et d'autre part de mettre en œuvre un projet de R&D pour le développement d'une nouvelle plateforme de tests, en vue de proposer un nouveau type de service, Immunxperts devait réaliser fin 2016 deux types d'investissements :

- S'installer dans de nouveaux locaux et laboratoires plus grands, et les équiper ;
- Investir dans des machines pour la réalisation de son projet de plateforme de tests (cytomètre en flux et machine de dissociation des tissus). Le reste du projet de R&D a bénéficié d'aides de la région wallonne à la RDI.

L'investissement total s'élevait à 630 000 €, auquel était associé un objectif de création de 9 emplois. Le cofinancement du FEDER, à hauteur de 170 000 €, représentait donc 27% de l'investissement total. Le reste a été financé en partie par les fonds propres de l'entreprise, par un crédit, et l'une des machines a été financée en leasing via un établissement bancaire.

► Impacts du soutien du FEDER

Pour une entreprise de deux ans d'ancienneté et comptant alors seulement deux employés, l'investissement était alors particulièrement conséquent : le niveau des taux de cofinancement proposés par l'aide à l'investissement du FEDER a ainsi permis à l'entreprise de mettre en œuvre son projet sans le reporter dans le temps, le temps de trouver des ressources complémentaires en fonds propres.

Dans la mesure où Immunxperts faisait face à une forte demande du marché, sur un positionnement de niche et en présence d'un faible nombre de concurrents, dans un secteur dynamique, l'enjeu de réaliser les projets rapidement représentait une importance stratégique pour l'entreprise, afin de s'imposer et d'être reconnue sur le marché comme un acteur de référence. C'est également ce contexte qui a permis à Immunxperts de réaliser un nombre si élevé d'embauches (9 emplois) pour un investissement limité à 600 000 euros.

Les projets financés ont eu un impact positif sur le chiffre d'affaires d'Immunxperts, ainsi que sur sa valeur ajoutée, dans un contexte de demande croissante. L'entreprise compte aujourd'hui près de 20 salariés, soit près de dix fois plus qu'au moment de solliciter le soutien du FEDER pour son programme d'investissement, et continue de recruter.

Immunxperts a été rachetée deux fois au cours des trois dernières années, par Nexelis puis Q<sup>2</sup> Solutions ; ce qui témoigne de l'ampleur de ses perspectives de croissance et de la valorisation de son activité et de son expertise aux yeux du marché.

#### **9.5.1.6. Conclusion : Un impact fort pour la création ou la croissance d'entreprises dynamiques contribuant à la structuration de filières d'avenir sur le territoire de Wallonie.**

La faible ancienneté des PME soutenues dans le cadre de la mesure 1.1.1 du PO FEDER 2014-2020, plus particulièrement celles du secteur de la S3, vis-à-vis de l'ensemble de la population des PME wallonnes, et la proportion d'entreprises en création parmi les bénéficiaires, témoigne de l'impact particulièrement structurant que l'aide à l'investissement des PME cofinancée par le FEDER pour la réalisation des investissements initiaux ou l'accompagnement de la phase de croissance des entreprises.

La possibilité de bénéficier d'un taux de cofinancement plus élevé que par le biais des schémas régionaux d'aide à l'investissement des entreprises en fait un dispositif particulièrement pertinent et sollicité par les entreprises pour le financement de ces investissements, qui représentent un montant élevé par rapport à leurs capitaux propres ou à leur capacité d'autofinancement.

Comme l'illustrent les trois cas d'entreprises relevant de secteurs de la S3 exposés ci-dessus, confirmé par les éléments collectés en entretien auprès du SPW ou dans le cadre des réponses à l'enquête auprès des bénéficiaires de l'aide du FEDER<sup>117</sup>, le soutien de la mesure 1.1.1 à ces entreprises a contribué de manière déterminante, voire indispensable, à un ou plusieurs des éléments suivants : au lancement de leur activité, à l'accès à d'autres sources de financement, à la création des emplois ciblés au départ, à leur croissance en termes d'activité, de production, de productivité et/ou d'effectifs, à l'introduction d'innovations, et par conséquent à la structuration des filières dont ces entreprises font partie. En effet, par exemple, dans le cas d'Any Shape, l'entreprise, qui a intégré directement le soutien du FEDER au financement de l'investissement initial nécessaire au lancement de son activité, s'est inscrite dans une logique de filière en initiant un parallèle un projet de recherche collaboratif avec des CRA et d'autres entreprises.

Les réponses à l'enquête ou le cas de Gramitherm font également apparaître qu'un certain nombre de projets ont pu avoir une orientation positive en termes d'atténuation des émissions de GES ou de réduction des déchets.

De plus, il est à noter que le soutien à l'investissement proposé dans le cadre du PO FEDER constitue un élément d'attractivité pour le territoire, au même titre que le rôle des Investissements régionaux, susceptible de déterminer l'implantation des entreprises en région wallonne, en offrant une subvention n'existant pas forcément, ou qui paraît moins accessible, dans des territoires voisins (en France par exemple) et permet de réduire le risque des investissements réalisés.

Au-delà des trois cas présentés, et en ligne avec les constats exposés, il est à noter que le soutien du FEDER à des petites entreprises du secteur des biotechnologies et de la thérapie cellulaire (Diagenod, Mastercell, Hepatic Cell Therapy) implantées à Gosselies en périphérie de Charleroi (tout comme Immunxperts), a permis de financer des prises de risque, l'acquisition de nouveaux bâtiments et le passage à une production commerciale. Les synergies mises en place à Gosselies et la structuration d'un pôle d'excellence dans ce domaine ont suscité l'intérêt de l'entreprise internationale Catalent, qui a racheté un certain

---

<sup>117</sup> 19 entreprises bénéficiaires de la mesure 1.1.1 relevant de secteurs de la S3 ont répondu à l'enquête auprès des bénéficiaires.

nombre de ces entreprises, et ainsi développé un campus sur place permettant une production à l'échelle commerciale.

En permettant de financer et de diminuer le risque d'investissements d'ampleur, l'aide à l'investissement des PME dans le cadre du FEDER a généré un réel impact en termes de développement des secteurs de la S3 en permettant à des entreprises de lancer leur activité et de croître dans des secteurs porteurs et innovants. Le dispositif, complémentaire des instruments financiers octroyés par les Investis wallons, paraît donc constituer un levier stratégique pour soutenir le déploiement de la stratégie de spécialisation intelligente de la région wallonne. A ce titre, le fléchage du dispositif uniquement vers des entreprises relevant de la S3 pour la programmation 2022-2027 paraît pertinent, prolongeant un état de fait de la programmation 2014-2020 (cf. *supra*) et assumant la dimension structurante de ce dispositif pour le développement de secteurs d'avenir pour le tissu d'entreprises et l'économie wallons.

## Entreprises contactées

	Entreprise	Secteur S3	Date de l'entretien	de	Interlocuteur	Fonction
1	GRAMITHERM EUROPE SA	Développement durable – Construction et énergie durables	13/09/2022		Christian Roggeman	Fondateur, CEO
2	ANY SHAPE SA	Processus industriels et nouveaux matériaux	05/09/2022		Bertrand Herry	Co-fondateur, CEO
3	IMMUNXPERTS SA	Santé alimentation et	22/09/2022		Laurie Decamps	Senior Consultant Mac & JB, entreprise accompagnant la demande de subvention
4	ARBO SPRL	Processus industriels et nouveaux matériaux	Sollicitations sans réponse			
5	QUALITY ASSISTANCE SA	Santé alimentation et	Sollicitations sans réponse			
6	HPP BELGIUM SPRL	Santé alimentation et	Sollicitations sans réponse			
7	HOME EOS SA	Développement durable – Construction et énergie durables	Sollicitations sans réponse			
8	ETEAMSYS SPRL	Technologies digitales	Sollicitations sans réponse			
9	WEERTS SUPPLY CHAIN SA	Transport et mobilité	Sollicitations sans réponse			
10	EVOCELLS SPRL	Santé alimentation et	Sollicitations sans réponse			
11	MOONOIA SA	Technologies digitales	Sollicitations sans réponse			

## 9.5.2. Etude de cas « Vers une économie circulaire 4.0 » - Mesure 1.3.1 - Services d'appui avancé aux PME – Economie circulaire

Champ couvert		
Intitulé de la mesure : 1.3.1 : Services d'appui avancé aux PME – Economie circulaire		
Chef de file : SOWALFIN SA (anciennement l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation)		
Bénéficiaires intermédiaires : organismes d'animation économique agréés – référents Economie circulaire / entreprises (PME en particulier)		
Coût de la mesure		
Cout total : 3.882.314,5 €		
Part de financement UE : 1.552.925,87 (40%)		
Cofinancements :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Wallonie/FWB : 1.941.157,27 (50%)</li> <li>○ Opérateurs publics : 388.231,36 (10%)</li> </ul>		
Axes prioritaires	Objectifs spécifiques	Blocs de mesures
Axe 1 : Economie 2020	1.3 Stimuler les performances économiques des entreprises par la mise en œuvre de l'économie circulaire	D. Accompagnement et appui aux PME favorisant l'utilisation et la production d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique
Plan de collecte		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Revue documentaire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiches projets</li> <li>- Rapports d'avancement par projet</li> <li>- Rapports d'activités du portefeuille (2020 et 2021)</li> <li>- Diverses sources documentaires</li> </ul> </li> <li>• <b>Entretiens – Administration fonctionnelle et chef de file de la mesure (réalisés) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>SPW EER - Département du Développement économique – Direction du Développement des entreprises (Alain Peetermans)</b></li> <li>○ <b>Sowalfin (Véronique Léonard / François Coibion / Jean-Paul Di Bartolomeo)</b></li> </ul> </li> <li>• <b>Enquête – PME soutenues (au travers de l'enquête diffusée auprès des entreprises)</b></li> <li>• <b>Entretiens flash :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Honesty</b></li> <li>○ <b>Moov360</b></li> </ul> </li> </ul>		

### 9.5.2.1. Présentation de la mesure

L'économie circulaire vise à découpler la croissance économique de la consommation des ressources en prévoyant, dès la conception des produits, leur remise à disposition une fois la fin de vie des produits atteinte. Il s'agit d'une approche alternative à celle de l'économie linéaire

fortement exposée à la raréfaction des ressources et aux fluctuations des prix des matières premières. Dans un contexte d'augmentation des prix de l'énergie et des matières premières en particulier, l'économie circulaire est un moyen pour les entreprises de diminuer leurs coûts et de rester compétitives.

En Wallonie, l'implémentation de l'économie circulaire semble freinée par un manque de connaissances en la matière au sein du tissu économique wallon.<sup>118</sup> La mesure 1.3.1 vise à accélérer la transition vers l'économie circulaire dans les PME wallonnes. Ce faisant, elle contribue aux priorités de l'axe 1 « ECONOMIE 2020 » en matière de stimulation d'activités créatrices de valeur ajoutée, la valorisation de la recherche et l'innovation et la transition vers une économie fondée sur une utilisation rationnelle des ressources et à faible émission de carbone.

La mesure est organisée en deux volets d'action :

**VOLET 1. Chèques Economie Circulaire (EC) (1.3.1.1)** : création d'un système de « Chèques Économie Circulaire » à destination des PME, leur permettant de solliciter les services d'experts spécialisés<sup>119</sup> labellisés pour la réalisation d'études économiques et techniques en matière de :

- L'écoconception et la mise au point de produits et services durables ;
- L'échange ou la mutualisation de matières avec d'autres entreprises ;
- L'optimisation et l'amélioration de procédés industriels et de processus organisationnels ;
- L'évolution de son modèle d'affaires dans une logique de fonctionnalité notamment.

**VOLET 2. Accompagnement économie circulaire (1.3.1.2)** : organisation et coordination d'un réseau de neuf référents bas carbone<sup>120</sup> qui accompagnent les PME dans la réalisation de diagnostics « bas carbone/économie circulaire » (ou BC/EC), la mise en place de projets pilotes d'entreprises et l'obtention d'aides financières pour la construction des projets bas carbone et d'économie circulaire.

La mise en œuvre de ces deux volets implique quatre types d'acteurs : (1) les PME wallonnes en tant que bénéficiaires finaux, (2) la SOWALFIN<sup>121</sup>, chargée de l'organisation et de la coordination du réseau de référents (1.3.1.2) mais également de l'appui au SPW EER d'une part par la labellisation des prestataires privés éligibles aux chèques économie circulaire et d'autre part par la validation de l'éligibilité des projets présentés quant à la thématique et au critère PME (1.3.1.1), (3) le SPW EER, qui met en œuvre le système des chèques économie circulaire<sup>122</sup> (1.3.1.1) et (4) les opérateurs/partenaires du réseau SOWALFIN<sup>123</sup> (1.3.1.2).

Le 9 juillet 2020, le Gouvernement wallon a approuvé le contenu et le financement de la fiche projet du portefeuille, constitué de 11 projets<sup>124</sup> :

---

<sup>118</sup> Source: Fiche projet du portefeuille de la mesure 1.3.1

<sup>119</sup> Experts financés à hauteur de 75% par les chèques économie circulaire (25% à charge de l'entreprise)

<sup>120</sup> 9 ETP niveau Master financés par le FEDER

<sup>121</sup> Via son Pôle Eco-Transition

<sup>122</sup> Activé le 9/04/2019 dans une optique de complémentarité avec le rôle des référents (chèques conseillés aux PME après réalisation du diagnostic)

<sup>123</sup> BEP, Cap Innove, EKLO, Entreprendre.WAPI, IGRETEC, IDELUX, LME, UCM Brabant wallon et UCM Wallonie

<sup>124</sup> Source: Rapport d'activités 2021

	Intitulé	Opérateur	Part dans le coût total
3	Détection, accompagnement spécialisé et montage de projets	BEP	7,7%
10	Détection, accompagnement spécialisé et montage de projets	CAP Innove	7,7%
2	Détection, accompagnement spécialisé et montage de projets	EKLO	7,7%
6	Détection, accompagnement spécialisé et montage de projets	Entreprendre.W api	7,7%
7	Détection, accompagnement spécialisé et montage de projets	IGRETEC	7,7%
5	Détection, accompagnement spécialisé et montage de projets	IDELUX	7,7%
4	Détection, accompagnement spécialisé et montage de projets	LME	7,7%
1	Sensibilisation et accompagnement collectif des entreprises en économie circulaire (zone en transition)	SOWALFIN	30,5%
9	Sensibilisation et accompagnement collectif des entreprises en économie circulaire (Brabant wallon)	SOWALFIN	7,9%
11	Détection, accompagnement spécialisé et montage de projets (Brabant wallon)	UCM	1,5%
8	Détection, accompagnement spécialisé et montage de projets (Zone en transition)	UCM	6,2%
<b>TOTAL</b>			<b>3.882.314,5 €</b>

Source : Rapport d'activités 2021

Les projets 2 à 8, 10 et 11 sont identiques si ce n'est qu'ils sont mis en œuvre par les différents bénéficiaires, chacun sur sa zone géographique. Le rôle des référents est essentiel : ils sensibilisent, informent et prospectent les entreprises. Ensuite, ils réalisent un diagnostic BC/EC digitalisé et harmonisé, aboutissant sur un plan d'actions qui vise à implémenter des actions bas carbone et d'économie circulaire au sein de leur entreprise tout en contribuant à leurs objectifs de développement. Ce plan d'actions est le point de départ d'un parcours d'accompagnement qui peut s'étaler sur plusieurs années. Il ne constitue pas une étude détaillée des solutions à mettre en place, mais renvoie vers les dispositifs et acteurs de l'accompagnement (centres de recherches, intercommunales, chèque économie

circulaire<sup>125</sup>/chèques technologiques/chèques énergétiques) et de financement (p.ex. Easy'Green<sup>126</sup>) existants afin de permettre à l'entreprise de concrétiser certaines pistes d'actions identifiées. A titre d'exemples, l'installation de panneaux photovoltaïques, l'audit énergétique global, la mutualisation des ressources entre plusieurs entreprises, l'amélioration de l'efficacité énergétique, ... sont des actions fréquemment recommandées et peuvent faire l'objet d'études approfondies (par exemple, financées par les chèques économie circulaire) ou de financements directs (par exemple, via le dispositif Easy'Green).

Les projets 1 et 9, portés par la SOWALFIN, diffèrent légèrement ; ils s'articulent autour de 4 axes : (1) la mobilisation et la sensibilisation des entreprises, (2) l'organisation d'ateliers collectifs par groupes d'entreprises, (3) la coordination d'un réseau de référents bas carbone et (4) l'appui à ce réseau par l'élaboration et la mise à disposition d'outils et de formations. C'est au sein de ces deux projets que la coordination du réseau de référents (9 autres projets) est logée.

### 9.5.2.2. Niveau de réalisation de la mesure

Du point de vue budgétaire et suivant les dépenses rapportées par les opérateurs au 31 décembre 2021, le taux de consommation du portefeuille est de 30,54%<sup>127</sup> (fin 2019, le taux de consommation était de 14,06%). Ce faible taux de consommation n'est pas surprenant au vu du retard de mise en œuvre (le dispositif n'ayant été lancé qu'en 2019 pour les chèques EC et en 2020 pour les diagnostics) ainsi que de la crise sanitaire qui a largement empêché les visites sur site jugées indispensables pour ce type d'accompagnement. L'analyse des indicateurs Eurogès confirme ce retard, le portefeuille est encore loin des objectifs définis à l'horizon 2023.

Eurogès - Indicateurs de réalisation	Réalisé 09/05/2022	Objectif 2018	Objectif 2023
CHEQUES - Chèques économie circulaire accordés (Nb) (1.3.1.1)	0	/	/
CHEQUES - Entreprises bénéficiant de subventions (Nb) (1.3.1.1)	6	/	/
Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier (économie circulaire) (Nb) (1.3.1.2)	406	0	1.040
Eurogès - Indicateurs de résultat	Réalisé 09/05/2022	Objectif 2018	Objectif 2023
ANIMECO - Entreprises ayant finalisé un diagnostic sur l'utilisation efficace des ressources (Nb)	155	0	1.040
ANIMECO - Projets industriels d'économie circulaire finalisés ou en cours de finalisation (Nb)	1	0	0
CHEQUES - Entreprises ayant fait appel aux chèques économie circulaire (Nb)	1	/	/
Entreprises ayant initié un plan d'actions d'utilisation efficace des ressources (économie circulaire) (Nb)	120	0	672

<sup>125</sup> Les chèques EC peuvent être conseillés par le référent dans le cadre d'un diagnostic BC/EC. Toutefois, la réalisation du diagnostic n'est pas obligatoire. Les entreprises désireuses d'obtenir des chèques EC peuvent réaliser leur propre diagnostic, ou tout du moins identifier le besoin.

<sup>126</sup> Mesure 4.2.2 du PO 14 - 20

<sup>127</sup> Source: Rapport d'activités 2021

Malgré le faible niveau d'atteinte des cibles de 2023 (d'après les indicateurs recensés dans Eurogès), l'analyse des deux seuls rapports d'activités de la mesure (2020 et 2021) démontre une croissance importante du nombre d'entreprises rencontrées individuellement (+95% de 2020 à 2021) et collectivement (+65% de 2020 à 2021). Le nombre d'entreprises ayant réalisé un diagnostic à la suite d'une rencontre a par ailleurs doublé de 2020 à 2021. D'après la SOWALFIN, cette croissance devrait se poursuivre et même s'accélérer dans les prochaines années, notamment en raison de la hausse des prix énergétiques et des matières premières. Le tableau ci-dessus offre une vision synthétique des résultats atteints par les opérateurs de la mesure 1.3.1.2.

En ce qui concerne le volet « chèques EC » du dispositif, le rapport annuel de 2021 de la SOWALFIN indique qu'un total de 26 experts ont été labellisés par la SOWALFIN (20 en 2019, 5 en 2020 et 1 en 2021) et 27 chèques économie circulaire attribués, dont 14 en 2019, 8 en 2020 et 5 en 2021 pour un montant total de 376.168 EUR (correspondant uniquement au 75% de la part publique). La SOWALFIN indique à ce sujet vouloir accélérer davantage l'adoption des chèques EC, ce dispositif n'étant pas encore suffisamment connu par le grand public.

**Tableau 7 : Vision synthétique des résultats de la mesure 1.3.1.2 d'après les rapports d'activités 2020 et 2021**

N°	Opérateur	Accompagnement individuel		Accompagne-ment collectif <sup>128</sup>		Autres activités 2020 – 2021 (non-exhaustif)		
		Nbre de PME rencontrées		...dont nbre de diagnostics <sup>129</sup>				
		2020	2021	2020	2021		2020	2021
3	BEP	35	61	19	30	35	45	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adaptation des outils proposés par la SOWALFIN et développement de méthodologies et d'outils d'information et de prospection</li> <li>• Organisation du cycle d'accompagnement « Namur Demain » : cycle intégrant les principes de synergies et de mutualisation, de la prise en compte des nouveaux enjeux environnementaux et climatique</li> <li>• Dans le cadre des groupes de travail (GT) à destination des entreprises organisés par le BEP sur la gestion des déchets, présentation de l'économie circulaire lors du GT économie circulaire à Sambreville</li> </ul>
10	CAP Innove	27	149	8	29	5	0	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prospection active et individuelle d'entreprises sur base de screenings de parcs d'activités économiques ou d'initiatives passées de ceux-ci en matière de durabilité</li> <li>• Lancement de ID2Green (écosystème actif en Brabant wallon qui stimule les initiatives écoresponsables et favorise la création de synergies entre acteurs du développement durable) et organisation d'événements de rapprochement entre membres de ID2Green</li> <li>• Organisation de groupes de travail autour des communautés d'énergie renouvelable</li> <li>• Organisation du 1<sup>ier</sup> Impact Café sur le thème de la logistique durable</li> </ul>
2	EKLO	20	205	10	0	176	114	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation et participation à des événements et webinaires</li> <li>• Planification d'ateliers collectifs avec des opérateurs économiques de la province de Liège</li> <li>• Liaison avec différents opérateurs économiques du territoire (GALs, SPI, ...)</li> <li>• Organisation et animation d'ateliers de sensibilisation à l'économie circulaire</li> </ul>

<sup>128</sup> Participation à des ateliers collectifs

<sup>129</sup> Nombre d'entreprises parmi les entreprises ayant bénéficié d'un accompagnement individuel ayant réalisé un diagnostic

N°	Opérateur	Accompagnement individuel				Accompagnement collectif <sup>128</sup>		Autres activités 2020 – 2021 (non-exhaustif)
		Nbre de PME rencontrées		...dont nbre de diagnostics <sup>129</sup>				
		2020	2021	2020	2021	2020	2021	
6	Entreprendre. Wapi	14	51	3	13	0	0	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'un travail de mise à jour des connaissances et compétences ainsi que veille sur l'évolution des secteurs et des nouvelles opportunités sous l'angle de l'économie circulaire</li> <li>Co-organisation (avzc Foodwapi et l'intercommunale IPALLE) d'un webinaire sur les contenants jetables et les alternatives durables pour l'Horeca</li> <li>Lancement d'une démarche de sensibilisation / prospection auprès des brasseurs de la Région</li> <li>Présentation des services à divers évènements (conférence territoriale, Food Wapi'In 2)</li> </ul>
7	IGRETEC	19	99	2	15	21	0	<ul style="list-style-type: none"> <li>Redéfinition du programme d'actions, du plan de communication et de la méthodologie d'accompagnement</li> <li>Utilisation d'un outil de ciblage qui permet de cibler des profils d'entreprise sur base d'une sélection de différents indicateurs (en collaboration avec Charleroi Entreprendre)</li> <li>Ciblage des parcs d'activité économique</li> <li>Orientation des entreprises vers des appels à projet en économie circulaire</li> </ul>
5	IDELUX	86	15	3	7	0	0	<ul style="list-style-type: none"> <li>Campagnes téléphoniques lors du premier confinement</li> <li>Participation au jury dans le Challenge plastic go green and circular et intervention lors de la réunion de la Commission 1 « Affaires économiques » du Conseil parlementaire inter-régional</li> <li>Réalisation d'articles et de publicités sur les services</li> <li>Rencontres avec les ADLs<sup>130</sup>, GALs<sup>131</sup>, Parcs naturels et agents POLLEC<sup>132</sup></li> </ul>
4	LME	118	84	10	15	5	10	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation des entreprises aux piliers de l'économie circulaire</li> <li>Mise en relation avec des acteurs privés et publics</li> </ul>

<sup>130</sup> Agences de développement local

<sup>131</sup> Groupes d'action local du Réseau wallon de développement rural

<sup>132</sup> Campagne portée par l'asbl APERe, l'AWAC et l'UVCW qui vise à aider les autorités locales wallonnes à mettre en place une politique Energie-Climat sur leur territoire

N°	Opérateur	Accompagnement individuel				Accompagnement collectif <sup>128</sup>		Autres activités 2020 – 2021 (non-exhaustif)
		Nbre de PME rencontrées		...dont nbre de diagnostics <sup>129</sup>				
		2020	2021	2020	2021	2020	2021	
1 & 9	SOWALFIN	0	0	0	0	478 133	891 134	<p><b>Actions de sensibilisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'un support de communication adapté à la crise sanitaire</li> <li>Rencontres bilatérales avec les porteurs de projet</li> <li>Organisation et participation à des conférences, workshops et ateliers</li> <li>Développement d'un argumentaire présentant l'économie circulaire comme un avantage compétitif</li> </ul> <p><b>Coordination du réseau :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation et animation des Comités opérationnels (toutes les 6 semaines)</li> <li>Organisation et animation de 4 groupes de travail internes au réseau</li> <li>Digitalisation de l'outil de diagnostic utilisé par les référents</li> <li>Digitalisation d'un outil de partage intra-réseau</li> <li>Organisation de formations pour les référents dans un but de professionnalisation continue : CircuLab, critère PME et entreprises en difficulté, stratégies européenne et régional en EC, chèques EC, chèques énergie, Gaz fluorés, quick wins durables en entreprises, approche bilan carbone, utilisation rationnelle de l'énergie, ...</li> <li>Débriefing individuel et systématique des diagnostics et plans d'actions réalisés par les référents</li> <li>Veille thématique pour partage vers le réseau des référents</li> </ul>

<sup>133</sup> 438 entreprises en zone Transition et 40 entreprises en Brabant wallon

<sup>134</sup> 798 entreprises en zone Transition et 93 en Brabant wallon

N°	Opérateur	Accompagnement individuel				Accompagnement collectif <sup>128</sup>		Autres activités 2020 – 2021 (non-exhaustif)
		Nbre de PME rencontrées		...dont nbre de diagnostics <sup>129</sup>				
		2020	2021	2020	2021	2020	2021	
8 & 11	UCM	30 <sup>135</sup>	15 <sup>136</sup>	3	7	0	129 <sup>137</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'émission de télévision UCM Opinion sur la RTBF</li> <li>• Un passage en radio sur la première</li> <li>• Organisation de séminaires et de webinaires</li> <li>• Promotion du dispositif dans l'UCM Magazine de juin (45.000 exemplaires et 100.000 visites en ligne), ou via « OpinionS UCM » (RTBF) et des passages sur Vivacité ou La Première</li> <li>• Participation au Parlement des PME organisé par UCM : sensibilisation de 42 fédérations professionnelles au Diagnostic Bas Carbone et à l'économie circulaire</li> </ul>
<b>TOTAL (Nbre)</b>		<b>349</b>	<b>679</b>	<b>58</b>	<b>116</b>	<b>720</b>	<b>1.189</b>	
$\Delta 2020 - 2021$		+95%		+100%		+65%		

<sup>135</sup> 10 entreprises en Brabant wallon et 20 en zone Transition

<sup>136</sup> 2 en Brabant wallon et 13 en zone Transition

<sup>137</sup> En Brabant wallon uniquement

### **9.5.2.3. En quoi le portefeuille contribue-t-il à créer les conditions nécessaires à une réduction de l’empreinte carbone de la Wallonie ?**

Les impacts du portefeuille « Vers une économie circulaire 4.0 » en termes de réduction des émissions de GES et environnementaux sont difficiles à mesurer à ce stade, et ce principalement pour deux raisons.

Premièrement, les indicateurs de réalisation et de résultat ne permettent pas de mesurer l’impact du portefeuille et aucun indicateur d’impact spécifique n’est suivi par la SOWALFIN ou encore les opérateurs. En effet, la suite des diagnostics et accompagnement réalisés ne fait actuellement pas l’objet d’un suivi systématique qui mettrait en lumière leur impact à moyen et long terme, et les entreprises ne rapportent pas proactivement l’impact de l’accompagnement dont ils ont bénéficié.

Deuxièmement, le retard important dans la mise en œuvre du portefeuille ayant seulement démarré en 2020 ne permet pas de dégager des impacts significatifs à ce stade. En effet, bien que le nombre d’entreprises wallonnes touchées par le dispositif soit en constante augmentation, le nombre de diagnostics réalisés est encore faible, tout comme le nombre de projets industriels finalisés, le nombre de chèques d’économie circulaire octroyés ou encore le nombre d’entreprises ayant initié un plan d’actions d’utilisation efficace des ressources (voir indicateurs Eurogès). Il n’est donc pas surprenant que les impacts en termes d’efficacité énergétique, d’utilisation rationnelle des ressources et d’empreinte carbone soient peu quantifiables à ce stade.

Nous donnons dans la suite quelques éléments de réflexion qualitatifs quant aux impacts attendus du portefeuille « Vers une économie circulaire 4.0 ».

### **9.5.2.4. Dans quelle mesure le portefeuille a-t-il contribué à réduire la consommation énergétique en Wallonie ?**

Le diagnostic bas carbone a pour objectif d’identifier le potentiel de transition bas-carbone d’une entreprise ; il aborde donc tant les aspects énergétiques (tels que l’efficacité énergétique) qu’environnementaux (tels que la production de déchets, la réutilisation de matières premières, ...). Pour ce faire, le diagnostic sonde les éléments suivants : les détails du bâtiment, ses installations techniques, les procédés utilisés, les énergies utilisées, les consommations d’eau et la production de déchets. Il en résulte un plan d’actions réparties selon les huit thèmes suivants : ER (énergie renouvelable), EEP (efficacité énergétique liée au procédé), EEB (efficacité énergétique liée au bâtiment), GF (gaz fluorés), CC (conception/production circulaire), LI (logistique inversée), SI (symbiose industrielle) et ME (nouveau modèle économique). Parmi ces huit thèmes, quatre sont directement liés à l’efficacité énergétique et à la consommation et la production d’énergies renouvelables. Il n’est donc pas surprenant que, parmi les 10 actions recommandées le plus souvent à la suite des diagnostics, on retrouve l’installation de panneaux photovoltaïques et solaires, l’audit énergétique global et l’amélioration de l’efficacité énergétique<sup>138</sup>.

Le cluster Tweed, cluster wallon de l’énergie durable, ainsi que le pôle de compétitivité Greenwin, pôle wallon des *Cleantech* et acteur de référence pour l’économie circulaire, la neutralité carbone, la lutte contre le réchauffement et les adaptations aux risques climatiques notamment, font par ailleurs l’objet de nombreuses collaborations initiées par la SOWALFIN ou encore les référents BC/EC. A titre d’exemples, le BEP a adhéré au cluster Tweed, Entreprendre.Wapi et IGRETEC

---

<sup>138</sup> Source : Rapport d’activités 2021

interagissent fréquemment avec le cluster dans le cadre d'événements organisés et CAP Innove dit régulièrement rediriger les PME vers Greenwin<sup>139</sup>.

Pour finir, la SOWALFIN forme les référents BC/EC aux thématiques énergétiques, telles que les gaz fluorés, l'utilisation rationnelle de l'énergie, les bases de l'électricité, etc. Par ailleurs, la SOWALFIN développe un ensemble d'actions internes en phase avec les objectifs poursuivis par le présent portefeuille et insuffle cette dynamique auprès des opérateurs. A titre d'exemple, l'UCM poursuit son action dans un esprit durable et a mis en place une politique interne visant à diminuer l'empreinte environnementale de ses activités par les mesures suivantes notamment : bureaux basse énergie, remplacement systématique des équipements par des solutions moins énergivores, recours aux énergies renouvelables dans la mesure du possible, mise en avant des modes de déplacements moins énergivores (parking réservé pour le co-voiturage) etc.

L'efficacité énergétique fait donc partie intégrante du dispositif de manière spécifique (PME wallonnes) mais également transversale (SOWALFIN et opérateurs) et des impacts probants en termes d'amélioration de l'efficacité énergétique et d'augmentation de la production d'énergie renouvelable par les PME wallonnes peuvent raisonnablement être attendus dans les prochaines années.

### Illustrations : Cas concrets

- ▶ Réalisation d'un diagnostic bas carbone du ManavaHotel en Région liégeoise (UCM) : le diagnostic a permis à la direction de l'hôtel de confirmer ses choix liés à l'enveloppe du bâtiment et aux installations techniques, ainsi que d'envisager certaines actions complémentaires liées à l'efficacité énergétique : placement de panneaux photovoltaïques, régulation des systèmes de production d'eau chaude sanitaire, de chauffage, de ventilation et de climatisation.<sup>140</sup>
- ▶ Accompagnement de l'atelier Vachon-France (IDELUX) dans l'objectif de réduire son empreinte environnementale : diverses actions suggérées dans l'objectif de réduire les besoins en ressources énergétiques, dont le remplacement des spots halogènes par des spots LEDs.<sup>141</sup>
- ▶ Intervention du référent en vue d'améliorer la gestion et l'efficacité énergétique de Copains, une boulangerie située à Strépy-Bracquegnies (LME) :
  - Réalisation d'un bilan carbone des activités en vue de détecter des pistes permettant d'atteindre la neutralité CO<sub>2</sub> en 2025. Les résultats de l'étude, présentés aux dirigeants de Copains en présence du référent, mettent en évidence les postes les plus émetteurs en CO<sub>2</sub>, estiment l'impact en équivalent CO<sub>2</sub> de la fabrication d'un pain et identifient les actions à entreprendre pour diminuer cet impact
  - Suggestion par le référent d'activation d'un chèque-entreprise en faisant appel à un auditeur-expert agréé pour la réalisation d'un audit à la fois porté sur le bâtiment et sur le process de fabrication dans le but d'avoir un aperçu global et détaillé des postes de consommation et d'investir dans des solutions d'efficacité énergétique.<sup>142</sup>

---

<sup>139</sup> Idem

<sup>140</sup> Source : Rapport d'activités 2021

<sup>141</sup> Idem

<sup>142</sup> Projet 4 : Cas concret d'accompagnement de PME (LME, 2021)

## Résultats enquête

Parmi les répondants à l'enquête, 6 entreprises déclarent avoir été accompagnées dans le cadre de la réalisation d'un diagnostic BC/EC. Parmi celles-ci :

- La moitié déclare que le diagnostic va leur permettre de réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub>, notamment via une réduction de leur consommation énergétique et que le FEDER a été déterminant voire fortement déterminant ;
- Deux entreprises déclarent avoir augmenté leur capacité de production d'énergies renouvelables suite au diagnostic, qui a été déterminant voire fortement déterminant ;
- Deux entreprises semblent avoir réduit les besoins en mobilité suite au diagnostic.

4 entreprises déclarent avoir bénéficié d'un accompagnement en vue de mettre en place une stratégie d'économie circulaire.

- 3 de ces entreprises anticipent une réduction de leur consommation énergétique grâce au soutien du FEDER ;
- 2 d'entre elles déclarent que ce soutien leur a permis d'augmenter leur capacité de production d'énergie renouvelable.

12 entreprises déclarent avoir bénéficié des chèques économie circulaire dont la moitié déclare que ce dispositif leur permet(tra) de réduire leur consommation énergétique et donc leurs émissions de GES.

### 9.5.2.5. Dans quelle mesure le portefeuille a-t-il contribué à utilisation plus rationnelle des ressources et à l'économie circulaire ?

Comme le nom du dispositif l'indique, il avait initialement pour objectif de promouvoir l'économie circulaire dans les PME wallonnes, dont le concept de l'utilisation rationnelle des ressources fait partie intégrante. La réduction de la production de déchets, la création de filières de recyclage, la réutilisation de matières premières, la création de symbioses industrielles etc. sont des objectifs fréquemment poursuivis par les PME bénéficiaires du dispositif. Parmi les 10 actions les plus fréquemment recommandées suite aux diagnostics BC/EC, on retrouve d'ailleurs : l'analyse de la pertinence de l'intégration du principe de l'économie de fonctionnalité dans le business modèle de l'entreprise, l'écodesign, l'intégration de la logique inversée pour la réintroduction de la matière dans le cycle de production, la mutualisation des ressources entre plusieurs entreprises et la réduction, le réemploi et le recyclage de déchets<sup>143</sup>.

Par ailleurs, l'analyse des actions mises en œuvre par les opérateurs dans le cadre de la mesure démontre une prépondérance d'actions ayant pour objectif de promouvoir l'économie circulaire, la réduction des déchets et plus largement une utilisation plus rationnelle des ressources. A titre d'exemples, voici quelques actions mises en œuvre : organisation et animation d'ateliers de sensibilisation à l'économie circulaire (EKLO), présentation de l'économie circulaire lors de groupes de travail locaux (BEP), organisation d'un webinar sur les contenants jetables et les alternatives durables pour le secteur de l'Horeca (Entreprendre.Wapi) etc. Parmi les outils utilisés par les opérateurs pour leurs activités de sensibilisation, on retrouve la version circulaire du *Business Model Canvas* ou encore les outils du Circulab (Circular Canvas, méthode Circulab, ...),

---

<sup>143</sup> Source : Rapport d'activités 2021

un organisme français qui crée des outils afin de faciliter l'accompagnement des entreprises vers l'économie circulaire.

L'utilisation plus rationnelle des ressources, par la mise en place de l'économie circulaire au sein des entreprises, la création de synergies entre entreprises, la réduction des déchets etc. est au centre des activités réalisées dans le cadre du portefeuille « Vers une économie circulaire 4.0 ». D'après Eurogès uniquement, 120 entreprises ont déjà initié un plan d'actions d'utilisation efficace des ressources dont les premiers résultats se concrétiseront certainement dans les prochains mois / années. Des impacts quantifiables en la matière sont par conséquent attendus dans le moyen et long terme.

### Illustrations : Cas concrets

- ▶ Réalisation d'un diagnostic BC/EC au sein de l'entreprise Galettes de Luc (BEP) : détection d'une opportunité au niveau de la gestion des déchets fermentés (chutes de production et retour d'inventus) qui partaient en DIB (déchets résiduels tout-venant) et qui engendraient un coût de 500 € par mois pour l'entreprise et proposition d'une solution de gestion alternative afin de renvoyer ces déchets vers une unité de biométhanisation proche de l'entreprise (réduction des coûts de gestion pour l'entreprise et production d'énergie locale).<sup>144</sup>
- ▶ Accompagnement des entreprises Plexidéco et RespecTable (BEP) dans l'objectif de faire naître un projet de synergie industrielle et d'éco-conception. RespecTable récupère désormais les déchets de carton de Plexidéco pour les transformer en emballage éco-conçus.<sup>145</sup>
- ▶ Accompagnement de Axedis, une entreprise de travail adapté située à Limal (CAP Innove) : accompagnement réalisé par CAP Innove en collaboration avec l'UWE<sup>146</sup> ayant abouti en un plan d'actions qui comporte des axes RH<sup>147</sup> (par exemple, mise en place d'une écoteam), de réemploi et de revalorisation (par exemple, installation d'un dispositif de collecte de canettes) et d'optimisation des process (par exemple, monitoring des consommations d'eau).<sup>148</sup>
- ▶ Accompagnement de la Ressourcerie Le Carré (Entreprendre.Wapi) dans le cadre de l'appel à projets Go Circular : avec son projet de réutilisation des matériaux de déconstruction collectés sur chantier, l'entreprise a été lauréate dans le catégorie chantier et service circulaire.<sup>149</sup>
- ▶ Accompagnement d'une épicerie fine qui souhaite réduire au maximum ses déchets (IDELUX) : analyse des sources principales de déchets et propositions de pistes de réduction.<sup>150</sup>
- ▶ Réalisation d'un diagnostic BC/EC en vue d'organiser une filière de recyclage pour les fonds de peinture de l'entreprise Sana Domus (LME) : proposition de partenaires susceptibles

<sup>144</sup> Idem

<sup>145</sup> Idem

<sup>146</sup> Union Wallonne des Entreprises

<sup>147</sup> Ressources humaines

<sup>148</sup> Idem

<sup>149</sup> Idem

<sup>150</sup> Idem

### Illustrations : Cas concrets

d'être intéressés par un projet de revalorisation des fonds de peinture et mise en relation avec divers interlocuteurs (dont le Cluster Ecoconstruction, HYGEA et Suez).

### Résultats enquête

Parmi les répondants à l'enquête, 6 entreprises déclarent avoir été accompagnées dans le cadre de la réalisation d'un diagnostic BC/EC. Parmi celles-ci :

- ▶ 5 entreprises déclarent que cet accompagnement leur a permis de prendre conscience des opportunités et de l'importance de l'économie circulaire ;
- ▶ 3 entreprises déclarent que le soutien leur a permis de réduire leur consommation de ressources et de diminuer leur production de déchets.

12 entreprises déclarent avoir bénéficié des chèques économie circulaire. La moitié d'entre elles déclarent que ce dispositif leur permet(tra) de réduire leur consommation de ressources et leur production de déchets.

#### **9.5.2.6. Le portefeuille a-t-il influencé d'autres pratiques chez les opérateurs, les bénéficiaires et dans les secteurs concernés en vue de réduire l'empreinte carbone ?**

Outre les projets d'accompagnement et la réalisation de diagnostics BC/EC, le portefeuille joue un rôle important dans la sensibilisation des entreprises à leur impact environnemental et climatique et leur marge de manœuvre le concernant. Les nombreux événements et rencontres organisés tant par la SOWALFIN que par les opérateurs ainsi que le démarchage proactif réalisé par les référents permettent une conscientisation des PME à grande échelle. Par ailleurs, ces dernières se rendent compte qu'elles ne sont pas isolées sur le territoire wallon, que d'autres entreprises font face aux mêmes défis et qu'il existe de nombreuses opportunités de synergies et de projets communs. L'impact de cette sensibilisation et prise de conscience à grande échelle est difficilement quantifiable ; en effet, même si des projets voient le jour, par exemple suite à des événements organisés dans le cadre mesure 1.3.1, les entreprises ne les rapportent pas ou très peu et un suivi systématique n'est pas mis en place par la SOWALFIN ou les référents.

Ensuite, dans le cadre de son rôle de coordinateur du réseau de référents, la SOWALFIN conscientise les opérateurs au respect des politiques qu'ils insufflent auprès des PME wallonnes. Ceux-ci s'efforcent donc de mettre en place les bonnes pratiques identifiées, non seulement dans le cadre de leur fonctionnement propre mais également de l'opérationnalisation de leurs projets. Comme mentionné dans ce qui précède, un exemple de cette conscientisation est la politique interne de l'UCM qui vise à réduire l'impact environnemental de ses activités à travers diverses actions : bureaux basse énergie, remplacement systématique des équipements par des solutions moins énergivores (par exemple, remplacement des ampoules par des LED), recours aux énergies renouvelables, mise en avant des modes de déplacements moins énergivores (parking réservé pour le co-voiturage), labélisation éco-dynamique, signature du Green deal achats circulaires, ...

Pour finir, la SOWALFIN veille également à respecter les principes de la transition bas carbone et de l'économie circulaire en interne et de manière transversale afin d'assurer une cohérence à travers ses services d'accompagnement mais également de financement.

### 9.5.2.7. Au-delà de la réduction des émissions de GES, y a-t-il d'autres effets sur la protection de l'environnement (qualité de l'air, des eaux et des sols) ?

Comme exprimé dans la fiche projet du portefeuille au sujet des principes bas carbone et de l'économie circulaire, « bien que le point de départ de la démarche soit économique, sa mise en œuvre génère des bénéfices environnementaux significatifs ». En particulier, le portefeuille viserait à contribuer de manière positive à la régénération des écosystèmes biologiques, notamment par la protection des eaux.

En effet, une partie des diagnostics BC/EC est consacrée à la consommation annuelle d'eau des entreprises wallonnes et ces derniers incluent des pistes d'actions afin de la réduire. Parmi les pistes d'actions fréquemment proposées, on retrouve l'installation d'une citerne d'eau de pluie pour alimenter les sanitaires, la sensibilisation du personnel à l'utilisation de l'eau, l'installation de robinets intelligents, l'adoption de chasses d'eau équipées d'un bouton économique etc.

Outre la réduction de la consommation d'eau, le recyclage et le réemploi permettent de diminuer la quantité de nouveaux biens produits et de réduire la quantité des déchets transportés (collecte de déchets) et envoyés à l'incinération. Outre la réduction des émissions de GES, éviter la production de nouveaux biens et transporter et incinérer moins de déchets permettent également, dans une moindre mesure, d'améliorer la qualité de l'air.

#### Illustration : Cas concret

- ▶ **Réalisation d'un diagnostic BC/EC de l'entreprise Huggy's Bar, une chaîne de restaurant liégeoise** : un diagnostic BC/EC complet a été réalisé dans l'objectif d'accélérer la transition énergétique, réduire les coûts et diversifier la clientèle du restaurant. De nombreuses pistes d'actions ont été identifiées, en particulier en termes de production de déchets, utilisation d'eau et sensibilisation du personnel, telles que :
  - Installer une citerne d'eau de pluie afin d'alimenter l'eau des toilettes
  - Vérifier les robinets et le cas échéant installer des mousseurs
  - Déterminer le volume des différents types de déchets produits (par exemple, en comptabilisant les restes alimentaires sur des tablettes tactiles)
  - Recalibrer les assiettes
  - Sensibiliser le personnel à l'utilisation de l'eau
  - ... <sup>151</sup>

### 9.5.2.8. Le portefeuille a-t-il influencé d'autres pratiques chez les opérateurs, les bénéficiaires et dans les secteurs concernés en vue de réduire l'empreinte carbone ?

Outre les projets d'accompagnement et la réalisation de diagnostics BC/EC, le portefeuille joue un rôle important dans la sensibilisation des entreprises à leur impact environnemental et climatique et leur marge de manœuvre le concernant. Les nombreux événements et rencontres organisés tant par la SOWALFIN que par les opérateurs ainsi que le démarchage proactif réalisé par les référents permettent une conscientisation des PME à grande échelle. Par ailleurs, ces dernières se rendent compte qu'elles ne sont pas isolées sur le territoire wallon, que d'autres

---

<sup>151</sup> Source : Rapport d'activités 2021

entreprises font face aux mêmes défis et qu'il existe de nombreuses opportunités de synergies et de projets communs. L'impact de cette sensibilisation et prise de conscience à grande échelle est difficilement quantifiable ; en effet, même si des projets voient le jour, par exemple suite à des événements organisés dans le cadre mesure 1.3.1, les entreprises ne les rapportent pas ou très peu et un suivi systématique n'est pas mis en place par la SOWALFIN ou les référents.

Ensuite, dans le cadre de son rôle de coordinateur du réseau de référents, la SOWALFIN conscientise les opérateurs au respect des politiques qu'ils insufflent auprès des PME wallonnes. Ceux-ci s'efforcent donc de mettre en place les bonnes pratiques identifiées, non seulement dans le cadre de leur fonctionnement propre mais également de l'opérationnalisation de leurs projets. Comme mentionné dans ce qui précède, un exemple de cette conscientisation est la politique interne de l'UCM qui vise à réduire l'impact environnemental de ses activités à travers diverses actions : bureaux basse énergie, remplacement systématique des équipements par des solutions moins énergivores (par exemple, remplacement des ampoules par des LED), recours aux énergies renouvelables, mise en avant des modes de déplacements moins énergivores (parking réservé pour le co-voiturage), labélisation éco-dynamique, signature du Green deal achats circulaires, ...

Pour finir, la SOWALFIN veille également à respecter les principes de la transition bas carbone et de l'économie circulaire en interne et de manière transversale afin d'assurer une cohérence à travers ses services d'accompagnement mais également de financement.

#### **9.5.2.9. Quels sont les effets multiplicateurs et d'entraînement identifiables du portefeuille en Wallonie en matière de réduction de l'empreinte carbone ?**

Tout d'abord, notons que les financements FEDER sont considérés comme déterminants pour la mise en œuvre du portefeuille 1.3.1. D'après la SOWALFIN, le FEDER permet une vision pluriannuelle qui limite l'incertitude et donne des perspectives, tant aux opérateurs qu'aux entreprises. D'une part, cela permet à la SOWALFIN de créer un véritable écosystème d'acteurs BC/EC, de mettre en place un dispositif d'accompagnement solide dans le long terme et d'en assurer la visibilité. D'autre part, la vision pluriannuelle apporte une certaine sécurité aux entreprises et les incite à se lancer dans des démarches potentiellement coûteuses et de long terme. En effet, l'essence même du portefeuille est de donner le coup d'envoi pour des projets d'investissement plus conséquents dans le chef des entreprises, tels que l'isolation thermique de leurs bâtiments, l'investissement dans une nouvelle ligne de production, l'utilisation de nouveaux matériaux éco-responsables, etc. Les entreprises sont confortées dans leur démarche et ont accès à des dispositifs de financement complémentaires. C'est là que se trouvent les effets multiplicateurs et d'entraînement du portefeuille en termes de réduction de l'empreinte carbone. A titre d'exemple, le référent BC/EC de EKLO avait conseillé à une entreprise de monter un dossier dans le cadre de l'appel à projets (APP) Go Circular et, bien que l'entreprise n'ait pas été lauréate de l'APP, celle-ci a décidé de poursuivre la nouvelle activité dans le futur.

Ensuite, suite à la décision par le Gouvernement wallon de confier toute l'animation économique en Région wallonne, soit le pilotage des actions de sensibilisation et d'accompagnement des porteurs de projet, entrepreneurs, TPE et PME, à un seul opérateur, la SOWALFIN, celle-ci a également repris le rôle de chef de file du portefeuille 1.3.1. Cette centralisation permet de créer un lien entre les différents dispositifs existants et de faciliter, pour les entreprises, le recours à l'un ou de l'autre dispositif. Les référents BC/EC sont formés à la panoplie de dispositifs existants, tels que les chèques EC (compris dans le portefeuille 1.3.1), le dispositif Easy'Green (dispositif intégrant un instrument financier à destination des entreprises en transition énergétique), les chèques technologiques, les chèques énergie, etc. A titre d'exemple, le BEP et CAP Innove déclarent renvoyer de nombreuses entreprises vers le dispositif Easy'Green dans le cadre des diagnostics BC/EC afin de faciliter, pour les entreprises, la mise en œuvre d'actions concrètes.

Par ailleurs, la réalisation des actions proposées dans le cadre du portefeuille permet de contribuer à la professionnalisation des outils publics. En effet, la SOWALFIN, dans son rôle de coordinateur du réseau de référent et de gestionnaire de l'ensemble des outils d'animation économique, veille à améliorer ses outils et leur intégration de manière continue. Elle veille par ailleurs à assurer l'intégration de ses outils avec les autres dispositifs publics régionaux mais également locaux. A cet effet, la SOWALFIN a élaboré en 2021 le *Référentiel de l'offre de produits de sensibilisation, d'information, d'orientation et d'accompagnement en Wallonie à destination des porteurs de projets, des indépendants, des TPE et des PME*. Ce référentiel décrit les catégories et types de produits d'accompagnement et est disponible pour tous les opérateurs de l'animation économique. Par ailleurs, en ce qui concerne les services d'accompagnement en économie circulaire et en transition bas-carbone et en vue d'une plus grande homogénéité et qualité, la SOWALFIN a établi les *principes du système d'évaluation de la complétude et de la qualité des divers livrables*. Ces nouveaux principes s'appliquent au présent portefeuille depuis le début 2022 et s'imposeront pour les mesures de la programmation FEDER 2021 – 2027.

Pour finir, le portefeuille 1.3.1 participe à la mise en place d'un écosystème durable en Région wallonne, connectant les acteurs wallons de l'économie circulaire et de la transition bas carbone entre eux (tels que les clusters, les pôles de compétitivité, les entreprises, les Agences de développement, etc.) mais également avec les opportunités qui leur sont offertes mais qui ne sont pas toujours connues (telles que les appels à projet de la Région wallonne). A titre d'exemple, la Ressourcerie Le Carré a été accompagnée par Entreprendre.Wapi afin de monter un dossier pour la participation à l'appel à projet Go Circular, qui a été lauréate de l'APP Go Circular grâce à son projet de réutilisation des matériaux de déconstruction collectés sur chantier.

#### **9.5.2.10. Perspectives et conclusion**

Au vu du succès rencontré par le dispositif malgré la crise sanitaire et des tendances actuelles marquées par la hausse des prix de l'énergie et des matières premières, la SOWALFIN s'attend à ce que le dispositif prenne davantage d'ampleur au cours de la prochaine programmation. Outre la réalisation de davantage de diagnostics, elle a pour ambition d'augmenter le nombre de chèques économie circulaire attribués, notamment en augmentant la communication sur cette partie du dispositif et en élargissant les prestations éligibles aux chèques économie circulaire.

Afin de pouvoir répondre au mieux aux nouvelles demandes et assurer l'impact positif du portefeuille, la mesure 1.3.1 sera regroupée avec la mesure 4.2.4 au sein d'une même mesure de la prochaine programmation. Ainsi, l'accompagnement en matière de transition énergétique et d'économie circulaire se fera de manière intégrée et coordonnée. Cela répond notamment au manque de cohérence et de transversalité entre l'aspect énergétique et l'aspect EC/BC rapporté par certains opérateurs.

Dans le cadre de la nouvelle programmation également, la SOWALFIN souhaite capitaliser sur les nouvelles modalités définies dans le cadre du référentiel susmentionné. Dans ce cadre, deux types de livrables seront désormais exigés : d'une part, un livrable de diagnostic (sur base du modèle actuel) et, d'autre part, un livrable de suivi. Ce second livrable confère la légitimité aux opérateurs de faire le suivi des actions prises par les entreprises suite aux diagnostics réalisés. Ce faisant, les impacts du dispositifs pourront être mis en lumière de manière transversale moyennant des indicateurs d'impact à rapporter à moyen et long terme.

Malgré l'absence d'impacts quantifiables à ce stade, l'analyse des rapports d'activités de chaque projet et des rapports d'activités du portefeuille ainsi que les cas concrets d'accompagnement mettent en exergue une dynamique favorable à l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'utilisation plus rationnelle des ressources et, plus largement, la réduction de l'empreinte carbone des entreprises wallonnes. La dynamique lancée par le portefeuille « Vers une économie circulaire 4.0 » permet non seulement de sensibiliser un nombre croissant d'entreprises à ces enjeux, mais également de les inciter à prendre des actions concrètes, leur permettant de réduire leurs coûts

et diversifier leur offre tout en ayant un impact environnemental positif. Des impacts probants et quantifiables sont attendus dans le moyen et long terme.

**Tableau 8 : Synthèse de l'évaluation et critères de la mesure 1.3.1**

Indicateur/critère	Évaluation	Explication succincte
Consommation budgétaire		30,54% au 31/12/2021
Caractère déterminant du FEDER		FEDER considéré comme largement déterminant pour les effets de la mesure
Effets multiplicateurs et d'entraînement		Effets multiplicateurs et d'entraînement multiples
Aspects de gouvernance relatifs à la mise en œuvre	N/A	Structuration de la gouvernance et mise en place d'outils en vue d'une plus grande efficacité et efficience
Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier		406 (Eurogès au 09/05/2022)
Entreprises bénéficiant de subventions	N/A	6 (Eurogès au 09/05/2022)
Nombre de chèques économie circulaire accordés	N/A	0 (Eurogès au 09/05/2022) / 27 (Rapport annuel 2021 de la SOWALFIN)
Types de projets mis en œuvre	N/A	Diagnostics BC/EC et octroi de chèques économie circulaire

Vert = positif/objectif atteint, orange = mitigé/objectif non atteint, rouge = négatif/objectif non atteint, gris = pas applicable/pas d'objectif défini

### ***Entreprises interrogées***

---

1	Honesty SLR	Diagnostic éco circulaire	Projet 5	fanny.jacques@honesty.be	02/09/2022
2	Moov 360	Diagnostic	Projet 11	Daphné Dulait daphne@move180.com	15/09/2022

---

### 9.5.3. Etude de cas - Effet de levier des projets d'aménagement, d'infrastructures et de dépollution sur les investissements privés et l'attractivité urbaine

#### Champ couvert

##### Mesures concernées :

- 3.1.1 : Territoire – Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises
- 3.1.2 : Territoire - Dépollution visant la reconversion des friches industrielles urbaines
- 4.4.1 : Bas carbone/mobilité durable : renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, visiteurs et entreprises
- 5.1.1 : Urbain/bas-carbone - Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, visiteurs et les entreprises
- 5.2.1 : Urbain/revitalisation – Renforcement de l'attractivité

##### Pôles urbains concernés :

- **Namur**
- **Charleroi**
- **Seraing**
- **La Louvière**

##### Chefs de file :

- BEP Namur
- Ville de Charleroi
- Ville de Seraing
- Ville de La Louvière

##### Bénéficiaires :

- GEPART
- Ville de Charleroi
- Ville de Seraing
- Ville de La Louvière
- Ville de Namur
- SPW – Mobilité et Infrastructures

##### Administrations fonctionnelles

- SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Energie - Département de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme - Direction de l'Aménagement opérationnel et de la Ville
- SPW Mobilité et Infrastructures - Département de la stratégie de la Mobilité et de l'intermodalité - Cellule internationale et projets européens
- SPW Economie, Emploi, Recherche - Département de la Compétitivité et de l'Innovation - Direction de la Politique économique

##### Projets inclus dans l'étude de cas :

- Charleroi :
  - Charleroi District créatif
    - Rénovation du palais des expositions – 3.1.1
    - Assainissement des cancrs du centre urbain – 3.1.2
    - Restauration du patrimoine – BPS 2022 – 4.3.1
    - Redynamisation urbaine – Les grands axes – 4.4.1
    - Redynamisation urbaine – les espaces publics – 4.4.1
    - Réaménagement des espaces publics le long de la voie d'eau – 5.1.1
    - Rénovation du Palais des beaux-arts – 5.2.1
- La Louvière :
  - Intermodalité
    - Acquisition terrains laminoirs de Longtain - 3.1.1

- Assainissement du site "Longtain - Contournement Est" – 3.1.2
    - Contournement Est – 4.4.1
  - Rénovation urbaine du centre-ville de La Louvière
    - Désenclavement et viabilisation du site - aménagement des espaces publics : voirie de contre allée et place des Fours Bouteilles – 3.1.1
    - Assainissement et démolitions sélectives du site CCC – 3.1.2
    - Acquisition de la propriété CCC – 5.2.1
    - Désenclavement et viabilisation du Quartier Bocage – 5.2.1
- Seraing :
  - Requalification 2020 de la vallée sérésienne :
    - Gastronomica – 3.1.1
    - Boulevard urbain Est – 3.1.1 / 5.2.1
    - Boulevard urbain Ouest – 3.1.1
    - Deuxième passage sur voies (Ateliers centraux – Transenster) – 3.1.1
    - Les ateliers centraux en parking mutualisé – 5.1.1
- Namur :
  - Espace Confluences - Aménagement de l'esplanade du Grognon et construction du bâtiment dédié à l'innovation urbaine – 3.1.1
  - Espaces publics intelligents – 4.4.1
  - Espace Confluences - passerelle cyclopiétonne – 5.2.1

## Plan de collecte

### Revue documentaire :

- Fiches projets
- Rapports d'avancement et de clôture
- Données complémentaires fournies par les administrations fonctionnelles et bénéficiaires

### Entretiens – Administrations fonctionnelles (réalisés) :

- SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Energie - Département de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme - Direction de l'Aménagement opérationnel et de la Ville
- SPW Agriculture, Ressources naturelles et environnement – Département des politiques européennes et des accords internationaux – Direction des programmes européens
- SPW Mobilité et Infrastructures - Département de la stratégie de la Mobilité et de l'intermodalité - Cellule internationale et projets européens
- SPW Mobilité et infrastructures – Département des infrastructures locales – Direction des espaces publics subsidiés
- SPW Economie, Emploi, Recherche - Département de la Compétitivité et de l'Innovation - Direction de la Politique économique

### Entretiens – Chefs de file et bénéficiaires :

- Ville de Charleroi
- Ville de La Louvière – services et cabinet du bourgmestre (réalisé)
- Ville de Seraing + Eriges
- Ville de Namur (réalisé)

- **Charleroi**

- ▶ Articulation des portefeuilles avec la stratégie de développement urbain

Comme présenté dans la section « Attractivité urbaine » de cette évaluation, le portefeuille « Charleroi District créatif » contient 12 projets complémentaires, intégrant les volets économique, environnemental, spatial, et social de la redynamisation urbaine pour renforcer l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises.

Les projets de ce portefeuille étant inscrits dans une stratégie urbaine locale à long terme, l'utilisation des fonds mobilisés a pu être optimisée. En effet, le portefeuille « Charleroi District créatif » assure une cohérence entre les projets du portefeuille mais aussi une cohérence entre ces projets et d'autres projets menés par les partenaires mobilisés sur les projets FEDER. Par exemple, les travaux nécessaires à la construction de voiries ont permis, en simultanée, la mise en terre de tuyaux d'attente pour le déploiement d'un réseau de chaleur qui reliera 5 bâtiments publics (la mairie, la basilique, la maison du tourisme et un centre culturel).

Le PO FEDER 2014-2020 a été d'autant plus nécessaire à Charleroi que la ville avait longtemps souffert d'un sous-investissement : la mise en œuvre de ces projets structurels a été possible grâce au FEDER.

- ▶ Effets de levier des portefeuilles soutenus sur les investissements privés

Ces projets soutenus ont permis de lancer un signal positif aux entreprises et ainsi renforcer l'implantation d'entreprises sur ces territoires. A Charleroi, les projets FEDER mis en œuvre permettront d'attirer de nouveaux habitants, notamment les étudiants du nouveau cursus de formation de Charleroi et permettront la redynamisation du Port autonome de Charleroi. Des entreprises se sont ainsi déjà manifestées pour construire des kots étudiants et s'implanter dans le Port autonome de Charleroi.

Ainsi, si le FEDER n'a pas eu d'effet de levier direct sur les investissements privés découlant d'ores et déjà du lancement des projets soutenus, ceux-ci renforcent l'attractivité de Charleroi pour les entreprises et impulseront, à terme, des investissements privés sur le territoire.

- **La Louvière**

- ▶ Articulation des portefeuilles avec la stratégie de développement urbain

Deux portefeuilles de projets soutenus par le FEDER ont contribué au réaménagement de la ville de La Louvière dans le cadre de la programmation 2014-2020 :

- Le portefeuille Rénovation urbaine concernait notamment des aménagements de voiries dans le quartier Bocage et de la place des Fours-Bouteilles, ainsi que le financement d'une épicerie solidaire.
- Le portefeuille Intermodalité visait à financer le contournement Est, permettant de compléter le boulevard périphérique urbain permettant le contournement du centre-ville et le désenclavement des hôpitaux, dont le tronçon Ouest était déjà réalisé.

Ces deux portefeuilles se sont inscrits dans la continuité de la programmation précédente et dans le cadre des schémas de développement déployant la stratégie de rénovation urbaine de la ville : les projets ont ainsi notamment fait suite à la rénovation du site Boch<sup>152</sup>. Cette stratégie repose entre autres sur l'assainissement des friches industrielles dans un objectif d'optimisation de la gestion des sols et une logique de développement économique autour des pôles constitués par

---

<sup>152</sup> La rénovation du site Boch avait donné lieu à la construction d'un immeuble de 90 logements par un opérateur privé, aujourd'hui presque complètement occupé.

les hôpitaux. Des projets autres que ceux soutenus par le FEDER sont réalisés en mobilisant d'autres subsides, bien que le FEDER représente un volume financier très important pour la réalisation des projets de plus grande ampleur. La réalisation des portefeuilles soutenus par le FEDER détermine également le déploiement des projets futurs pour le réaménagement de la ville et les plans de mobilité. Le FEDER vient donc apporter le volume de financements nécessaires pour les projets de grande ampleur au sein de la stratégie de développement de la ville.

► Effets de levier des portefeuilles soutenus sur les investissements privés

Si le portefeuille Rénovation urbaine s'inscrit dans un plan de ville courant sur plusieurs programmations articulant divers projets, les effets de levier générés par le moment concernent surtout l'articulation de projets financés par des fonds publics.

- Le réaménagement de la place des Fours Bouteilles devait s'accompagner d'autres éléments dans le cadre d'un master plan : cependant, les terrains privés mis à disposition d'un opérateur privé pour un projet de pôle commercial et de logement n'ont abouti que partiellement, sur le volet logement.
- Concernant l'aménagement des voiries au sein du quartier Bocage, voisin du site Boch réaménagé au cours de la programmation 2007-2013, leur réalisation répond à un besoin de désenclavement du site et d'accessibilité renforcée aux fonctions du quartier. Bien que les voiries ne soient pas encore achevées, **le site Gazomètre a été racheté par la province du Hainaut, qui y a concentré son système de bibliothèques**. Les réaménagements, des rénovations ou extension de bâtiments se sont appuyés sur les financements d'autres politiques régionales (par exemple la politique intégrée de la ville -PIV)

Le portefeuille Intermodalité a nécessité l'acquisition de friches industrielles (terrain des laminoirs de Longtain), dont l'assainissement est en cours par la SPAQUE. Bien que les travaux de voiries n'aient pas commencé, ce projet a cependant déjà généré des projets par des acteurs privés :

- Le reste de la friche des laminoirs de Longtain a été acquis par un acteur privé pour développer une zone d'activité économique mixte.
- Des promoteurs privés se sont présentés à la commune afin de manifester leur intérêt pour les terrains autour de l'espace de jonction entre le futur boulevard périphérique et le centre-ville de La Louvière. La commune ne souhaitant pas le développement d'une zone commerciale qui serait allée à l'encontre de la stratégie de redynamisation de l'activité du centre-ville, un accord a été trouvé sur des projets d'immeubles de logement.

- **Namur :**

► Articulation des portefeuilles avec la stratégie de développement urbain

Les deux portefeuilles de réaménagement du quartier Confluences et de financement d'espaces publics intelligents se sont inscrits dans une volonté de rendre aux citoyens et aux piétons un quartier structuré autour d'un axe de pénétration routière dans la ville et constituant un chancre au milieu de la ville plusieurs décennies, et dans une logique d'accroissement de l'attractivité de la ville de Namur pour des investisseurs potentiels et pour des entreprises.

Alors que la rénovation de l'espace Confluences a eu pour objectif de changer le visage de la ville dans un lieu emblématique (confluence de la Meuse et de la Sambre, proximité du Parlement wallon et de la citadelle de Namur) et de développer son accessibilité et son usage piétons, le portefeuille d'espaces publics intelligents a entre autres eu pour objectif de développer un système de transport intelligent (STI) visant à améliorer la fluidité du trafic dans la ville, et notamment dans cet espace marquant l'entrée du réseau autoroutier dans la ville et doté de parkings. Ce STI

permet notamment d'informer sur les accès le plus fluides au centre-ville, les places disponibles dans les parkings et les options de mobilité multimodales (transports en commun, vélos).

- ▶ Effets de levier des portefeuilles soutenus sur les investissements privés

Dans le cadre du réaménagement du quartier Confluences, le bâtiment du NID accueille un établissement de restauration, la brasserie de la Confluence.

Sous l'esplanade de l'espace Confluences, un parking de 4 étages et 620 places, géré en concession de service public, achevé en même temps que les travaux de réaménagement de l'esplanade, permet aux automobilistes d'accéder ensuite au centre-ville par d'autres moyens, ou à Jambes par le biais de la passerelle cyclopiétonne réalisée avec le soutien du FEDER.

De manière plus indirecte, l'espace Confluences se situe à l'extrémité d'un grand axe commerçant traversant le centre-ville de Namur jusqu'à la gare : l'objectif du réaménagement était donc également d'accroître la fréquentation à proximité de cet axe et l'attractivité du centre de Namur pour les habitants et les visiteurs.

Si des données relatives à l'évolution de la fréquentation ou à d'autres investissements privés réalisés conséquemment au réaménagement de l'espace Confluences ne sont pour l'heure pas disponibles, le projet paraît avoir suscité une adhésion citoyenne importante, avec une forte appropriation des nouveaux équipements et espaces mis en place.

- **Seraing:**

- ▶ Articulation des portefeuilles avec la stratégie de développement urbain

Les projets du portefeuille « Requalification de la vallée sérésienne » s'inscrivent également dans une stratégie urbaine globale, en articulation avec d'autres projets de réaménagements publics financés par d'autres fonds que le FEDER (régionaux, fédéraux et parfois provinciaux). Ils reposent particulièrement sur des projets d'aménagements autour de l'ancien site des Ateliers centraux et du parc Transenster, et sur la rénovation d'une ancienne halle pour le déploiement d'un projet Gastronomica lié à la restauration et à l'agroalimentaire.

- ▶ Effets de levier des portefeuilles soutenus sur les investissements privés

Tous les projets soutenus par le FEDER ne sont pas achevés et ne sont pas encore en mesure d'avoir produit leurs pleins effets :

- Le chantier de réhabilitation d'une ancienne halle pour le projet Gastronomica devrait être achevé fin 2023. Cependant, la mise en œuvre et la future gestion du projet ont été confiées à un opérateur privé, et d'autres opérateurs privés se positionnent pour rejoindre le projet dans la perspective de l'ouverture du bâtiment.
- Le passage en passerelle au-dessus des voies dans le cadre du projet Transenster sera également terminé en 2023.

La demande grandissante d'espaces de bureaux en centre-ville montre l'attractivité de Seraing pour les entreprises grâce aux projets d'aménagement mis en œuvre. Les entreprises voient en effet des opportunités de développement à Seraing grâce à ces projets, qui montrent que la ville a la capacité de monter d'importants projets d'aménagement urbain. Le FEDER est ainsi structurant en ce qu'il permet l'aménagement de zones pour créer de futures conditions propices à l'investissement du secteur privé.

## Entretiens réalisés

Organisation	Personnes rencontrées
Ville de La Louvière	(mesures 3.1.1 ; 5.2.1) ✓ Silvana Russo ✓ Jacques Gobert
Ville de Namur	(mesures 3.1.1 ; 4.4.1) ✓ Mahin Annick
SPAQUE	✓ Vincent De Lame ✓ Jonathan La Porta ✓ André Lox
Ville de Charleroi	✓ Anne Meessen
Eriges	✓ Valérie Depaye ✓ Renaud Chaput

### 9.5.4. Etude de cas - Effet de levier du soutien du FEDER aux structures de recherche sur l'accès à d'autres programmes de soutien public à la recherche

#### Champ couvert

##### Mesures concernées :

- 2.1.1 Investissements en équipements de pointe
- 2.1.2 Développement de projets de recherche et de valorisation des résultats

Il s'agit d'examiner la manière dont le FEDER a pu contribuer à permettre aux centres de recherche et universités soutenus d'accéder à d'autres programmes de soutien public à la recherche : wallons, internationaux, à l'échelle de l'UE (Horizon Europe notamment), et le cas échéant au soutien de programmes de recherche privés.

##### Chefs de file/bénéficiaires :

- Universités

##### Administrations fonctionnelles

- SPW Economie, Emploi, Recherche - Dpt de la Recherche et du Développement technologique - Dir des Programmes de recherche

#### Plan de collecte

##### Revue documentaire :

- Analyse des rapports annuels de portefeuilles
- Données fournies par le CREF, les réseaux LiEU / Waltech et les chefs de file des portefeuilles.

##### Entretiens – Administrations fonctionnelles :

- SPW Economie, Emploi, Recherche - Dpt de la Recherche et du Développement technologique - Dir des Programmes de recherche

**Sollicitation du CREF/LIEU et de Waltech, et entretien le cas échéant :**

- Collecte des données suivies
- Identification des projets concernés
- Validation du mode de consultation des bénéficiaires

**Consultation des bénéficiaires finaux – entretiens téléphoniques ou enquête flash**

- CETIC – Chef de file du portefeuille Wal-e-cities
- Multitel – Chef de file du portefeuille IDEES
- Université de Mons – Chef de file du portefeuille DIGISTORM

#### **9.5.4.1. Synthèse des principaux impacts observés du FEDER en termes d'effet de levier pour l'accès à d'autres programmes de soutiens à la recherche et articulation avec les objectifs du FEDER**

La participation des bénéficiaires du soutien à la recherche du FEDER à des projets européens ne constitue pas un objectif mentionné ou suivi dans les AAP et dans les portefeuilles, et ne fait donc pas l'objet d'un suivi dédié ou harmonisé à l'échelon du FEDER, pas plus qu'à l'échelon des politiques wallonnes de soutien à la recherche, au-delà du FEDER. Il n'existe pas de liste consolidée des projets wallons financés par des programmes européens. Les éléments remontés par les structures de recherche quant à l'impact du FEDER sur l'accès à d'autres programmes de recherche sont donc, d'une part, essentiellement qualitatifs, et, d'autre part, ne permettent pas nécessairement d'établir une causalité entre le soutien du FEDER et l'accès au soutien dans le cadre d'autres programmes régionaux, européens ou privés.

D'autre part, les structures de recherche rappellent que le FEDER ne finance que le temps dédié à la recherche et à la création de connaissances, et non le temps dédié, par exemple, au montage de *consortia* pour des projets européens avec des acteurs d'autres pays. Les CRA ne bénéficient plus des primes de la région wallonne Horizon Europe qui finançaient ce type d'activités, ce qui réduit leur capacité à les mettre en œuvre, et donc à solliciter et obtenir des financements européens.

**Le soutien du FEDER dans le cadre de la programmation 2014-2020 a octroyé à certaines structures de recherche wallonne une capacité d'initiative et de montée en compétences et en expertise sur des technologies et des champs de recherche encore émergents.** Si les projets de recherche associés sont certes éloignés du niveau de valorisation économique attendu dans les objectifs du PO FEDER 2014-2020, la perte de cette capacité d'initiative et de l'expertise acquise à travers ces projets, qu'entraînerait une absence de financement par le FEDER, ne permettrait pas aux structures de recherche de se positionner ensuite sur des projets d'envergure européenne ou de projets de recherche à niveau de TRL plus élevé en partenariat avec des entreprises wallonnes et soutenus par des dispositifs de la région (Win2wal par exemple).

Si certains programmes de la région wallonne, comme Win4excellence qui bénéficie aux CRA, octroient un soutien similaire au FEDER en termes de positionnement, il ne saurait cependant se substituer à l'enveloppe financière apportée par le FEDER.

Pour certains des portefeuilles, le soutien du FEDER a également notamment contribué au financement d'équipements de pointe pour les structures de recherche. Ces équipements peuvent être valorisés par les structures de recherche au même titre que des compétences ou expertises acquises pour démarrer de nouveaux projets ou rejoindre un consortium pour un projet européen.

De manière générale, les structures de recherche les plus présentes dans les *consortia* portant des projets de recherche européens sont celles fortement impliquées dans les projets soutenus par le FEDER : ainsi, parmi les CRA, du CETIC, CELABOR, et de CENAERO.

Pour les structures de recherche bénéficiaires du FEDER, la participation à un éventail de projets rassemblant des sources de financement diversifiées (financements régionaux, fonds structurels, programmes européens) illustre le renforcement mutuel des projets de recherche en amont ou en aval de la valorisation économique, et à dimension internationale.

**L'effet de levier du soutien du PO FEDER 2014-2020 aux structures de recherche, en termes d'accès à d'autres programmes de recherche, s'est donc manifesté principalement par le développement de capacités** (compétences, expertises, innovation, matériel, équipement, collaborations avec des entreprises ou d'autres structures de recherche) pouvant être valorisée dans le cadre d'autres projets, principalement à l'échelon régional ou de la sollicitation des fonds dans le cadre des programmation subséquentes des fonds structurels (notamment pour des projets s'inscrivant dans la suite directe des projets soutenus par le PO FEDER 2014-2020, dans la perspective d'une atteinte de la valorisation économique), et, plus marginalement, à l'échelon européen en intégrant des *consortia* internationaux.

Si un lien direct ne peut pas toujours être établi entre les portefeuilles et projets soutenus par le FEDER et les autres projets mis en place par les structures soutenues le soutien du FEDER revêt un caractère indispensable pour permettre à ces structures de se positionner suffisamment en amont sur des technologies et champs de recherche émergents, afin d'être en mesure de porter ou de contribuer à des projets présentant un potentiel de valorisation économique lorsque les technologies atteignent un niveau suffisant de maturité.

#### **9.5.4.2. Illustration à travers les cas de trois portefeuilles de projets soutenus**

##### **► Portefeuille IDEES**

###### **► Présentation du portefeuille**

Le portefeuille IDEES soutenu par le PO FEDER 2014-2020 s'est inscrit dans la continuité de projets de recherche soutenus par le FEDER dans le cadre de la programmation précédente. Centré sur le concept de « Future Internet » (Internet de demain) vise à explorer l'accroissement des ressources informatiques, les connexions à haut débit, les objets connectés. Même si les projets soutenus ne présentaient pas nécessairement un niveau de TRL très élevé, le renforcement de la valorisation des projets de recherche était clairement inscrit dans les objectifs du portefeuille. Pour le CRA chef de file du portefeuille, le CETIC, fondé par trois universités en 2001 et originellement financé à 100% par le FEDER, il s'est agi de construire au moyen des projets soutenus un socle de compétences et d'expertise à apporter aux entreprises.

Le portefeuille a été articulé autour de trois projets organisés pour suivre les différents cycles d'innovation :

- Fondations technologiques : dédié à la recherche sur les enjeux liés au *big data*, à l'*Internet of Things (IoT, objets connectés)* ; au *cloud* et à la cybersécurité, il vise à développer et améliorer des éléments informatiques innovants utiles aux entreprises. .
- Co-innovation : concernant les méthodes et outils permettant d'accélérer l'intégration des innovations par les entreprises, afin d'assurer la rétroaction des innovations entre entreprises et recherche.
- Pilotes industriels : démonstration de cas d'usage dans les entreprises et de la valeur des résultats obtenus en collaboration avec l'industrie.
- ▶ Projets développés grâce au soutien au portefeuille IDEES

Le FEDER permet notamment aux structures de recherche engagées dans le portefeuille IDEES le développement de bases technologiques, de connaissances et de compétences qui leur permettent de mettre en œuvre d'autres projets collaboratifs, en valorisant les compétences acquises. En effet, l'intégration dans un consortium recherche pour un projet européen nécessite d'apporter une compétence, une innovation ou un équipement au projet. Les structures bénéficiaires du FEDER valorisent donc dans leur candidature à rejoindre ces projets les collaborations et projets mis en œuvre grâce au soutien du FEDER.

Le CETIC a donc été amené à s'appuyer sur les projets réalisés avec le soutien du FEDER pour s'impliquer dans d'autres types de projets :

- Projets de recherche soutenus par la région wallonne
- Projets des pôles de compétitivité
- Projets européens : Horizon Europe, FRCS (Fund for Research on Coal and Steel).

Cependant, les structures ne sont pas en mesure de rattacher tel ou tel de ces projets directement à l'un ou l'autre projet du portefeuille IDEES, un tel suivi n'étant pas prévu.

En permettant à ces structures de se positionner sur les champs de recherche du portefeuille IDEES dès 2013-2014, le FEDER leur a permis d'acquérir une compétence et une expertise alors que les entreprises étaient encore loin, pour la plupart d'entre elles, de se saisir de ces technologies encore en cours de maturation. C'est la construction de compétences, d'expertises et la réalisation d'innovations dans ces domaines qui ont ensuite permis aux structures impliquées dans le portefeuille, et notamment au CETIC, de se positionner sur des projets de recherche européens, en faisant valoir les acquis des projets menés en amont avec le soutien du FEDER.

### ▶ **Portefeuille DIGISTORM**

- ▶ Présentation du portefeuille

Le portefeuille de projets DIGISTORM soutenu par le PO FEDER 2014-2020 a combiné des projets de recherche soutenus dans le cadre de la mesure 2.1.2 avec des projets soutenus dans le cadre de la mesure 2.3.3 afin de développer le hub créatif de Mons.

Les projets de recherche ont visé à développer un socle technologique sur différents thématiques : intelligence artificielle, analyse des mouvements, réalité augmentée, réalité virtuelle, captation et suivi de l'attention, analyse de contenus multimédias, articulé avec une dimension

d'accompagnement économique des entreprises du secteur ICC<sup>153</sup>. En 2013, lors du montage des projets et du dépôt du dossier, l'IA et les technologies liées, constituaient des champs de recherche et de développement technologique émergents, n'ayant pas encore acquis la maturité technologique et économique actuelle. Les financements octroyés par le FEDER ont permis à l'Université de Mons de recruter des chercheurs et ingénieurs spécialisés dans ce domaine, de développer ses compétences et de mener à bien des projets de recherche, dont les réalisations ont permis la mise en œuvre de plusieurs projets à TRL plus élevé en coopération avec des entreprises.

En complément, le développement du hub a permis la mise en place d'un accompagnement des entreprises ou de porteurs de projets dans une logique de design thinking intégrant les utilisateurs finaux des technologies, et mobilisant ingénieurs, chercheurs et développeurs pour un prototypage et l'établissement d'un PoC<sup>154</sup> rapides, ainsi que le financement des équipements et infrastructures nécessaires à cet accompagnement. Le financement de l'achat du bâtiment Click accueillant désormais le living lab, les fablabs et l'ensemble des services et infrastructures du hub créatif sur un seul site, rapprochant université, entreprises, centres de recherche. Celui-ci a permis la construction d'une offre commune et de nombreuses interactions entre les différents acteurs.

- ▶ Projets développés grâce au soutien au portefeuille DIGISTORM
  - Plusieurs projets découlant d'axes soutenus par le FEDER, plus proches du stade de valorisation économique, bénéficient du soutien des programmes de la région wallonne ou prétendent au soutien des programmes INTERREG ou FEDER 2022-2027.

Le soutien du FEDER au portefeuille DIGISTORM a permis de développer la compétence de l'Université de Mons et des CRA mobilisés sur des sujets émergents, de disposer de l'infrastructure et des équipements pour la déployer, et de rassembler des nouveaux acteurs, des porteurs de projets qui ne se seraient pas mis nécessairement en contact avec l'Université de Mons.

Ainsi, un projet en partenariat avec les Hauts-de-France soutenu par le programme Interreg visant à améliorer la sécurité sur les ronds-points en s'appuyant sur des espaces 3D de modélisation a bénéficié des recherches soutenues par le FEDER sur les outils d'analyse de l'attention et du regard.

Le hub créatif, à travers l'accompagnement de porteurs de projets, joue également un rôle d'apporteurs de projets de recherche à réaliser, et a donc conduit au dépôt de plusieurs dossiers bénéficiant du soutien du dispositif Win2Wal de la région wallonne. La majorité des projets découlant des réalisations soutenues par le PO FEDER 2014-2020 dans le cadre du portefeuille Digistorm sont soutenus par les programmes de la région wallonne, notamment via le dispositif Win2Wal.

Par ailleurs, la compétence et l'expertise que les laboratoires de l'université de Mons ont pu acquérir grâce au soutien du FEDER ont abouti à certains projets financés à 100% par le secteur privé ou des entreprises publiques : contrat de sous-traitance pour Infrabel (analyse de risque sur les chantiers), financement de chaires et de thèses. Enfin, l'université de Mons a été accréditée par l'agence du numérique dans le cadre du programme de « Tremplins IA » porté par la stratégie numérique wallonne, comme structure pouvant fournir un accompagnement technologique à des entreprises lauréats d'appels à projets.

---

<sup>153</sup> ICC : industries culturelles et créatives

<sup>154</sup> Proof of concept

- Une contribution à la structuration d'un écosystème d'innovation fondée sur l'intelligence artificielle en Wallonie.

L'Université de Mons, avec l'Université catholique de Louvain, a fondé le réseau TRAIL (Trusted AI Labs) rassemblant des structures de recherche wallonnes et constituant le support d'un travail en commun visant à répondre aux besoins des entreprises. Le laboratoire portant les projets du portefeuille Digistorm, comptant les ingénieurs et chercheurs spécialisés dans le domaine, est le moteur de l'Université de Mons au sein de ce réseau.

Articulé avec le réseau d'entreprises IA4Belgium, le réseau TRAIL, cofondé et dynamisé par des équipes bénéficiant du financement du FEDER, s'inscrit donc dans la stratégie d'ensemble déployée en Belgique dans le champ de l'intelligence artificielle.

- A la marge, certains projets ont été déposés dans le cadre de programmes européens.

Un projet a été déposé en 2021 au titre de Horizon Europe par l'Université de Mons, qui s'est également positionnée comme partenaire de deuxième niveau d'un dans le cadre des AAP 2021-2027 European Digital Innovation Hub.

### ► **Portefeuille Wal-e-cities**

#### ► Présentation du portefeuille

Le portefeuille Wal-e-cities soutenu par le PO FEDER 2014-2020 a rassemblé un certain nombre de technologies relevant de différents secteurs, porté par le CRA Multitel comme chef de file, s'appuie sur des compétences développées par les structures de recherche en électronique et en traitement d'images.

Lors du dépôt du portefeuille, l'objectif poursuivi était celui du développement d'un nouveau secteur d'activité et répondant aux attentes des villes en termes de transformation numérique, en mettant en place entre autres des pilotes et démonstrateurs, afin de rendre plus matures ou d'appliquer à des cas concrets des technologies déjà développées.

Le portefeuille a notamment permis le développement de compétences au sein des structures de recherche valorisées auprès des entreprises ou dans le cadre de projets de recherche, et de briques technologiques, de démonstrateurs et de cas d'usages mobilisables notamment dans le domaine des smart cities.

#### ► Projets développés grâce au soutien au portefeuille Wal-e-cities

Dans la continuité des projets financés dans le cadre du portefeuille, un projet a été financé dans le cadre du programme Interreg, à un niveau de TRL plus élevé. Plusieurs projets ont été déposés pour obtenir un soutien au titre de la programmation 2021-2027 du FEDER, dans le prolongement des projets réalisés sur la période 2014-2020. Globalement, les projets soutenus par le FEDER entre 2014 et 2020 se situaient à des niveaux de TRL ne dépassant pas 5, mais pouvant constituer une base pour de nouveaux projets au TRL plus élevés.

Un autre projet du portefeuille Wal-e-cities porté par le CRA CENAERO a débouché sur un nouveau projet soutenu par le programme de la région wallonne Smart Region pour la ville de Charleroi (financement d'un démonstrateur de réseau de chaleur).

Les projets soutenus dans le cadre du portefeuille Wal-e-cities n'ont pas directement débouché sur le dépôt de projets de recherche européens.

Le portefeuille Wal-e-cities a contribué à la constitution d'un écosystème d'entreprises et de structures de recherche dans le secteur des smart cities, qui constitue aujourd'hui l'une des six filières promues par l'agence wallonne à l'exportation.



### **Interlocuteurs interrogés**

	<b>Organisme</b>	<b>Portefeuille</b>	<b>Date de l'entretien</b>	<b>Interlocuteur</b>
1	Réseau LIEU	N/A	25/08/2022	M. Eric Wyart
2	CETIC	IDEES	28/09/2022	M. Rosario Maggio
3	MULTITEL	Wal-e-cities	28/09/2022	M. François Narbonneau Mme. Julie Lardot
4	Université de Mons	DIGISTORM	05/10/2022	Mme. Sandrine Brognaux